



HAL
open science

Dynamique du mode de vie des éleveurs et bouviers peuls de la zone pastorale de la Nouhao au Burkina Faso

Sidonie Aristide Ima - Ouoba

► **To cite this version:**

Sidonie Aristide Ima - Ouoba. Dynamique du mode de vie des éleveurs et bouviers peuls de la zone pastorale de la Nouhao au Burkina Faso. Sociologie. Université de Strasbourg, 2018. Français. NNT : 2018STRAG008 . tel-01886687

HAL Id: tel-01886687

<https://theses.hal.science/tel-01886687>

Submitted on 3 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, PERSPECTIVES
EUROPEENNES- ED 519**

UMR 7367 Dynamiques Européennes

THÈSE présentée par :
Sidonie Aristide IMA - OUOBA

soutenue le : **20 Mars 2018**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Ethnologie

**Dynamique du mode de vie des
éleveurs et des bouviers peuls de la
zone pastorale de la Nouhao au
BURKINA FASO**

THÈSE dirigée par :

Monsieur SOMÉ Roger

Professeur d'ethnologie, Université de Strasbourg

RAPPORTEURS :

Monsieur KIYINDOU Alain

Professeur d'Universités, Sciences de l'information et de la communication, Université de Bordeaux Montaigne

Madame GROUX Dominique
des Antilles

Professeur d'Universités, Sciences de l'éducation, Université des Antilles

AUTRES MEMBRES DU JURY :

Monsieur VALENTIN Manuel

Maître de conférences en Histoire des arts d'Afrique, Anthropologie du monde matériel, Musée de l'Homme

Monsieur LOMO-MYAZHIOM Aggée Célestin

Maître de conférences HDR, Sociologie, Université de Strasbourg

DÉDICACE

À

Mes parents : Mon père Xavier IMA,

Paix à son âme,

Ma mère madame IMA née TAPSOBA Antoinette qui m'a encouragée
et soutenue dans mes études.

Mes frères et mes sœurs qui m'ont conseillée et encouragée dans ce travail.

Ma famille : Mon très cher époux Guillaume Mindigaba,

Mes deux filles Nadège et Gwladys Palingwend,

Qui ont su supporter mes multiples absences et m'ont soutenue dans mes
recherches. Qu'ils cultivent toujours en eux la volonté de réussir !

REMERCIEMENTS

L'avant-projet de cette thèse démarra en 1991 par la rencontre que j'ai eue à la Faculté des Sciences Humaines et Sociales avec le Professeur Pierre ERNY. Rentrée au Burkina Faso pour des travaux de terrain en 1993, j'ai obtenu de l'emploi à l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA). Me rendant compte que dans la Recherche sans le doctorat, point d'avancement professionnel, c'est alors que je me suis résolue à reprendre la thèse et profitant d'un billet d'avion Air France que j'ai obtenu à la suite d'un tirage de mon ticket d'entrée d'une soirée organisée par l'Institut français à Ouagadougou. J'ai utilisé mon billet pour venir à Strasbourg et voir la possibilité de me réinscrire à l'Université. Le Professeur Pierre ERNY étant parti en retraite, je fus mise en contact avec le Professeur Roger SOMÉ sous les conseils du Professeur Alkassoum MAÏGA, Enseignant-chercheur à l'Université de Ouagadougou.

Mes premières pensées vont à l'endroit de mon directeur de thèse, le Professeur Roger SOMÉ, Professeur d'ethnologie, à l'université de Strasbourg et au laboratoire Dynamiques Européennes, UMR, 7367, CNRS & Unistra à Strasbourg. Sous l'égide du Professeur Roger SOMÉ, son soutien dans l'obtention de ma réinscription ainsi que mes multiples séjours à Strasbourg ont été déterminants. Ses remarques, ses orientations, ses critiques et conseils ont contribué à améliorer la qualité de ce travail.

Sincères remerciements au Délégué Général du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), monsieur Roger NÉBIÉ et à monsieur Oumar SANOGO, chef de service de la Coopération au CNRST pour leurs appuis dans le cadre de la thèse. Ma reconnaissance va à l'endroit de mes collègues de service à l'Institut de l'Environnement et des Recherches Agricoles (INERA) en particulier au Directeur de l'INERA Hamidou TRAORÉ, à la Directrice Adjointe Adja Oumou SANON et le chef du Département Productions Animales Isidore GNANDA pour leurs soutiens multiples. Mes remerciements vont également à l'endroit du Professeur Kibora Ludovic, Anthropologue et chef du Département de l'Institut des Sciences de Société (INSS) à Ouagadougou pour ses encouragements, ses orientations et remarques sur ce travail.

Je remercie particulièrement, mon beau-frère, monsieur Olivier Balima pour son appui et ses conseils dans la rédaction de cette thèse.

J'exprime toute ma reconnaissance et ma gratitude aux éleveurs et aux bouviers peuls installés dans les centres d'appui de la zone pastorale de la *Nouhao* et sans lesquels je n'aurais pu collecter les précieuses informations. Ils m'ont ouvert leurs portes, sans rendez-vous, à toutes heures de la journée et ont répondu très aimablement à toutes mes questions.

Il me tient tout particulièrement à cœur de gratifier le responsable technique de la zone pastorale de la *Nouhao*, monsieur Edmond Baguemzanré, et ses collaborateurs au niveau des Centres d'Appui monsieur Jérôme Paré et monsieur Seydou Sanou à Bittou, monsieur Moussa Bancé et monsieur Martin Kaboré à Lalgaye, enfin, monsieur Lassané Bognini à Bané pour l'accueil, la disponibilité, la convivialité et la facilitation lors de la collecte des informations dans ces différents centres d'appui de la *Nouhao*.

Mes remerciements vont également aux personnes ressources administratives à Ouagadougou, Tenkodogo et Bittou pour leur appui à la recherche documentaire et pour les informations collectées auprès d'eux. Je n'oublie pas les agriculteurs installés dans la zone agricole de la *Nouhao* ainsi que le chef coutumier *bissa* à Bittou qui ont bien voulu se prêter à mes questions, je leur adresse mes sincères remerciements.

Toute ma gratitude à madame Francine Cerni, en particulier madame Laurence Barondeau, gestionnaire comptable à la Résidence du Collège Doctoral qui m'ont apportée leur appui afin que je puisse disposer d'un logement à ladite Résidence durant mes différents séjours à Strasbourg. Les studios sont insuffisants au regard de la demande élevée par les étudiants, mais elles ont su toujours dégager un studio pour moi. Je tiens à remercier du fond de mon cœur Gaëlle Weiss qui était à l'époque doctorante. Je l'ai rencontrée à l'Université de Strasbourg grâce à mon directeur de thèse. Elle avait son terrain au Burkina Faso ce qui fait que les échanges étaient fluides avec elle. Elle a su m'apporter son soutien et était disponible pour assurer mes inscriptions administratives à l'Université de Strasbourg lorsque j'étais au Burkina Faso et aussi, faciliter l'obtention des pièces académiques (certificat de scolarité et carte d'étudiant). Qu'elle soit remerciée pour sa patience, sa disponibilité et sa générosité.

Un spécial et sincère merci à mon époux Guillaume qui a su développer des initiatives pour me soutenir, m'encourager dans les moments difficiles et m'aider à progresser.

Mes remerciements à mes amis (es) et collègues de service pour leurs soutiens et leurs encouragements.

Je n'oublie pas également Hyppolite koumenan Abbas et Désiré Amani, doctorants à l'Université de Strasbourg pour leurs soutiens.

SIGLES ET ABREVIATIONS

APÉSS	: Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
AVV	: Autorité des Aménagements des Vallées des Volta
BUNASOLS	: Bureau National des Sols
CA	: Centre d'Appui
CÉDÉAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEZIÉT	: Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Élevage Traditionnel
CÉMAC	: Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CERCI	: Centre d'Expérimentation sur le Riz et les Cultures Irriguées
CFA	: Communauté Financière Africaine
CIRAD	: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
CIRDÉS	: Centre International de Recherche-Développement de l'Élevage en zone Sub-humide
CILSS	: Comité Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIT	: Certificat International de Transhumance
CSAO/OCDE	: Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/Organisation de la Coopération et du Développement Économique
CNRST	: Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique
CNT	: Certificat National de Transhumance
CRUS	: Conseil Régional des Unions du Sahel

DFN	: Domaine Foncier National
DGEAP	: Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux
DRRA/Centre-Est	: Direction Régionale des Ressources Animales du Centre-Est
FAO	: Organisation des Nation Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FÉB	: Fédération des Éleveurs du Burkina Faso
GRAF	: Groupe de Recherche sur le Foncier
IÉMVT	: Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
INSS	: Institut National des Sciences de Sociétés
IRAT	: Institut de Recherches Agronomiques Tropicales
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
MAÉ	: Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MDR	: Ministère du Développement Rural
MET	: Ministère de l'Environnement et du Tourisme
MRA	: Ministère des Ressources Animales
MRAH	: Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
MVVN	: Mise en Valeur de la Vallée de la Nouhao
OIE	: Office International des Épizooties
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONU	: Organisation des Nations Unies

ORSTOM	: Office de la Recherche Scientifique et Techniques des pays d’Outre-Mer
OSC	: Organisation de la Société Civile
PAAP	: Programme d’Appui aux Aménagements Pastoraux
PAPISÉ	: Plan d’Action et Programme d’Investissement du Sous-secteur de l’Élevage
PNDP	: Programme National de Développement Pastoral
PNSFMR	: Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural
PNSR	: Programme National de développement du Secteur Rural
PSAÉ	: Programme Sectoriel de l’Agriculture et de l’Élevage
RAF	: Réorganisation Agraire et Foncière
RBM	: Réseau Billital Marobé
SDA	: Schéma Directeur d’Aménagement
SN CITEC	: Société Nationale du Comptoir des Industries Textiles et Cotonnières
SNV	: Organisation Néerlandaise de Développement
SPA	: Sous-Produits Agricoles
SPAI	: Sous-Produits Agro-Industriels
UA	: Union Africaine
UBT	: Unité de Bétail Tropical
UÉMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses ressources

INTRODUCTION

La présente thèse s'est fixée comme objectif l'analyse à l'échelle de terroir, des motivations de la pratique de transhumance des éleveurs et des bouviers peuls installés dans la zone pastorale de la *Nouhao*. La zone pastorale est située dans la Région du Centre-Est du Burkina Faso, à cheval entre les Provinces du Boulgou et du Koulpélogo. L'étude s'est intéressée plus spécifiquement aux politiques d'élevage de l'État, aux caractéristiques socio-démographiques des transhumants, aux motivations réelles de la transhumance et à la manière dont les pratiques sont concrètement mises en œuvre dans un environnement où le système d'élevage extensif doit faire place à l'intensification de la production animale. Les travaux réalisés prennent en compte les deux préoccupations majeures : Transhumance et motivations. La méthodologie est articulée autour de l'approche système d'élevage composé des trois variables ou points d'entrée : éleveur-animal-ressources (Landais, 1994).

Le Burkina Faso, « pays des hommes intègres », est le nom qui a remplacé l'ancienne appellation coloniale de Haute-Volta après la Révolution du 4 août 1983. Il est situé en Afrique Occidentale dans la boucle du Niger. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, à l'Est par le Niger, à l'Ouest par la Côte d'Ivoire, au Sud par le Ghana, le Togo et le Bénin. Le Burkina Faso s'étend sur 273 187 Km². C'est un pays en général, très plat, son point le plus élevé est le Ténakourou, à 747 mètres, situé à l'Ouest du pays (la présentation est détaillée dans la deuxième partie de la thèse).

Au Burkina Faso, la production animale repose essentiellement sur l'exploitation extensive des pâturages naturels qui constituent la principale source de fourrage pour le bétail. Cependant, les conditions climatiques peu favorables, associées à la forte pression démographique ont entraîné l'expansion des cultures (vivrières et de rente) au détriment des espaces pastoraux. Cette situation se traduit par l'occupation des couloirs de passage, des aires de pâturage et des abords des points d'eau. Il en résulte une rareté des ressources pastorales donnant lieu à une compétition accrue entre les différents acteurs du développement, notamment les agriculteurs et les éleveurs. Cette compétition a donné naissance à une recrudescence des conflits liés à la mobilité des troupeaux et qui opposent en général, les agriculteurs et les éleveurs. Ils sont devenus de plus en plus récurrents et souvent mortels. Vivement préoccupés par cette situation, les pouvoirs

publics, à travers notamment le Ministère des Ressources Animales (MRA), ont mis en place des stratégies de gestion et de prévention des conflits. L'une des stratégies de gestion fut la sécurité foncière à travers l'aménagement et la délimitation d'espaces à vocation pastorale ou zones pastorales. Parmi ces zones pastorales, celle de la *Nou hao* fut créée en 1986.

Une zone pastorale, est un espace pastoral aménagé qui comporte des infrastructures pastorales et hydrauliques (parcs de vaccination, bâtiments, pistes à bétail, pare feux, espace de pâture, forages et barrages). C'est une zone particulièrement favorable à l'élevage. Elle jouit d'une reconnaissance officielle et son accès est régi par une réglementation spéciale (MRAH, 2013 : 15). Les Peuls transhumants se sont progressivement sédentarisés afin de posséder des territoires de vie et d'activités. Dans la zone pastorale de la *Nouhao*, la fixation de l'habitat des éleveurs est une réalité mais ils s'efforcent de maintenir leur système d'élevage basé sur la transhumance avec une grande partie du bétail. La présente recherche a pour objectif de comprendre les motivations de la pratique de transhumance par les Peuls dans ladite zone pastorale.

Le Burkina Faso a son économie essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Ces deux secteurs occupent au moins 86% de sa population. L'élevage des ruminants (en particulier les bovins) est une activité majoritairement développée par les Peuls¹.

L'élevage burkinabé compte un cheptel estimé en 2014 à 9 091 000 bovins, 13 891 000 caprins, 9 278 000 ovins, 2 346 000 porcins et 42 220 000 volailles, 1 137 000 asins, 40 000 équins et 18 000 camelins (MRA, 2015 : 19).

1. Présentation du sujet

L'agriculture et l'élevage sont pratiqués par toutes les composantes sociales sans distinction de sexe ou d'ethnie, d'où elles tirent l'essentiel de leurs revenus. L'activité d'élevage occupe une place sociale et économique majeure au Burkina Faso et recèle d'énormes potentialités au regard de l'importance numérique et de la diversité du cheptel. Le secteur de l'élevage figure au second rang des exportations totales en

¹ Les natifs peuls se nomment eux-mêmes « Pullo » (singulier), pluriel « Fulbe ». Tout au long de la présente étude, il sera utilisé la transcription française des noms propres comme d'autres auteurs (Boly, 1984 : 13 ; Mathieu, 1998 : 21 ; Thébaud, 2002 : 23). Lorsque le mot devient un adjectif, il est accordé en fonction du genre et du nombre.

valeur après le coton. En termes de rentabilité, la production animale dépasse de loin la production végétale (cultures vivrières) avec un taux de rentabilité de 19,7 % contre 7,5 % pour la production végétale. L'élevage contribue de manière significative à l'économie nationale à hauteur de 18% du PIB et à plus de 26% aux recettes d'exportations (MRAH, 2013 : 42). En 1995, les produits animaux constituaient toujours la deuxième source d'entrée de devises pour le Burkina Faso, après le coton, et correspondaient à environ 21 milliards (17 milliards pour la viande et 4 milliards pour les cuirs et peaux) sur un total supérieur à 100 milliards de Francs CFA (Lancker J., 1998 :10). La Côte-d'Ivoire, comme tous les États côtiers ouest-africains (Ghana, Togo, Bénin, Nigeria, etc.) dépend habituellement de la région sahélo-soudanienne en matière d'approvisionnement en viande. Mais les pays qui demeurent les plus grands exportateurs de bétail au niveau de l'Afrique de l'Ouest francophone, sont le Burkina Faso et le Mali (Diallo Y., 1995 : 3). Les exportations des bovins sur pied à destination de la Côte-d'Ivoire, du Bénin et du Ghana étaient respectivement de 33 500 têtes, 34 400 têtes et 82 000 têtes en 2013 et de 56 800 têtes, 35 500 têtes et 82 700 têtes en 2014 (MRA, 2015 : 115).

À côté de son apport important à l'édification de l'économie nationale, l'élevage contribue également de façon soutenue à la sécurité alimentaire des populations et à la lutte contre la pauvreté. Il est à la fois un facteur d'intensification des productions agricoles, un gros pourvoyeur d'emplois et surtout un puissant moyen de lutte contre la pauvreté. Aussi, l'élevage, de par ses produits, constitue un véritable maillon dans l'économie locale notamment dans le processus d'échange et de transformation des produits animaux. Autour de ce secteur se développe tout un ensemble de circuits économiques générateurs d'emplois et de revenus. On peut citer, par exemple, le circuit de commercialisation du bétail et de la viande, la filière lait et produits laitiers, ou encore la filière cuirs et peaux, la filière volaille, etc.

L'élevage permet d'augmenter la productivité et la rentabilité de l'agriculture par l'utilisation accrue du travail et du fumier fournis par les animaux. En effet, le développement de la culture cotonnière, accompagné de celle de cultures vivrières comme le maïs, a été très largement soutenu par l'élevage. Les superficies de coton se sont accrues avec des rendements maintenus à un niveau relativement constant, grâce à la contribution de l'élevage aux activités de l'exploitation : transport, labour, fumure

organique, etc. Au total, la contribution multiforme du coton à l'économie nationale est imputable en grande partie aux apports provenant de l'élevage. Outre sa contribution directe à l'économie, il comptabilise des effets indirects qui ont permis d'accroître la production végétale. Cependant, l'extraction de l'or prend de plus en plus de l'ampleur et le bétail sur pied constitue le troisième produit d'exportation après l'or et le coton.

Une grande diversité de systèmes de production animale (système d'élevage extensif, semi-intensif et intensif) est observée en fonction du type d'élevage et de la région. Le système d'élevage extensif est à majorité dominante, caractérisé par une mobilité des hommes et des animaux. Il est un ensemble d'éléments en interaction dynamique organisés par l'homme en vue de valoriser des ressources par l'intermédiaire d'animaux domestiques (Landais E., 1997 : 11). Le pastoralisme dans son ensemble est un système d'élevage, un mode de vie des éleveurs, qui s'efforce de maintenir l'équilibre optimal entre les pâturages et le bétail à travers l'exploitation de plusieurs ressources naturelles. Le pastoralisme est essentiellement développé par le groupe ethnique peul. Sur le territoire du Burkina Faso, comme celui de la plupart des pays africains, les Peuls sont spécialisés dans l'élevage des bovins. Ils se déplacent sans cesse avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages, d'eau et de cures salées. Ce motif de déplacement est dénommé *diétal* en fulfuldé. C'est ainsi qu'en mouvement continu, ils se déplacent progressivement, sans tenir compte des frontières ethniques ou administratives.

Le souci majeur de l'éleveur est la satisfaction alimentaire de son troupeau bovin en vue d'atteindre des objectifs tels que la multiplication des animaux et la production laitière pour l'alimentation de la famille. La transhumance est un système d'élevage extensif et concerne environ 75 % de l'effectif du cheptel bovin (MET, 1990 : 11). Elle est une expression de la culture peule. C'est un marqueur de l'identité peule. Tout l'art de l'éleveur consiste à mener son troupeau vers de meilleures ressources (pâturages et points d'abreuvement) du moment ; ce qui l'oblige à se déplacer chaque jour et selon les saisons. Le principal moyen dont dispose l'éleveur ou le bouvier pour orienter le régime alimentaire de ses animaux, repose sur les pratiques de conduite des troupeaux au pâturage.

La transhumance est un mode de vie, une technique d'élevage chez les Peuls qui consiste à une exploitation opportuniste des ressources fourragères naturelles selon les cinq (5) saisons de l'année définies par le calendrier peul qui sont : *N'duungu, yaamnde,*

dabbunde, ceedu et gataaje. Elle est de nos jours confrontée à de nombreuses difficultés dont la réduction drastique des espaces pastoraux par l'extension des champs, les effets des changements climatiques et la construction de routes (Kagoné H., 2001 : 21).

Les itinéraires sont choisis en fonction du disponible fourrager et surtout hydrique. Dans ce type d'élevage, plus de 90 % de la matière sèche broutée par le bétail provient du pâturage naturel (Carrière M., 1996 : 5). Pour pallier l'insécurité alimentaire, l'éleveur et quelques membres de sa famille quittent le village avec une partie du troupeau bovin, vers les zones plus propices. Dans ces zones, les femmes ont la possibilité de troquer le lait et ses dérivés (beurre, savon) contre les céréales, collectant ainsi des quantités pour les repas de la famille. De plus en plus, les familles ne partent plus en transhumance. Elles sont responsabilisées au sein du wuro en l'absence du chef de famille qui est en mobilité avec le bétail. Ce déplacement permet de garder une partie des animaux qui seront à l'abri des vols et des maladies. Cette stratégie permet non seulement de sauver les animaux, mais aussi de trouver de quoi nourrir la famille (Hassane H., 1996 : 21). La transhumance se répète tous les ans, au départ d'un point de référence, le terroir d'attache vers une zone qui est généralement la même au cours des années normales (bonnes pluviométries enregistrées dans les sites d'accueil).

La stratégie a changé, car de plus en plus, les éleveurs se sont sédentarisés mais la pratique de mobilité d'une partie du bétail se poursuit par les adultes et les jeunes enfants, l'autre partie du troupeau restant au campement. Les chefs de famille utilisent leurs propres enfants comme bouviers, cependant on observe de plus en plus, une utilisation de main d'œuvre salariée dans la garde des bovins car il existe un désintérêt de leurs enfants pour la tâche de bouvier. Le désintérêt porté par les enfants des éleveurs est un signe annonciateur d'un abandon de la mobilité avec les animaux par la jeune génération montante. Marc Carrière avait exprimé son inquiétude sur la continuité de la pratique de la mobilité par les jeunes.

« En matière de tradition, les "anciens" jouent un rôle fondamental ; or, dans la plupart des pays des zones arides, les jeunes de moins de trente ans constituent une grosse majorité de la population totale (près des 3/4). En dehors du fait qu'à moyen terme, toute dynamique sociale repose en grande partie sur ces classes jeunes, on peut s'interroger sur l'efficacité de la transmission de la culture pastorale, au fil des générations. Il y aurait, là aussi, à lutter contre une forme d'érosion : celle du patrimoine culturel pastoral » (*Ibid.*, 1996 : 64).

La transhumance au Burkina Faso est réglementée par l'Arrêté N° 327/EL-IA du 10/03/1957, et par le décret n° 114 du 26 mars 1966 (MDR, 1983 : 3 ; MET, 1990 : 39). Les productions animales sont intimement dépendantes des contraintes pluviométriques (variations annuelles et inter annuelles, sécheresses, inondations, etc.), aggravées par la dégradation des espaces et des ressources naturelles, les feux de brousse et le faible niveau technique et organisationnel des éleveurs. Pendant la saison sèche l'herbe qui s'assèche, est en grande partie consommée par les feux de brousse. Les plans d'eau se raréfient ou tarissent totalement (Guissou T., 2012 : 10). L'éleveur est alors obligé de se déplacer pour trouver de meilleures conditions de vie et de productions pour son cheptel. Ces déplacements qui étaient beaucoup plus internes au pays dans le passé ont accentué leur amplitude à la faveur de l'éradication des glossines et des simulies ainsi que des progrès des sciences vétérinaires pour atteindre et se pérenniser dans les pays côtiers, voisins du Sud du Burkina Faso (Nigéria, Bénin, Togo, Ghana).

Au niveau sous-régional, de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), elle prône la libre circulation des personnes et des biens. Cependant, appliqué au secteur de l'élevage, les éleveurs transhumants rencontrent des difficultés. À la suite des sécheresses aiguës et répétées de 1970 et 1980, et les conflits récurrents liés aux déplacements des éleveurs ont conduit les chefs des différents États de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), à adopter une décision à Dakar en octobre 1998. Cette décision prévoit un cadre qui fixe les principes d'une réglementation de la transhumance transfrontalière entre les quinze (15) États membres au départ, elle en compte aujourd'hui dix sept membres.² Il s'agit de la décision A/DEC.5/10/98 du 31 Octobre 1998 réglementant la transhumance entre les États membres de la CÉDEAO. Elle insiste sur la garde des animaux transhumants, la protection et le respect des législations nationales propres à chaque pays. Mais, elle est assortie d'une condition, la principale étant l'octroi d'un Certificat International de

²La CÉDEAO est une organisation intergouvernementale de l'Afrique de l'Ouest créée le 28 Mai 1975 par quinze pays de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. Le Cap-Vert a rejoint la Communauté en 1976 portant l'organisation à seize membres, mais la Mauritanie a décidé de la quitter en 2000, et a demandé de nouveau, en mai 2017 à réintégrer la CÉDEAO. En février 2017, le Maroc a déposé une demande d'adhésion auprès de la CÉDEAO qui a été acceptée. Son but est de promouvoir et de faciliter les échanges commerciaux entre les États membres, créer une union monétaire ouest-africaine. Elle prône également la libre circulation des personnes et des biens.

Transhumance (CIT). Les droits des éleveurs nomades non-résidents sont ainsi protégés par la législation des pays d'accueil, mais ils doivent aussi respecter les lois du pays hôte en ce qui concerne les forêts, la faune, les points d'eau et les pâturages (Union Africaine, 2013 : 26). Cette décision prône la libre circulation des personnes et des biens dans l'espace de la CÉDÉAO. Yacouba Sanon qui a mené une étude sur la transhumance frontalière écrit :

« Une analyse des populations et des mouvements de bétail a permis à la CÉDÉAO de dégager les principaux axes de transhumances qui sont les suivants :

- Axe Ouest : Sénégal, Gambie, Mauritanie, Guinée, Mali ;
- Axe Est : Bénin, Nigeria, Niger ;
- Axe Niger-Nigeria : Nord-Niger - Nord-Nigeria ;
- Axe Central : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo » (Sanon Y., 2013 : 5).

Malgré ces dispositions, les éleveurs transhumants rencontrent de nombreuses difficultés au cours des déplacements des troupeaux au-delà des frontières nationales. Au niveau de l'Afrique de l'Ouest, le cadre politique et réglementaire existe, il est évolutif mais peu efficace (Laouali A., 2014 :41). Les textes peinent à être appliqués du fait de l'augmentation des populations dans les pays d'accueil et du développement de leur élevage, ainsi que l'affectation de terres aux cultures de rentes telles que le coton, le palmier à huile, les arbres fruitiers, les anacardiens, etc. (Sanon Y., 2013 : 7).

Deux types de transhumance sont pratiqués au Burkina Faso : la transhumance nationale et la transhumance internationale ou transfrontalière.

En matière de transhumance nationale, toutes les régions constituent des zones de départ des transhumants (Meyer J. F., 1989 : 16). Les mouvements des cheptels se font des zones arides du Nord (zone sahélienne) vers les zones humides du Sud (zone Soudano-guinéenne). Toutes les régions constituent également des zones d'accueil de transhumants. Les principales sont les Hauts-bassins, les Cascades, le Sud-Ouest et l'Est. Les régions les moins attrayantes sont le Nord, le Centre et le Plateau central, correspondant aux régions les plus arides du pays.

Pour les départs des bovins transhumants dans les treize (13) régions du Burkina Faso, les effectifs sont passés de 125 857 têtes en 2007 à 161 060 têtes en 2010. Dans les zones d'accueil, les effectifs ont évolué de 83 946 têtes en 2007 à 89 046 têtes en 2010 avec une hausse des effectifs enregistrée en 2009 à 122 434 têtes (Guissou T., 2011 : 6-7).

Les éleveurs effectuent de petites, moyennes ou grandes transhumances. Selon le Ministère de l'Environnement et du Tourisme (MET), en matière de transhumance nationale, on distingue deux formes de transhumance : la petite transhumance caractérisée par sa faible amplitude (15 à 50 kilomètres), dépassant rarement les limites de la province ou légèrement au-delà, et la grande transhumance qui se déroule sur un parcours au-delà de 50 kilomètres et qui porte sur plusieurs provinces et même les pays voisins (MET, 1990 : 27).

Pour ce qui est de la transhumance internationale ou transfrontalière, les animaux transhumants sont principalement des bovins, des ovins et des caprins au sein desquels dominant numériquement les bovins. Les pays d'accueil sont le Bénin, le Togo, le Ghana, la Côte-d'Ivoire, le Mali, le Niger et le Nigéria. Leur nombre est passé de 41 911 têtes à 60 600 têtes de 2007 à 2011. L'effectif le plus élevé est celui de 2010 (71 975 têtes de bovins), donnant l'impression d'une évolution progressive au cours de la période. Le Togo est le pays voisin qui accueille le plus grand nombre d'animaux (30 à 60% du total), il est suivi du Ghana (15 à 34%) (Guissou T., 2011 : 8).

La transhumance est une pratique ancienne des Peuls mais de plus en plus d'autres groupes ethniques telles que les *Mosse*, les *Bissa* et les *Gourmantché* se déplacent avec les animaux. Néanmoins elle demeure la pratique qui est très développée par les éleveurs peuls. Ainsi, «La mobilité est généralement l'œuvre des éleveurs peuls (86 % des transhumants) comparativement aux autres ethnies dont les *Gourmantché* dans l'Est du pays (37,5 % des transhumants) ou les *Bissa* dans le Sud du Burkina Faso (21,5 % des transhumants) » (Santoir C., 1999 : 37).

L'un des facteurs importants qui a fortement influencé le système de production animale fut les grandes sécheresses des années 1970 et aigües de 1983-1984. Ces catastrophes naturelles ont provoqué de nombreuses pertes d'animaux et mis à rude épreuve les pasteurs (Meyer J. F., 1989). Les populations, principalement peules, n'ont pas eu d'autres choix que de migrer en direction d'espaces moins peuplés où leurs troupeaux disposeraient de pâturages en quantité et relativement en qualité suffisantes. Ils se sont déplacés vers le Sud du Plateau Central et l'Ouest du Burkina Faso. Leur arrivée a eu pour conséquence l'apparition de conflits principalement lors des saisons des pluies pendant ou après que les champs aient été semés et récoltés. L'élevage traditionnel est principalement perçu, souvent à tort ou à raison, comme source de

conflits et facteurs de nombreuses dégradations de l'environnement (MRAH, 2013 : 14).

En plus de la sécheresse, un autre fait important, de nos jours, est l'accaparement des terres agricoles par les agro-business. Ces derniers ont dépossédé les éleveurs de leurs espaces de pâturage, et occupé les pistes à bétail. Ainsi, L'étude réalisée en octobre 2011 dans les provinces du Ziro et du Houet au Burkina Faso par le Groupe de Recherche et d'Action sur le Foncier (GRAF), a démontré que « dans la seule commune de Sapouy, plus de 280 agrobusiness men au total y ont été dénombrés et plus de 3000 hectares de terres vendus. Les superficies acquises par les « Nouveaux Acteurs » dans le Houet sont beaucoup moins grandes que dans le Ziro : 13,2 hectares en moyenne contre 30,8 hectares » (GRAF, 2011 : 23).

2. Justification de l'étude

Trois raisons principales qui justifient cette recherche proviennent d'un ensemble de constats.

Il s'agit d'abord, de l'importance socio-économique du secteur de l'élevage au Burkina Faso, en particulier et dans la zone ouest africaine en général. Au Burkina Faso, l'élevage occupe un meilleur rang (3^{ème}) dans l'économie du pays. La place qu'il occupe dans l'économie mérite que l'État accorde une attention particulière à ce secteur d'activité. Malheureusement, il est marginalisé et bénéficie de faibles investissements par rapport au secteur agricole (Marty A., 2012 et Sanon Y., 2010).

Ensuite, ce manque d'intérêt se manifeste par la non application des mesures législatives et réglementaires de soutien à la pratique de la transhumance. La loi autorise la pratique de la mobilité des éleveurs avec les troupeaux pour exploiter les ressources naturelles, mais au cours de la transhumance, les éleveurs rencontrent d'énormes difficultés (occupation des espaces de pâture par divers usagers, obstruction des pistes à bétail, etc.) et les textes ne sont pas appliqués. Cette situation engendre des dégâts et des conflits souvent mortels entre les usagers des ressources naturelles, notamment pastorales. Les éleveurs prennent des risques en pratiquant la transhumance car ils sont en insécurité.

Enfin, la troisième raison, la transhumance a des effets négatifs sur les plans écologique, alimentaire, sanitaire et social. Je me demande pourquoi malgré ces effets les éleveurs maintiennent leur système extensif de production.

Sur le plan écologique, la propriété collective des parcours a été analysée comme devant conduire à la ruine des ressources naturelles. La pratique de la transhumance est source d'une dégradation de l'environnement (sol, terres de parcours et ressources végétales). Pour satisfaire pleinement les besoins alimentaires des animaux, les bouviers pratiquent l'émondage des arbres et des arbustes. Il n'y a pas une gestion rationnelle dans l'exploitation des fourrages, ce qui contribue à la dégradation du couvert végétal ligneux et herbeux. Les effets de la transhumance sont dénoncés par certains écologistes, en particulier, la théorie de la « Tragédie des biens communs » de Hardin, (1968). Cette théorie environnementale dénonce la dégradation des terres qui est la cause de l'exploitation des ressources naturelles par les pasteurs. « Elle est fondée sur l'idée que lorsqu'une ressource est détenue en commun, un acteur isolé serait intéressé à maximiser son exploitation, parce qu'il tirerait pleinement profit de ce développement, mais que les coûts seraient répartis entre tous les utilisateurs. Appliquée au pastoralisme traditionnel africain, la conséquence a été le surpâturage, l'érosion des sols et de l'embroussaillage » (Carrière M., 1996 : 63 ; UA, 2013 : 24). Le Burkina Faso n'est pas en reste, la dégradation des ressources naturelles réduit l'accès aux pâturages et à l'eau, rendant les éleveurs de plus en plus vulnérables. Ils sont contraints à parcourir de longues distances pour satisfaire les besoins alimentaires des animaux.

Sur le plan alimentaire, le déficit est observé chez les animaux. Ce déficit est proportionnel à la distance parcourue pour atteindre le lieu de pâture ou le point d'eau. Ainsi, vers la fin de la saison sèche, la rareté des pâturages, couplée à ce mouvement de grande amplitude à la recherche d'eau et de pâturages, fait que les pertes de poids sont considérables (SokemawuK., 2011 : 52). Les points d'eau, en nombre également insuffisants, deviennent de plus en plus inaccessibles du fait de leur occupation par des champs, ou de leur tarissement très souvent précoces. La concurrence est rude autour des points d'eau (notamment les forages). Il faut souligner qu'à partir de la saison sèche froide (décembre – janvier), les mares et autres retenues d'eau de surface tarissent dans certaines régions du Burkina Faso. Durant la transhumance, les bouviers utilisent les sous-produits agricoles (tiges de céréales, fanes de légumineuses) à travers la vaine

pâture dans les champs après les récoltes. Les fanes de légumineuses, dont la valeur alimentaire pour les ruminants est bien connue des éleveurs, sont quasi systématiquement récoltées et conservées, en vue, soit de leur utilisation par les animaux des agriculteurs, soit de leur vente dans les marchés de fourrages qui jouxtent les marchés de bétail. Dans certaines zones, les pailles de céréales sont également brûlées à même le champ pour servir d'amendement minéral et, parfois, pour empêcher le séjour des animaux en transhumance dans le terroir (UICN, 2015 : 52). Pour pallier le déficit alimentaire en saison sèche, les éleveurs font recours à l'usage des Sous-Produits Agro-Industriels (SPA) (graines de coton, tourteaux de coton, sons de blé, mélasse, etc.), mais diverses contraintes existent, notamment, mais, une quantité non négligeable de ces Sous-Produits Agro-Industriels est utilisée à d'autres fins que l'alimentation du cheptel national. Une partie des tourteaux est exportée vers d'autres marchés, plus rémunérateurs (Mali notamment) et la mélasse est utilisée pour la production d'alcool et comme amendement sur les champs de canne à sucre. Autre contrainte d'utilisation des Sous-Produits Agro-Industriels, ce sont leurs conditions d'accès, principalement aux tourteaux et sons de blé, qui excluent les petits et moyens éleveurs et favorisent la création d'un monopole de fait par les grossistes en denrées à usage humain (huile, farine, savon) (UICN, 2015 : 62).

Sur le plan sanitaire, la transhumance est aussi une source de diffusion des maladies du bétail et constitue un frein à la lutte contre les maladies, notamment infectieuses. Elle favorise la propagation de plusieurs maladies contagieuses par le jeu des porteurs chroniques ou latents, qui se déplacent d'une zone à une autre. La rencontre de troupeaux d'origines diverses autour des points d'abreuvement permet une large contamination des animaux par certaines maladies que les bouviers appellent eux-mêmes les maladies des troupeaux en déplacement. La transhumance de gros troupeaux se déplaçant sur les mêmes chemins dans une grande promiscuité pourrait être un facteur de risque sanitaire à travers la diffusion de microbes et/ou de parasites (Giraud G., 2008 : 8).

À ces problèmes sanitaires s'ajoutent des intoxications alimentaires consécutives à l'ingestion de plantes toxiques, toxicité due à la présence de tanins dans ces plantes. L'animal transhumant en découvrant de nouvelles régions, de nouveaux pâturages, ingère des plantes nocives qui poussent dans les espaces de pâture. L'ingestion massive

ou répétée de ces plantes entraîne des troubles digestifs graves souvent mortels. De même, le surpâturage et les disettes amènent l'animal à ingérer n'importe quoi, notamment les sachets plastiques très répandus sur le sol, s'exposant ainsi à des troubles digestifs graves, (occlusions intestinales). Des décès de bovins au cours des transhumances ont été évoqués par les Peuls pendant les entretiens sur le terrain à la *Nouhao*, malheureusement des données chiffrées ne sont pas disponibles auprès des services d'encadrement.

Sur le plan social, le système d'élevage des Peuls est de type traditionnel. Il privilégie le nombre de têtes (signe de prestige et de respect) au détriment de la productivité, c'est-à-dire, réduire le nombre des animaux et développer une production de qualité. Dans le cas de la transhumance, basée sur l'exploitation des grands espaces, les éleveurs peuls ne recherchent que l'accroissement du nombre de têtes de leurs animaux en ne comptant que sur l'exploitation des ressources naturelles (pâturages naturels, eaux de surface, puisards), jugées gratuites.

La mobilité du bétail entraîne nécessairement la mobilité d'une partie des hommes (les bras valides). Ils marchent pendant des mois avec leurs animaux, se contentant du minimum nécessaire pour leur survie. L'essentiel est de trouver des points d'eau et des pâturages. Les habitations sont très précaires : tentes ou habitats en paille construits à l'aide de peau, de branchages ou de nattes. Ainsi, l'habitat de l'éleveur transhumant, en dépit de son adaptation à son mode de vie, reste très sobre et n'assure aucune protection vis-à-vis des conditions climatiques (vents, pluies, températures) et sécuritaire (attaques d'animaux sauvages). Il est même fréquent de voir les bouviers supporter la pluie et le froid dans les mêmes conditions que leurs animaux. Ces lieux d'habitation éloignent les bouviers des centres de ravitaillement en biens de première nécessité, les obligeant souvent à compter sur la production du troupeau, de la végétation (fruits) et des points d'eau utilisés par les animaux (mares, barrages, bas-fonds et puits) pour survivre.

La transhumance constitue un obstacle à la scolarisation des enfants et des jeunes peuls. Très jeunes (sept ans déjà), les enfants des éleveurs peuls (filles et garçons), sont soumis à la pratique des activités pastorales en commençant par la conduite des troupeaux mixtes de taille modeste au pâturage, matin et soir. Les adolescents, en particulier les garçons, font partie du groupe des candidats à la grande transhumance

(les filles sont données à un âge précoce en mariage), ce qui les éloigne peu à peu de cette mobilité hors des campements mais aussi de la scolarisation.

Enfin sur le plan social, les conflits sont récurrents et de plus en plus élevés en nombre : de l'année 2005 à 2011, le Burkina Faso a enregistré environ 4000 conflits (MRAH, 2013 : 2). Les relations entre agriculteurs et éleveurs se sont exacerbées à tel point qu'on constate parfois des morts d'hommes comme l'atteste cet écrit paru dans un journal au Burkina Faso : « Le 31 décembre fut une journée macabre à Zabré. Devant des forces de l'ordre impuissantes ou timorées, des autorités effacées, des manifestants décident de « se rendre justice ». Ils commettent au grand jour un sextuple assassinat. Sambo Bandé accusé de vol et de recel de bétail est tué avec une partie de sa famille » (MUTATIONS, N° 21 du 15 janvier 2013 :1). Les Peuls sont considérés comme « des étrangers » « des envahisseurs ». Ils sont victimes de nos jours, de stéréotypes négatifs « un peul est un peul », « il y a des Peuls parmi les bandits, alors tous les Peuls sont des bandits³ ». En effet, des analyses ont généralement mis l'accent sur les relations conflictuelles entre éleveurs et agriculteurs. La plupart des conflits sont résolus en faveur des agriculteurs. Les éleveurs sont toujours pénalisés car entend-t-on souvent certaines expressions à l'encontre des éleveurs : « les champs ne se déplacent pas », « ce sont vos animaux qui sont rentrés dans nos champs ». Les paysans obtiennent auprès de l'administration un appui favorable tandis que les Peuls sont défavorisés, à moins qu'ils arrivent à « désintéresser » les agents administratifs de la cause des paysans. Des concurrences se mettent en place : des troupeaux détruisent les récoltes, des voies de passage autrefois empruntées par les troupeaux sont envahies par les cultivateurs (Robert E., 2010 : 16). L'accroissement de la population conjugué aux besoins nouveaux de terres agricoles, au développement de la culture de saison sèche et aux effets néfastes des changements climatiques entraînent une forte progression annuelle du front agricole de l'ordre de 3 à 6 % par an, au détriment des terres de parcours (FAO, 2012 : 28). Les conséquences de cette situation conduisent à l'occupation des pistes à bétail, la réduction des zones pastorales et des zones de pâture, et des difficultés de mobilité du cheptel. L'élevage traditionnel fortement extensif et transhumant se retrouve confronté à d'énormes difficultés d'espace et de couloirs de passage. Le système

³ Ces expressions sont issues des analyses menées par Diallo Issa parues sur le site web : www.gitpa.org/.../GITPA300-26PASTORALISMETEXTREFDiallo.pdf, consulté le 05/04/2014

d'élevage des bovidés par les Peuls n'est plus adapté de nos jours à telle enseigne qu'un Peul excédé par les différents conflits a lâché cette pensée : « où veut-on que l'on mette les animaux ? En l'air ou sous terre ? » (Santoir C., 1999 : 57).

3. Annonce du plan d'étude

La présente recherche est structurée en trois parties :

Après une introduction composée de la justification et du contexte, je présenterai dans une première partie, les cadres théorique et opérationnel pour aborder la question de la transhumance au Burkina Faso.

Dans la deuxième partie, un retour sur l'ensemble du territoire au Burkina Faso, semble nécessaire pour souligner que les pratiques et les stratégies mises en œuvre par les transhumants peuls de la zone pastorale de la *Nouhao* puisent leur source dans le contexte général de l'élevage des Peuls dans ce pays. Cette deuxième partie traitera de la situation actuelle de l'élevage qui permet d'éclairer et de comprendre les modes de vie des éleveurs peuls, l'importance sociale et économique des bovins dans leur société. Dans cette deuxième partie, le Burkina Faso sera présenté dans le chapitre III à travers ses environnements physique et social. Le chapitre IV traitera du système d'élevage des bovins. Il sera question des ressources pastorales utilisées dans la production animale, ainsi que les conflits qui y sont liés. Enfin, dans le chapitre V, l'analyse de la transhumance des Peuls. Après cet éclairage de la pratique de l'élevage en général au Burkina Faso, l'entrée dans une troisième partie au cœur de l'objet d'étude qu'est le cas spécifique de la pratique de la mobilité des éleveurs et des bouviers de la zone aménagée de la *Nouhao*, en ayant pris le soin de présenter dans le chapitre VI, les politiques nationales de mise en œuvre des zones pastorales. Il sera également question dans ce chapitre de la stratégie de développement mise en place dans la vallée de la *Nouhao*. Dans le chapitre VII, j'exposerai les résultats de mes travaux de recherche sur le terrain. C'est dans ce chapitre que j'analyserai les motivations justifiant la pratique de la mobilité. Je tirerai une conclusion sur le sujet d'étude en ayant pris le soin de faire une synthèse des résultats obtenus, de mener une discussion des hypothèses et terminer par la présentation du bilan des parties du plan de l'étude.

PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET OPÉRATIONNEL

CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE

1. Différentes approches de la politique du développement pastoral

Les problèmes de développement agricole, en général, et celui de l'élevage en particulier ont été analysés par différents auteurs. Les approches de la politique d'élevage menées au Burkina Faso, ne sont pas si différentes des autres pays sahéliens. Face à la dégradation des ressources naturelles, à la sécheresse et aux conflits liés à l'exploitation des ressources pastorales, plusieurs réflexions furent menées pour résoudre la question de l'élevage des pasteurs peuls. Certains auteurs sont favorables à l'aménagement de zones pastorales pour sédentariser les éleveurs. Mais cette sédentarisation des éleveurs fut un échec pour certains et une réussite pour d'autres. D'autres, enfin, plaident pour une sédentarisation des éleveurs assortie d'une protection de la mobilité. Mais quelle fut l'historique de création de la zone pastorale ?

Le recours à l'approche historique permet de comprendre les politiques d'élevage dans les États sahéliens. Elles ont pour origine la période coloniale. Ainsi, l'étude menée par Breukers (1991) et citée par Pyt Douma et al., (1994), permet de comprendre cette politique. Pyt Douma et al., dans leur analyse écrivent :

« Trois phases distinctes, à savoir une phase coloniale, une phase post-coloniale entre les années 1960 et 1980 et une phase moderne à partir de l'année 1980. La phase coloniale est caractérisée par une multitude d'objectifs et d'instruments (augmentation de la productivité dans l'élevage) afin d'accroître les revenus des pasteurs et du gouvernement. Cette phase fut marquée en 1991 tout d'abord par l'idéologie d'une intensification de l'élevage, pour satisfaire la demande du marché national et international. Les instruments dont on se servait pour atteindre ces objectifs étaient, sur le plan zoo-technique, l'approvisionnement d'eau d'abreuvement, la lutte contre les maladies contagieuses (peste bovine et la péripneumonie contagieuse des bovins et mouches tsé-tsé), l'amélioration des races bovines, la lutte contre les épizooties, la lutte contre les feux de brousse, la construction des abattoirs et la mise en place des routes de transhumance. Pendant la phase moderne on se rend compte que les changements dans la propriété foncière, le management et la conservation des ressources basées sur des connaissances occidentales ne fonctionnent pas bien, parce que les objectifs économiques ne correspondaient pas aux objectifs des populations pastorales », (Pyt Douma et al., 1994 : 20).

Au début des années de l'indépendance, les pouvoirs publics ont mis en place une intensification de l'élevage, privilégiant la sédentarisation, les systèmes de ranchs et l'élevage intensif qui furent des systèmes inadaptés dans les régions sahéliennes. Le

développement pastoral s'est d'abord préoccupé de maximiser le cheptel et leurs ventes. Dans cette perspective que se sont opérés les différentes interventions : vaccinations, hydraulique pastorale et modernisation des circuits commerciaux (Gallais J., 1979 : 2). Le type de développement préconisé par les pouvoirs publics est loin de la stratégie des éleveurs peuls.

C'est à partir des années 1970, à la suite des sécheresses répétitives, que les pouvoirs publics s'orientent vers les créations des zones pastorales. Ainsi, « Les zones pastorales représentent plus de 38% du territoire des pays sahéliens (Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Burkina Faso), la proportion peut atteindre jusqu'à 78% du territoire de ces pays si l'on intègre les écosystèmes sahariens » (Bonnet B., 2013 : 72).

Les activités conduites dans ces différentes zones à vocation pastorale ne sont pas différentes de celles développées durant les périodes coloniales et post-coloniales. Les objectifs de développement sont axés, en particulier, sur l'introduction d'un nouveau modèle d'élevage afin d'augmenter les productions animales.

Une prise de conscience des États africains et des bailleurs de fonds s'est faite pour soutenir le développement des zones pastorales et ainsi que la mobilité du bétail. Avec l'amenuisement des ressources pastorales et l'appauvrissement des éleveurs, des initiatives ont été développées afin de soutenir et de sécuriser la mobilité pastorale. Ainsi, des textes réglementant la transhumance nationale et internationale ont été élaborés. En effet, Yahaya Namassa Zakaria dans son analyse révèle que :

« Il existe une panoplie d'instruments à la fois législatifs et réglementaires afin de gérer le dit phénomène. Toutefois, en dépit de l'existence de cet arsenal juridique, on constate que les difficultés ainsi que les conflits liés à la transhumance transfrontalière s'accroissent de jour en jour » (Zakaria Y. M., 2014 : 44).

Au plan national, des efforts sont fournis par l'État burkinabé en vue de soutenir et de protéger les éleveurs transhumants et le bétail. Ces efforts se traduisent par l'existence des textes législatifs et réglementaires sur le pastoralisme. Néanmoins, il existe une timide application des textes réglementant la transhumance.

Cette politique de développement du secteur pastoral se traduit par une difficile adaptation. En effet, les aménagements pastoraux ont transformé les pratiques pastorales. Le savoir-faire traditionnel des Peuls n'est pas pris en compte, ils étaient plutôt soumis à des résultats à travers un appui technique assuré par un personnel ayant

plusieurs compétences (docteurs vétérinaires, ingénieurs de l'élevage, techniciens supérieurs d'élevage spécialisés, formateurs, animateurs, etc.). Certains auteurs (Dongmo P. et al., 2012 ; Hochet P. et Guissou C., 2010 et Nébié O., 2005) notent que les politiques mises en œuvre pour contrôler les populations pastorales et intensifier leur système d'élevage ont échoué. Elles ne prenaient pas suffisamment en compte l'essence de cette activité pastorale qui est basée sur l'exploitation des ressources inégalement distribuées sur l'espace et entre les saisons. La mise en œuvre des politiques de développement agricole n'est pas souvent pensée avec les acteurs concernés, notamment, les éleveurs. « Ils se sont surtout donnés des objectifs quantitatifs à réaliser, et ont souvent cherché à faire participer les populations aux activités sans concertation préalable » (Nébié O., 2005 : 291). Les politiques de développement du secteur d'élevage mal définies, exposent les zones pastorales à des modes de gouvernance contradictoires. C'est le cas de la zone pastorale de Samorogouan analysée par Peter Hochet et Charles Guissou. La zone pastorale de Samorogouan comme les autres zones pastorales créées par l'État, avait été choisie à partir d'un objectif d'adaptation des éleveurs à la suite des sécheresses qui ont décimé le cheptel. La zone constituait pour les éleveurs, non seulement un espace de sécurité foncière, mais également elle fournissait les conditions de développement des techniques intensives.

« Malheureusement, elle est devenue un espace multi-usage composé de fronts agricoles, d'îlots de pâturage, de villages, de hameaux et de campements. À partir de 1984, sa dénomination est changée en Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Élevage Traditionnel (CEZIÉT). Depuis sa création, outre les contraintes financières, le CEZIÉT fait face aux difficultés (licenciement du personnel, comités du projet qui régulaient les entrées, les exploitations ainsi que les sorties de la zone pastorale ne fonctionnent plus faute de moyens financiers et humains. L'occupation des terres de la zone pastorale à des fins agricoles à partir de 1985 » (Hochet P. et Guissou C., 2010 : 6).

Sur le plan social, la politique de développement des zones pastorales a favorisé l'arrivée de nouveaux acteurs dans le secteur d'activité pastorale (agriculture). La concurrence sur l'exploitation des ressources naturelles trouve là une de ses causes majeures (Hochet P. et al., 2010 ; GRAF, 2010 ; Robert E., 2013). Au Burkina Faso, certaines zones pastorales dans les provinces du Ziro, de la Sissili et du Houet, les pouvoirs publics ont favorisé de nouveaux arrivants qui valorisent par l'agriculture commerciale, des terres jadis totalement dédiées à l'élevage pastoral (GRAF, 2010 : 23).

Les zones pastorales sont de plus en plus confrontées à la réduction des espaces de pâture et l'occupation des pistes à bétail par les agriculteurs. Pire, elles sont envahies par des concessionnaires de la chasse, ou des compagnies d'exploitation d'or qui contribuent à dégrader les ressources naturelles, qui sont la source principale d'alimentation du bétail.

À travers la revue littéraire sur les zones pastorales, les résultats des aménagements et des installations d'éleveurs furent qualifiés de mitigés, autrement dit, les objectifs visés par l'État n'ont eu de résultats satisfaisants. Au Burkina Faso, un état des lieux des zones pastorales fait par le MRAH, (2013), révèle que plusieurs zones pastorales ont été aménagées, il y a de cela plus de deux décennies. La plupart d'entre elles sont confrontées aux difficultés de sécurisation foncière et de la vétusté des infrastructures et éprouvent un besoin de balisage ou de bornage des limites pour les soustraire des convoitises des migrants et des populations autochtones. Les superficies identifiées au départ tendent à se rétrécir énormément. Les insuffisances de financement des zones pastorales ont été une des causes de leurs résultats mitigés (MRAH, 2013 : 37). En dépit des insuffisances financières, il faut noter l'absence ou la faible application des textes élaborés par l'État en faveur des éleveurs. Des espaces de pâture et des voies d'accès du bétail pour exploiter les pâturages et les points d'eau sont occupés par les agriculteurs mais l'État n'applique pas de sanction à l'encontre des paysans. Il adopte plutôt une attitude passive.

Un cas illustratif est celui des zones pastorales réalisées au Nord de la Côte-d'Ivoire et analysées par Michaël N'goh Koffi Yoman. Il révèle que :

« l'État ivoirien, à la suite de la sécheresse des années 1970, a réalisé un vaste projet de construction d'hydrauliques pastorales. Ainsi, trois cents barrages dont trente ont été construits à Ferkessédougou (Nord du pays) pour une installation des éleveurs avec pour objectif la réduction des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Mais une décennie après l'installation, ces barrages furent occupés par des maraîchers, empêchant les bovins d'atteindre les points d'eau. Les conflits entre les deux types d'acteurs reprirent et les éleveurs sont obligés de descendre vers le Sud du pays pour trouver de meilleures conditions d'élevage » (Yoman M. N. K., 2016 : 338).

Ces cas illustratifs des conditions difficiles vécues par les éleveurs dans les espaces réservés à l'élevage sont imputables parfois à l'État. Ce dernier ne garantit pas une protection et une sécurisation foncière aux éleveurs.

En revanche, ailleurs, il existe des cas de semi-sédentarisation des Peuls : « À Padéma, au Burkina Faso une commune au cœur de la zone cotonnière et représentative de la saturation spatiale, des pistes à bétail ont été aménagées pour sécuriser les cultures face aux dégâts d'animaux. Avec la réduction des espaces de pâture, beaucoup de familles peules se sont sédentarisées et pratiquent une agriculture de subsistance » (Gonin A, Tallet B, 2012 : 453).

Une étude conduite par Denis Retailé montre que des nomads se sont sédentarisés, il écrit :

« La sédentarisation n'est pas inconnue des pasteurs nomades. On peut même dire que la gradation du nomadisme au sédentarisme que nous observions dans la première partie ne correspond pas forcément à une évolution, mais à des formes sociales stabilisées qui assurent justement la possibilité de la circulation. Les « va-et-vient » du nomadisme au sédentarisme sont alors des changements sociaux » (Retailé D., 2008 : 101).

Au Nord du Cameroun, l'augmentation de la population entraîne l'extension continue de la superficie des espaces agricoles. On note également une augmentation de la population animale. Cette double croissance a conduit à une forte concurrence sur l'exploitation des ressources naturelles engendrant des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Pour limiter les conflits Liba'a Koussoumna révèle que « dans les villages de Ngong et de Ndiam Baba, l'on a procédé à une sédentarisation réussie des éleveurs transhumants Mbororo, qui partagent l'espace et les ressources avec les agro-éleveurs dominants dans ces villages » (Koussoumna L. N., 2008 : 1).

Il existe une sédentarisation des éleveurs au Bénin, Christophe Bénard écrit :

« Le mouvement de sédentarisation des éleveurs a débuté depuis les années 1960 environ. Depuis les trois dernières décennies, ce mouvement n'a cessé de s'amplifier. Certains transhumants ont choisi de s'établir durablement à un endroit : ils sont alors devenu des agro-pasteurs, avec un accès à la terre plus ou moins sécurisé (les parcelles mises en culture ne sont pas achetées mais seulement prêtées), [...] Cette tendance à entreprendre des activités agricoles est en général évolutive, au fur et à mesure des générations : il s'agit d'une stratégie de réponse aux aléas climatiques notamment » (Bernard C., 2010 : 24).

En Afrique du Nord, la mobilité de l'élevage a évolué de façon radicale et singulière : ce n'est plus l'animal qui va chercher le fourrage, mais le fourrage qui vient à l'animal (Carrière M., 1996 : 63).

Aimé Landry Dongoet al., (2012), ont analysé le passage des éleveurs nomades à la sédentarisation. Ils constatent que les pasteurs n'ont pas adhéré à la modernisation des

systèmes d'élevage. Mais des facteurs déterminants (sécheresses, perte du cheptel et afflux de paysans migrants sur les espaces de pâture) ont favorisé la sédentarisation de ceux-ci :

« Dans les savanes cotonnières, tous les pasteurs sédentarisés pratiquent l'agriculture qu'ils ont adoptée moins de deux ans après l'installation, mais restent majoritairement en réserve par rapport à la production individuelle ou collective du fourrage. Le grand engouement du pasteur pour la culture céréalière se justifie par le besoin de s'approprier individuellement un espace de vie et d'activité qu'il peut ensuite valoriser pour diversifier les revenus et satisfaire ses besoins céréaliers » (Dongo A. L., et al., 2012 : 41-42).

Les analyses des ces auteurs ci-haut cités démontrent que malgré les tentatives d'échec, il a y a des éleveurs qui se sédentarisent. Parfois, la taille très faible du troupeau peut constituer un motif à la sédentarisation des éleveurs. Ainsi, Muriëlle de Roos et Hugo Vink, révèlent que « les éleveurs qui n'ont pas beaucoup de main d'œuvre (bergers) à leur disposition ne vont pas à la recherche de pâturages » (de Roos M. et Vink H., 1997 : 125).

Les cas de sédentarisation réussie proviennent souvent de la compréhension et de la concertation des populations à la base. Lorsqu'elles sont associées à la gestion des ressources naturelles et qu'elles définissent des règles d'utilisation de ces ressources, cela favorise la durabilité des actions de développement (Dembélé C., 2008 : 34).

D'autres auteurs ou des organismes de développement plaident pour une sédentarisation des éleveurs peuls mais sont exigeant la protection et la mobilité des transhumants (CSAO/OCDE, 2013 ; Bonnet B., 2013 ; UA, 2013 ; Dembélé C., 2008 ; RBM, 2012). Ils estiment que la mobilité permet à des millions de pasteurs et d'agropasteurs de mener leurs activités de production dans des espaces, souvent inaccessibles et non productifs pour les agriculteurs. Elle permet également de faire face aux changements climatiques et de développer des activités commerciales.

2. Problématique

Aborder la question du système d'élevage des Peuls, ou de leur transhumance, c'est questionner les rapports entre le système d'élevage moderne et celui traditionnel. Le système d'élevage des Peuls est caractérisé par la mobilité. C'est l'essence de la production animale chez les Peuls. C'est un art, un savoir pastoral acquis de générations en générations. Le système d'élevage des Peuls est fortement ancré dans la tradition. Or

en installant des éleveurs peuls dans un espace aménagé pour moderniser leur manière d'élever les bovins, c'est une rencontre entre un monde nouveau et un monde ancien. Cette communauté peule fait l'expérience de deux systèmes de production différents. C'est à l'intérieur de ces deux systèmes de production, deux systèmes hybrides qu'il conviendra d'analyser la question de la relation entre le système d'élevage intensif et le système d'élevage extensif.

Déjà depuis la période coloniale, l'administration a tenté de sédentariser les Peuls et de moderniser leur système d'élevage. Le recours à l'approche historique permet de découvrir les orientations politiques du secteur de l'élevage dans les pays sahéliens. Elles sont héritées de l'ère coloniale. À l'époque de la colonisation, le pastoralisme a été taxé « archaïque », « non productif », « contemplatif », « non rentable » par rapport aux notions de « progrès ». Ainsi, l'étude menée par André Marty, révèle que :

« Cet archaïsme renvoie aux sociétés de cueillette et fait fi, à partir du néolithique, du long processus de domestication des animaux parallèle à celui des plantes à l'origine de l'agriculture. Ainsi, l'élevage n'est pas reconnu comme un authentique système de production résultant d'un long apprentissage de techniques particulièrement pointues et de tâches souvent pénibles pour s'adapter, dans le cas du Sahel, aux aléas climatiques et aux conditions d'aridité . C'est dans ce contexte que la politique coloniale imposa une sédentarisation des éleveurs et leur bétail. Mais cela fut un échec et il a fallu après les conquêtes territoriales, tolérer le pastoralisme mais doit être tôt ou tard disparaître. C'est alors que les investissements dans l'élevage arrivèrent tardivement et modestement en se limitant aux aménagements de l'hydraulique pastorale, la lutte contre les maladies animales par des vaccinations et l'ouverture de quelques pistes à bétail » (Marty A., 2012).

Cependant, tous les aménagements et ces investissements n'ont pas obtenu une forte adhésion des populations peules. Les objectifs économiques visés par l'État ne correspondent pas aux logiques des populations pastorales sur l'élevage.

L'élevage pastoral face aux politiques coloniales et postcoloniales en Afrique subsaharienne a été analysé par Yacouba Sanon qui releva aussi un échec dans sa mise en application car dit-il « la vision techniciste a été prédominante dans l'élaboration des politiques d'élevage tant coloniale que postcoloniale. Si le déplacement des pasteurs était seulement lié à la disponibilité en ressources pastorales et hydriques, alors ces politiques auraient trouvé du répondant » (Sanon Y., 2010 : 281).

Après les indépendances, les États africains ont poursuivi la politique développée durant la période coloniale par la création de zones pastorales pour sédentariser et moderniser le système d'élevage des Peuls. L'élevage traditionnel a été perçu, souvent à

tort, comme source de conflits et facteurs de nombreuses dégradations de l'environnement. Mais les effets néfastes de la sécheresse des années 1970 et de 1984 ont déclenché une prise de conscience des pouvoirs et de la communauté internationale face à la fragilité des écosystèmes et à la vulnérabilité des pasteurs. Ils ont, en plus de l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux, engagé des actions et des programmes visant la sédentarisation à terme et une meilleure insertion de l'élevage dans le tissu économique national (MRA, 2011 : 6). Ainsi, le système d'élevage des Peuls fait l'objet depuis la période coloniale de rencontre de deux expériences différentes et il convient de dire que les approches du développement moderne ont eu des impacts sur les Peuls. Dans ce sens, comment les Peuls pratiquent l'élevage dans la zone pastorale de la *Nouhao* ? Par ailleurs, expliquer l'échec de la mise en application des approches de développement sur le système d'élevage des Peuls, c'est questionner les motivations des Peuls à la transhumance.

3. Intérêt et portée de l'étude

L'intérêt de cette étude réside dans la contribution à la connaissance de la résistance au changement du système d'élevage transhumant par les Peuls dans une zone pastorale aménagée. Chaque année, en saison pluvieuse, au Burkina Faso, des centaines de conflits apparaissent entre éleveurs et agriculteurs. En effet, les études réalisées par le MRAH, (2013) ; Elodie Robert, (2010), dans la zone pastorale de la Doubégué (province du Boulgou) et Ousmane Nébié, (2005), dans la zone pastorale de Sondré-Est (province du Zounwéogo), des insuffisances existent, notamment, sur l'organisation de la transhumance, la compréhension de la logique de conduite des bovidés par les Peuls dans les zones pastorales. Une réflexion conduite par le Ministère des Ressources Animales en 2002 a révélé une absence de recherche véritablement menée sur le plan ethnologique dans les zones pastorales (MRA, 2002a : 15).

De plus, le nouveau Programme National de Développement Pastoral (PNDP) élaboré par le dit ministère a pour objectif de poursuivre la création des zones pastorales et la modernisation du système d'élevage transhumant, ou encore l'expression « faire des espaces et des aménagements pastoraux des pôles de développement économique, paisibles et durables » (MRAH, 2013 : 32).

Au cours de mes investigations sur le terrain, il est ressorti que des éleveurs ont quitté la zone pastorale de la *Nouhao*, et au bout de quelques années, sont revenus s'y installer. La présente étude permettra d'apporter des éclaircissements sur les mobiles qui les poussent à la transhumance. Les éleveurs qui résistent à la transformation de leur système d'élevage, se dirigent vers les pays voisins, soit pour y laisser une partie du bétail, ou soit, pour s'installer dans ces pays et poursuivre le mode de vie pastoral et c'est le Burkina Faso qui perd, non seulement, en matière d'effectif en cheptel mais aussi, une baisse économique du secteur de l'élevage.

4. Questions de recherche, hypothèses et objectifs

La question centrale de cette recherche est de comprendre les facteurs externes et internes qui motivent les éleveurs installés dans la zone pastorale de la *Nouhao*, à persister dans la pratique de la transhumance. Cette question principale est subdivisée en questions secondaires :

- Quelles sont les politiques de développement mises en œuvre par l'État dans la zone pastorale de la *Nouhao* ?
- Quelles sont les caractéristiques socio-économiques des éleveurs ?
- Quels sont les types de besoins des Peuls qui ne trouvent pas de satisfaction à travers ces ouvrages et ces politiques de sédentarisation ?
- Quelles sont les stratégies mises en place par les éleveurs pour limiter les raisons qui les poussent à la mobilité ?

Les questions de recherche et l'objet de cette thèse sont construits à partir des préoccupations fondamentales occasionnées par des politiques de développement pastoral de l'État dans les zones aménagées et les comportements des éleveurs face aux changements dans le système de production animale. La première hypothèse est que les politiques pastorales développées par l'État incitent les éleveurs à adopter des stratégies de conduite des bovins. Pour ce qui est de la deuxième hypothèse, les besoins d'alimentation du bétail en pâturages et en eau non satisfaits sont à l'origine de la transhumance des Peuls.

Je centrerai ma recherche sur l'analyse des stratégies d'élevage développées en zone pastorale en utilisant la démarche systémique de Landais, (1994) qui contribue à la

compréhension des phénomènes environnementaux et des sociétés. Les stratégies mises en œuvre et les interactions avec les éléments structurels (unité d'exploitation, environnement politique et les facteurs de production) du système seront détaillées et analysées. Les concepts utilisés sont les ressources, l'éleveur et le troupeau. Le concept de ressource se définit par ce qu'offre le milieu qui est susceptible d'être exploité.

La présente thèse s'est fixé comme objectif l'analyse, à l'échelle de terroir, des motivations de la pratique de transhumance des éleveurs peuls installés dans la zone pastorale de la *Nouhao*.

5. Approche utilisée

En ce qui concerne le cadre théorique, j'analyserai les politiques pastorales mises en œuvre dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Cela me permet d'identifier les incohérences issues de ces politiques pastorales qui poussent probablement les éleveurs à refuser le changement de leur système d'élevage extensif. Bien que menées pour l'amélioration des conditions de vie des éleveurs et pour un développement rural en général, les politiques pastorales ont aussi généré des effets inattendus. Pour cette présente recherche, j'utiliserai l'analyse systémique pour analyser les pratiques de conduite des bovins dans la zone pastorale. Les principales caractéristiques des systèmes d'élevage sont constituées par trois éléments fondamentaux ou pôles dont l'analyse systémique prend en compte dans sa démarche. Il s'agit du pôle humain formé par l'éleveur, du pôle animal et du pôle ressources (Landais E., 1994 : 21). Au plan microéconomique, le ménage apparaît comme l'unité de recherche sur laquelle se focalisent les spécialistes des sciences sociales pour la collecte des informations. Pour la présente recherche, le ménage est synonyme de famille ou d'unité d'exploitation que j'emploierai souvent dans mes analyses. Pierre Bourdieu définit la famille comme « un ensemble d'individus, liés et apparentés entre eux, soit par l'alliance (le mariage), soit par la filiation, soit plus exceptionnellement par l'adoption (parenté) et vivant sous un même toit (cohabitation) », (Bourdieu P., 1993 : 32). Dans la zone pastorale de la *Nouhao*, j'ai rencontré des familles correspondant aux descriptions de Bourdieu.

Quant à l'unité d'exploitation, elle est la cellule familiale, *wuro* (en fulfuldé) qui est une unité de résidence délimitée regroupant des personnes s'organisant pour mener des

activités socio-économiques et consommant en commun. Cette unité de résidence est composée du chef de famille, sa femme, ses enfants, neveux, nièces, tantes, grand-père, oncle belles filles et petits-fils. En somme, «une organisation patrilinéaire et virilocale » (Bischenk T. et Forester R., 2004 : 8).

De ces définitions, je retiens que le concept famille ou encore unité d'exploitation est constituée par des membres ayant une résidence commune, consommant, produisant ensemble et accumulant des richesses pour se partager les biens.

Pour Philippe Lhoste, le système d'élevage peut d'abord être considéré comme un sous-ensemble du système technique de production de l'exploitation. Ce système de production est l'ensemble structuré des productions végétales et animales retenues par un agriculteur dans son unité de production pour réaliser ses objectifs. Dans cet esprit le système d'élevage est un concept susceptible de rendre compte de l'objet d'étude du zootechnicien au niveau de l'unité d'élevage de l'exploitation. Globalement, le système d'élevage est considéré comme l'unité d'organisation mettant en œuvre la transformation d'activités photosynthétiques (production végétale primaire) par des animaux domestiques (production secondaire) (Lhoste P., 1984 : 85). Le système d'élevage est une combinaison des ressources, des espèces animales et des techniques et pratiques mises en œuvre par une communauté ou par un éleveur pour satisfaire ses besoins, en valorisant des ressources naturelles par des animaux, dans des conditions compatibles avec ses objectifs et les contraintes du milieu.

L'analyse systémique est schématisée comme suit :

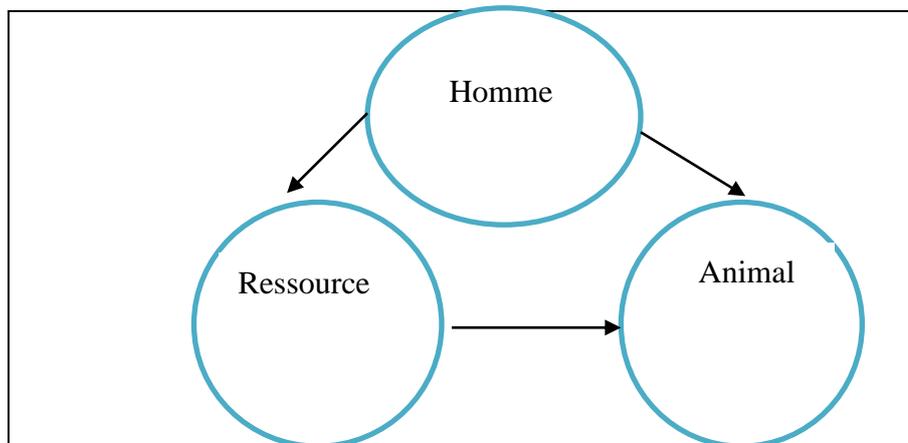


Figure 1 : Structure du système d'élevage (Landais, 1994)

Pour mieux comprendre cette approche, je caractériserai d'abord caractériser les systèmes d'élevage qui sont mis en œuvre dans la zone pastorale, identifier les différents éléments qui les composent, la nature des relations entre les éléments du système, d'une part, et d'autre part, ces éléments avec l'environnement. Cela me permettra d'analyser le fonctionnement du système d'élevage et son importance dans la vie des Peuls. Dans cette approche, je privilégierai la gestion ou les pratiques développées par les Peuls à travers l'exploitation des ressources naturelles. À travers l'analyse du fonctionnement du système d'élevage, les différents blocages et contraintes seront mieux cernés après. De ces contraintes, permettront de dégager les besoins non satisfaits des éleveurs.

CHAPITRE II : CADRE OPÉRATIONNEL

1. Cadre de l'étude

La zone pastorale de la *Nouhao* fait partie de la région du Centre-Est du Burkina Faso. Cette région est localisée à l'extrême Est du Burkina Faso. Elle fait frontière avec les pays voisins qui sont : Togo, Bénin et Ghana. Les informations collectées au Conseil

Régional du Centre-Est, il ressort que « la région couvre une superficie de 14 709,6 km², soit 6,7 % du territoire national⁴ ».

Quant à la Vallée de la *Nouhao*, elle est située dans la région du Centre-Est, à cheval sur les provinces du Boulgou et du Koulpélogo. « Elle est comprise entre 11°06' et 11°33' de la latitude Nord ; et 0°02' et 0°22' de longitude Ouest » (INSD, 2006).

En 1979, à la demande du Gouvernement, l'Institut d'Élevage et de Médecine Vétérinaire des pays Tropicaux (IÉMVT) réalisera une étude d'identification d'un projet d'aménagement de la vallée de la *Nouhao*, autrefois infestée de simulies, était faiblement habitée et elle est restée longtemps inexploitée à cause de l'onchocercose. La cécité des rivières a été éradiquée en 1976 grâce aux efforts du Gouvernement et de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Dès lors, la zone a connu un peuplement important d'éleveurs et d'agriculteurs. Mais à cause des aléas climatiques, en particulier, les sécheresses des années 1970 et 1980, l'élevage était par ailleurs confronté à l'insécurité foncière. C'est pour y faire face que les aménagements pastoraux ont été entrepris dans le but d'en faire une zone à vocation pastorale et agricole (Ouattara S. et Silga O., 2002 : 115). La vallée de la *Nouhao* était placée sous la tutelle de l'Autorité des Aménagements des Vallées des Voltas (AVV). Elle relève aujourd'hui du Ministère des Ressources Animales, à travers la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP). Les réalisations sur le terrain ont effectivement démarré en 1986, notamment à travers les actions d'installation, de sensibilisation, d'organisation et formation des populations.

La vallée est un espace de 200 000 hectares, aménagée pour l'élevage et l'agriculture. Le principal cours d'eau qui traverse la vallée est la *Nouhao*, affluent du Nakanbé, dont la zone tire son nom. Le mot *nouhao* vient de la langue du groupe ethnique bissa qui veut dire « la grande rivière. Il désigne un affluent du *Nakambé* qui traverse les départements de Bané, de Bittou et de Lalgaye. La *Nouhao* et ses affluents, *Waré* et *Koulbila*, drainent les centres d'appui de la vallée (*Ibid.*, 2002 : 115).

Les aménagements notables réalisés dans la vallée de la *Nouhao*, en particulier pour la zone pastorale, sont la délimitation de la zone pastorale par deux pare-feux longs de 172 Kilomètres qui matérialisent la limite entre la zone pastorale d'une superficie de 95

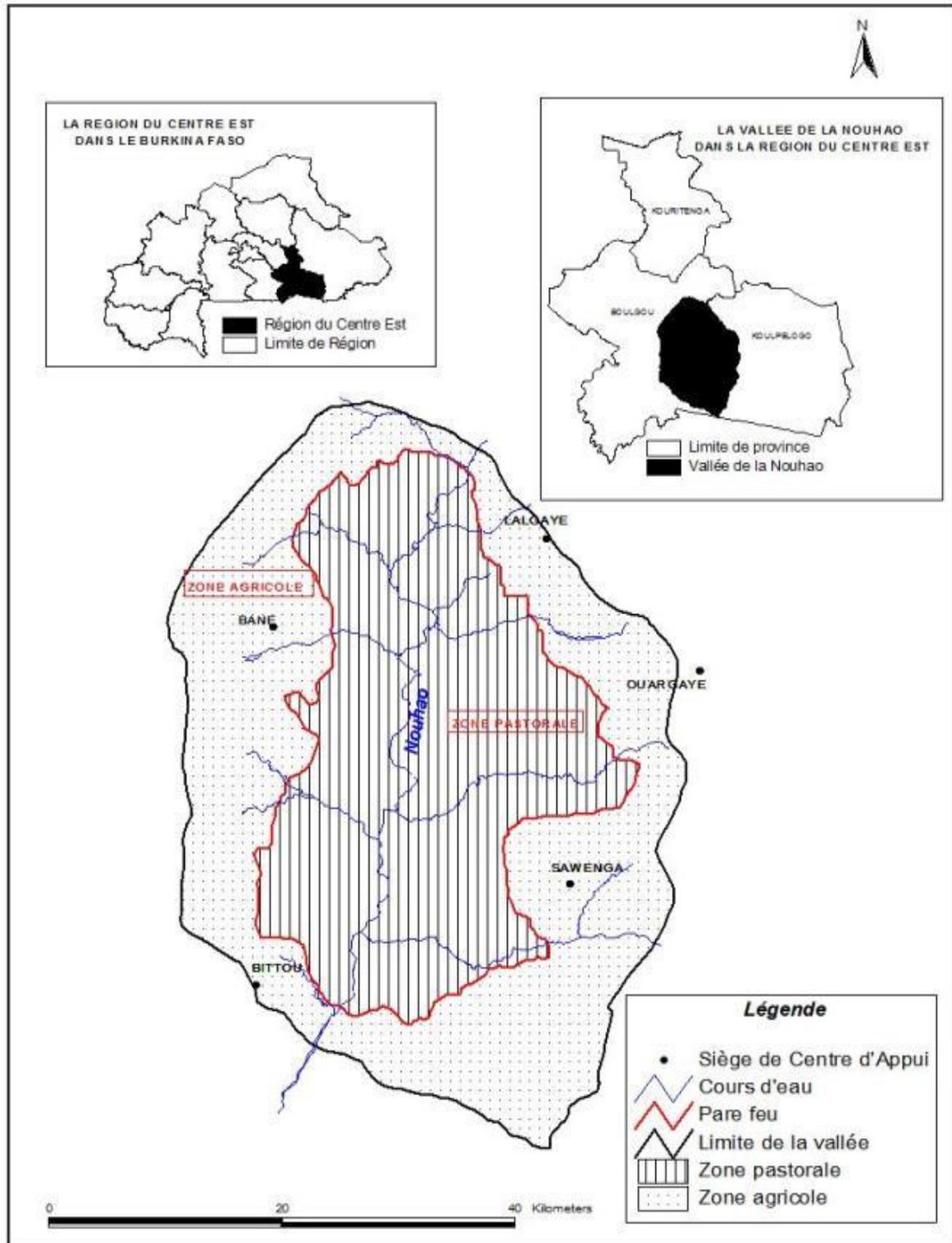
⁴ Les données sont issues du site web du conseil régional du Centre-Est : www.regions.bf/IMG/pdf/centre-est.pdf, consulté le 24/11/2016

000 hectares dans la partie centrale et la zone agricole d'environ 105 000 hectares à la périphérie. Le grand pare-feu est large de 10 mètres et le petit pare-feu est large de 5 mètres. Il y a également, la réalisation d'infrastructures d'élevage (forages et parcs de vaccination) et le découpage de la zone en centres d'appui. Enfin, il y a l'aménagement des fermettes et l'installation des éleveurs. Au total, 917 familles d'éleveurs ont été installées sur des fermettes d'une superficie de dix (10) hectares.

La Vallée de la *Nouhao* regroupe cinquante-quatre (54) villages administratifs et soixante treize (73) hameaux de cultures. Pour une meilleure coordination des activités et un encadrement de qualité, les villages ont été regroupés en Centres d'Appui (CA), ou en secteurs, au nombre de cinq. On dénombre dix-sept (17) villages pour le CA de Bané, treize (13) villages pour le CA de Bittou, dix (10) villages pour le CA de Sawenga et deLalgaye et quatre (4) villages pour le CA de Dimtenga. Quant aux hameaux de cultures, douze (12) d'entre eux sont situés dans le CA de *Bané*, vingt-huit (28) à Bittou, neuf (9) à Sawenga, quinze (15) à Dimtenga et neuf (9) à Lalgaye (MRA, 2012 : 5).

L'un des objectifs de la création de la zone pastorale est d'assurer une sécurité foncière aux éleveurs peuls et intensifier leur système de production animale. La zone pastorale dispose d'un schéma directeur d'aménagement et d'un cahier de charges. Selon les répartitions des zones agro-climatiques du Burkina Faso, la vallée de la *Nouhao* située dans la partie Sud de la zone Nord soudanienne (figure 2).

Figure 2 : Situation administrative et géographique de la *Nouhao*



Source : BOOT 2002

Mai 2013

Ousmane SILGA

Source : Silga O., 2013

Sur la carte, la partie formant un cercle en couleur rouge et hachurée, représente la zone pastorale. L'autre partie pointillée en couleur noire, constitue la zone agricole (Cf. légende).

2. Choix de la zone d'étude et des groupes cibles

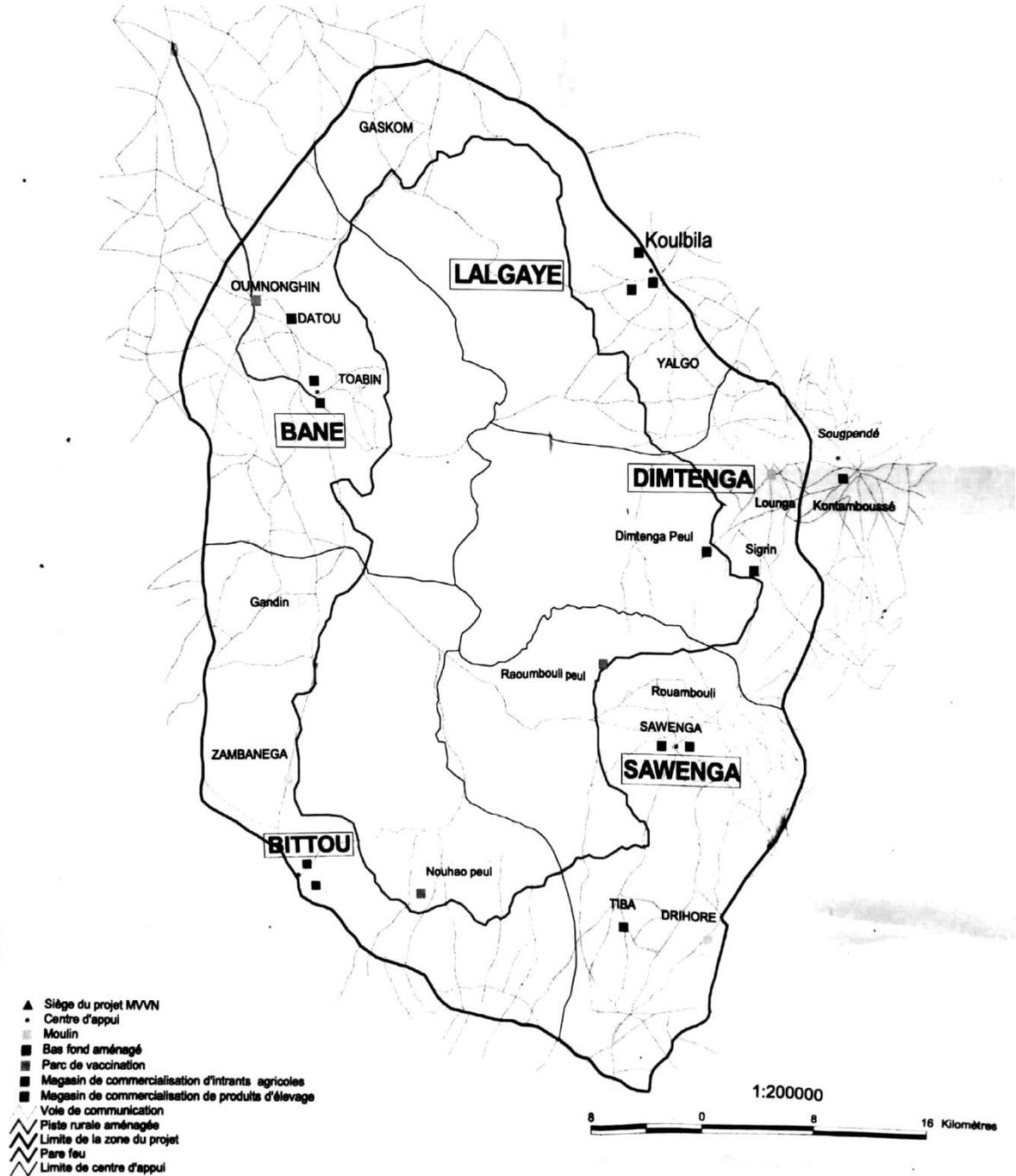
J'ai choisi, d'une part, la zone de la *Nouhao* qui est une zone aménagée pour les éleveurs et les agriculteurs afin d'analyser les interactions et, d'autre part, elle est une zone favorable à l'élevage des bovins. Les ressources naturelles sont disponibles jusqu'au mois de février, comparativement aux ressources naturelles dans les zones sahélienne et sub-soudanienne du pays. C'est également une zone de transit des bouviers peuls en direction des pays voisins (Ghana, Togo, Bénin) et je voulais découvrir les opportunités de proximité qu'offraient ces pays voisins aux éleveurs de la *Nouhao*.

Pour définir la population cible, je me suis basée sur les possibilités réelles de contact et d'accès à l'information. C'est en tenant compte de ces paramètres que j'ai pris comme population mère, les éleveurs et les bouviers peuls dans la zone pastorale de la *Nouhao* de trois (3) centres d'appui sur un total de cinq (5) que comptent la zone pastorale (figure 3).

Dans la présente étude, j'ai considéré comme unité de recherche, la famille ou l'unité d'exploitation. C'est ainsi que des chefs de famille ou d'unité d'exploitation des éleveurs et des agriculteurs ont été retenus. J'ai également collecté des informations auprès des épouses ainsi que les enfants des éleveurs (qui sont les bouviers) car ils sont impliqués dans l'entretien des animaux.

Des personnes ressources aussi, ont été enquêtées, car de par leur position sociale administrative, ils sont en interaction constante avec les éleveurs et dont leurs témoignages me sont utiles. À ce titre, j'ai retenu pour l'étude : les personnes-ressources administratives et techniques (Directeurs régional et provincial, le Chef de la zone pastorale de la *Nouhao*, les Maires, les Préfets et les agents de terrain). Les agriculteurs de la vallée de la *Nouhao*, les responsables des groupements d'éleveurs et les formatrices de la mini-laiterie de Bittou ont également été interrogés lors des enquêtes.

Figure 3 : 5 Centres d'Appui (noms encadrés) de la *Nouhao*



Source : PMVNV, 1988

Pour réaliser l'étude, je suis passée d'abord par une recherche documentaire. Ensuite dans la région de Centre-Est, la recherche documentaire s'est poursuivie auprès des

services administratifs et techniques pour recueillir des données statistiques sur la pluviométrie, la démographie et les activités socio-économiques. À Tenkodogo où se trouve le siège administratif et technique de la zone pastorale, une salle de documentation est aménagée et j'ai exploité les documents. La revue documentaire a permis de recueillir des informations sur l'historique de la vallée de la *Nouhao*, le schéma directeur pour la mise en valeur de la vallée de la *Nouhao*, des éléments de réflexion pour une sécurisation de l'élevage dans les zones pastorales (voir bibliographie). La recherche documentaire s'est déroulée au mois d'octobre 2013 à Tenkodogo, chef-lieu de la province du Boulgou. Les locaux du service administratif y sont implantés. Avec la fin du financement des activités de la zone pastorale, le personnel se réduit au chef de la zone pastorale et quelques agents de terrain. Le chef de la zone pastorale réside à Tenkodogo et les agents de terrain résident dans les départements des provinces du Boulgou et du Koulpélogo. Des interviews avec les personnes-ressources administratives et techniques (Directeurs régional et provincial, le Chef de la zone pastorale de la *Nouhao*) ont eu lieu à Tenkodogo. Quant aux autres composantes des personnes-ressources, les enquêtes exploratoires ont été réalisées à Bittou et Lalgaye (adjoints au maire et préfets) et dans les trois Centres d'Appui de la zone pastorale. Elles ont consisté à informer les personnes-ressources administratives et les responsables de groupements d'éleveurs, de mon arrivée et de l'objet de la visite. Au cours de cette phase, un guide d'entretien semi-directif a été soumis à ces personnes-ressources. Ces entretiens ont traité de la question de l'encadrement technique des éleveurs, des contraintes de production animale, la nature des conflits et leurs résolutions, les autres types de relations entretenues avec les éleveurs et les perspectives des activités pastorales dans la zone d'élevage. Avec le concours du responsable de la zone pastorale, j'ai identifié les trois centres d'appui et élaboré un programme de déplacement dans les sites d'enquête.

Le guide d'entretien semi-directif a été soumis également aux responsables des groupements, aux formatrices de la mini-laiterie et aux agents de terrain. Les thématiques abordées, concernaient la pratique du système d'élevage sous le financement des activités par la FAO, les activités d'élevage réalisées actuellement, les difficultés rencontrées, leurs opinions sur la dynamique de la pratique de la transhumance et les perspectives d'avenir de l'élevage transhumant. Cette phase

exploratoire m'a permis d'affiner l'élaboration de la fiche d'enquête adressée aux éleveurs et à leurs épouses. La collecte des données avec les personnes-ressources s'est déroulée d'octobre à novembre 2012, mais reprise en 2014 à la suite des pertes de ces données.

En plus des deux outils utilisés (recherche documentaire et grille d'entretien des personnes ressources), j'ai utilisé d'autres outils pour collecter les données. Il s'agit notamment des fiches d'enquêtes individuelles, la grille d'observations ainsi que les prises de photos.

Le type d'enquête utilisé au niveau de l'unité d'exploitation, est la fiche d'enquête individuelle. Un passage unique de concession en concession, ou encore ferme, *wuro* (en fulfuldé) fut adopté pour recueillir les données auprès des éleveurs et des agriculteurs. Le choix des personnes enquêtées a été opéré sur la base de leur disponibilité à être interrogées, de leur connaissance de la zone pastorale en tenant compte de leur ancienneté, en particulier pour les chefs de famille et de l'accessibilité du centre d'appui.

Le déplacement dans la zone pastorale se faisait avec l'appui de chaque agent vétérinaire résident dans le centre d'appui. Étant donné que je ne comprends pas le fulfuldé pour m'entretenir dans cette langue avec les éleveurs peuls, j'ai utilisé la langue *mooré*⁵ qui est ma langue maternelle et très bien maîtrisée par les Peuls également, ce qui fait que je n'ai pas eu recours à un interprète (fulfuldé/français). Ceci était un avantage dans la mesure où je pouvais communiquer directement en langue *mooré* avec eux. Mais cela n'a pas empêché que je sois considérée par mes interlocuteurs peuls comme étant une étrangère dont les intentions sont inconnues, et qu'il faut, par conséquent traiter avec une certaine méfiance. Pour lever cette contrainte, Je me suis faite accompagner par chaque agent vétérinaire du centre d'appui qui était mon guide sur le terrain et qui m'introduisait, aussi, auprès du président du groupement d'éleveurs pour la suite des enquêtes. Lorsqu'il y avait aussi des occasions de rencontre ou des réunions avec des éleveurs à Tenkodogo, le chef de ladite zone n'hésitait pas à leur donner l'information sur l'objet de ma recherche.

⁵ La langue *mooré* est une langue des *Mossé* qui est l'ethnie majoritaire au Burkina Faso. Cette langue est très parlée par la population parmi la soixantaine des langues parlées dans le pays. Les trois langues les plus utilisées par ordre d'importance numérique au Burkina Faso sont : *Mooré*, *Dioula* et *Fulfuldé*.

Après les salutations d'usage, chacun se présente en disant son nom, sa profession et sa provenance. Pour créer aussi le rapprochement avec les éleveurs, je les saluais en fulfuldé en disant : *jam waali ! jam wuro waali ? jam sukaabe ?* Ce qui veut dire : Bonjour, comment se porte la famille ?, Comment se portent les enfants ? Lorsque je veux couper la salutation pour commencer rapidement l'enquête, je salue en disant *djam waali* et ensuite je dis : *fini fini djam*⁶. Mais, *fofo* (soyez les bienvenues), précède les salutations chez les Peuls, (comme chez les autres ethnies d'ailleurs). Après, les salutations, ils veulent continuer le dialogue en fulfuldé, lorsque je leur dis « je ne comprends pas très bien la langue », ils me répondent : « tu as honte de parler le fulfuldé, nous savons que tu es des nôtres, tu as du sang peul et nous savons le reconnaître ». En effet, ils ne se sont pas trompés car dans ma lignée paternelle, ma grand-mère est *silmi-moaga*, métisse « peule-moaga » et dans la lignée maternelle, la grand-mère aussi est *silmi-moaga*. J'ai des frères et des sœurs qui possèdent les traits physiques des Peuls. La langue est un facteur de rapprochement, je l'ai constaté sur le terrain et je m'en servais pour saluer à chaque fois que je rencontrais les hommes et les femmes à la *Nouhao*, cela renforçait la confiance. Mon guide pouvait alors présenter l'objet de ma visite et établir un climat de confiance. Il sollicite la disponibilité du président du groupement d'éleveurs car désormais c'est avec lui que je vais me déplacer pour rencontrer les autres éleveurs. L'entretien commence d'abord avec lui, sa ou ses femmes et les bouviers de case (les jeunes). Le Peul commence toujours l'entretien en utilisant, le mot *Walai !* qui est « un parjure, une expression pour signifier qu'il dit la vérité ». C'est par la suite que le président du groupement et moi, nous nous déplaçons de concession en concession pour rencontrer les autres chefs de famille. C'est cette approche d'enquête qui a été utilisée dans les trois centres d'appui de la zone pastorale.

Pour les enquêtes auprès des chefs de famille d'agriculteurs, je faisais le déplacement avec le président du groupement d'éleveur dans chaque centre d'appui. Certains entretiens ont été enregistrés avec un dictaphone, ce qui a permis de les réécouter et de

⁶Lorsque je travaillais à Dori (INERA/katchari), région habitée principalement par les Peuls, je me suis intéressée à la langue des Peuls, en suivant des cours d'alphabétisation en fulfuldé. Lors de nos sorties en équipe pluridisciplinaire sur le terrain, nous prenions un interprète, et moi, je voulais maîtriser le fulfuldé pour comprendre ce que les Peuls exprimaient à travers les mots. Dans la traduction, il y avait souvent des déperditions, elle n'était pas fidèle. Le projet a duré deux ans et c'est dans la deuxième année que j'ai décidé d'apprendre le fulfuldé. Malheureusement, je n'ai pas pu finir mon apprentissage car quelques mois après, le projet fut bouclé et j'ai été affectée à la station de recherche de Saria (koudougou), au Burkina Faso.

clarifier certains points obscurs. Toutefois, de manière générale, les informations ont été enregistrées sous forme d'annotations écrites.

L'observation directe non participante consiste selon Joël Guibert et Guy Jumel « à porter un regard de l'extérieur sans participer véritablement à la vie du groupe à son insu ou avec son accord » (Guibert J., et Jumel G., (1997 : 94). À l'aide de ma grille, je faisais l'observation des Peuls à leur insu car j'étais convaincue qu'ils ne me laisseront pas voir un comportement naturel, si je les avais informés. La grille d'observation m'a permise de recueillir les informations sur les éleveurs peuls en captant leurs comportements et leurs propos au moment où ils se manifestent, et aussi, de confronter les informations recueillies auprès d'eux. Je me suis servie d'une grille d'observation portant sur cinq (5) catégories qui sont le cadre (espace, décor, objets, cheptel, équipements ménagers, etc...), le moment, les individus (caractéristiques : sexe, âge, statut et pratiques vestimentaires), les comportements et les relations (voir annexes).

Cette approche méthodologique a consisté à faire par moi-même et en dehors des informations recueillies auprès des éleveurs, les propres constats sur les pratiques de conduite des bovidés au sein du terroir de la zone pastorale. Au cours de cette phase d'observation directe non participante, j'ai organisé deux à trois sorties dans chaque centre d'appui afin d'assister à la conduite des bovins aux parcs de vaccination, aux points d'abreuvement : pompes, puits, barrages et bas-fonds. Ces observations m'ont permise d'apprécier les interactions entre les bouviers, les bovins et les ressources naturelles. Les observations m'ont permise également de découvrir qu'ils existent des relations entre les éleveurs et les agriculteurs, à travers le système de pacage des animaux au champs ou la garde des animaux des paysans par les Peuls (ce qui est d'ailleurs interdit par le cahier des charges de la zone pastorale), les échanges des biens de produits d'élevage et agricole dans la vallée de la *Nouhao* ou dans les marchés des communes et départements, des visites d'amitié dans les concessions ou des relations de commerce (achat d'animaux chez les éleveurs peuls) et enfin, le soutien des bouviers peuls aux bouviers *mosse* et *bissa* pour faire entrer les bovins dans les parcs pour la vaccination.

Au total, les enquêtes auprès des personnes ressources (responsables administratifs et groupements d'éleveurs), des éleveurs, les épouses, les bouviers et les agriculteurs, furent réalisées durant neuf (9) mois répartis comme suit : La phase de

terrain s'est étalée d'abord sur huit (8) mois au cours des années 2014 – 2016 à des périodes différentes selon les centres d'appui. À la rencontre de ces éleveurs, ce sont ajoutées les observations quotidiennes dans les fermettes. Une phase de collecte d'informations durant un mois (1) auprès des personnes ressources et la recherche des documents relatifs au pastoralisme.

J'ai fait le point des personnes enquêtées qui se compose comme suit : Trente deux (32) responsables administratifs et des personnes-ressources au sein des éleveurs dont vingt-trois éleveurs (dix-huit hommes, responsables de groupements et cinq formatrices de mini-laiterie), Vingt-cinq (25) agriculteurs, cent trente-six (136) éleveurs et Quarante-cinq (45) femmes des éleveurs et 50 bouviers de case. Au total, deux cent quatre vingt-huit (288) personnes furent touchées par les enquêtes (tableau 1).

Les échanges ont été réalisés à l'aide d'une fiche d'enquête auprès des éleveurs, des femmes et des bouviers. Le contenu des données a porté sur les aspects suivants :

- Les caractéristiques socio-démographiques des éleveurs (âge par catégorie d'éleveur, province d'origine, durée de résidence dans la zone pastorale, niveau d'éducation, nombre de bouviers par famille et âge, liens de parenté avec le chef de famille, nombre d'années d'expérience dans le métier et âge au début de la transhumance par catégorie de bouviers) ;
- Les systèmes d'élevage mis en œuvre par les éleveurs dans la zone pastorale ;
- La place et le rôle de l'État dans la vallée de la *Nouhao* ;
- Les types de relations avec les paysans de la zone agricole et les populations autochtones ;
- Les contraintes de production vécues dans ladite zone ;
- Les motivations de la transhumance ;
- La gestion de la transhumance ;
- Le calendrier annuel de transhumance et les différentes destinations ;
- Les conflits, la nature et leur résolution ;
- Leur perception sur la transhumance ;
- Les contraintes rencontrées à travers la transhumance ;
- Leurs attentes.

3. Traitement et analyse des données

Le traitement de l'analyse des données est l'une des étapes les plus importantes puisqu'il permet de donner un sens aux informations collectées et d'apporter des réponses aux différentes questions de recherche. L'analyse des données tient compte du système d'élevage défini par Etienne Landais à savoir, les pratiques de transhumance mettant en jeu l'espace en tant que support des ressources pastorales, les animaux qui seront conduits pour exploiter cet espace et les éleveurs qui sont au centre des décisions. Le traitement et l'analyse des informations recueillies s'appuient sur les pratiques concrètement mises en œuvre par les éleveurs pour conduire leurs animaux dans la vallée de la *Nouhao* et en transhumance.

Le traitement et l'analyse des données ont porté sur les informations de description des caractéristiques sociodémographiques des bouviers, la politique de développement de l'élevage élaborée par l'État dans la zone pastorale, les stratégies et les pratiques mises en œuvre par les éleveurs dans la zone pastorale, la gestion de la transhumance, l'analyse des contraintes et des propositions de solutions. Les données ont été traitées et analysées avec les logiciels SPSS.20 et EXCEL.

Le tableau 1 récapitule les enquêtes réalisées sur le terrain par catégorie d'enquête et par centre d'appui.

Tableau 1 : Effectif des enquêtés par catégories et par Centre d'Appui (village)

Centres d'Appui	villages	Catégories d'enquête					Total
		Chef de famille	Bouvière de case	Femmes Peules	Agriculteurs	Personnes-ressources locales et administratives	
Bittou	ganwèga	19	8	2	0	1	30
	Signoghin	8	2	3	0	7	20
	Kiendpalogo	10	5	5	7	6	33
	Nouhao	13	5	12	6	0	36
	Kankanmogrè	0	0	0	0	1	1
	Bittou					4	4
	Tenkodogo					3	3
Total		50	20	22	13	21	126
Bané	Nazé	13	4	3	3	5	28
	Gomin	8	4	0	4	1	17
	Patin	6	2	4	0	0	12
	hortougou	4	3	3	0	1	11
	Zougbila	4	1	0	0	0	5
	Lallin	2	2	2	0	0	6
Total		37	16	12	7	0	72
Lalgaye	Lalgaye	0	0	0	0	3	25
	Kinzim	10	5	4	3	0	
	Djébélé	5	1	0	0	0	6
	Tièolé	5	1	0	0	0	6
	Salghin	9	2	0	0	0	11
	Nassièga	14	3	7	2	0	26
	Kollé	6	2	0	0	0	8
Total		49	14	11	5	0	79
TOTAUX	20	136	50	45	25	32	288

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*

Les enquêtes ont été complétées par des observations sur la conduite des bovins aux lieux d'abreuvement et de pâturages (pompes, puisards, barrages, bas-fonds, champs, et pâturages communautaires dans la zone pastorale). Cet outil d'enquête m'a permis d'identifier ceux qui conduisent les bovins dans ces lieux et d'apprécier les interactions entre bouvière, animaux et ressources pastorales. Ma présence sur le terrain à coïncider avec la campagne de vaccination et j'ai pu observer les bouvière en déplacement vers les parcs de vaccination dans les trois Centres d'Appui.

4. Difficultés et limites de ce dispositif

J'ai senti une méfiance quant à la collecte des données sur l'effectif du cheptel bovin dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Ceci a pu conduire à une sous-estimation ou surestimation des chiffres donnés, puisque je n'avais aucun moyen de vérifier ces informations car certains animaux sont déjà partis en transhumance, et aussi, les Peuls font des allotements pour mieux gérer le troupeau et ceux qui ont beaucoup d'animaux, les placent hors de la *Nouhao*. La difficulté majeure d'évaluer quantitativement le cheptel, est le fait qu'il existe une réticence à compter le nombre d'animaux chez les Peuls. Les deux principales raisons sont, d'abord la crainte d'une sanction divine (les Peuls croient à un malheur qui peut s'abattre sur les animaux), ensuite, une sanction des pouvoirs publics au regard de l'application du cahier de charges qui limite le nombre d'animaux dans la zone pastorale. Le chef de la zone pastorale de la *Nouhao* ne dispose pas d'une documentation récente sur les effectifs des animaux. De retour du terrain, je vérifiais les effectifs des animaux avec les agents des centres d'appui et le responsable de la zone pastorale. En revanche, j'ai surmonté la difficulté relative à l'âge des éleveurs et des bouviers. Pour limiter les biais sur l'âge des chefs de famille ou d'exploitation ainsi que les bouviers qui partent en transhumance, j'ai demandé leur pièce d'identité. Au regard de l'importance socio-économique de l'élevage, on note cependant une absence de recherche véritablement menée par les Sciences Sociales (Ethnologie) dans les zones pastorales (MRA, 2002a : 15).

En outre, j'ai été confrontée à des problèmes relatifs à la répartition géographique des enquêtés. En effet, les éleveurs identifiés résident dans des villages éloignés les uns des autres (les activités pastorales exigent l'éloignement pour minimiser les conflits entre éleveurs). Parmi les trois centres d'appui, Bané est celui qui possède un vaste terroir et nous l'avons ressenti au cours de nos déplacements. Le calme et le silence règnent dans les campements peuls, mais parfois entrecoupés par le bruit des animaux. Il y a également le mauvais état des routes : les villages sont inaccessibles en saison pluvieuse et à certains endroits jusqu' au mois de janvier car il y a des bas-fonds qui ne sont pas encore taris. En revanche, certaines fermettes qui n'étaient pas traversées par les cours d'eau de la *Nouhao*, étaient d'accès facile et j'y allais en octobre/novembre avant leur départ en transhumance. Compte tenu de ces contraintes de déplacement,

j'étais fréquemment sur le terrain aux mois de février et de mars, néanmoins, certains éleveurs étaient déjà partis en transhumance et cela a contribué à réduire l'échantillon.

À ces principaux obstacles afférents au terrain proprement dit, s'est ajouté celui de la documentation, notamment le caractère sommaire de certaines données sur la transhumance dans la zone pastorale. Il y a aussi l'inexistence de données actualisées sur la population en zones pastorale et agricole. La plupart des documents produits datait des années 1980 et 1998, périodes auxquelles la zone pastorale aurait bénéficié d'appui financier des bailleurs de fonds. Quelques documents existent après l'appui financier et les plus récents datent de l'année 2012. Ce sont des études zootechniques, agronomiques, vétérinaires et des rapports d'activités de la zone pastorale. Il y avait plus un responsable pour le suivi de la documentation, et à la suite de la délocalisation des bâtiments administratifs du département de Bittou à la commune de Tenkodogo, les documents sont restés dans des cartons ou déposés à même le sol, sans un classement, ce qui rendait difficile l'accessibilité des documents. Avec la restriction du personnel, le responsable de la zone pastorale se retrouve seul dans les bâtiments administratifs et les agents vétérinaires sont installés dans les Centres d'Appui de ladite zone. J'ai constaté la quasi-absence d'études à caractère sociales (probablement en début du projet et qui ne sont plus disponibles). Autant de difficultés qui ont jalonné mon séjour sur le terrain. Ce déficit d'information m'a empêchée d'être exhaustive sur les aspects soulevés par la problématique. Cependant, j'ai complété la documentation par les contributions des partenaires au développement et les agents des services administratifs de l'État dans la région.

Dans l'élaboration du guide d'entretien, j'ai retenu trois (3) éleveurs de trois (3) centres d'appui (Bittou, Bané et Lalgaye) pour faire un suivi le long de leurs itinéraires (en zone pastorale, en zone agricole et dans le village de Wanda, à proximité de la zone pastorale. Malheureusement, l'insécurité qui règne dans la région du Centre-Est à l'instar d'autres régions du Burkina Faso m'a contrainte à renoncer à cette approche pour confronter les informations recueillies par une observation directe. Cet outil de recherche a été réalisé dans trois fermettes ainsi que par le suivi des troupeaux aux parcs de vaccination, au bas-fond et au barrage de la zone pastorale, d'une distance de 3 à 5 kilomètres. L'observation directe a permis également d'avoir une estimation des effectifs d'animaux par chaque unité d'exploitation.

DEUXIÈME PARTIE : ÉLEVAGE AU BURKINA FASO

Dans cette deuxième partie, le Burkina Faso sera présenté à travers son environnement physique et les différents groupes ethniques qui le composent. Parmi, ces groupes sociaux, j'analyserai spécifiquement le groupe ethnique peul. Il sera également question de la pratique de l'élevage au Burkina Faso à travers ses ressources (cheptel, aliments et points d'eau) et les différents systèmes développés dans la production animale. Enfin, je terminerai cette deuxième partie par l'analyse de la transhumance qui est un composant des systèmes d'élevage développés par les éleveurs peuls. Ce système d'élevage s'exerce à partir de l'exploitation de plusieurs variabilités écologiques dans les zones semis arides d'Afrique, sans tenir compte des frontières : les Peuls se déplacent constamment avec les troupeaux en fonction de la disponibilité de l'herbe et de l'eau.

CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL DU BURKINA FASO

Le Burkina Faso est situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec les coordonnées géographiques suivantes : 9° 20' et 15° 5' de latitude Nord, 2° 20' de longitude Est et 5° 30' de longitude Ouest⁷. La figure 4 présente la situation géographique du Burkina Faso sur le continent africain. Quant à l'histoire du pays, elle est relatée par Richard Kuba et al., ils révèlent que:

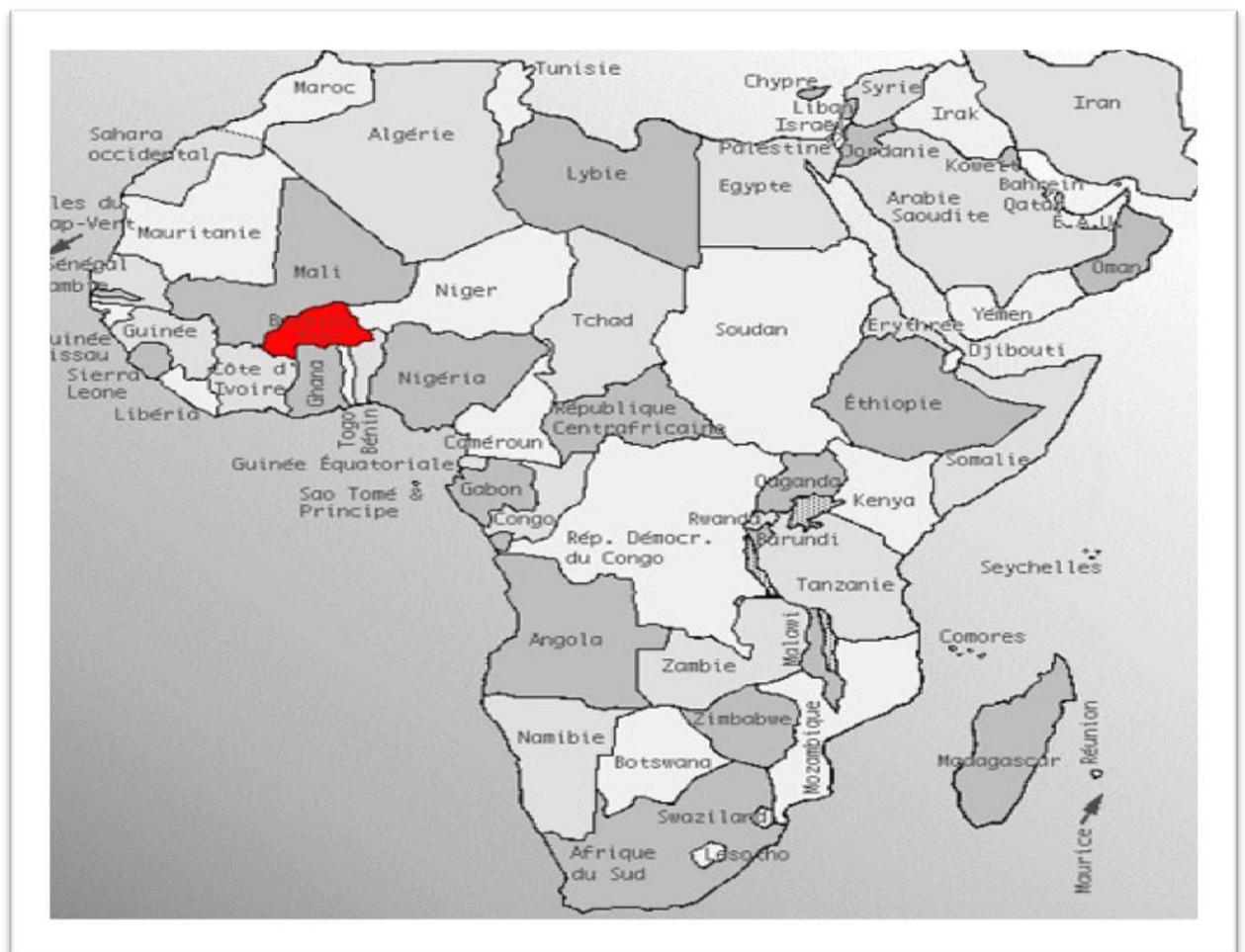
«Le territoire du Burkina Faso, anciennement appelé République de la Haute Volta, a connu des changements de ses frontières et de son statut administratif. En 1897 par les Français après la conquête des royaumes mossis, le pays fût d'abord intégré au Haut-Sénégal-Niger et à l'ensemble fédéral de l'Afrique Occidentale Française (AOF). Deux années plus tard, le soudan français estima que le territoire est très vaste pour une administration effective, il le divisa en deux. La partie Nord du territoire fût rattachée au premier territoire militaire, tandis que la partie Sud forma le deuxième territoire militaire avec pour chef-lieu Bobo-Dioulasso. La région de Fada N'Gourma faisait partie, jusqu'en 1907 de la colonie du Dahomey. La région de Dori faisait partie du territoire du Niger. Une conséquence des révoltes anticoloniales de la région Volta-Bani, en 1914 -1916, fut une nouvelle réorganisation de la colonie qui aboutira à la création de la Haute Volta en

⁷ Les données sur la situation géographique du Burkina Faso proviennent du site de l'Institut National des Statistiques et de la Démographie du pays (INSD) : www.insd.bf/pages_web/presentationbf/geographiebf.html.

mars 1919, avec Ouagadougou comme chef-lieu. Mais cette colonie n'eut pas longue vie car selon les convenances de l'administration coloniale, elle fut partagée de nouveau en 1932, entre le Niger, le Soudan (actuel Mali) et la Côte-d'Ivoire. Ce n'est qu'en 1947, que le territoire fût rétabli et le pays devient le 11 décembre 1958, la République de Haute-Volta et accéda finalement à l'indépendance le 5 août 1960 » (Kuba R., et al., 2003 : 8).

Les Français s'occupèrent peu de la « mise en valeur » de la Haute-Volta. La colonie était utilisée dans les activités économiques (les grandes plantations ivoiriennes). L'administration coloniale la soumet à un dur recrutement militaire durant les 2 guerres mondiales. Les trois couleurs du drapeau du pays, noir, blanc et rouge, étaient en référence aux trois grands cours d'eau qui le traversent : le *Mouhoun* (Volta Noire), le *Nakambé* (Volta Blanche) et le *Nazinon* (Volta Rouge).

Figure 4 : Situation géographique du Burkina Faso sur le continent africain



Source : www.information-sur-le-burkina-faso.com/.../le-burkina-faso-les-cartes-l...

Dans cette figure 4, le Burkina Faso est colorié en rouge. Le pays enclavé au cœur de l'Afrique occidentale, est à plus de 500 kilomètres des côtes du Golfe de Guinée.

Depuis 1984, l'ex Haute-Volta s'appelle le Burkina Faso. La capitale est Ouagadougou et la langue officielle est le français. Aujourd'hui, le pays est subdivisé en 13 régions administrées par des Gouverneurs, 45 provinces administrées par des Hauts-Commissaires, 350 communes et 8228 villages. Le Burkina Faso partage ses frontières au Nord et au Nord-Ouest avec le Mali, à l'Est avec le Niger, à l'Ouest avec la Côte-D'Ivoire et au Sud avec le Ghana, le Togo et le Bénin.

Figure 5 : Carte du Burkina Faso



Source : [Burkina Faso : informations géographiques et cartes](#)

1. Environnement physique du Burkina Faso

L'élevage de ruminants repose essentiellement sur l'exploitation des parcours naturels. De ce fait des facteurs principaux déterminent la pratique de l'élevage au Burkina Faso : la pluviométrie, le climat, le sol et la végétation. De façon générale, le Burkina Faso appartient à la zone soudano-sahélienne caractérisée par une longue

saison sèche et par une saison humide relativement courte. Le facteur pluviométrique constitue l'élément prépondérant du climat qui conditionne les activités en milieu rural.

Sur les dix dernières années (2001 – 2011), la pluviométrie annuelle varie de 400 millimètres à 927millimètres en moyenne du Nord au Sud du pays ; elle est marquée par une grande variabilité spatiale et temporellece qui en fait une contrainte majeure pour l’activité pastorale et agricole. En prenant les stations de Bobo-Dioulasso, Fada N’Gourma et Gaoua, la pluviométrie annuelle est très variable (tableau 2). L’analyse de la configuration des isohyètes montre une tendance à la réduction des pluies depuis le Nord et ne cesse de progresser vers le Sud.

Tableau 2 : Évolution de la hauteur de pluie annuelle dans les principales stations (en mm)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bobo-Dioulasso	925	808	1 156	841	819	105	934	1 034	894	1 250	775
Dori	401	433	753	311	722	397	519	503	417	447	528
Fada N'Gourma	802	658	1 059	889	841	842	757	1 073	927	790	753
Gaoua	1 048	934	1 146	1 074	901	1 201	912	982	1 262	1 114	893
Ouagadougou	619	656	848	772	846	616	660	767	896	839	674
Ouahigouya	734	580	730	596	627	648	936	759	755	899	505
Po	728	850	1 206	935	1 083	1 080	1 230	983	1 061	1 183	927

Source : Direction de la Météorologie / Ministère des Transports cité INSD, (2013 : 449)

Le Burkina Faso connaît un climat tropical à deux saisons contrastées : une longue saison sèche, d'octobre à avril, et une saison pluvieuse, de mai à septembre. Ce climat est de type soudano-sahélien. Du Nord au Sud, on distingue globalement trois grandes zones climatiques : la zone sahélienne au Nord, avec une pluviométrie inférieure à 600 millimètres; la zone Nord-soudanienne avec une pluviométrie variant entre 600 et 800 millimètres; une zone soudanienne entre 800 et 900 millimètres; la zone sud-soudanienne, située au Sud, avec une pluviométrie de plus de 900 millimètres. La durée de la saison pluvieuse s'étale sur 3 mois au Nord et sur 5 à 6 mois au Sud. « On observe à l'heure actuelle une tendance à l'aridification du climat au Nord, par une diminution de la période de croissance végétale de 20 à 30 jours et, le déplacement des isohyètes de 100 millimètres vers le Sud, par rapport aux années 60. La pluviométrie est, par ailleurs, caractérisée par de fortes irrégularités interannuelles et spatio-temporelles, ce qui donne un impact direct sur les rendements et la production agro-pastorale » (UICN, 2015 : 16).

Depuis 1970, le pays connaît une sécheresse chronique dont les phases critiques ont été les années 1972-1974 et 1983-1984. Toutefois, cette caractérisation générale cache des disparités régionales fortes au niveau de la durée de la saison humide, des hauteurs d'eau tombée, de la répartition des pluies au cours d'une même année et de leur variabilité interannuelle (INSS et al., 2003 : 23).

La durée de la saison favorable à la végétation diminue du Nord au Sud, ce qui renforce la supériorité des zones Sud sur le plan des potentialités pastorales. L'eau abondante partout en saison pluvieuse devient extrêmement rare ou difficilement accessible à partir des mois de janvier et février après le tarissement de la plupart des stocks d'eau de surface. Les éleveurs doivent alors rechercher l'eau au niveau des cours d'eau, des grandes retenues d'eau, des puisards, puits et forages. D'un point de vue qualitatif, les herbacées naturelles sont satisfaites seulement pendant la saison pluvieuse ; en saison sèche, elles sont réduites à l'état de pailles, avec peu ou pas de matière azotée digestible.

Concernant les différentes zones agro-climatiques au Burkina Faso, il n'a pas encore été établi un zonage agro-écologique au sens strict du terme. Ce sont les secteurs phytogéographiques, reconnus et définis par Monod (1957) et Guinko (1984) d'après des critères climatiques et floristiques, qui tiennent lieu de zones agro-écologiques (Kagoné, 2001 :7).

S'appuyant sur les caractéristiques climatiques et floristiques observées sur l'ensemble du territoire, en 1990, le Bureau National des Sols (BUNASOL) a défini six zones agro-climatiques au Burkina (BUNASOL, 1990), auxquelles on peut rattacher les Directions Régionales de l'Agriculture (INSS et al., 2003 : 25). L'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN) en 2015, définit le domaine phytogéographique autrement :

« Le Burkina Faso est situé dans la région phytogéographique soudano-zambézienne. Au regard de la pluviométrie, de la durée de la saison sèche, de la végétation et de la flore, le territoire national est découpé en deux grands domaines phytogéographiques sahélien et soudanien. Chaque domaine est divisé en deux secteurs. Cette division donne : un secteur sahélien (extrême Nord du territoire), un secteur sahélo-soudanien (Centre-nord du territoire), un secteur soudanien (Sud-ouest du territoire) et un secteur soudanien (Centre-sud du territoire) », (UICN, 2015 : 18).

Sur la base des données de l'UICN, (2015 : 18-19), les caractéristiques des différents secteurs sont les suivants :

Au Nord du Burkina Faso, on rencontre la zone sahélienne subdivisée en deux secteurs : Nord et Sud. Le secteur Nord a une pluviométrie inférieure à 600 millimètres et une saison sèche qui dure plus de 8 mois. Quant à la végétation, elle est constituée majoritairement de la savane herbeuse. Néanmoins, il existe des arbustes, des steppes, et des arbres. Ceux-ci sont exploités comme fourrage servant pour le bétail. Généralement, les plantes qu'on retrouve dans la zone Sahélienne sont : *Anogeissus leiocarpus*,⁸ bouleau d'Afrique (français), *Kodjoli* (fulfuldé), *Mytragina inermis*, *Latjiri* (fulfuldé), *Acacia seyal*, *Mimosa épineux* (français), *Bedehi* (fulfuldé), *Acaciaataxacantha*, *Morare* (fulfuldé) et *Crateva religiosa*, *Crateva sacré* (français), *Dantakoulagué* ou *Bani* (fulfuldé). En plus de ces plantes, il existe des espèces végétales spécifiques à la zone sahéliennes : *Hyphaene thebaïca*, *Palmier doum* (français), *Djelehi* (fulfuldé), *Acacia nilotica tomentosa*, *Gommier rouge* (français), *Ngaoudi* (fulfuldé), *Acacia raddiana*, *Djeloki* ou *Djilouki* (fulfuldé), *Grewia tenax*, *Jingehi* ou *Kaltohi* (fulfuldé), *Aristida mutabilis*, *Séko* (fulfuldé), *Aristida stipoides*, *Andropogon gayanus tridentus*, *Dakhié* ou *Radyaré* ou encore *Ranière* (fulfuldé).

La végétation du secteur Sud sahélien, est notamment dominée par des espèces végétales de type sahélien et soudanien (Centre Nord du pays). Les plantes

⁸J'ai utilisé des documents pour enrichir les noms scientifiques des espèces végétales en les traduisant en français et en fulfuldé. Ces traductions sont contenues dans les documents de Roger Blench et Mallam Dendo (2006) et de Peyré de Fabrègues (NS). Certains noms aussi de ces plantes végétales m'ont été donnés sur le terrain.

caractéristiques qu'on y trouve parmi cette végétation, sont : *Acacia nilotica*, Gommier rouge (français), *Ngaoudi* (fulfuldé) *Adansonia digitata*, *Baobab* (français), *Bobbe ou Boki* (fulfuldé), *Bauhinia rufescens*, *Arbre aux orchidées* (français), *Namaare* (fulfuldé), *Caparis tomentosa*, *Capprier d'Afrique* (français), *Goumi ou Dalevi* (fulfuldé), *Euphorbia balsamifera*, *Badakarehi ou Badalahi* (fulfuldé), *Commiphora africana*, *Myrre d'Afrique* (français), *Badadi ou badaki* (fulfuldé), *Grewia floescens*, *Kélli ou Djibohi* (fulfuldé), *Grewia villosa*, *Goursohi* (fulfuldé), *Pterocarpus lucens*, *Tami ou Tchami* (fulfuldé), *Boscia senegalensis*, *Guiguili ou Guegilli* (fulfuldé), *Combretum glutinosum*, *Buski ou Dooki* (fulfuldé), *Combretum micranthum*, *Kinkéliba* (français), *Goungoumi* (fulfuldé), *Combretum nigricans*, *Buiti ou Dokigori* (fulfuldé), *Acacia macrostachya*, *Kedi ou Onare* (fulfuldé).

Avec une pluviométrie qui oscille entre 600 à 750 millimètres et une saison sèche pouvant atteindre 7 mois à 8 mois. Le type sahélien et le type soudanien présentent un paysage avec des espèces végétales qui s'interfèrent.

Le secteur Nord-soudanien a une pluviométrie qui varie entre 700 millimètres et 900 millimètres et une saison sèche qui dure de 6 à 8 mois. C'est le domaine de la savane arborée avec quelques galeries forestières. Lieu des activités agricoles et pastorales, ce secteur n'est pas à l'abri des feux de brousse. Les arbres utiles et les plus protégés sont *Faidherbia albida*, *Kade* (français), *Tchaiki ou Tiaski* (fulfuldé), *Vitellaria paradoxa*, *Karité* (français), *Karedie ou Karehi* (fulfuldé), *Lannea microcarpa*, *Rasinier* (français), *Falfahi ou Farouhi* (fulfuldé), *Parkia biglobosa*, *Néré* (français), *Narehi* (fulfuldé), *Tamarindus indica*, *Tamarinier* (français), *Djami ou Dabé* (fulfuldé), *Bombax costatum*, *Kapokier à fleur rouge* (français), *Bantinehi ou Bouboli* (fulfuldé), *Diospyros mespiliformis*, *Ebénier* (français), *Gagahi ou Ganadje* (fulfuldé), *Adansonia digitata*, *Baobab* (français), *Bobbe ou Boki* (fulfuldé). Au niveau des jachères et des espaces non fertiles, l'on y trouve les plantes suivantes : *Aristida adscensionis*, *Séko* (fulfuldé), *Cenchrus biflorus*, *Cramcram* (français), *Kébbé ou Hébbé* (fulfuldé), *Schoenefeldia gracilis*, *Sida cordifolia Karagého* (fulfuldé), *Ziziphus mauritiana*, *Jujubier* (français), *Barkewi ou Djabé* (fulfuldé), *Cassia tora*, *Casier sauvage* (français), *Ulo ou Ubulo* (fulfuldé), *Echinochloa colona*, *Hudom ou Diam* (fulfuldé), *Ctenium elegans*, *Buhirdi ou Bataré* (fulfuldé).

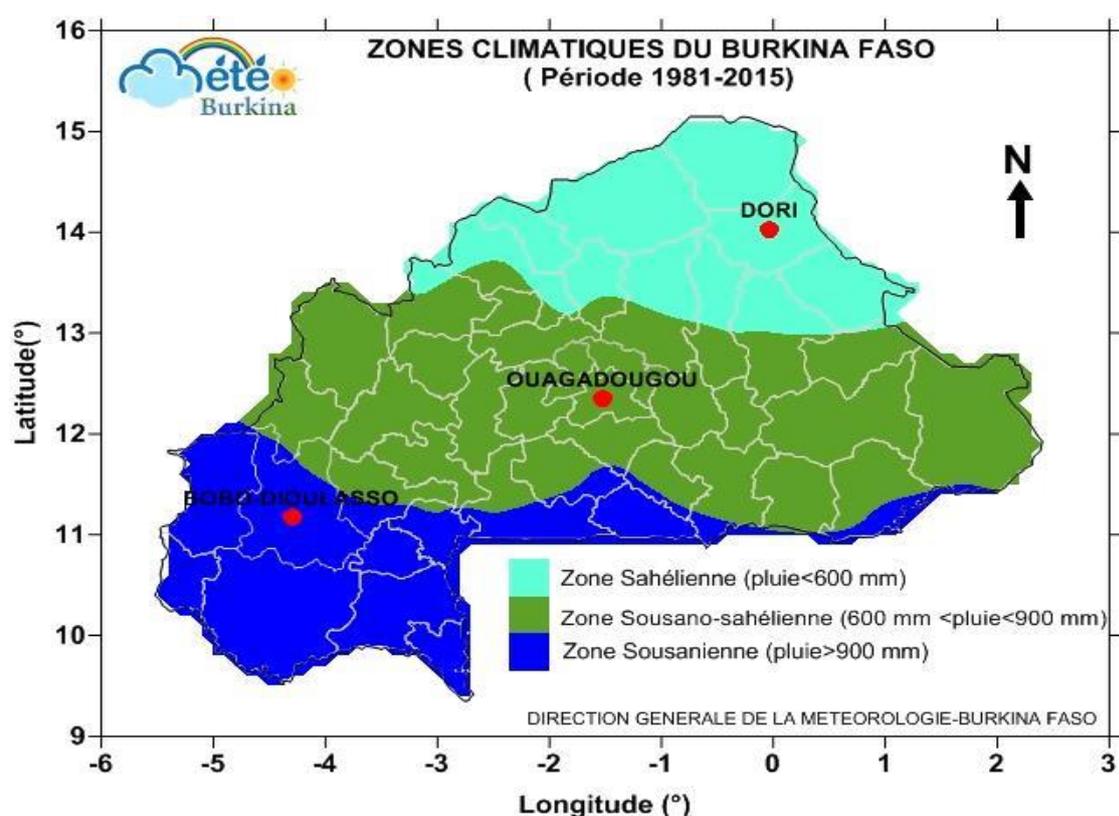
Vu l'importance de la protection de ce patrimoine végétale, l'État a créé des aires

protégées pour préserver les espèces végétales contre les actions néfastes de la population. Le cas de la vallée de la *Nouaho* l'illustre très bien. Visiblement, la singularité de la zone soudanienne est le domaine non seulement de la savane arborée mais aussi celui des galeries forestières et d'îlots de forêts denses sèches. Les arbres tels que *l'Isobertia doka* montrent la limite de la partie Nord soudanienne.

La saison sèche de la zone soudanienne dure de 4 mois à 5 mois, avec une pluviométrie variant entre 1000 millimètres et 1400 millimètres. Cette zone climatique est la plus prisée par les activités humaines telles que les bûcherons, les éleveurs et les agriculteurs.

Les domaines phytogéographiques du Burkina Faso sont regroupés dans les trois zones climatiques illustrés par la figure 6.

Figure 6 : Zones climatiques du Burkina Faso (1981 – 2017)



Source : M. Nikiema, 2017

Hamadé Kagoné révèle que « l'on distingue 8 principaux types de sols au Burkina. Ce sont : les sols ferrugineux lessivés, les sols peu évolués d'érosion, les sols bruns eutrophes, les vertisols, les sols ferrallitiques, les sols halomorphes les sols

hydromorphes et les sols minéraux bruts. Les deux premiers types de sols occupent plus des deux tiers du pays » (Kagoné H., 2001 : 6).

En matière d'utilisation du sol, il convient de souligner l'importance accordée par les producteurs aux cultures céréalières et aux activités pastorales. Au Burkina Faso, 86 % de la population active vivent de l'agriculture et de l'élevage. « Les terres du Burkina Faso s'étendent sur environ 27 296 769 hectares répartis dans deux domaines phytogéographiques sahélien (28,17%) et soudanien (71,83%). Chacun de ces deux domaines est subdivisé en deux secteurs phytogéographiques » (UICN, 2015 : 23).

Selon les études menées par l'Institut National des Sciences de Sociétés du Burkina Faso, les sols du pays sont peu fertiles, ce qui engendre un faible bilan hydrique. (INSS et al., 2003 : 26). La longue saison sèche, partout supérieure à six mois, associée à la forte insolation favorise l'évapo-transpiration renforcée par l'harmattan qui est un vent chaud, sec et chargé de poussière, originaire du désert du Sahara. De même, la violence des pluies durant la saison humide accroît le lessivage des sols et les risques d'érosion hydrique. Ce bilan global, peu favorable en termes de fertilité pour l'agriculture, ne doit pas occulter l'hétérogénéité liée aux propriétés des différents types de sols et à leurs conditions d'évolution.

Dans l'ensemble, le territoire burkinabé est caractérisé par des disparités fortes tant sur le plan des conditions naturelles, de la répartition de la population que de l'exploitation agricole. Le Nord du pays est plus éprouvé que le Sud du pays par cette dégradation des conditions climatiques. La difficulté de gestion de l'espace dans les régions sahéliennes, renforcée par les sécheresses répétées a provoqué une descente des éleveurs vers les régions méridionales plus arrosées.

Avec les changements climatiques, on observe de plus en plus, une détérioration des conditions naturelles entraînant des déplacements de grande amplitude et des conflits récurrents.

Les territoires phytogéographiques au Burkina Faso sont habités par des populations issues de plusieurs groupes socio-culturels.

2. Environnement social

Les groupes socio-ethniques au Burkina Faso sont multiples et variés. Il existe une soixantaine de groupes ethniques répartis sur l'ensemble du territoire burkinabè. Les principaux groupes seront énumérés. Ainsi, le groupe *gurunsi*⁹ est rencontré au Centre-Ouest et au Sud du pays jusqu' à la frontière du Ghana. Ce groupe parle différentes langues qui sont le *kasséna*, le *nuni*, le *lyéllé* et le *sissala*. Le groupe lobi couvre le Sud-Ouest et ce sont les *Dagari*, les *Lobi*, les *Dyan*, les *Gan* et les *Birifor*. Les *Mosse*, ethnie majoritaire du pays, occupent le Centre du pays. Les *Sénoufo* sont à l'Ouest du Burkina. Les *Gourmantché* sont situés à l'Est du pays. Les Peuls sont au Nord du Burkina dans la zone sahélienne. Les *Bobo*, les *Bwaba*, les *Dioula* sont à l'Ouest du pays. Enfin, les *Samo* et les *Marka* sont au Nord du pays, le long de la frontière du Mali.

La langue officielle parlée au Burkina Faso, est le français, à laquelle sont ajoutées trois principales langues nationales : *mooré*, *dioula* et *fulfuldé*.

Selon le recensement général de la population de 1996, l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) « estimait la population du Burkina Faso à 10 millions 312 609 dont 4 970 882 hommes et 5 341 727 de femmes et un taux d'accroissement naturel de 3,13% » (INSD, 2013 : 17). Le recensement général de la population de 2006, selon l'INSD,

« a enregistré une augmentation de la population burkinabé qui est passée à 14 017 262 dont 6 768 739 d'hommes et 7 248 523 de femmes avec un Taux d'accroissement naturel de 3,42 %. Durant ces deux recensements, les densités moyennes étaient de 38 habitants au Km² et 51 habitants au Km² respectivement en 1996 et en 2006 » (INSD, 2013 : 23).

Ces densités moyennes cachent de grandes disparités régionales : « en 2006, on relevait 615 habitants au Km² dans le Centre, 77 habitants au Km² au Centre-Est, 27 habitants au Km² dans le Sahel et 26 habitants au Km² à l'Est » (UICN, 2015 : 19). La densité de la population varie énormément d'une région à l'autre. Elle est relativement faible au Nord, à l'Est, moyenne au Centre-Est et élevée au Centre. L'agriculture est l'activité dominante et avec l'augmentation des besoins d'espace pour les cultures ; les terres sont fortement occupées. Les paysans agrandissent les superficies des champs au détriment des espaces de pâture.

⁹Les mots en italique sont dans les langues locales du Burkina Faso. Pour ce qui concerne les espèces végétales, elles sont également en italique.

La combinaison des facteurs physiques (insuffisance pluviométrique, dégradation des sols) et la croissance de la population ont des conséquences importantes sur les conditions de production agricole. On assiste à l'expansion des cultures qui se fait au détriment des zones de parcours, rendant ainsi difficile l'élevage des gros ruminants, tout en exacerbant les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette situation se pose avec beaucoup d'acuité au niveau de la quasi-totalité des régions du pays. Le besoin d'accroître les superficies des champs conduit à l'occupation des aires de pâture, des pistes à bétail et des bas-fonds engendrant des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs. Actuellement, on assiste à une tendance générale de saturation foncière. Ainsi, au lieu d'une complémentarité entre élevage et agriculture, il se développe bien souvent une opposition entre les deux activités. L'augmentation de la population a entraîné un accroissement des superficies des cultures et la restriction des espaces réservés à l'élevage. Sur l'étendue du territoire, l'on assiste à une croissance de la population. Cet accroissement démographique répond à certains enjeux socio-économiques : agrandissement des superficies, utilisations des équipements agricoles (élevage et agriculture). Ces enjeux socio-économiques contribuent à réduire les espaces de pâture utilisés par les éleveurs.

L'origine des Peuls¹⁰ est une question qui a suscité de nombreux débats et plusieurs écrits par les anthropologues, les ethnologues, les archéologues et les historiens. Les Peuls se sont vus attribués plusieurs ancêtres tels que les Perses, les Juifs, les Romains, les Gaulois, les Égyptiens. La tradition orale peule raconte une union mythique entre deux êtres qui donnèrent naissance aux ancêtres peuls. « Quatre nobles pasteurs seraient à l'origine des quatre familles peules que l'on retrouve un peu partout en Afrique occidentale : *Barry*, *Diallo*, *Sow* et *Ba*. Dans l'imaginaire peul, ces quatre familles sont liées aux quatre éléments (feu, air, eau, terre) et aux quatre couleurs de robes des bovidés (jaune, rouge, noir, blanc) car l'essence du Peul est intimement liée à la vache et au pastoralisme » (Mathieu, J.M., 1998 : 58).

¹⁰ Les natifs peuls se nomment eux-mêmes *Pullo* (sing.), pl. *Fulbe*. Tout au long de la présente étude, il sera utilisé la transcription française des noms propres comme d'autres auteurs (Boly, 1984 : 13 ; Mathieu, 1998 : 21 ; Thébaud, 2002 : 23). Lorsque le mot devient un adjectif, il est accordé en fonction du genre et du nombre. Ainsi, Mathieu (1998), parle de "francisation" des noms propres à propos du mot peul.

Des chercheurs de la période coloniale ont voulu faire croire à une origine non Africaine de ce peuple. Il s'agit notamment des écrits de Le Lièvre, pour qui les Peuls étaient des descendants des Gaulois, selon le Capitaine Figeac les Peuls étaient des Pélasges. Quant à Henri Lhote¹¹, il écrit :

« Les Peuls seraient originaires de la Haute vallée du Nil : Haute-Égypte, Nubie et Éthiopie. Les peintures rupestres de bovins permettraient de suivre l'avancée de ce peuple, à travers des représentations stylisées dans le Sahara. Arrivé en Mauritanie et au Sénégal, les traces deviennent plus difficiles à suivre : les grottes et rochers permettant la reproduction sont plus rares. Les Peuls auraient introduit le Bos Indicus (zébu ouest-africain) et une race de bœuf à longues cornes en forme de lyre ».

Il ressort de l'entretien avec un vieux peul du nom Barry de la zone pastorale de la *Nouaho*, que le nom peul en mooré *Silmiga* voudrait identifier une personne de pigmentation claire. Littéralement en langue française, *Silmiga* veut dire une personne rouge. Mais, la notion de ruse renvoie au cœur de l'identité peule. Le terme mooré *silim* qui désigne la ruse est de même racine que l'ethnonyme peul en mooré *silmiga*. « Le mot français Peul vient sans doute du Wolof « pel » qui n'est qu'une déformation du nom même que se donnent les intéressés : *Pullo* (singulier) *fulbé* (pluriel) » (Monteil C., 1950 :156). On rencontre aussi d'autres graphies en français utilisées par d'autres auteurs tels que *peulhs* ou *foulbé*. Le groupe ethnique peul correspond à l'un des plus grands groupes démographiques d'Afrique subsaharienne. Ils sont des pasteurs transhumants les plus connus d'Afrique. Ils sont présents dans la plupart des pays (une quinzaine de pays) d'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée, Burkina Faso, Mali, Niger, Bénin, Togo ou Ghana) d'Afrique centrale (Cameroun, Tchad, Centrafrique) et au Soudan (fig.7). « Ethnologues et anthropologues se sont largement penchés sur la circonscription géographique de l'aire des Peuls. Le fond documentaire est ainsi abondant sur l'ethnicité et sur les marqueurs identitaires peuls, l'élevage des bovidés y est récurrent » (Diao Camara, 2013 : 27).

¹¹ Source : site web, [Mes pensées » Archive du Blog » LES PEULS](#)

Figure 7 : Présence des Peuls dans une quinzaine de pays africains



Source : www.cridem.org

D'abord, nomades, beaucoup de Peuls se sont sédentarisés. Ils sont majoritairement musulmans. Leur dispersion et leur mobilité ont favorisé les échanges et les métissages avec d'autres populations. Ils sont vraisemblablement issus des populations qui habitaient le Sahara. Pour Cheikh Anta Diop, l'origine égyptienne des Peuls ne fait aucun doute.

« De par leur nom totémique Ka et Ba et leur Matriarcat, les Peuls montrent leurs rattachements à l'Égypte. De très nombreux Pharaons seraient issus de ce peuple. Le grand père de Ramsès II, Ramsès Ier, n'était qu'un officier de char descendant d'affranchis étrangers du Delta coopté par Horemheb pour lui succéder sur le trône d'Égypte. Séthi Ier, son fils, dut épouser une princesse de sang royal pour légitimer son pouvoir ; et pour se faire accepter du peuple, associa très tôt au pouvoir Ramsès II qui incarnait la légitimité par sa mère'. Sethi Ier et Ramsès II représentent officiellement ce type Peul dans la mesure où les peuls sont d'origine égyptienne, ils ont été des Africains sédentaires, agriculteurs et pratiquant le matriarcat. À la suite de la dislocation de la société

égyptienne ancienne (disparition de la souveraineté) ils ont dû émigrer assez tardivement avec leurs troupeaux de bœufs. Par la force des circonstances, ils seraient ainsi passés de la vie sédentaire à la vie nomade. Mais on comprend alors que le matriarcat de la première époque continue à régler les rapports sociaux, d'autant plus qu'il est sans doute abusif de parler d'un nomadisme absolu du Peul. En réalité, il est "semi-nomade." Nous pouvons donc dire que les Peuls seraient des Noirs à 100%, au sein d'une population Égyptienne Noire, qu'il existe aussi un lien linguistique entre l'Égyptien ancien et le Pulaar (ma langue). Les instruments agricoles utilisés par les Peuls (houe, grande et petite, hache, fourche) ont également une origine égyptienne. On pourrait en dire autant des outils de pêche, de chasse, des bâtons pastoraux, etc. ; l'habillement n'est pas en reste : les pagnes et les coiffures dans leur diversité se retrouvent chez les Peuls d'avant Islamisation »¹².

Une grande partie des écrits sur les Peuls concerne leur origine et le pastoralisme. Mais jusqu'à ce jour, aucun auteur n'a pu préciser l'origine des Peuls. Jean Marie Mathieu leur attribue une origine mystérieuse :

« Y a-t-il peuple au monde dont l'origine ait suscité autant d'hypothèses ? Les Peuls répartis dans toutes les savanes soudaniennes situées entre le Sénégal et le Tchad, se sont vus, en effet, attribuer comme ancêtres tour à tour : les Perses, les Égyptiens, les Nubiens, les Ethiopiens, les Polynésiens, les Malais, les Hindous, les Berbères, les Juifs, les Romains, les Gaulois, les Pélasges, les Bohémiens et jusqu'à ces énigmatiques Atlantes rescapés du déluge universel ! [...] Les ethnologues estiment que les pasteurs du Sahel seraient venus du Soudan ou de l'Éthiopie, en passant par l'Égypte [...] c'est donc vers l'antique Orient, au-delà de la Vallée du Nil, vers les vieilles civilisations du Levant, qu'il faut chercher les racines du monde peul » (Mathieu, J. M., 1998 : 21-23).

Traditionnellement éleveurs, leurs déplacements visaient la recherche d'espace favorable pour leur activité pastorale. Les Peuls ont pénétré le Burkina Faso en passant par le Mali. Selon des propos recueillis par Madina Querre (1996) auprès d'un ancien du village de Korïa (Dori), « l'arrivée des Peuls au Burkina Faso, remonte à la djihad (guerre sainte) du 18^{ème} siècle avec Amadou Bari qui a fondé l'empire du Macina, Djelgodji et le Liptako » (Querre M., 1996 : 12). Partant de l'empire du Mali, ce peuple s'est répandu sur tout le Burkina Faso (Barry H., 2006 : 8).

Certains travaux menés sur l'installation des Peuls sur le territoire de l'ex-Haute-Volta, révèle qu'il est difficile de donner avec exactitude une date. Cependant, Hamidou Diallo affirme qu'« il y a des faits qui permettent de penser que dès les XV^e et XVI^e siècles les Peuls étaient dans la boucle du Niger et de nombreux événements devaient entraîner des courants migratoires qui les amènent à s'installer dans l'ex-Haute-Volta ».

¹² Source : hadj187.skyrock.com/...PROFONDES-AL-HADJI-LE-PEUL.html, consulté le 25/04/2014

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, l'installation des Peuls se poursuit. On assiste à l'arrivée des grandes familles *Jallube*, *Feroobé*, *Babe* et *Wakambe*¹³. Les Peuls ont créé un seul État dans l'ex-Haute-Volta : le *Liptaako* mot en fulfuldé qui veut dire en français « peuple invincible ». Ils y parviennent au XVII^e siècle, toutefois la bataille de Dori (1810), où vaincus, les *Gourmantché* le leur abandonnent définitivement¹⁴.

Quant à Baba Hama, il écrit :

«Les Peuls auraient pénétré en Haute-Volta dès le 17^e siècle venant du Maccina (Fouta-Djallon) et du Fouta Toro (Tékrou) d'abord pacifiquement poussant devant eux leurs animaux à la recherche de pâturages. Par la suite, surtout après l'éclatement du puissant empire peul du Maccina, leurs conquêtes ont abouti à la formation de royaumes puissants (Liptako, Djelgodji, Yagha,...) tous au Nord et au Nord-Est de la Haute-Volta » (Hama B., 1982 : 33).

Au Burkina Faso, les Peuls vivent en symbiose avec les autres peuples. On les rencontre surtout dans la région du Sahel où ils forment la principale ethnie de la région. Sur le territoire burkinabé, ils forment la deuxième ethnie après les *Mosse*. Le bétail est leur seule richesse et ils gardent aussi des cheptels d'animaux appartenant aux *Touareg* et aux autres ethnies du Burkina Faso. Les Peuls se distinguent aisément des autres peuples autochtones par leurs traits physiques et leur endurance à la marche le long des routes et des pistes du pays, à travers lesquelles ils parcourent avec leurs troupeaux. Ils portent un costume spécifique appelé *bolaaré*, une tenue en coton de couleur brune. Ils sont souvent coiffés d'un chapeau conique en paille ou d'un bonnet en laine et portent un bâton ou *sawru*, sur l'épaule. Le *sawru* a plusieurs fonctions : pour guider les bœufs et donner des coups aux récalcitrants, ils s'en servent pour l'émondage des arbres, pour rester debout, pour atténuer la fatigue durant la marche et pour se reposer (photos 1 à 4).

¹³ Hamidou DIALLO, (1975 : 25)

¹⁴ Encyclopaedia Universalis, Volume 8, P. 264



Photos¹⁵ 1 et 2: *Sawru*, pour orienter et donner des coups aux bovins et *pour* rester debout, Bané, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photos 3 et 4 : *Sawru* pour sentir moins la fatigue de la marche et pour se reposer, Bané, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Le bouvier se déplace avec le *sawru* qui constitue son arme. Il s'en sert également pour dégager de sa route les herbes. Le *sawru* sert à orienter les animaux dans leur recherche de pâturages, d'eau et des aires de repos. Il l'utilise pour abaisser les branchettes et les rendre accessible aux animaux. À ce *sawru* est associé la coupe-coupe, *dyambel* qui lui sont indispensables pour la mobilité. Le bouvier ne se sépare

¹⁵ Toutes les photos ont été réalisées dans la zone pastorale de la Nouhao par Sidonie IMA-OUOBA.

jamais de ces deux outils. Sur le terrain, lorsque je suis en entretien avec un chef de famille, les enfants (du *wuro* et des *wuro* voisins) viennent par curiosité avec leur *sawru*. Il en est de même les jours de marché, où on les aperçoit, se faufilant entre la foule, avec leur *sawru*. Le port constant du *sawru* exprime un attachement à l'outil, un signe qu'il est en activité et aussi, une arme de protection et de défense : « un homme ne marche jamais les mains nues », m'ont-ils laissée entendre.

Sandrine Petit, qui a étudié les agro-pasteurs peuls de l'Ouest du Burkina Faso, révèle que le bâton a aussi un autre sens : « le terme *sawru*, veut dire bâton pour désigner cent têtes, pour deux cents têtes *cabbi didi*, *cabbi* pluriel de *sawru* » (Petit S., 2000 : 123).

Le *sawru* est confectionné à partir des branches de l'ébénier ou *Diospyros mespiliformis*, *Gagahi* (fulfuldé). Ce bâton est dur et se conserve longtemps car il ne se casse pas vite. Les bouviers ont tendance à remplacer ce type de bois par d'autres bois moins durs car ils se sont rendus compte que les animaux sont devenus très fragiles. En effet, dans le passé, les animaux étaient bien nourris et avaient un bon embonpoint. De nos jours, ils sont devenus maigres par insuffisance de fourrages et ne supportent plus les bâts.

Si leur origine est difficile à être identifiée, la plupart des historiens indiquent le Maccina comme origine des Peuls installés au Burkina Faso. Ainsi, Roch Omar Bougouma écrit :

« Comme la plupart des peuples, les Peuls ne sont pas autochtones. Ils se sont installés dans le Nord à partir du XV^e siècle et cela pour diverses raisons. Les traditions orales collectées par différents chercheurs qui se sont intéressés aux Peuls, que ce soit Amidou DIALLO, Daniel KINGS, Koumba BARRY, sont unanimes sur les origines peules. Ils affirment qu'ils sont originaires du Macina (Mali). Il est cependant difficile de déterminer avec exactitude les dates de leur installation au Burkina Faso » (Bougouma R. O., 2007 :17).

De l'avis de Richard Konkobo, les Peuls voltaïques sont venus de l'actuel Mali et du Niger. Ils sont disséminés un peu partout à travers le pays, mais leur région de prédilection est le Sahel dont les provinces du *Séno*, du *Soum*, de l'*Oudalan* et du *Yaagha*. Compte tenu de leurs caractères morphologiques, de leur vocation pastorale très poussée, ils descendraient des éthiopiens d'Afrique du Nord-Est. Leur progression vers le Sud et l'Ouest s'est faite au cours de l'histoire et a été motivée par la recherche de pâturages pour leur bétail (Konkobo R., 1974 : 29).

De toutes ces analyses sur l'origine des Peuls, l'on peut retenir qu'à travers leurs différents déplacements, les Peuls sont partis des savanes du *Fouta Toro*, ainsi que le *Fouta Djallon* et sont rentrés au Mali. C'est de ce pays, qu'ils ont pénétré au Burkina Faso.

C'est un peuple d'éleveurs à la recherche des conditions écologiques favorables à la pratique de l'élevage des bovidés. Cette activité constitue la marque identitaire des Peuls. Ils ont adopté dans leur majorité, l'islam. « Les Peuls sont localisés dans la région du Sahel, à l'extrême Nord du Burkina Faso entre les latitudes 13° et 15°10' Nord et les longitudes 2°05' Ouest et 1°17' Est. La région du Sahel couvre une superficie de 35 612 Km² représentant environ 13% du territoire national » (INERA, 2017 : 22). Cette région se trouve dans les provinces semi-désertiques qui sont le *Soum*, le *Séno*, l'*Oudalan* et le *Yaagha*.

Par ailleurs, les Peuls sont présents dans la province du *Yatenga* où ils sont plutôt métissés avec les populations autochtones que sont les *Mosse*. Ces métis sont appelés des *Silmi-Mossé* (appellation qui résulte du métissage entre les Peuls et les *Mosse*). Des Peuls nomades existent également dans la province du Gourma et sont appelés les Peuls-Bororos. Dans la province du *Sourou*, ils sont appelés Peul-Samos et dans la province du *Houet*, ils se dénomment *Bobori* (Peuls-Bobo).

Pour la cohésion sociale, au Burkina Faso, il existe une parenté à plaisanterie entre les différents groupes sociaux. En ce qui concerne les Peuls, la parenté à plaisanterie existe avec les *Bobo*. La parenté à plaisanterie est un élément de mécanisme de régulation sociale et un principe de résolution des conflits. C'est aussi une alliance entre des clans dont les membres sont amenés à se porter mutuellement assistance et ont le droit de s'injurier sans qu'il en résulte aucune conséquence. C'est une forme de socialisation qui concerne des individus appartenant à des groupes sociaux bien distincts. C'est, enfin, une forme de communication socialement élaborée basée sur une affiliation parentale dont la fonction repose sur la dédramatisation et la socialisation. Les relations à plaisanterie au sein des familles peules ainsi qu'entre les Peuls et les autres ethnies ont été analysées par Sada Mamadou Bâ. En ce qui concerne la parenté à plaisanterie entre Peuls et *Bambara*, il écrit :

« Les Bambara, agriculteurs, gens de la terre fabriquent dans leur code linguistique les termes et expressions qui, tels des projectiles, leur servent, par plaisanterie, à tourner en dérision l'image que les Peuls se font d'eux-mêmes. *Foula* nom en bambara du Peul, est prononcé avec une manipulation

homophonique, *f'la* terme qui signifie (litt.) deux (2) et par extension jumeaux. Cela sous-entend que le Peul et le bovin sont des jumeaux et par conséquent, doubles l'un de l'autre. Le Bambara présente un adage à cet effet, qui dit ceci : *Ni yé F'la yé i ma F'lanan yé i ma F'la yé* : Si tu vois un Peul et que tu n'as vu son double, c'est que tu n'as pas vu de Peul » (Bâ S. M., 2004 : 29).

Youssouf Diallo, ayant analysé la thématique de la parenté à plaisanterie entre Peuls et *Bobo* et les *Bwa* au Burkina Faso souligne que :

« Les relations de voisinage historiques et le mythe contribuent à expliquer aujourd'hui les familiarités entre les Peuls, d'une part, et les Bwa et les Bobo, d'autre part, qui se taquinent à chaque occasion. Les partenaires bobo/bwa et peuls rient des plaisanteries sur le caractère moral (trompeur, stupide), le statut social (esclave) ou le mode de consommation (buveur de bière de mil). En référence à l'histoire passée des razzias des cavaleries peules, le Peul appelle le Bobo son esclave ou le qualifie de stupide. En retour, le Peul entendra, partout où il passe, qu'il est un individu futile ou un vrai filou » (Diallo Y., 2006 : 789)

Ces parentés à plaisanterie existant entre les Peuls et les populations autochtones sont révélatrices d'une cohésion sociale, d'une parfaite entente avec ces groupes sociaux, démontrant ainsi qu'ils n'avaient pas seulement que des rapports de symbiose, et des rapports conflictuels avec les populations autochtones. La parenté à plaisanterie constitue un facteur conduisant ainsi à la résolution ou à l'évitement des conflits entre les groupes sociaux ayant des cultures différentes.

En ce qui concerne la formation de leur émirat au Burkina Faso, Roch Omar Bougouma raconte que celui du Liptako, relève d'une histoire :

« À leur arrivée, les Peuls cohabitaient pacifiquement avec les autochtones. Selon les traditions orales, au XVIII^e siècle, en 1705, vivaient dans la région de Berz dans le Macina deux frères Birmani Saala Paaté et Hama. Ils se sont disputés le pouvoir à la mort de leur père mais le collège électoral porta son choix sur l'ainé Hama Paaté. Birmani forma un groupe de Peuls et décide de s'expatrier. Ce groupe de Feerobè après un long voyage arriva au Liptako. A leur arrivée d'autres lignages étaient déjà présents, il s'agit des Jaloubès, des Wakambès, des Kurojiibè, des Baabès. Tous ces lignages peuls cohabitaient avec les Gulmanceba, en particulier le royaume de Koala. Les traditions orales racontent qu'une femme peule du village de Jomga est allée au marché de koala où un chien appartenant à la cour royale gourmantché est venu boire à même la calebasse. La femme chassa le chien à coup de bâton. Le chef des Gulmanceba envoya la chercher. Elle fut ainsi rouée de coup et sa tête fut rasée et enduite de potasse pour empêcher les cheveux de repousser. Quand les Peuls s'en sont rendus compte, ils s'organisèrent et entamèrent une bataille à laquelle les Gulmanceba ne s'y attendaient guère. Ils perdirent le combat (1827) permettant ainsi aux Peuls de bien s'installer dans la zone » (Bougouma R. O., 2007 : 17-18).

Les divers groupes de *Foulbé* ont une langue commune : le *fulfuldé*, qui se décline en plusieurs dialectes régionaux. Les Peuls, venus d'autres contrées s'installer au Burkina Faso ont des normes sociales, des coutumes, des traditions, en somme une culture qui les différencie des autres groupes sociaux du Burkina Faso. D'où vient leur passion pour l'élevage des bovins ? En particulier pour la vache ?

En ce qui concerne le mythe des origines ou mythe de l'élevage de la vache et la langue sont contés par Christiane Seydou (1991), cité par Salamatou Sow :

« Les légendes d'origine présentent précisément l'association du bovin et de la langue comme seule fondatrice de la spécificité peule et créatrice de l'ethnie. On raconte en effet que deux enfants, un frère et une soeur, s'étant un jour mis à parler une langue inconnue de leurs parents, ceux-ci, effrayés par un tel prodige, les chassèrent. Les enfants, errant de par la brousse déserte, parvinrent enfin au bord d'un lac (ou d'un cours d'eau) ; ils allumèrent un feu sur la berge et voilà que les bovins, attirés par la lueur et la chaleur, émergèrent de l'eau. Les attirant de plus en plus loin de l'eau, les enfants purent de la sorte s'approprier le troupeau primordial ; ils se firent donc pasteurs ; puis, devenus adultes, mais toujours isolés par leur langue, ils se marièrent ; et, de leur union incestueuse, naquirent les premiers Peuls qui, en héritage, eurent un troupeau et une langue » (Sow S., 2006 : 1)

En plus de ce mythe, il existe une autre légende qui raconte que « Dieu créa la vache et il se demanda à qui il pouvait la confier, c'est ensuite qu'il créa le Peul pour s'occuper de la vache. La vache ou le bovidé devient la raison d'être du peul : sans la vache, pas de peul ! », Hampâté Ba (1984), cité par Salamatou Sow (*Ibid*).

Pour acquérir son bétail, il n'est pas de sacrifice que le Peul ne fasse à son humeur ou à ses goûts. « Vagabond » par nature, il est partout et nulle part. Le troupeau détermine son genre de vie. Il est à l'origine de leur mobilité qui est une liberté de déplacement réglementée par l'éloignement des points d'eau, de pâturages et de cures salées en saison sèche.

Jusqu'à ce jour, aucun auteur n'a précisé l'origine des Peuls car ils se sont vus attribués plusieurs ancêtres. À travers le récit de ce mythe des origines, les enfants peuls, chassés par leurs parents, « héritent subitement » d'un troupeau de bovins. N'ayant plus de parents, ils se sont attachés aux bovins, d'où leurs liens étroits avec les bœufs. Les bœufs sont devenus leurs compagnons inséparables. Ils se sentent investis d'une mission d'entretenir les bovins, d'où le refus de consommer sa viande et de se sacrifier pour leur survie.

Mais, ce bien de production (la vache) qui fait leur fierté et dont ils détiennent, seuls le secret de la production est aujourd'hui « battu en brèche » car les analyses de Christian Santoir révèle que :

« Autrefois réservé à une élite, l'élevage bovin s'est développé chez les paysans qui prennent de plus en plus en charge leur troupeau. Le monopole peul de l'élevage est battu en brèche. Dans le Gurma, au Sud de la Sirba, plus de la moitié des bovins et près des trois quarts du petit cheptel sont aux mains des cultivateurs. En trente ans, l'espace *gurmance* s'est rempli d'hommes et d'animaux, et la densité de l'occupation de l'espace est devenu un facteur clé dans l'évolution des rapports entre agriculture et élevage » (Santoir C., 1999 : 40).

De plus, l'avancée des cultures, par l'extension des superficies, met en cause la sédentarisation des Peuls qui était autrefois la règle dans les savanes. Les deux systèmes de production sont extensifs (agriculture et élevage) et utilisent la même ressource terre et crée une compétition pour l'exploitation des ressources naturelles. Cette exploitation est source de conflit entre éleveurs et agriculteurs (Dongmo A, et al., 2007 : 3 ; Vall E. et al., 2006 : 4 ; Hagberg S., 2001 : 16 ; Fanchette S., 1999 : 3 ; Ancey V., 1997 : 14).

Quant à la structuration de la société peule, selon Jean Marie Mathieu, elle recoupe la division quaternaire de l'espace, elle-même liée aux quatre éléments (terre, air, eau et feu). Le statut social des quatre familles se présente comme suit :

« Les Dial, pluriel de Diallo sont essentiellement pasteurs et propriétaires des connaissances relatives au pastorat, figurées par le feu allumé au milieu du parc, la nuit. Coutumièrement, leur place est à l'Orient, le foyer des bergers nomades ;

Les BaaBé pluriel de Bâ sont traditionnellement des hommes d'armes chargés de guerroyer. Symboliquement, Bâ campe à l'Ouest, le couchant, que le Peul appelle "gorgal" (en fulfuldé), "le lieu de l'homme viril" ;

Les SowBè pluriel de Sow, vivent en marge et détiennent les connaissances initiatiques concernant la brousse, les végétaux dont les racines cherchent les eaux souterraines ; les SowBè occupent traditionnellement le Sud, le pays de "la tête de l'herbe" "*hoore-huDo*" (en fulfuldé) ;

Les BariBè pluriel de Bari forment le dernier des clans mythiques, où se recrutent depuis les conversions à l'islam, les marabouts et les lettrés religieux. Le célèbre mystique musulman Seeku Amadou était d'ailleurs un Bari » (Mathieu J. M., 1998: 58-60).

Cependant au fil du temps, sur le plan social, maints changements sont intervenus dans la société peule. Ils sont notoires après les conquêtes et l'islamisation. Les aristocraties guerrières ont entraîné une stratification de cette société. Boubacar Ly et

Sabine Schenk, révèlent que depuis l'implantation des émirats, il existe dans le Nord plusieurs catégories sociales :

- « Les privilégiés qui sont les Jelgoobè dans le Jelgooji (Djibo) et les Ferobè dans le Liptako. Le pouvoir donne droit à la richesse qui est source de privilège. Lors de leur accession au pouvoir, les émirs reçoivent des biens, des dons (bétails), une partie du butin des razzias et le reste est attribué aux autres aristocrates. Une partie revenait aussi au chef religieux de Dori. L'émir prélève aussi la zakat sur les récoltes. À tout cela s'ajoutent les multiples dons des commerçants de la contrée aux souverains ;
- Les *MaccuBe*, esclaves des Peuls composés des groupes ethniques gourounsi, mossi, bella... ont plusieurs origines et il existe deux catégories de *MaccuBe* : ceux dont les ancêtres sont venus solliciter l'hospitalité du chef peul et ceux dont les ancêtres furent capturés, achetés au cours de razzias, vaincus lors des guerres ou échangés contre un objet précieux. Les *MaccuBe* habitaient un enclos à part, travaillaient cinq jours sur sept, étaient nourris, soignés. Atteignant l'âge du mariage, les maîtres les marient, donnent des noms aux nouveaux - nés. Les enfants et les bœufs appartiennent aux maîtres. Les autres Peuls exclus du pouvoir (les *Talkaabè*), sont des bergers, certains de ces Peuls sont devenus des agriculteurs ;
- Le groupe « des marginaux » constituant le lot des artisans, les griots et les forgerons (*laobè*) » (Ly B. et Schenk S., 1986 : 33).

Koumba Barry évoque les activités menées par ces groupes sociaux. Ainsi, « l'activité économique principale était l'élevage des bovins et d'ovins pour les lignages de Fulbé non aristocrates. Quant aux Fulbés aristocrates, ils n'exerçaient aucune activité économique. Les esclaves domestiques avaient pour rôle de garder leurs troupeaux de bœufs et de cultiver leurs champs » (Barry K., 1985 :15).

Sur le plan économique, le commerce était l'apanage d'autres groupes sociaux : « le groupe des *Jawambe* joue un rôle prépondérant d'intermédiaire dans le domaine du commerce du bétail. Ils ne sont pas d'origine peule mais sont *foulaphones* et s'intègrent parfaitement dans leur organisation. Ils exercent une influence non négligeable sur les affaires politiques grâce à leur poids économique et leur réputation d'excellents conseillers. Ils échangeaient du bétail contre de la cola, du tissu, du sel, des captifs, etc... » (*Ibid*, 1985 : 23).

Pour mieux comprendre la structuration de la société peule, Jean Marie Mathieu, va plus loin pour montrer la différence entre Peuls rouges et Peuls noirs :

« Très tôt, le jeune peul fera la différence entre deux nous : l'un inclut celui ou ceux à qui l'on parle, l'autre exclut l'interlocuteur [...] Ses parents lui ont fait comprendre qu'il était de la lignée des Peuls rouges, ces ancêtres anthropologiquement et techniquement distincts des populations noires d'Afrique occidentale et aux traits sommatiques particuliers. Il est donc un noble, *dimo* en fulfuldé, du verbe *rimude* = naître, spécialisé dans le pastorat,

ignorant royalement tout ce qui a trait au travail du bois, du fer, du fil de la terre... et de ce fait, a besoin du concours des agriculteurs et des artisans étrangers, ces derniers étant castés professionnellement et appelés *neyeenyoobe* (de *nyeenade* = être adroit). Suite à leurs conquêtes militaires, les Rouges mirent à leur service les Noirs vaincus ou faibles, dont le travail était indispensable à l'équilibre économique de groupe. Les captifs, *maccube*, gardaient et abreuyaient les troupeaux, coupaient le bois ... Depuis le démantèlement du pouvoir politique des Empires peuls et l'intervention des puissances coloniales, les esclaves ont retrouvé leur liberté. Ils sont désormais des affranchis, *Rimaïbe* » (Mathieu J. M., 1998 : 189).

De nos jours, la situation a énormément changé, car cette organisation sociale a perdu un peu ses valeurs. Pendant la période de la révolution, en 1985, le gouvernement a annulé le système d'esclavage au Burkina Faso. Ainsi, les *maccube* sont devenus libres et possèdent leurs propres troupeaux bovins et sont dénommés les affranchis, *Rimaïbe*. Ils élèvent également des petits ruminants. Ils possèdent également de grands champs et pratiquent des cultures vivrières. On assiste alors à une « conversion forcée » des Peuls à l'agriculture et l'ouverture par la même occasion à d'autres activités économiques non peules. Ceci implique une nouvelle vision de l'élevage « activité noble » et élément de référence, conduit à une autre perception : l'acceptation des rapports entre catégories sociales qui, pendant longtemps, avait été réglés par la relation domination et subordination, libre et non libre. Cette acceptation des Peuls de pratiquer l'agriculture découle du fait qu'ils ont perdu le pouvoir de contraindre d'autres individus pour le faire à leur place. Abdoulaye Barry note que :

« Pour remplacer les anciens dominés, ils vont trouver dans la famille la main d'œuvre nécessaire pour cultiver les champs, d'où une nouvelle organisation et division du travail pour pouvoir faire face aux activités pastorales et agricoles : les adolescents et les adultes de la famille s'occupent de la garde du troupeau, les autres hommes font les travaux champêtres. Pendant la saison sèche, le déplacement de toute la famille n'est pas nécessaire, quelques jeunes et adultes suffisent pour mener les troupeaux sur les pâturages et les points d'eau » (Barry A., 1975 : 12).

La garde du troupeau est effectuée par les Peuls sans distinction d'appartenance à une catégorie sociale donnée. Les femmes peules en plus des occupations domestiques, participent aux activités pastorales et agricoles (la phase de la récolte uniquement car elles ne cultivent pas). Cette situation a conduit Michel Langlois à déclarer que « de nos jours, le *pulaaku* n'a plus de sens [...] les Peuls sont rentrés dans la vie active et ne veulent plus suivre les bœufs. Tout le monde regarde vers les villes en quête d'argent » (Langlois M., 1983 : 29).

Au Burkina Faso, le groupe peul est composé de : *Djelgobè*, *Gaobé*, *Liptakobé*, *Yagabé*, *Mallébé* et *Rimaïbé*. La société peule se regroupe dans quatre lignages. Les lignages sont à leur tour subdivisés en familles réunies dans des concessions séparées appelées *wuro* en fulfuldé. Le *wuro* constitue la plus grande importante unité socio-économique et résiduelle (Bénard C., 2010 : 31). Le chef du *wuro* est le chef de la famille et c'est lui qui gère le troupeau des membres du *wuro* qui sont tous propriétaires. Le chef du *wuro* porte la responsabilité et le bien-être des membres du *wuro*. La structure sociale de base est celle de la famille au sens restreint : l'homme, sa ou ses femmes et ses enfants, qui vivent tous dans la même concession. Cependant, il peut avoir à sa charge son père et sa mère, ses frères et ses sœurs célibataires ou divorcés, si leurs parents sont décédés, et parfois des sœurs divorcées de sa femme, si celles-ci n'ont plus de parents. Avec l'emploi des bouviers salariés, ceux-ci peuvent résider dans le *wuro* et pris en charge par le chef de famille. Ces cas ont été observés sur le terrain.

Pour ce qui est de la répartition des tâches, le monde des hommes et des femmes est très séparé. Ils ne prennent jamais leur repas ensemble et ont peu d'activités en commun. L'outil principal de travail pastoral chez les hommes est le *sawru*, tandis que, celui des femmes est la calebasse pour traire le lait, *birdugal*. Le *wuro* est le lieu de l'organisation sociale, le respect des normes sociales, les interdits et les obligations. Le *wuro* est l'endroit où la femme mène ses activités d'élevage, elle y est plus présente que l'homme. En revanche, la brousse, *ladde*, est celui de la liberté et des pâturages. C'est le domaine masculin du savoir pastoral que les hommes transmettent aux jeunes au cours des transhumances.

De passage dans les autres régions du Burkina Faso, le Peul vit en harmonie avec les autochtones en s'occupant de l'élevage de leurs bovins. Ils échangent les produits et les sous-produits animaliers contre les produits agricoles des autochtones. Hamidou Diallo écrit :

« Les premiers rapports des Peuls avec les populations dans les différentes zones ont été des rapports de soumission. Très humbles, les Peuls se soumettent aux règles de l'autorité en place, ils s'attirent leur sympathie. Les autorités les autorisaient à s'installer et à exploiter les ressources naturelles. En contrepartie, le Peul paye un tribut en bovins » (Diallo H., 1975 : 26)

De même que l'outil pastoral, le *sawru*, a subi une modification dans la confection avec un autre type de bois, la tenue vestimentaire du bouvier a évolué. Cette tenue

traditionnelle des Peuls marquait l'identité des bouviers, le *bolaaré* est remplacé par des tenues modernes (photos 5 et 6) : « Nous voulons suivre la mode comme les autres jeunes » avancent-ils comme argument lors des entretiens sur le terrain.



Photos 5 et 6 : Habits modernes des bouviers de la *Nouhao*, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

La recherche de fourrage et de l'eau pour le bétail conduit le Peul à se déplacer sur des parcours différents. Le fait d'être solitaire avec le bétail en brousse, lui donne cette impression d'être seul. Cependant, il garde les marqueurs de l'identité peule, c'est-à-dire sa *foulanité* (ensemble des valeurs culturelles : le courage, *seembe* (fulfulde) et la pudeur, la modestie et la réserve, *seemteende* (fulfulde), la patience, *munyal* (fulfulde). Ce sont des valeurs socioculturelles peules, des codes de conduite, à savoir, un idéal projeté dans la manière d'être peul.

Les Peuls avaient comme religion première l'animisme. Ils faisaient des sacrifices en immolant des animaux afin de permettre l'accroissement du bétail et l'éloignement des maladies bovines. Boubacar Ly et Sabine Schenk révèlent que :

« Cette religion animiste tenait une grande importance dans la société à telle enseigne que la tradition peule croit à une relation importante entre les robes des animaux et leurs aptitudes de production et de croissance ainsi que le destin du propriétaire et de la famille, en particulier la finesse des poils, la position et la couleur de certaines pages de poils et enfin l'orientation du poils à certaines parties du corps sont déterminants pour l'acquisition ou la vente des animaux » (Ly B. et Schenk S., 1986 : 32).

Avec l'arrivée de la religion islamique par l'imposition d'une guerre sainte, les Peuls ont accueilli l'islam sans opposition. « La religion islamique n'est pas en contradiction

avec les coutumes peules, celles-ci s'inspirent du coran et sont les mieux adaptées » (Sédogo S. B., 1978 : 29). La religion musulmane est un code de vie et de morale, sa généralisation a eu un impact notable sur les modes de vie et de pensée des Peuls. Ainsi les règles de l'héritage, du mariage, de la charité, de gestion des ressources naturelles et tout un ensemble de liens sociaux sont en conformité avec l'avènement de l'islam. La symbiose des coutumes peules et de la religion islamique se manifeste par le fait que les dons d'animaux et de sous-produits du bétail effectués par les Peuls à l'endroit des populations autochtones (chefs de village, chefs de terre ou propriétaires terriens) en reconnaissance de l'exploitation des pâturages naturels n'est pas en opposition avec la loi islamique. En effet la loi islamique oblige les éleveurs à céder annuellement une partie des biens qui sont donnés aux pauvres et aux personnes en situation d'handicap, sous forme d'aumône, *zakkat* (fulfuldé). Cependant, les éleveurs peuls donnent ces biens aux marabouts et non à la catégorie sociale ci-dessus évoquée (Ly B. et Schenk S., 1986 : 5).

Les Peuls ont maintenant adopté la religion islamique et l'ont intégrée dans leur vie sociale. Ils ont résisté à l'influence des autres religions étrangères et de nos jours la grande majorité des Peuls est musulmane. C'est le fait de prier qui prouve qu'on est musulman et qui marque l'adhésion de la personne à la communauté religieuse. Ce sont les *moodibbe* qui déterminent la connaissance dans le domaine religieux et apprend aux autres, la prière, mais il arrive qu'une importante partie de la population, apprenne à prier par l'intermédiaire d'un parent. Les Peuls de nos jours sont dans leur majorité, des musulmans. Cependant, avec la modernité, on assiste à une pluralité de religion dans une famille peule : Ainsi, on peut trouver des Peuls musulmans, des Peuls chrétiens et des Peuls animistes.

Le Peul s'est attaché aux bovidés qui lui procurent, non seulement sa nourriture (le lait en particulier), mais aussi, lui rendent des services. Les bovidés jouent diverses fonctions socio-économiques dans la société peule. On peut déterminer le rôle du bétail par le genre d'activité que celui-ci permet d'exercer et les produits d'élevage. Il est alors possible de définir plusieurs fonctions dont on peut retenir quatre essentielles : la fonction alimentaire, la fonction monétaire, la fonction sociale et la fonction de facteur de production.

L'un des objectifs de l'élevage bovin chez les éleveurs est la disponibilité du lait de vache pour le repas quotidien. La consommation domestique du lait et des produits laitiers est importante car ils constituent la base de l'alimentation familiale. Ils sont produits tout au long de l'année et peuvent se consommer frais, caillé ou sous forme de soupe. La satisfaction de ce besoin alimentaire est donc le premier souci de chaque éleveur qui fait tout pour garder un grand nombre de vaches reproductrices dans le troupeau. Les quantités de lait prélevé tiennent compte de la production de la mère et des besoins du veau. Si, les Peuls ne consomment pas la viande de leur propre bétail, cela ne voudrait point dire qu'ils sont allergiques aux protéines animales. C'est tout simplement une question culturelle. Lors des entretiens qui coïncident avec les jours de marché, j'ai constaté que les éleveurs de la *Nouhao* consomment les viandes vendues sur place.

En ce qui concerne la fonction monétaire, elle est liée à la pénétration des produits modernes dans le mode de vie des populations rurales. C'est pourquoi la rentrée d'argent est indispensable pour les éleveurs qui doivent à la fois assurer leur auto-subsistance (achats de céréales pendant les années difficiles) et les dépenses de production (frais vétérinaires et sous-produits agro-industriels), de consommation et d'équipement (habillement, frais médicaux, moyens de locomotion, des téléphones portables, etc.). Ainsi, la vente de petits ruminants répond à un souci de se procurer des revenus monétaires pour la couverture des besoins de consommation courante. Les gros ruminants sont généralement commercialisés pour faire face aux grosses dépenses.

Le bétail occupe une place assez importante dans la vie socio-culturelle des Peuls. Lié aux activités de production, le bétail joue les diverses fonctions lors des mariages et des baptêmes. Il est également considéré comme un attribut de prestige et un signe de différenciation dont l'importance se mesure au nombre de têtes d'animaux que l'on possède.

Les bovins sont utilisés comme facteur de production grâce à sa force de travail (attelé à une charrue pour la culture et à une charrette pour le transport), à son fumier stocké dans les parcs à bétail en vue de la fertilisation des jardins de case des pasteurs et aux dépôts des déjections laissées dans les champs des villages agricoles lors de la transhumance. L'énergie des bovins et leurs sous-produits (bouse et urine) permet d'accroître les rendements agricoles. L'utilisation judicieuse de ce fumier remplace

valablement les importations coûteuses de fertilisants chimiques, souvent mal adaptés aux conditions locales. Le rôle important joué par le bétail dans l'agriculture fait qu'il est devenu le principal intermédiaire dans les relations entre éleveurs et agriculteurs.

Hormis cet objectif, il existe des fonctions sociales et économiques que remplit le bétail. Ces fonctions sociales sont d'abord la recherche du prestige. En effet, posséder un nombre élevé de bovins est signe de richesse, de respect, de statut social et de pouvoir dans la société. De plus, faire de l'élevage est le signe que l'on appartient à la catégorie sociale des nobles. Dans la société, l'éleveur se sert des bovins pour nouer et raffermir ses relations sociales à travers le don, la dot, l'héritage, au moment des événements malheureux ou heureux (baptêmes, fêtes religieuses, mariages, perte de bovins, décès). Gabin Korbéogo révèle que « Dans le système de représentation peul, le don d'animaux aux enfants traduit la transmission du bâton de bouvier, le passage rituel de la houlette des mains des aînés à celles des cadets sociaux » (Korbéogo G., 2016 : 19). Les tâches sont également définies et l'on constate une répartition sociale du travail. Chez les éleveurs peuls par exemple, cette répartition correspond à un statut social, à savoir, élever des bovins, c'est faire partie de la classe des nobles. En revanche, conduire les bovins au pâturage est une tâche accomplie par les serviteurs des Peuls, et abattre, dépecer un bovin et vendre la chair, est une tâche réservée aux *Rimaïbé* et aux gens de caste, et enfin, traire et vendre le lait sont des activités qui relèvent des femmes.

En plus des fonctions sociales, le cheptel bovin remplit des fonctions économiques. Il est un produit de consommation et ses os entrent dans la fabrication de l'alimentation du bétail. L'énergie bovine est également utilisée dans l'exhaure hydraulique. La peau bovine est utilisée dans la cordonnerie et la maroquinerie : fabrication de chaussures et de sacs, tissage de nattes et de lits, de cravaches, de tam-tam, des selles de dromadaires et de chevaux, boucliers de bouteilles pour la conservation du beurre etc...). La bouse des bovins est employée dans la construction des habitats peuls et comme combustible pour la cuisson des repas. Dans le cadre de la Recherche-développement au Burkina Faso, la bouse des bovins est utilisée par le biodigester qui la transforme en source d'énergie (gaz et électricité). Ces énergies renouvelables approvisionnent les populations en zone semi-urbaine et rurale.

À ces fonctions économiques, Hans Jahnke, écrit :

« les fonctions économiques du bétail sont multiples : le lait et le sang des bovins sont des boissons, leur viande est mangée, leur graisse utilisée comme

nourriture et cosmétiques, leur urine comme désinfectant, leur peau sert à fabriquer couvertures, chemises, colliers à clochettes, sandales, bracelets (autour du poignet ou de la cheville), leurs cornes et leurs sabots permettent de fabriquer tabatières, boîtes à plume et récipient de nourriture, les sacs sont fabriqués à partir de leur scrotums, leurs intestins sont utilisés pour les prophéties, leurs chymes pour l'onction, leur excréments comme engrais. De plus, il affirme que "on assigne au bétail les fonctions supplémentaires telles que : il est utilisé comme moyen de revendication de droits et de dédommagement de préjudices subis. Il accentue et renforce les liens entre personnes par le biais de l'échange et il détermine très fortement le statut social. Enfin, il fournit à l'homme le symbole et le chemin de l'approche vers la divinité » (Jahnke H., 1984 : 80-81).

Certains auteurs tels que Abdoukadi Laouli ; Thomas Bierschenk et Rainer Forster ; Cathérine Baroin et Jean Boutrais ainsi que Véronique Ancey et al, ont également analysé l'importance des bovins dans la société peule qui corroborent parfaitement avec les analyses ci-dessus sur les fonctions sociales et économiques des bovins. Ainsi, l'élevage pastoral constitue une réelle alternative pour les économies des pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Il participe à l'alimentation et au bien-être des ménages notamment ruraux ainsi qu'à la gestion durable des écosystèmes (Laouli A., 2014 : 23).

Pour Thomas Bierschenk et Rainer Forster, outre son rôle économique à travers le lait et les revenus monétaires aux ménages peuls, il représente aussi le critère de démarcation le plus net par rapport à d'autres ethnies. Enfin, « l'éminente importance que les Peuls accordent à leur bétail bovin et les rapports émotionnels qu'ils entretiennent avec leurs bêtes trouvent une expression culturelle dans de nombreuses fables, anecdotes et chansons » (Bierschenk T. et Forster R., 2004 : 13).

Enfin, pour Cathérine Baroin et Jean Boutrais, « le rapport entre l'homme et les animaux qu'il élève, peut être abordé sous des angles extrêmement variés et ne saurait se limiter au simple champ de la domestication » (Baroin C. et Boutrais J., 2009 : 2).

Ces différentes fonctions des bovins tiennent toujours une place très importante dans la vie sociale et économique car « le troupeau reste le signe distinctif de l'identité professionnelle et sociale chez les Peuls du Ferlo » (Ancey V. et al., 2009 : 29). En revanche, les dons, les prêts et les échanges ont diminué au profit des ventes et de l'élevage des petits ruminants. Ainsi, Véronique Ancey et al., révèlent que « la diminution des prêts est expliquée par l'accroissement des dépenses, la diminution des épizooties, l'augmentation des coûts d'entretien consentis, les changements alimentaires. De plus, l'attraction du marché incite les éleveurs à des stratégies de gestion des

animaux plus orientées à la vente et l'achat qu'à la réciprocité des échanges » (*Ibid*, 2009 : 20).

La répartition des tâches a subi des changements : l'élevage et la conduite des bovins n'est plus respectivement l'apanage des Peuls et des *Rimaïbé*, d'autres groupes sociaux pratiquent l'élevage et la mobilité avec les bovins. Les Peuls sont devenus des agriculteurs et les *Rimaïbé* sont devenus des éleveurs de bovins, de moutons et des chèvres. L'élevage bovin est valeureux et bénéfique et les agriculteurs l'ont intégré à l'agriculture. Actuellement, ils sont devenus de grands agro-pasteurs.

3. Gestion du troupeau bovin

La vache ou *nagge*, dans la société peule joue diverses fonctions sociales et économiques que j'ai précédemment analysées. Le troupeau est d'abord la propriété de la famille et, symboliquement, celle de la communauté toute entière. Il arrive parfois qu'il y ait des animaux confiés qui font partie du troupeau familial. Le chef de famille est le gérant des troupeaux et les membres de la famille participent à l'entretien des animaux. Dans cette partie, il sera question de la constitution du cheptel et de la transmission du savoir pastoral.

Le troupeau bovin se constitue sous diverses formes (dot, don, prêt, héritage, vol ou achat).

Pour ce qui est du don, dans la société peule, chaque enfant qui naît, reçoit en don un ou plusieurs animaux de parents au cours du rite où on lui attribue un nom. Dès l'imposition du nom, sept jours après la naissance, le cheptel de l'enfant commence à se constituer par des dons qui lui sont faits lors de cette cérémonie. Ainsi, le rapport reste étroit entre famille et troupeau bovin (Ancey V. et al., 2009 : 8). Vers l'âge de sept ans, ou lorsque l'enfant pourra comprendre le rôle important que les vaches vont jouer dans sa vie, le père lui montre le troupeau et indique lesquelles des bêtes lui appartiennent. À partir de ce moment-là, bien qu'il ne gère pas son troupeau avant sa majorité, l'enfant se sentira intimement lié à son bétail car sa fortune dans la vie dépend directement de la santé et de la fertilité de ses vaches. Mais tant qu'il n'est pas majeur, elles resteront dans le troupeau de son père ou de son grand frère et elles subiront le même sort que leurs vaches à eux. Ceux-ci peuvent, d'ailleurs, saisir un de ses animaux pour le vendre quand il leur semblera nécessaire, sans être tenus à le remplacer. Deux frères qui ont tous les

deux commencé la vie avec une génisse, ce qui est le cas normal, auront lors de leurs mariages, vers vingt-cinq ans, des troupeaux très différemment constitués : il n'est pas rare que l'un d'eux possède une ou deux vaches ou même aucune alors que son frère se trouve propriétaire d'une bonne dizaine. Quand les membres d'une famille, père et fils majeurs par exemple, vivent ensemble, ils mettent leurs bêtes ensemble, ils en gardent tous les veaux durant la nuit dans le *hoggo* appelé l'enclos et les fils se chargent à tour de rôle de la surveillance du troupeau. En groupant le troupeau ainsi, les Peuls reconnaissent que la vie est plus facile et le travail moins ardu. En effet, si la femme d'un homme qui n'a pas de vache donne naissance à un enfant, le mari ne manquera pas d'obtenir au moins une génisse auprès de ses parents pour donner à son enfant, ne serait-ce que pour empêcher la honte qui accompagne la pauvreté.

Sur le plan religieux, la loi islamique fait obligation aux éleveurs peuls de céder annuellement une partie des biens sous forme de dons d'animaux entre les familles (en particulier les nécessiteux) appelés l'aumône religieuse ou *zaakat* en fulfuldé. De plus en plus, cette pratique tend à disparaître car les éleveurs préfèrent vendre un petit ruminant et l'argent est distribué entre les nécessiteux. La monétarisation du *zakkat* permet de mieux répartir l'argent entre beaucoup de gens pauvres et demander à Allah, un accroissement du troupeau.

Une autre forme de constitution du bétail est la pratique de confiage. Les éleveurs ou les bouviers qui détiennent des animaux des agriculteurs ou d'autres éleveurs sont parfois rémunérés en espèces ou sous forme d'animaux.

Pour ce qui est de la dot, la fille ou le garçon en âge de se marier, reçoit de ses parents des vaches et des taureaux. L'effectif des animaux est variable en fonction de la richesse des parents. Le mariage est un des moyens qui permet au Peul de constituer son troupeau bovin. Il est non seulement celui qui permet de constituer le troupeau mais aussi il permet d'éviter le partage du bovin familial comme le confirme cette citation : « Au niveau des alliances matrimoniales, le Peul trouve que le meilleur mariage est celui qui se fait avec l'enfant de l'oncle paternel. On explique cette préférence par les possibilités qu'elle offre d'éviter le partage du troupeau familial » (Pageard R., 1972 : 50).

Concernant le prêt, cette forme de constitution du troupeau bovin consiste à faire circuler les animaux entre famille. La pratique du prêt se fait entre parents directs.

L'éleveur qui n'a pas beaucoup d'animaux, peut en demander auprès des parents qui possèdent de grands troupeaux. Le bénéficiaire use du lait des vaches. Cette pratique est également en régression car il arrive parfois que celui à qui on a prêté l'animal, ne s'en occupe pas bien, ou il peut le vendre. Enfin, le Peul peut également constituer son troupeau à partir du vol de bétail.

Avec l'évolution générale de l'environnement social, culturel et économique de l'élevage, les formes de constitution du troupeau bovin changent. Il est observé une monétarisation croissante dans ce domaine. De nos jours, l'achat de bétail est la forme prédominante dans la constitution des troupeaux d'animaux. De plus en plus, les agriculteurs propriétaires de bétail sont devenus des éleveurs et ils confient de moins en moins le bétail aux Peuls, ils sont devenus des agropastoraux. Enfin, quant au vol du bétail, ce phénomène persiste et constitue l'un des principaux problèmes que rencontrent les éleveurs, à tel point que ces derniers ont créé dans certaines zones pastorales, et plus précisément dans la zone pastorale aménagée du projet *Nouhao*, un comité de lutte contre le vol du bétail. L'éleveur s'occupe de l'élevage des animaux confiés sans se référer aux propriétaires. Il reste le seul maître dans le choix des techniques pastorales à mettre en œuvre.

À travers cette analyse, il ressort que la propriété du bétail chez les Peuls a une double forme : la forme individuelle et la forme collective.

Quant au savoir pastoral il a été analysé par Salamatou Sow et elle révèle que l'identité sociale de l'enfant se construit entre sa lignée maternelle et sa lignée paternelle :

« - Dans la lignée maternelle, l'enfant va trouver un lien de lait protecteur, affectueux, dans lequel le rôle des oncles maternels, est essentiel. Ils sont protecteurs de leurs neveux et nièces en leur offrant une complicité affective constante. Une complicité qui atténue le pouvoir et les exigences de l'éducation de la lignée paternelle. L'oncle maternel est un homme qui incarne la maternité de la mère dans la vie sociale, il est investi de la féminité et de l'affectivité de ses sœurs.

- La lignée paternelle est un lien de sang à travers lequel l'enfant va apprendre l'adversité, la compétitivité par rapport à ses autres frères et sœurs pour ne pas être le mauvais exemple. Les tantes paternelles veillent particulièrement à l'éducation de leurs neveux et nièces. Leur souci est que les enfants de leurs frères réussissent bien dans la société. La tante paternelle est une femme qui incarne la masculinité du père et qui symbolise son pouvoir dans l'espace social des femmes. Les oncles paternels sont comme le père et sont supposés jouer le même rôle que lui. Les tantes maternelles sont comme la mère ; la sœur cadette est appelée petite maman, et la sœur aînée, grande mère. C'est à travers ces deux lignées que les enfants trouvent un équilibre qui leur permet

de construire leur personnalité et d'apprendre l'essentiel des codes et pratiques sociaux dans le cercle de leurs camarades d'âge et de leurs aînés. Très tôt, vers l'âge de 4-5 ans, les petits enfants gardent les veaux et arrivent à s'éloigner du campement pour les abreuver. Petit à petit, ils s'habituent aux bêtes et aux parcours. De 7 à 10 ans, ils peuvent conduire seuls les troupeaux dans les pâturages diurnes à plusieurs kilomètres du campement. Vers l'âge de 12 ans, le petit garçon est associé aux pâturages nocturnes avec les adultes. A partir de 15 ans, il devient un bon berger et se marie la plupart du temps entre 18 et 20 ans. C'est en général son père ou un de ses oncles maternels qui lui taille un bâton, *sawru*. En général, les oncles lui offrent un sabre, et un turban. A cet âge, il peut faire de longs parcours, seul avec un troupeau de 20 à 100 bêtes. Il porte plusieurs talismans pour se protéger des mauvais esprits de la brousse et des envieux. Il sait également dire plusieurs incantations pour se protéger et protéger ses animaux » (Sow S., 2006 : 7).

Les filles aident aussi leur mère tôt activités ménagères : laver les ustensils de cuisine servant à la nourriture, faire la corvée d'eau, et piler à l'âge de 5 ans environ. Elles apprennent également à faire la cuisine. Lorsque dans le *wuro*, il y a peu de garçons, elles participent à la conduite des troupeaux de case non loin du campement. Elles apprennent les gestes liés à la gestion du lait vers l'âge de 7 ans, quand elles maîtrisent les règles d'hygiène à observer : bien laver tous les bols et les matériels liés à la gestion du lait, bien les poser à un endroit propre du *wuro* pour les sécher en hauteur. Elles apprennent également à baratter le lait. Les femmes adultes s'occupent de rendre le beurre en mottes et de sa cuisson. Parlant du statut social des femmes, Salamatou Sow écrit :

« L'enfance d'une femme est brève au campement, car elle est promise tôt, souvent dès la naissance, à un cousin dont elle rejoint la famille entre 12 et 14 ans. Sa belle-mère, qui est en général sa tante paternelle, continue son éducation. Elle va s'affranchir par la maternité qui la placera pleinement dans « sa case » et dans son ménage, où elle pourra s'occuper de son lait qu'elle pourra aussi vendre. Dans l'héritage matériel en milieu pastoral, le garçon et la fille héritent des vaches auxquelles ils ont droit mais le bâton de berger est transmis au garçon et la calebasse de lait est transmise à la fille. Si la vache peut être considérée comme un patrimoine identitaire commun, la conduite des troupeaux et la transformation du lait peuvent être considérés comme des patrimoines immatériaux spécifiques sur lesquels chaque groupe veille : un homme qui baratte le lait fera sourire tout le monde et une femme qui tisse la corde à veau se rend ridicule » (*Ibid*, 2006 : 7).

Sada Mamadou Bâ a étudié les sociétés sahéliennes en Afrique de l'Ouest notamment à travers la traite, les techniques de production, de transformation et de consommation du lait de vaches. Il révèle que « le lait produit physiologique se transforme en un facteur essentiel de l'idéologie identitaire » (Bâ S. M., 2004 : 2). Les Peuls pratiquent presque un lacto-végétarisme naturel. La consommation de la viande de

bœuf se fait surtout à l'occasion des cérémonies importantes et fêtes religieuses (mariage, baptêmes, etc.). La consommation de miel sauvage et consommation presque exclusive de lait de vache : crème de lait, *kétugol*, lait caillé, *kosam daaniidam*, petit lait, *tiakuré*, beurre en motte ou clarifié, *néba* et la soupe au lait *komboïri* sont des plats peuls. Dans les villes, la nourriture est plus diversifiée : fruits secs, dattes, miel, riz, mil, couscous viennent agrémenter des plats en sauces. Le petit gibier (petites perdrix sauvages et pintades sauvages) autrefois, chassé à l'arc, est la viande préférée des Peuls largement devant le mouton consommé. En revanche, les Peuls ne consomment pas de porc compte tenu de leur appartenance à la religion musulmane. Le lait et le thé à la menthe sont les boissons les plus courantes et consommées tout au long de la journée.

L'analyse des diverses fonctions sociales et économiques des bovidés, permet de comprendre les risques et les sacrifices que font les éleveurs peuls pour assurer la survie des bovins en pratiquant la mobilité. Ainsi, Gilbert. Vieillard écrit :

« Le Peul est le parasite du bœuf. Il accepte de mourir pour sauver son troupeau sous le vent, la pluie, sous la menace de bêtes féroces, le pillard ou lors de conflits avec les agriculteurs. Aucun Peul digne de ce nom, même sédentarisé, ne saurait vivre sans s'occuper plus ou moins d'un troupeau, non point tant pour des raisons économiques que par amour ancestral pour "l'animal frère", presque sacré, qui fut son compagnon depuis l'aube des temps. Un Peul sans troupeau est un prince sans couronne » (Vieillard G., 1932 : 5).

Le pastoralisme développé par les Peuls qui est une forme de gestion des ressources pastorales (pâturages et eau) s'inscrit sur des territoires. La variabilité spatiotemporelle des pluies, oblige ces Peuls à aller chercher les pâturages à des endroits très variables, sans tenir compte des limites des pays. La production animale fait partie des activités économiques du Burkina Faso, quelles sont les ressources pastorales dont dispose ce pays ?

CHAPITRE IV : ÉLEVAGE AU BURKINA FASO

Dans cette partie, il sera question des facteurs de production qui sont utilisés dans l'élevage. Il s'agit notamment, des animaux, des ressources alimentaires et des ressources hydriques dont dispose le Burkina Faso. Ces ressources sont déterminantes dans la production animale et conditionne le système d'élevage qui sera mise en œuvre par les éleveurs. Il s'agira également de caractériser les systèmes d'élevage dans le pays.

1. Systèmes d'élevage des bovins

Différents systèmes d'élevage sont définis au Burkina Faso et en raison de la variabilité des conditions écologiques, les systèmes d'élevage du Burkina Faso sont caractérisés par plusieurs facteurs. Ces facteurs sont les gradients climatiques, les aspects socio-culturels et économiques. Plusieurs auteurs ont dressé une typologie des systèmes d'élevage (Sonhaye A., 2013 ; Marty A., 2012 ; MRA, 2011 ; Kagoné H., 2001 et Parkouda S. et al., 2006 et Ouédraogo T., 1990).

Parkouda et al. ont défini « cinq (5) critères pour caractériser les systèmes qui sont : Le niveau d'intensification (élevage extensif, semi-intensif ou intensif), la mobilité (grande transhumance, petite transhumance, système sédentaire), les objectifs de production (embouche, laitier), la race et l'insertion du système d'élevage dans le système de production (systèmes familiaux ou commerciaux) » (Parkouda S. et al., 2006 : 5).

D'une manière générale, l'un des points communs de la majeure partie des études réalisées est que l'élevage burkinabé est de type extensif avec deux variantes principales dans le mode de gestion nomade ou transhumant. À ce type extensif, s'ajoute le type d'élevage sédentaire (semi-intensif et intensif).

Deux types d'élevage composent le système traditionnel qu'est le nomadisme et la transhumance. Il s'agit des systèmes à faible utilisation d'intrants. Les concentrés alimentaires (sous-produits agro-industriels) ne sont pas utilisés ou le sont seulement en période de crise fourragère aiguë pour soutenir les animaux faibles. Les vaccinations portent sur une partie seulement du troupeau, même en cas de maladies déclarées.

Le Nomadisme est le déplacement perpétuel des éleveurs et de leurs animaux sans retour au point de départ. Le nomadisme voit le déplacement de toute la famille d'une région à l'autre sans retour à l'habitat habituel. Le nomadisme a pour motif la recherche de régions, beaucoup plus propices à l'élevage, c'est-à-dire des régions bien fournies en pâturages et en eau. Les mouvements de bétail ont un caractère aléatoire. « Les nomades sont des producteurs de bétail qui ne font pas d'agriculture et qui dépendent de la vente ou de l'échange de leurs animaux et de leurs produits pour obtenir de la nourriture » (Marty A., 2012 : 1).

L'essentiel de l'alimentation est apporté par les pâturages naturels et quelques résidus de récoltes. L'alimentation reste déficiente en quantité et en qualité et les objectifs visés ne sont pas toujours atteints à cause du déficit alimentaire. Ce type de système d'élevage est de moins en moins pratiqué au Burkina Faso et tend à faire place à la transhumance.

Le système transhumant est le plus important au plan numérique. Il regroupe plus de soixante-dix pour cent (75%) du cheptel bovin national. Cet élevage est concentré entre les mains du groupe ethnique *fulbe*. Le troupeau est composé d'une seule espèce (bovin) ou mixte, associant les bovins et les petits ruminants. Les bovins sont dans la plupart des cas de la race Zébu peul soudanien. Ce système d'élevage se traduit par le déplacement saisonnier des animaux d'un point à un autre à la recherche de pâturages et d'eau. Ce déplacement peut se faire sur de courtes distances à l'intérieur du pays, mais le plus souvent, ils sont de grandes amplitudes et débordent même les frontières nationales.

Il y a aussi les mouvements de saison pluvieuse qui ont pour cause la pléthore des champs de cultures dans une région donnée. Les animaux dans ce cas se retrouvent entourés par un grand nombre de champs et sont obligés de migrer ailleurs pour retrouver des pâturages. Ils ne reviennent à leur point de départ qu'après les récoltes. Les objectifs visés dans ce mode transhumant sont la multiplication des animaux et la production laitière pour l'alimentation de la famille. La transhumance est conduite en général par les jeunes qui, en partant, laissent quelques animaux surtout les vaches laitières sur place pour assurer l'alimentation des enfants et des personnes âgées. Les objectifs sont rarement atteints et cela à cause du déficit alimentaire, l'essentiel de l'alimentation étant pourvu par les pâturages naturels. Ainsi, H. Compaoré écrit :

« En saison sèche, ces pâturages sont en général pauvres en matières azotées, en vitamines et en certains minéraux et renferment un taux élevé de cellulose. L'insuffisance quantitative des pâturages, ajoutée à leur déficit en éléments nutritifs vitaux et au manque d'eau d'abreuvement participent énormément à la réduction des performances des animaux. Ceci se caractérise par l'allongement de l'intervalle entre mises-bas, le tarissement précoce des vaches laitières, le ralentissement de la croissance des petits etc. » (Compaoré H., 1991 :13)

La transhumance revêt une dimension socio-culturelle. Elle est l'occasion de création ou de renforcement des contacts avec leurs parents et amis installés dans d'autres localités. C'est une opportunité qui s'offre aux transhumants de participer à certaines cérémonies comme les baptêmes, les mariages et les funérailles.

La transhumance comporte également des facteurs économiques. Les intérêts économiques constituent les mobiles de la transhumance. En effet par la transhumance, les éleveurs sauvegardent le bétail de la famine. Lors des transhumances intervient la commercialisation de certains animaux. La transhumance apparaît comme une possibilité d'effectuer une meilleure exploitation des produits pastoraux.

Enfin, elle comporte des facteurs techniques. Il est important de souligner que les transhumances offrent les occasions aux éleveurs concernés d'exprimer leur savoir-faire traditionnel. En effet, ils orientent leurs troupeaux vers des régions des cures salées. Des contacts sont également développés pour l'acquisition de leurs performances susceptibles de bien continuer la reproduction des troupeaux. On distingue trois types d'utilisateurs des pâturages dans les systèmes d'élevage au Burkina Faso qui sont : les autochtones, les transhumants provenant des autres provinces du pays et les transhumants étrangers. Les zones de pâturages étant ouvertes à tous et il est difficile de parler de planification de leur utilisation. Les espaces de pâture se rétrécissent considérablement. Ainsi, « un bovin disposait en 1950 d'un espace théorique de 24 hectares, il n'en dispose plus que de 8 hectares en 1975, ce qui dans les conditions sahéliennes du pays est inférieur aux normes reconnues, soit 9 hectares. Il est convenu que pour entretenir toute l'année un bovin adulte sur un pâturage de type sahélien, il lui faut autant d'hectares de pâturage que de mois secs dans l'année ». (Santoir C., 1983 : 47).

Des études réalisées par l'INERA, (1997), souligne un changement dans la conduite des bovins en saison des pluies. En effet, « il y a environ 40 ans le pâturage se faisait sur la dune en cette saison car l'espace n'est pas saturé. Mais à la suite des sécheresses

successives, à l'extension des champs et à l'affluence de troupeaux étrangers, la dune est pratiquement inaccessible aux animaux en saison des pluies » (INERA, 1997 : 32).

La difficulté socio-économique apparaît avec l'arrivée des éleveurs transhumants du fait de l'importance numérique des troupeaux qui est perçue par les agriculteurs autochtones comme une véritable invasion. Ils accusent les éleveurs de venir leur imposer la pratique de transhumance par le fait de l'accroissement de la charge animale et par conséquent une réduction du disponible fourrager par tête pour les troupeaux des agriculteurs. Il s'en suit un faible niveau de tolérance des agriculteurs. Cette tension est contrôlée tant qu'il n'y a pas de dégâts causés par les troupeaux dans les champs. L'insuffisance des pâturages naturels est palliée par le recours aux sous-produits agro-industriels. Malheureusement, l'UICN révèle que :

« Les prix fixés sont chers et variables en fonction de la période de saison¹⁶. Il y a également, une difficulté dans la distribution des sous-produits agro-industriels. Tous ces facteurs concourent à une faible utilisation de ce produit alimentaire par les éleveurs traditionnels. De plus, il existe une méconnaissance des techniques améliorées appropriées à l'utilisation de ces sous-produits agro-industriels, l'éloignement prononcé entre le lieu de la production des sous-produits agro-industriels (à l'Ouest du pays) et le lieu d'écoulement (au Nord du pays). Enfin, le circuit de distribution actuel repose sur un nombre limité de commerçants grossistes qui s'approvisionnent dans les usines de production » (UICN, 2015 : 62).

À ce type de système d'élevage, existent des difficultés sanitaires, qui sont soulevées par Marcel Somda et il écrit :

« Elles se résument à l'insuffisance des infrastructures sanitaires (clinique et pharmacie vétérinaires ainsi que le personnel vétérinaire), les coûts élevés des intrants vétérinaires, la mortalité bovine dont l'une des principales causes sont dues aux charbons (symptomatique et bactérien), la trypanosomiase et la pasteurellose » (Somda M., 1980 : 67).

En plus de ces maladies, il faut inclure la péri-pneumonie contagieuse, qui, malgré les campagnes successives de vaccination, persiste au Burkina Faso. La tuberculose et la brucellose constituent des risques majeurs pour le cheptel et la population. « Ces

¹⁶ Selon l'UICN, la Société Nationale du Comptoir des Industries Textiles et Cotonnières (SN CITEC), qui produit un aliment «bétail» composé principalement de tourteaux de coton (50%) et de coques de coton (45%).La production annuelle est de l'ordre de 27 000 à 30 000 tonnes par an. Si cet aliment s'avère intéressant, du fait qu'il permet de valoriser les coques qui, autrement, n'auraient aucune valeur alimentaire, il apparaît clairement que son prix de commercialisation est trop élevé, en comparaison avec le tourteau, dont la valeur nutritionnelle lui est nettement supérieure (45 900 FCFA/t pour l'aliment bétail, contre 48 900 FCFA/t pour le tourteau).

contraintes sont d'autant plus importantes que l'épidémiologie du Burkina Faso est assez mal établie » (INERA, 1997 : 69).

Les éleveurs et les agriculteurs disposent d'un patrimoine commun qu'est la terre ; l'exploitation de cette ressource engendre des conflits qui sont liés à divers facteurs (insécurité foncière, occupation des pistes à bétail, réduction des espaces de pâture, dégâts dans les parcelles de cultures, occupation des bas-fonds, etc...). L'analyse sur la gestion des terres au Sahel par Jeannette Broekhuysse révèle que « pour prendre la terre aux Peulhs, il faut donc les en chasser d'une manière ou d'une autre. On le fait en leur rendant la vie dure » (Broekhuysse J., 1997 : 79).

À l'instar du Burkina Faso, dans les autres pays sahéliens, des conflits de différentes natures, sont récurrents entre les éleveurs et les agriculteurs. Les conflits entre ces deux types d'acteurs furent l'objet d'analyse de différents auteurs (Carrière M., 1996 ; Schönegg G. et al., 2006 ; Harchies M. et al., 2007 ; FAO, 2009 ; Sokemawu K., 2011 ; Sonhaye A. S., 2013 ; Hiya Maïdawa M. et al., 2014 ; Affessi A. et Gacha F., 2015).

L'élevage burkinabé demeure dans la quasi-totalité traditionnelle avec une alimentation basée en grande partie sur l'exploitation des ressources naturelles. Il s'agit d'un élevage grand consommateur d'espace et comme tel concurrent d'une agriculture, elle aussi extensive avec de faibles rendements. Tout ceci couronné par des formes d'intégration et d'association agriculture-élevage quasiment limitées et inefficaces car ne profitant plus aux éleveurs.

De plus en plus, le système de production animale tend vers la sédentarisation.

Différents facteurs contribuent à modifier la conduite des parcours. Ce sont notamment le remplacement des faits de paille par la construction d'habitats permanents (maison en banco), l'exode rural des jeunes (vers les grands centres urbains et les sites aurifères) qui ne peuvent plus être mobilisés par la transhumance, la pratique de la coupe et la conservation des résidus de cultures et d'herbes (cette pratique développée avec l'arrivée massive des troupeaux étrangers est devenue courante) et enfin, l'utilisation des Sous-Produits Agro-Industriels.

C'est un type d'élevage dans lequel on peut relever plusieurs façons de conduire les animaux (élevage extensif et l'élevage semi-intensif). Le cas le plus fréquent est le système d'élevage extensif sédentaire. Il se traduit par des déplacements journaliers sur de faibles distances à la recherche de pâturages et d'eau, le retour au parc ayant lieu le

soir. L'alimentation est fortement dépendante des pâturages naturels et des résidus de récoltes.

Quant à l'élevage sédentaire semi-intensif, en plus des fourrages naturels et cultivés, certains animaux reçoivent un complément alimentaire constitué de sous produits agro-industriels (son de blé, tourteaux et graines de coton surtout). Ce sont essentiellement les vaches laitières et les animaux d'embouche qui reçoivent ce complément pour le maintien de leur production pendant la saison sèche. Les animaux affaiblis par le déficit alimentaire en saison sèche reçoivent également des sous produits agro-industriels pour leur remise en état. L'activité pastorale n'est plus l'apanage d'un groupe ethnique bien défini, mais elle est pratiquée par toutes les couches socio-professionnelles et ethniques confondues. Ce type d'élevage se retrouve un peu partout dans le pays et concerne les agro-éleveurs et les éleveurs devenus agriculteurs sédentarisés. Ainsi, Adow Seibou Sonhaye écrit :

« Les systèmes agro-pastoraux combinent le pâturage sur des terres non cultivées, la consommation de fourrages cultivés, de sous-produits agro-industriels, etc. dans des exploitations de polyculture élevage. Ces systèmes concernent beaucoup de pasteurs qui ont dû se sédentariser et diversifier leur économie domestique en développant la culture (descente des pasteurs vers les zones cultivables). Ils concernent aussi une proportion désormais importante de cultivateurs qui ont introduit l'élevage comme élément de diversification économique mais aussi d'amélioration des systèmes techniques (fertilité des sols, traction animale, capital assurant la couverture de certains risques) et de leur productivité » (Sonhaye A.S., 2013 : 1).

Les éleveurs installés dans la zone pastorale de la *Nouhao*, groupe ciblé de l'étude, pratiquent ce mode de vie sédentaire. La famille est installée sur les fermettes, lieu fixe de sédentarisation avec une partie du troupeau. Ils pratiquent la transhumance avec l'autre partie du troupeau dans les villages environnants afin de diversifier l'accès aux ressources naturelles pour les animaux. Grâce à leurs stratégies de diversification des activités, la grande partie du revenu brut des familles provient de l'élevage et des sous-produits d'élevage.

Face à la raréfaction du fourrage naturel à certaines périodes de l'année, les éleveurs consentent effectuer des dépenses en vue d'acquérir des sous-produits agro-industriels et des pierres à lécher pour alimenter les animaux. On relève chez eux, une forte tendance à la pratique du stockage des résidus de récoltes.

Quant au système d'élevage moderne, c'est le modèle intensif de production animale, ce système d'élevage est aussi dénommé système d'élevage intensif. Dans ce système,

l'élevage constitue pour son propriétaire, un investissement destiné à valoriser son capital privé et à générer une autre source de revenus complémentaires. Ce type d'élevage se rencontre dans les zones péri-urbaines et dans les grands centres urbains (Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouahigouya, Koudougou, etc.). Il s'agit essentiellement des commerçants, des fonctionnaires, des retraités, des paysans riches, etc.). Les animaux sont parfois confiés ou parfois on recrute un bouvier salarié. Les animaux bénéficient d'une alimentation en fourrages naturels et cultivés, en compléments alimentaires (son de blé, tourteaux de coton, graines de coton et mélasse) et suivis sanitaires.

Ce type d'élevage témoigne, des profondes mutations qui s'opèrent au sein des systèmes traditionnels. En effet, dans ces systèmes d'élevage, la notion d'ethnie s'estompe et le rôle social de l'élevage s'efface pour faire place à la recherche du profit maximum. Les animaux sont généralement de race locale (zébu peul soudanais ou taurin), mais on assiste de plus en plus à l'introduction de nouvelles races : *Azawak*, *Sokoto Gudali*, *Gir* et *Girlando* (Kagoné H., 2001 : 16). L'objectif est la production en quantité et en qualité de lait de vache et de la viande bovine. Ces élevages d'embouche et laitier donnent d'assez bonnes performances : le feed-lot de Banfora produit des animaux de 500 kg en fin d'embouche avec des poids de départ 200 à 250 kg (Compaoré H., 1991 :15)

Au vu de ces systèmes pastoraux pratiqués au Burkina Faso, on serait amené à penser que ces systèmes d'élevage permettent d'optimiser la production animale, pourtant des facteurs limitatifs subsistent. Le Burkina Faso n'échappe pas à cette dynamique : son élevage comme pour la plupart des pays du Sahel est confronté à d'énormes difficultés, notamment, l'inadéquation entre les besoins du cheptel et les ressources disponibles, la compétition accrue entre les activités agricoles et pastorales, les difficultés de communications avec certains groupes cibles notamment les éleveurs, la non mise en application des textes sur le pastoralisme, etc. Autant de maux qui indiquent la situation difficile dans laquelle se trouve ce secteur aujourd'hui et posent des interrogations sur l'avenir du système d'élevage transhumant. Le système d'élevage extensif développé au Burkina Faso rencontre diverses difficultés dont notamment les conflits sociaux.

2. Effectif du cheptel : un atout très important

L'élevage constitue l'un des piliers importants de l'économie du Burkina Faso. Ce secteur d'activités regorge d'un potentiel élevé en ressources animales. En effet, le tableau 3 présente l'évolution des effectifs du cheptel par espèce durant une décennie (2005 à 2014). Les effectifs du cheptel sont publiés par le Ministère des Ressources Animales du pays.

Tableau 3 : Évolution des effectifs du cheptel par espèce (en milliers de têtes)

Espèce	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Asins	951 000	970 000	990 000	1 010 000	1 030 000	1 050 000	1 071 000	1 093 000	1 115 000	1 137 000
Bovins	7 607 000	7 759 000	7 914 000	8 072 000	8 234 000	8 398 000	8 566 000	8 738 000	8 912 000	9 091 000
Camelins	15 000	16 000	16 000	16 000	17 000	17 000	17 000	18 000	18 000	18 000
Caprins	10 647 000	10 966 000	11 295 000	11 634 000	11 983 000	12 342 000	12 713 000	13 094 000	13 487 000	13 891 000
Equins	37 000	37 000	37 000	38 000	38 000	39 000	39 000	39 000	40 000	40 000
Ovins	7 111 000	7 324 000	7 544 000	7 770 000	8 003 000	8 243 000	8 491 000	8 745 000	9 008 000	9 278 000
Pintades	6 490 000	6 685 000	6 886 000	7 092 000	7 305 000	7 524 000	7 750 000	7 982 000	8 222 000	8 468 000
Porcins	1 963 000	2 002 000	2 042 000	2 083 000	2 125 000	2 167 000	2 211 000	2 255 000	2 300 000	2 346 000
Poules	25 868 000	26 644 000	27 444 000	28 267 000	29 115 000	29 988 000	30 888 000	31 815 000	32 769 000	33 752 000

Source: MRA, 2015: 19

Le tableau 3 révèle une importance numérique des ruminants (bovins, ovins et caprins). Ainsi, les effectifs des bovins sont passés de 7 607 000 têtes en 2005 à 9 091 000 de têtes en 2014. En revanche, on observe, dans la même décennie, un effectif faible et une quasi absence de croissance des camelins et des équins : 15 000 têtes à 18 000 têtes pour les camelins et 37 000 têtes à 40 000 têtes pour les équins. L'élevage au Burkina Faso connaît une croissance rapide des effectifs grâce à l'action sanitaire et à la pratique de l'élevage par plusieurs groupes socio-professionnels (éleveurs, agriculteurs, commerçants, fonctionnaires et des retraités). Au Burkina Faso, des races bovines de différentes espèces sont rencontrées : des zébus (*Bos indicus*) au Nord et des taurins (*Bos taurus*) au Sud, au Centre, zone intermédiaire de métissage entre les races. Mais on assiste de plus en plus à l'introduction de nouvelles races (Azawak, Sokoto Gudali, Gir et Girlando) sur le territoire (Kagoné H., 2001 : 16). Bernadette Yougbaré révèle que plusieurs races bovines sous forme de semences ont

été importées d'Europe et inséminées aux races locales au Burkina Faso. Ces races sont la Brune des Alpes, la Montbéliarde, la Holstein, la Tarentaise, le Blanc belge et la Limousine (Yougbaré B., 2013 : 57). Ces nouvelles races font partie du cheptel urbain et péri-urbain destinées à la production laitière et de viande.

Les zébus représentent environ les 2/3 du cheptel bovin total et sont regroupés dans le Nord du pays. Leur répartition géographique et leur degré de métissage avec les taurins sont fonction de leur adaptation au climat et de leur sensibilité aux maladies, notamment à la trypanosomiase. Dans la population des zébus, on distingue deux races prédominantes : le zébu peul soudanien qui représente la quasi-totalité du zébu et l'*azawack* originaire du Niger.

Les taurins sont dans le Sud du pays appartenant au grand groupe bovin sans bosse, à dos rectiligne, d'Afrique occidentale, sous-groupe « taurins à courtes cornes », catégories des pays de la savane. La race baoulé est rencontrée aussi au Sud du pays, son berceau d'origine est précisément le pays baoulé dans la région de Bouaké en Côte-d'Ivoire. Le groupe ethnique lobi près de Bouna dans le Nord-Est de la Côte-d'Ivoire et dans la région de Gaoua, (Sud-Ouest du Burkina Faso), appelle cette race bovine, la race lobi. Le milieu caractéristique de cette race est la savane humide herbeuse ou arbustive de type guinéen ou soudano-guinéen.

3. Ressources alimentaires

L'alimentation des bovins est constituée de fourrages naturels et cultivés, de sous-produits agricoles et des sous-produits agro-industriels. Les points qui suivent présentent les ressources alimentaires disponibles et qui entrent dans l'alimentation des bovins au Burkina Faso.

La situation fourragère globale du pays analysée par Hamadé Kagoné révèle que les régions sahéliennes sont surchargées en bétail et peu disponibles en fourrage, alors que les zones soudaniennes, notamment la zone sud-soudanienne, présentent un déficit de charge plus ou moins prononcée (Kagoné H., 2001 : 20). Cette insuffisance contraint les Peuls à la pratique de la mobilité. Dans le Nord du Burkina Faso, la faible pluviométrie suffit à assurer la poussée les pâturages naturels dominés par des graminées annuelles. Pendant la saison des pluies, les fourrages sont disponibles en quantité et en qualité, mais en saison sèche, durant huit (8) mois, l'herbe verte devient de la paille, et dont la valeur nutritive est peu élevée. Dès l'arrêt des pluies, la quantité et la qualité des fourrages ne cessent de décroître en attendant le retour de la pluie (Thébaud B., 1990 : 2). Durant cette saison sèche, les arbustes et les arbres sont mis à contribution pour

l'alimentation des animaux. Les espèces les plus appréciées sont « *Acacia spp* et *Pterocarpus lucens* en zone sahélienne, *Pterocarpus erinaceus*, *Azelia africana*, *Khaya senegalensis*, *Gardenia ternifolia* et *Combretum spp.* en zone soudaniennes » (Kagoné, 2001 : 20). Mais, des contraintes limitent l'exploitation de ces ressources fourragères qui sont les changements climatiques, l'occupation par des champs, les feux de brousse et la coupe abusive du bois. La contrainte majeure est liée à l'insuffisance des pluies qui réduit la longueur végétative des plantes. Les plantes herbacées deviennent de la paille et ne couvrent pas les besoins d'entretien des animaux. Pour compenser ce déséquilibre, les ruminants domestiques ont alors recours aux ligneux fourragers qui coïncident aussi avec l'apparition des jeunes feuilles de nombreuses espèces et de fruits très appréciés, tels que ceux de *Sclerocarya birrea*, *hédi ou beri* (fulfuldé), de *Balanites aegyptiaca*, Balanite (français), *Tani* (fulfuldé), (Guérin H., 1988 : 433).

En plus de ces contraintes, il y a la fauche et la conservation ainsi que la commercialisation des fourrages qui prend de l'ampleur au Burkina Faso. Les fourrages naturels sont fauchés et conservés (en général pour les animaux des paysans) et certains se livrent à la vente des fourrages. Une étude menée par Akossoua Faustine Kouassi et al., dans la ville d'Abidjan en Côte-d'Ivoire, a montré que ce sont les éleveurs pratiquant un système d'élevage traditionnel qui exploitent ces fourrages. Les principales espèces rencontrées sont les plantes fourragères et les légumineuses fourragères, (Kouassi A. F. et al., 2016 : 357).

L'insuffisance de fourrages naturels a conduit les pouvoirs publics à valoriser les cultures fourragères. Hamadé Kagoné révèle que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des fourrages a constitué une préoccupation pour les responsables de l'élevage depuis les années cinquante au Burkina Faso. Il écrit :

«Plusieurs programmes d'expérimentation et de vulgarisation ont été conduits tels que :

- le programme élargi d'assistance technique de la FAO qui a expérimenté, en 1950, une vingtaine d'espèces de légumineuses et de graminées dans les stations d'élevage de Samandéni, de Banakélédaya et dans la cour du Service de l'Elevage de Bobo-Dioulasso ;
- le programme d'essais sur des légumineuses et des graminées conduit en 1965 à la station d'élevage de Markoye en zone sahélienne ;
- le programme « cultures fourragères » de l'Institut de Recherches Agronomiques Tropicales (IRAT) dont les tests de comportement ont démarré en 1961 dans les stations de Saria (zone nord-soudanienne) et de Farako-Ba (zone sud-soudanienne) ;
- les expérimentations sur les cultures fourragères conduites entre 1971 et 1985 à la vallée du Kou et au Sourou par le Centre d'Expérimentation sur

- le Riz et les Cultures Irriguées (CERCI) ;
- les essais de comportement réalisés par l'Autorité de l'Aménagement des Vallées des Voltas (AVV) sur des espèces fourragères améliorantes à Bane (région du sud-est) ;
- le programme « Développement des cultures fourragères et améliorantes » du CILSS et de la FAO conduit en régions sahéliennes du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Plus récemment, l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (I.N.E.R.A.), le Centre International de Recherche-Développement de l'Élevage en zone Sub-humide (CIRDES) et le Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux (PAAP), ont expérimenté ou vulgarisé des cultures fourragères à l'échelle régionale ou nationale » (Kagoné H., 2001 : 23).

Malgré ces résultats forts intéressants, l'adoption de la pratique fourragère reste faible au Burkina Faso. Les enquêtes conduites sur le terrain révèlent que la pratique est timide : seuls les éleveurs sédentarisés (15,50 % des enquêtés) en zone pastorale pratiquent les cultures fourragères. En 1987, Yacouba Sanon a observé dans la même zone, « une taille moyenne des parcelles individuelles de légumineuses fourragères de 0,25 à 0,50 hectare, avec une productivité de 3,5 tonnes de matière sèche à l'hectare » (Sanon Y., 1987 : 6).

Il explique la difficulté d'adoption par plusieurs facteurs qui sont :

« Le problème foncier, le problème de temps dans le calendrier culturel et le problème lié à la multiplication semencière. La faible disponibilité des terres de cultures favorise systématiquement les emblavements céréaliers au détriment des parcelles fourragères pérennes. Dans un environnement incertain comme c'est le cas dans les régions sahéliennes et sub-sahéliennes, la stratégie de gestion des risques commande que le producteur accorde la priorité sinon l'exclusivité aux cultures vivrières. Dans ce sens, on observe que les producteurs de ces régions adoptent plus facilement le niébé à double fin que les cultures fourragères strictes. Le calendrier culturel des espèces fourragères est pratiquement le même que celui des céréales. Il se pose alors un problème d'allocation de la main-d'œuvre qui se fait au détriment de la culture fourragère. Enfin, la faible disponibilité en semences constitue la contrainte numéro un au développement des cultures fourragères. En effet, la demande est largement supérieure à l'offre nationale et les coûts d'importation sont prohibitifs. L'essor de tout programme fourragère devra donc passer par la maîtrise de la production semencière. Un tel programme devra cibler les systèmes péri-urbains à vocation laitière ou d'embouche, les systèmes agropastoraux disposant d'un noyau laitier, d'animaux d'embouche ou possédant des animaux de trait et le système d'élevage en zone pastorale aménagée » (Kagoné H., 2001 : 24).

Au Burkina Faso, les résidus de cultures ou *nyayle* constituent des ressources fourragères importantes pour le bétail. Ce sont les tiges de céréales : « le mil (*Pennisetum glaucum*), le sorgho (*Sorghum bicolor*), le maïs (*Zea mays*.) et le riz (*Oryza sativa*) et les fanes des légumineuses, à savoir le niébé (*Vigna unguiculata*), l'arachide (*Arachis hypogaea* L.) et le voandzou (*Voandzeia subterranea*) », (Savadogo

M., 2000 : 16). L'exploitation de ces résidus se fait après les récoltes. Les champs sont parcourus par les animaux durant la saison sèche froide (octobre à février) en fonction des zones agro-climatiques du pays. Ils ont fait l'objet d'analyse par Savadogo qui révèle que la gestion optimale des résidus de récolte dans un système intégré de production agricole et animale peut aider à réduire le déclin de la productivité du sol (*Ibid*, 2000 : 116). Cette exploitation exige un déplacement des animaux dans le champ qui est une forme d'échange entre l'éleveur et l'agriculteur dénommée le « contrat de fumure ». Cette forme d'échange est bénéfique pour le paysan et l'éleveur : L'animal exploite les résidus de cultures et le paysan obtient la fertilisation de son champ par les déjections de l'animal.

Cependant, cette forme d'échange est à la baisse car les paysans sont devenus des agro-éleveurs et une grande partie des tiges de céréales sont collectées et stockées pour leurs animaux de trait et d'embouche. Une partie de ces tiges est brûlée pour fertiliser le sol et aussi utilisée pour les besoins domestiques (énergie, consommation, confection des hangars, clôtures, etc.). Les résidus de cultures sont également commercialisés. Son utilisation a pris de l'ampleur avec l'insuffisance des fourrages naturels.

Au regard de toutes ces contraintes d'exploitation des résidus de cultures, les animaux n'arrivent pas à combler leur besoin en fourrage et l'éleveur fait recours aux sous-produits agro-industriels.

Les sous-produits agro-industriels, constituent un excellent aliment pour les ruminants, particulièrement pendant la période sèche durant laquelle les animaux n'ont plus à leur disposition que des fourrages grossiers constitués de paille de brousse et de résidus de culture céréalière. Ils sont constitués de tourteaux de coton et d'arachide, graines de coton, sons (blé, maïs, riz, sorgho, mil, fonio), des drèches, mélasse de canne à sucre, coques de coton. Ce type d'aliment bétail est plus particulièrement recherché par les éleveurs des systèmes semi-intensifs, dans le cadre de l'élevage des laitières, des animaux à l'embouche. Il sert également à compléter les animaux malades, fatigués, en gestation, les vaches qui ont vêlé, les veaux, en somme, les animaux de case. Son coût est élevé et n'est pas accessible à tous les éleveurs ce qui fait que tous les animaux n'en bénéficient pas, d'où la pratique de la transhumance pour suppléer à cette carence alimentaire en saison sèche.

Des études ont été conduites sur l'alimentation des animaux à travers l'utilisation des sous produits agro-industriels dans la complémentation alimentaire des ruminants. Les résultats se sont révélés positifs et Henri Compaoré écrit :

« C'est ainsi qu'une production laitière supplémentaire de 1,32 kilogramme par jour a été enregistré par Sanon (1989) et Damiba, (1989) après complémentation de vaches laitières avec du son cubé de blé et du foin de dolique. Cette complémentation a eu une influence positive non seulement sur la quantité de lait produit mais aussi sur la croissance des veaux et velles issus des vaches complémentées » (Compaoré H., 1991 : 17).

L'élevage à partir des pâturages naturels uniquement ne permet pas à l'animal d'exprimer toutes ses potentialités génétiques car, non seulement, ils sont médiocres en saison sèche mais, aussi, il y a la compétition dans l'exploitation des ressources naturelles (effectifs élevés du cheptel). L'alimentation des animaux en fourrages va de paire avec une satisfaction des besoins en eau. Quelles sont alors les ressources hydriques du Burkina Faso ?

4. Ressources hydriques

Les ressources en eau utilisables pour les besoins des activités économiques, notamment, l'élevage, relèvent de deux grands types de ressources : les eaux de surface (naturelles ou artificielles) et les eaux souterraines. Elles sont en corrélation plus ou moins étroites avec la pluviométrie, qui est très variable en fonction des zones : « de 200 à 400 mm en zone sahélienne, jusqu'à 1200 mm en zone sud-soudanienne. Ce sont des ressources où l'eau est stagnante ou courante, permanente ou temporaire. Il s'agit des mares, marigots, lacs, barrages, cours d'eau, sources, plaines inondées. Le Burkina Faso dispose de plus de 1 347 plans d'eau comprenant des barrages, des mares, des lacs et des boulis » (Burkina Faso, 2010 : 20).

Un inventaire réalisé par UICN révèle :

« En matière d'eaux de surface, le Burkina Faso bénéficie d'un réseau hydrographique assez important, principalement dans sa partie méridionale. Les cours d'eau se rattachent à trois bassins principaux :

* le bassin du Niger (72000 km² soit 30%), qui se situe dans la partie Nord et Est du pays. Il est constitué de petites rivières temporaires généralement à faible débit, qui ne forment souvent que des chapelets de mares ;

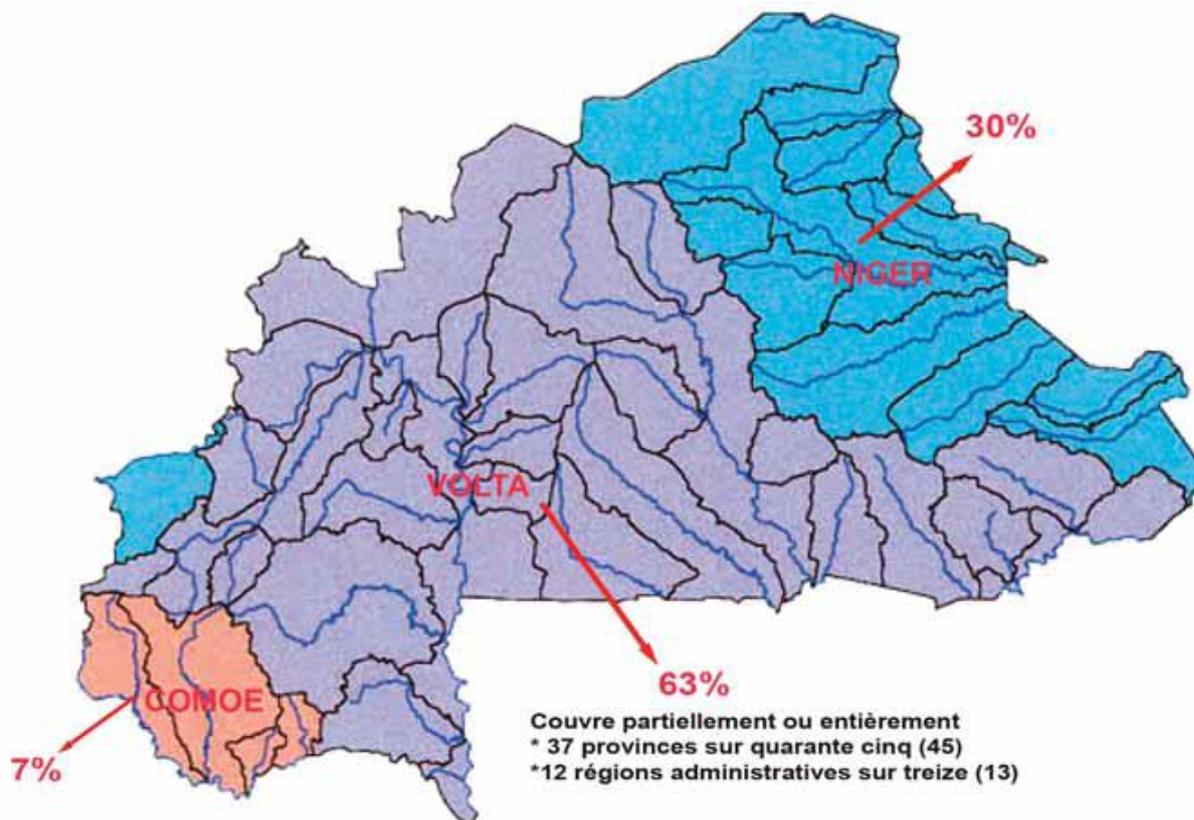
* le bassin de la Comoé (18000 km² soit 7%), qui est localisé dans la partie Sud. La Comoé prend sa source dans les falaises de Banfora et s'écoule vers la Côte d'Ivoire en drainant différentes mares permanentes (Lac de Tingréla) ;

* le bassin de la Volta (120.000 km² soit 63%), qui couvre la partie Centre et Ouest du Burkina Faso. Il est constitué de trois sous-bassins majeurs : celui de la Pendjari, du Mouhoun et du Nakambé. L'ensemble du système s'écoule

vers le Ghana, où les trois rivières confluent pour former le lac Volta) » (UICN, 2015 : 65).

Malgré, ces ressources hydrauliques importantes, la plupart des points d'eau ont un faible débit et certains sont taris en saison sèche. On trouve de nombreuses mares, en zone sahélienne (mares de Soum, d'Oursi et Markoye), parfois temporaires et représentent un important dispositif pour l'abreuvement des animaux. La zone Sud-soudanienne (Sud du pays) est la plus humide du pays, occupée par la savane boisée, des forêts galeries, regorge des mares et des bas-fonds pour les besoins hydriques des animaux. Les éleveurs ont des préférences dans la recherche des points d'eau. Les eaux de surface sont d'abord les plus préférées des éleveurs pour l'abreuvement des bovins et des petits ruminants car le travail d'exhaure est plus facile et ensuite, secondairement les puisards (Zongo B. et al., 2006 : 149).

Figure 8: Bassins hydrographiques du Burkina Faso



Source : Somé L., 2003, cite par UICN, (2015 : 65)

De plus en plus, l'accès des animaux aux eaux de surface est parfois entravé par l'occupation des maraîchers. Quant aux eaux souterraines, ce sont les puits et ils existent sous différentes formes. Il y a les puits à grands diamètres, 5 mètres à 30 mètres et l'exhaure peut être mécanique. Des puits traditionnels, souvent creusés à la main, ou mécaniques et des puits modernes avec la pose de cuvelages. L'exhaure de ces deux derniers types de puits se fait à l'aide d'une puisette. Il y a aussi les forages dont l'exhaure est assurée par des pompes à main ou à pied. Le débit est souvent faible et ce qui limite l'utilisation des ménages pour les besoins domestiques et l'abreuvement des animaux. Enfin, les puisards traditionnels qui sont creusés dans le lit des cours d'eau temporaires. Ils servent pour l'abreuvement des animaux durant la saison sèche. Ils sont détruits lors des saisons des pluies et sont recreusés chaque année. Les besoins des animaux en eau sont élevés en saison sèche, paradoxalement, c'est à cette période que se pose le problème de la disponibilité d'eau. L'estimation des besoins en eau réalisée par l'UICN, révèle qu'en saison sèche :

« Les quantités de 40 litres par jour en zones sahéliennes et sub-sahéliennes, 35 litres par jour en zone nord-soudanienne et 30 Litres par jour en zone sud-soudanienne. En saison des pluies, les besoins sont réduits à 25 litres par jour en zones sahéliennes et sub-sahéliennes, et à 20 litres par jour dans les zones soudanienne. Sur ces bases, les besoins totaux en eau d'abreuvement pour le cheptel ont été estimés. Pour l'ensemble du pays, les besoins en eau d'abreuvement s'établissent autour de 14,52 millions de m³ en saison des pluies, et de 27,37 millions de m³ pendant la saison sèche » (UICN, 2015 : 66).

Le manque d'entretien des ouvrages hydrauliques d'une part et d'autre part l'extension des superficies agricoles contribue fortement à réduire la quantité des sources d'eau. Ainsi, les différentes investigations sur l'hydraulique pastorale signalent qu'environ 65% des forages pastoraux à exhaure manuelle sont hors d'usage. Enfin, le manque de normes techniques claires pour la création de retenues d'eau et de surcreusements aboutit à leur tarissement (*Ibid*, 2015 : 70).

L'exploitation des points d'eau pose problème durant la saison, non seulement à cause de l'assèchement des mares et des cours d'eau, mais aussi, leur utilisation pour les besoins de la population et des cultures « de contre saison ». Après les récoltes, les paysans envahissent les bas-fonds et les abords des eaux de surface par la mise en place de cultures. Les éleveurs transhumants sont obligés d'utiliser les eaux des puits et des

forages qui sont souvent payantes. Le paiement est proportionnel à la durée et à l'importance de la taille du troupeau.

Les éleveurs transhumants sont à la recherche de pâturages et des points d'eau pour l'équilibre alimentaire des animaux. Ces éléments essentiels pour la survie des animaux sont produits par la terre. Si celle-ci est un produit naturel, elle est pourtant appropriée et gérée par les hommes. Au Burkina Faso, la terre est gérée sous deux formes : traditionnel et moderne.

5. Conflits liés au système d'élevage extensif

Il s'est installé dans les pays sahéliens, entre les éleveurs peuls et les agriculteurs, des relations « symbiotiques » permettant la complémentarité de deux modes de vie et régulant les conflits potentiels : échanges de produits (lait contre céréales), partage de l'espace, pratique de confiage et le contrat de fumure. Ces relations entre ces deux types de producteurs étaient basées sur la confiance, la solidarité et l'entraide réciproque. En exemple, le contrat de fumure est une pratique qui permet aux troupeaux des éleveurs peuls de faire la vaine pâture dans le champ du paysan après les récoltes. En contre partie le propriétaire du champ s'engage à leur donner des vivres pendant la durée de leur séjour. Cette pratique avait un avantage réciproque : les animaux fument le champ du paysan par ses déjections et les animaux bénéficient de résidus de récoltes. Les éleveurs peuls ne quittent le champ qu'en fin de saison sèche. Au bout de quelques années, le paysan rémunérait le Peul en nature par le don d'animaux. Les paysans ayant confié leurs animaux aux Peuls passaient par ce canal pour aider à l'entretien des animaux et réduire les charges liées au confiage de ceux-ci. Lorsqu'il y avait des dégâts d'animaux dans les champs, les conflits étaient résolus à l'amiable. Diverses raisons (pertes, vols, mortalités, etc...) ont conduit les paysans à ne plus confier leurs animaux aux Peuls, ils sont devenus des agro-éleveurs, pire, des concurrents avec les éleveurs dans l'exploitation des ressources pastorales.

Les relations entre ces deux types de producteurs se sont détériorées progressivement et atteignant un seuil critique (Yoman M., 2016 ; Vall E. et al., 2006, Hagberg S., 2001 ; Duteurtre G. et al., 2002, ; Ancey V., 1997 et Dugue P. , 1985). Les analyses de Duteurtre au Tchad, révèlent que les relations entre éleveurs et agriculteurs se sont

détériorées. En effet, les relations entre agriculteurs et éleveurs, en dépit des alliances de la pratique de confiage et des autres échanges les liant, restent dans nombre de cas tendues et débouchent sur des conflits (Duteurtre G. et al., 2002 : 36).

Les causes des conflits sont diverses et sont dues généralement aux dégâts de cultures qui constituent la cause visible des conflits. Elles ont pour origine la remise en cause permanente des limites du territoire pastoral du fait de la progression du front agricole. Il y a la non clôture des vergers et l'obstruction des voies de passage traditionnelles du bétail pour accéder à l'eau et au pâturage. On note également le ramassage tardif des récoltes laissées sur les champs et le pâturage nocturne des troupeaux. Il y a également, l'émergence de l'élevage agropastoral des agriculteurs qui entre en concurrence avec l'élevage transhumant. Cet élevage affecte les relations agriculteurs-éleveurs, en minimisant les complémentarités (contrats de fumure, de gardiennage ou de travail) et en exacerbant la concurrence dans l'utilisation de l'espace et des ressources.

Au Burkina Faso, en matière de relations inter-professionnelles, lorsqu'un conflit naissait entre éleveurs et agriculteurs, « il était résolu à l'amiable dont le contenu peut être de simples excuses, avertissement ou versement d'une contrepartie monétaire ou en nature » (MRA, 1984 : 6). De nos jours, c'est comme si les agriculteurs voulaient exclure les éleveurs de la sphère des activités pastorales. Lorsqu'il apparaît une incompréhension entre ces deux types de métier, les Peuls sont battus, chassés ou tués (les faits de violences ci-dessous présentées confirment mes propos). Le nombre de conflits enregistré entre l'année 2005 et 2011 témoigne de l'existence et de l'ampleur de ceux-ci durant la transhumance. Les médias font étalage à travers les différents canaux de communication, les effets négatifs de la transhumance, notamment, les conflits. Le journal électronique burkinabé, « Lefaso.Net », écrit :

«Le samedi 23 Octobre 2010, des agriculteurs ont pris à partie, dans une vindicte populaire, des bergers éleveurs dans le village de Indini, commune de Koti, province du Tuy (région des Hauts Bassins). C'était aux environs de 11 heures. Tout serait parti de dégâts causés dans des champs par des troupeaux d'animaux appartenant aux éleveurs. La première victime, âgée de 15 ans et employée par les éleveurs, a été fusillée par ses propres parents agriculteurs. Les deux autres victimes de 18 ans et 42 ans sont effectivement des bergers éleveurs. Elles ont été tuées à coups de machette et de hache»¹⁷.

¹⁷<http://www.lefaso.net/spip.php?article39144>, consulté le 16 janvier 2015

Un autre journal quotidien au Burkina Faso « l'Observateur Paalga » qui titre son journal du vendredi 25 Mai 2012 en ces termes : « Conflit agriculteurs/éleveurs : 30 morts dans le Lorum ». Ce journal décrit un mercredi noir à Sari qui est un petit village malien situé à la frontière Mali-Burkina à quelques encablures de la commune rurale de Banh dans le Lorum. Tout serait parti d'une histoire de terre. Une zone de transhumance n'aurait pas été respectée, et des dégâts ont été causés. Des Peulhs et des Dogons, principales ethnies vivant sur cette zone, ont eu de vives altercations depuis le lundi 21 Mai dernier.¹⁸

L'Association des Peuls dénommée *Tabital Pulaaku Burkina* a dressé un bilan d'agressions des Peuls sur le territoire burkinabé à la suite d'un problème d'insécurité¹⁹. Il ressort que « dans la région du Sud-Ouest, précisément dans le village de Perkoura, il y a eu 14 morts, 800 sinistrés, 3000 animaux tués ou disparus et celle du Centre-Sud du pays, dans le village de Gogo, on dénombre 3 morts, 2642 sinistrés et 197 cases incendiées, des centaines d'animaux disparus ».

Ces différents termes (bagarre, altercation, chasse à l'homme, hachés, incendiés, abattage, destruction, assassinat, mort) sont très utilisés par les spécialistes de la communication dans la détérioration des relations entre éleveurs et agriculteurs. La presse écrite et visuelle du Burkina Faso inonde la population d'images de violences faites aux Peuls, notamment durant la saison hivernale et post-hivernale. Les médias font de ces images une représentation superficielle des phénomènes d'insécurité foncière que vivent les Peuls et produisent un discours « xénophobe et ethniciste » à partir d'une partie de la réalité vécue par ces Peuls. Ce type de discours a été relevé par Issa Diallo et il révèle que :

« Les Peuls sont les victimes d'attaques organisées et brutales en raison de leur appartenance ethnique. Parfois, ce sont des sédentaires qui font un ratissage systématique pour abattre tout pasteur nomade qu'ils trouveraient dès lors qu'un des leurs a été tué par un Peul. Les Peuls paient la faute d'un autre qu'ils ne connaissent pas : leur seul crime est de partager la même

¹⁸www.lefaso.net/spip.php?article48179 conflit agriculteurs/éleveurs : 30 morts dans le Lorum, site web consulté le 16 janvier 2015

¹⁹*TabitalPulaakuBurkina* est une association de défense des intérêts et de la culture des Peuls. Le bilan sur des attaques contre les Peuls suite à des dégâts de culture dans les champs, les vols d'animaux, etc. a été dressé par l'association et publié sur l'internet le 25 janvier 2015 à travers ce site : www.lefaso.net/spip.php?article62915, consulté le 28 janvier 2015

ethnie que lui. En somme, la sécurité des biens et des personnes chez les pasteurs nomades est loin d'être une réalité »²⁰.

De par leurs discours subjectifs, les médias entretiennent et encouragent dans les esprits des populations burkinabés, le mythe d'invasion, d'occupation illégale des espaces de pâture par les Peuls. Ils sont qualifiés « d'étrangers », de « voleurs », de « bandits » (en référence au bilan établi par l'Association *Tabital Pulaaku Burkina*). C'est le triste sort qui est réservé aux éleveurs peuls dans l'exercice de leur métier. Les valeurs sociales d'hospitalité, d'accueil de l'étranger, de solidarité sont des valeurs qui ont perdu leur importance en Afrique, en général, et au Burkina Faso, en particulier, à l'égard des éleveurs peuls. Déjà en 1998, Bernard Tallet utilisait l'adjectif « multiples » pour qualifier les conflits au Burkina Faso. C'est dire qu'ils ont pris de l'ampleur de nos jours lorsqu'on se réfère aux faits ci-dessus soulignés. Ces faits de violences parmi tant d'autres, montrent toute la complexité de la transhumance pour la recherche d'eau et de pâturage et la difficile cohabitation entre agriculteurs et éleveurs, alors qu'ailleurs, le mot transhumance sonne comme un moment de fête (transhumance touristique) et de rencontre familiale (transhumance sociale) (Abiola et al. 2005 : 90)²¹. Les observations de ces conflits amènent à considérer que ceux-ci sont favorisés par une gestion laxiste et partielle des litiges par les autorités (Marty A., 2012 : 5). Les dégâts de cultures ne sont pas la seule raison de conflits. Ainsi Philippe Bernadet déclare : « Ces vingt dernières années, une dynamique nouvelle a vu le jour dans le monde rural : changements issus des sécheresses successives et l'augmentation des surfaces cultivées en région soudanienne, provoquant une baisse des contrats de confiage et de fumure entre éleveurs peuls et agriculteurs autochtones » (Bernadet P., 1994 : 263). Les causes des

²⁰Cet extrait est issu de l'œuvre de Diallo Issa : les pasteurs nomades au Burkina Faso publié sur le site : www.gitpa.org/.../GITPA300-26PASTORALISMETEXTREFDiallo.pdf, consulté le 05/04/2014

²¹Ce sont deux notions qui ont été distinguées par A. Abiola, A. Teko-Agbo, C. Biaou et M. Niang à partir d'une conférence qu'ils ont donné en 2005 aux pays membres de l'organisation mondiale de la santé animale (OIE) et publié sur le site : www.oie.int/doc/ged/D3249.PDF, consulté le 23/02/2014

Ils définissent les types de transhumance en ces termes : La transhumance touristique est une fête traditionnelle et émouvante, chère au cœur des provençaux, la Fête de la Transhumance de Saint Rémy de Provence par exemple en France est sans aucun doute, la fête la plus célèbre du sud de la France qui fasse revivre les départs vers les alpages. Quant à la transhumance sociale, ce sont les déplacements de certaines tribus d'éleveurs telles que les Touaregs et les Peuls avec leur bétail au Niger. Ils constituent une occasion de resserrement de liens entre familles dispersées dans différents pays et de participation à des manifestations par exemple, des fêtes traditionnelles réunissant plusieurs groupes ethniques.

conflits entre éleveurs-agriculteurs sont certes multiples, mais ne sont ni complexes, ni insurmontables comme le font croire certains. Les pistes à bétail ne sont pas respectées par les agriculteurs au vu et au su des autorités coutumières et administratives. Il est à déplorer également le fait que peu d'agriculteurs ne procèdent plus aux constats des dégâts par les autorités compétentes, et préfèrent se rendre justice en tuant les animaux et/ou en bastonnant à mort le bouvier qui est accusé.

Durant la période de contrat de fumure, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage souligne qu'« on est frappé par la disproportion entre le nombre élevé de conflits déclarés et celui relativement faible de demande de la réparation des dommages après les arbitrages des autorités administratives. Les résolutions à l'amiable étaient privilégiées. Lors d'une rencontre avec les agriculteurs, l'un d'eux livra une information capitale dans la discrétion : après avoir nié les faits de dégâts dans son champ, en particulier sur les jeunes pousses, il déclara : pensez-vous qu'il existe un éleveur qui n'ait pas d'animaux confiés par les agriculteurs ? » (MAÉ, 1984 : 7).

Les conflits entre éleveurs et agriculteurs ont toujours existé, mais la résolution à l'amiable fut le principal recours. La pratique de confiage empêchait les agriculteurs d'utiliser la violence sur les éleveurs. On imagine le gêne de l'agriculteur quand un différend l'oppose à celui des éleveurs qui veillent sur ses propres biens. La solution à l'amiable dénoue la plupart des conflits nés à la suite des dégâts sur les jeunes pousses, ou les dégâts dans les champs car le paysan garde l'espoir de refaire son retard. Par ailleurs, il était moralement malaisé d'évaluer la récolte supposée perdue à partir des dégâts sur les jeunes pousses. Le renforcement des relations, la solidarité et la cohésion sociale entre les deux types de producteurs, les contraint à œuvrer pour la paix sociale. Les valeurs de respect de la vie humaine, du respect d'autrui, la tolérance et le pardon furent des valeurs sociales qui étaient très cultivées par les populations au Burkina Faso. Mais différents facteurs ont conduit à la détérioration des relations sociales (l'économie marchande, cultures de rente, augmentation de la population, accroissement du cheptel, l'ère de la technologie de communication et de l'information).

Selon le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAÉ), les natures des conflits sont différentes :

« Elles sont dues à des dégâts dans les vergers ou des jardins, dégâts dans les champs sur les jeunes pousses ou les récoltes ou encore dégâts causés par un incendie de récoltes ou d'autres biens. L'origine des conflits peut être regroupée en trois sources : les passages gênants (occupation des pistes à

bétail), les installations gênantes (champs ou campement mal placé) et les problèmes fonciers mal ou non réglés. Les éleveurs sont bon gré, mal gré les éternels candidats aux déménagements quelle que soit l'antériorité de leur présence sur les lieux. On les oblige à partir en barrant par des champs, les voies d'accès aux points d'eau ou en ceinturant les campements par de nouveaux champs » (MAË, 1984 : 5).

Les conflits trouvent leur dénouement à deux niveaux :

- Au niveau du village, deux formules sont utilisées selon les parties fassent appel ou non aux notables coutumiers. Dans les deux cas, on parle de règlement à l'amiable dont le contenu varie énormément des simples excuses ou avertissement au versement d'une contre partie monétaire ou en nature ;
- Au niveau administratif, les autorités interviennent, ce sont les agents d'élevage et d'agriculture, les plaignants, la gendarmerie et la préfecture. Cette deuxième alternative peut conduire à la mise en œuvre d'une procédure judiciaire de règlement.

Plusieurs facteurs ont conduit au changement des rapports entre éleveurs et agriculteurs. Ainsi, l'argent occupe une place importante dans les échanges commerciaux et tout s'évalue, même les dégâts des champs. Les raisons évoquées par les agriculteurs lors des conflits, « est la prévalence d'un droit d'occupation du sol plus ancien que celui des éleveurs ». En effet, selon le droit coutumier, la gestion de la terre est assurée par chaque lignage qui est propriétaire des terres. Le pouvoir d'attribuer un droit d'exploitation des terres appartient aux lignages. La terre est un bien collectif du lignage et ne saurait être vendue car elle est sacrée. Toute personne non autochtone peut l'exploiter à titre temporaire et le propriétaire peut la reprendre en cas de besoin. C'est ainsi que dans la plupart des villages, les éleveurs n'ont qu'un droit d'exploitation temporaire des pâturages qui sont des jachères et des champs impropres à l'agriculture. Cependant, le caractère sacré et inaliénable de la terre n'est plus respecté : elle est désormais vendue par certaines familles.

6. Régime foncier au Burkina Faso

La réorganisation agro-foncière du 4 août 1984 réalise une nationalisation du sol. Elle place de ce fait l'ensemble des terres sous le régime du Domaine Foncier National (DFN). Le DFN est la propriété exclusive de l'État. Les titres fonciers détenus selon le régime juridique coutumier sont dissous. Ils peuvent être remplacés par des droits de jouissance, représentés en particulier par des permis d'exploiter. Cela n'aboutit pas cependant à priver les titulaires de droits fonciers (titres fonciers ou droits coutumiers) de toute prérogative juridique sur la terre. Les droits sur la terre changeront simplement de nature juridique. L'État est détenteur exclusif du droit de propriété sur le DFN, mais la loi reconnaît aux anciens propriétaires de titres fonciers, un droit de jouissance.

Cette loi connue est rarement appliquée en milieu rural car ce sont les règles coutumières qui s'appliquent dans le domaine foncier. Les populations autochtones considèrent que la terre appartient à des lignages. Mais, les populations étrangères ne sont pas exclues. Un migrant agricole ou un éleveur peut être autorisé à exploiter la terre après l'avoir demandée par l'intermédiaire de son hôte. L'exploitation de la terre est temporaire par les populations étrangères car les familles peuvent la reprendre en cas de nécessité.

« Le règlement de ces différends par les populations à partir des concertations organisées, les autorités et les partenaires au développement sur la base de l'approche participative s'est avéré efficace dans les zones où les projets de développement local sont mis en œuvre. Cette approche est organisée avec l'appui de sociologues et de juristes ruraux. Elle a permis de mettre en place un cadre institutionnel et juridique et des organes de règlement de différends acceptés par l'ensemble des populations, des cadres de la région, des autorités locales et régionales, des ONG et des bailleurs de fonds » (MADR, 2002 : 3).

L'idée fondamentale qui sous-tend le régime foncier traditionnel est que l'on ne peut s'approprier que ce qui résulte du travail créateur de l'homme ; or la terre n'a été produite par personne, elle ne saurait donc être la propriété d'un individu fût-il le chef. Tout au plus admettra-t-on que la terre est la « propriété collective » du groupe. Si le chef est titulaire de droits fonciers sur l'ensemble du territoire villageois, il s'agit d'une sorte de droit éminent, et surtout d'un droit de gestion de l'espace en tant que représentant du groupe. Son rôle est plutôt celui d'administrateur de l'ensemble du patrimoine foncier communautaire en tant que représentant de l'ensemble du patrimoine

foncier communautaire ; il est le seul compétent pour répartir la terre entre les membres du groupe. Il assure à chacun, le droit d'exploiter la terre pour assurer sa subsistance.

Chaque lignage est fondé à exercer des droits fonciers sur une fraction des terres du patrimoine coutumier. Tout se passe comme si la seule appartenance à la communauté ouvrait à chaque lignage un droit incontestable à exploiter une partie des terres villageoises. Les droits fonciers sont investis dans le lignage, représenté par un chef de lignage. L'individu ne sera sujet de droit foncier qu'en tant que membre du groupe lignager. Tant qu'il y a abondance de terres dans le village, l'occupation de l'espace par les membres du lignage est soumise à un régime de liberté totale. Ainsi lorsqu'un lignage a besoin d'ouvrir un champ nouveau, il n'a aucune autorisation à demander au chef du village. Il peut défricher tout espace en brousse non exploité.

Les populations étrangères ne sont pas exclues du droit d'exploiter la terre ; tant qu'il y a de la brousse inexploitée, tout étranger bénéficie du droit de s'installer sur les terres du village. Seulement l'installation est soumise à un régime d'autorisation du chef. La procédure est la suivante : le migrant qui arrive dans un village s'adresse d'abord à un hôte dans le village. Il s'agit généralement de la personne qui a accordé l'hospitalité au migrant au moment de son arrivée dans le village. L'hôte est l'intermédiaire par lequel la demande d'installation doit être formulée auprès du chef de village (le migrant ne peut pas s'adresser directement au chef du village). Le chef du village donne alors l'autorisation de s'installer. Il permet au migrant de chercher dans la brousse libre un lieu d'installation à sa convenance, d'y installer son habitation et d'y défricher son champ de culture. Le migrant exerce des droits fonciers limités et de nature précaire. Tant qu'il y avait abondance de terres, la pratique de l'élevage pouvait coexister sans grandes difficultés avec l'agriculture. Le phénomène de progression de la colonisation agraire des vastes terres a abouti à une marginalisation de l'élevage et à constituer un frein, à la nécessaire intégration entre agriculture et élevage.

CHAPITRE V : TRANSHUMANCE AU BURKINA FASO

Ce qu'il faut retenir de la transhumance, c'est son essence : elle relève d'un système de productivité animale, qui tire sa source de l'alternance climatique issue des saisons sèche et pluvieuse. En d'autre terme selon David Touré :

« Elle vise à exploiter alternativement des pâturages et des points d'eau. En hivernage, lorsque la végétation est abondante et les mares pleines, les cheptels occupent le nord du Sahel. Quand les points d'eau tarissent et que les pâturages s'amenuisent, les troupeaux migrent vers le sud du Sahel et les savanes soudaniens où les ressources existent encore » (Touré D., 1991 : 25).

La transhumance est un déplacement de bouviers avec le troupeau bovin, à la recherche de fourrages et de l'eau en saison sèche, sur de longs parcours et combinant plusieurs terroirs. Ce déplacement concerne une grande partie c'est-à-dire les 2/3 du troupeau, pour une durée variable pouvant aller jusqu'à six (6) mois. Le tiers du troupeau reste dans la zone habituelle de résidence. Anne Marie Brisbarre, qui a fait une étude analytique sur la transhumance donne la définition suivante :

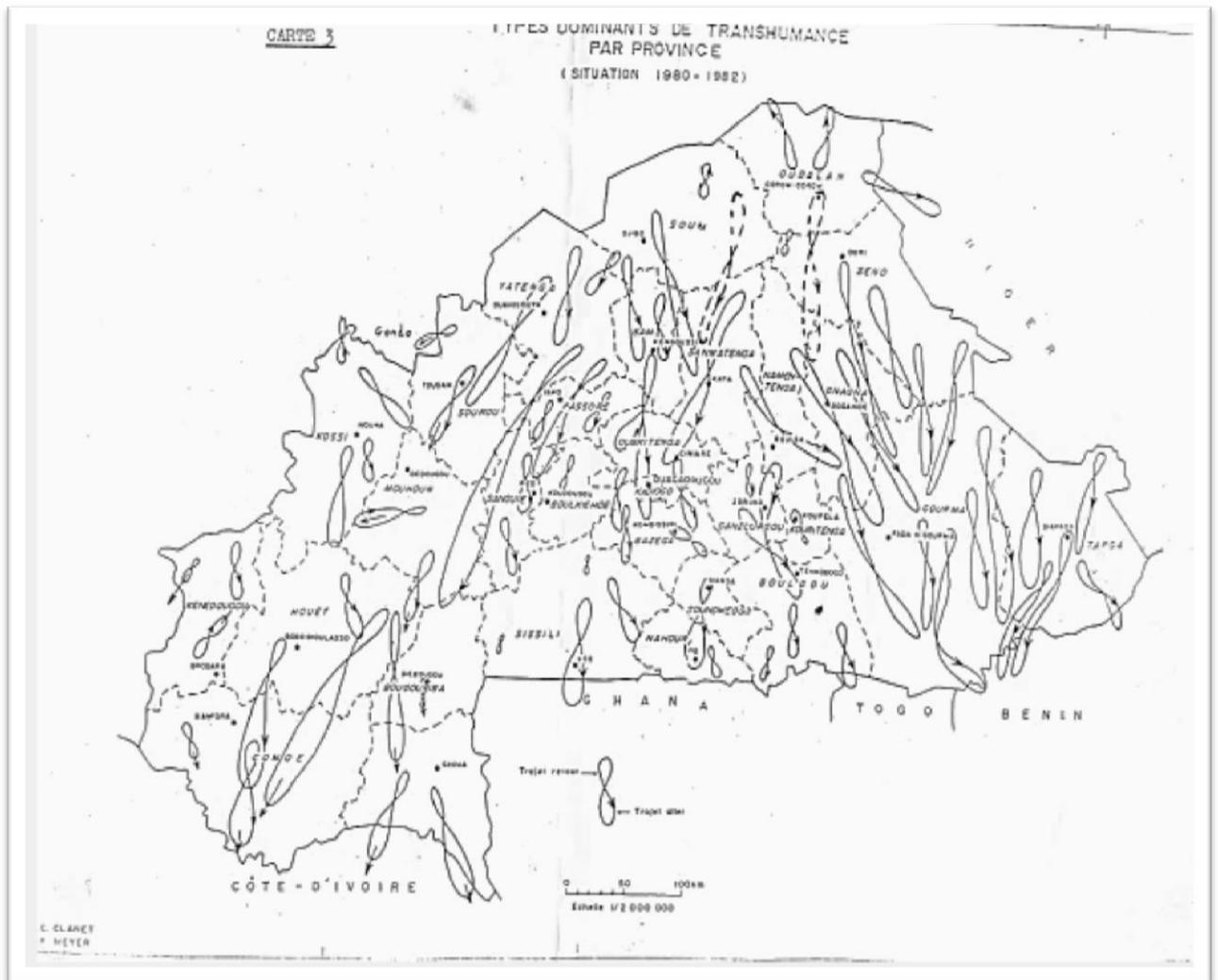
« Le terme transhumer dérive du latin trans, au-delà, et humus, terre, par l'espagnol trashumar, c'est-à-dire aller au-delà de la terre d'origine. Il apparaît en France très tardivement (1823), suivi du terme transhumant (1841) et enfin du non transhumance qui ne fait son apparition qu'en 1872. Vers 1500, le terme estiver, du latin aestivare, passer l'été, est employé dans le sens de mettre les bestiaux dans les pâturages de montagne en été. Estiver, ne pouvait désigner que les mouvements de troupeaux allant de la plaine vers la montagne au moment des grosses chaleurs. Il devait exister un terme, peut-être hiverner du latin hibernare (1207), pour traduire le déplacement des troupeaux de la montagne à la plaine pendant la saison froide. Aujourd'hui ces deux mouvements sont appelés transhumance estivale ou directe et transhumance hivernale ou inverse. Le terme transhumance désigne les déplacements des troupeaux entre leur lieu de résidence habituel et une autre région différente du point de vue climatique, quels que soient leur provenance et le chemin parcouru. La transhumance estivale ou directe est aussi appelée normale ou ascendante » (Brisbarre A. M., 1978 : 49).

L'élevage transhumant se particularise par des déplacements de nature saisonnière et cyclique de tout ou partie du troupeau de bétail ayant quitté les limites de leurs parcours habituels à la recherche de points d'eau, de pâturages et/ou de cures salées. On distingue la transhumance intérieure qui s'effectue entre les provinces du Burkina Faso et la transhumance transfrontalière qui se réalise au-delà des frontières du pays. Le suivi de la transhumance se fait par voie d'enregistrements administratifs (certificats de transhumance) : le Certificat National de Transhumance (CNT) pour le déplacement à

l'intérieur du pays et le Certificat International de Transhumance (CIT) pour le déplacement transfrontalier (MRA, 2010 : 117).

Elle est une pratique très répandue qui n'est pas le fait des élevages installés au Nord du pays, partout dans le pays, les troupeaux bovins sont conduits en transhumance (fig.9). Le mode d'élevage dit transhumant caractérise un mode de conduite des troupeaux qui saisonnièrement, une ou deux fois dans l'année, cherche à profiter de ressources naturelles en pâturage et en eau, grâce à des déplacements qui obligent les éleveurs à séjourner quelques jours dans des zones autres que leur terroir d'origine (Lancker J., 1998 : 27). Dès qu'un déséquilibre bétail-ressources s'installe, la migration de l'homme et des animaux est une solution habituelle dans les sociétés pastorales. La référence à la transhumance est toujours faite à l'éleveur et à son ethnie. Bien, souvent, elle est effectuée par les pasteurs peuls et ce sont les bovins, les ovins et les caprins les plus concernés, mais de plus en plus au Burkina Faso, d'autres groupes ethniques pratiquent la mobilité du bétail (*Gourmantché, Bissa, Mossé, Yana, etc...*). Autrefois, systématique, le confiage des bovins des agriculteurs aux Peuls s'est réduit. La mortalité dans les troupeaux confiés lors des sécheresses, le manque de confiance, mais aussi les agriculteurs sont devenus des éleveurs. Ils ont acquis des connaissances sur l'entretien des animaux domestiques grâce aux formations.

Figure 9: Types dominants de transhumance au Burkina Faso



Source : Meyer J. F., (1989 : 17)

NB. : Le signe du « huit » adopté transcrite les rythmes annuels pastoraux, axés sur les deux principales saisons.

Cette figure 9 reflète la situation de transhumance de 1980 – 1982. On distingue des régions de faible transhumance et des régions de grande transhumance. Ces mouvements relient les alentours des villages proches des frontières aux pays voisins d'où pénètrent les transhumants. Les déplacements les plus amples n'excèdent pas 200 à 300 kilomètres : de Dori au Nord jusqu'au Gourma à l'Est ou du Yatenga au Sud à la région de Houndé à l'Ouest (Meyer J. F., 1989 : 18).

Les points de départ de troupeaux transhumants sont devenus nombreux en raison de la présence dans tous les villages d'un ou deux troupeaux et dont la taille oblige à des déplacements saisonniers.

La transhumance s'effectue essentiellement du Nord vers le Sud. Cependant, il existe un autre mouvement, bien moins important que le premier et qui se réalise dans le sens Sud-Nord. La transhumance vers le Nord intéresse une faible partie du cheptel. Elle a lieu d'octobre à janvier et vise la recherche de pâturages, des résidus de cultures et des terres salées, autour des grandes mares du Sahel burkinabé, des barrages et des lacs du Centre-Nord du pays (MDR, 1983 : 8). Cette transhumance vers le Nord peut atteindre le mois de mai ou juin, en fonction du démarrage des pluies. Les éleveurs transhument jusqu'aux pays transfrontaliers (Mali et Niger). La transhumance vers le Sud du pays s'effectue d'octobre à juin. Ce mouvement pousse les éleveurs de la zone de départ vers les régions situées plus au Sud et parfois au-delà des frontières du pays. Lorsque les pluies commencent, les éleveurs remontent avec le bétail vers leur point de départ.

1. Importance socio-économique de l'élevage

De nos jours, l'économie du Burkina Faso est essentiellement basée sur l'agriculture et l'élevage. Une grande proportion de la population burkinabé (86 %) tire partiellement ou entièrement ses revenus à partir de l'élevage (MRAH, 2013 : 19 ; Kagoné H., 2004 : 7). Les populations de la partie sahélienne du pays (le Nord) pratiquent surtout l'élevage, tandis que la grande majorité de la population est agriculteur. Cependant, on assiste de plus en plus à la pratique de ces deux activités sur l'ensemble du territoire, contribuant à une augmentation des effectifs. Les effectifs des animaux enregistrés dans les années 2005 à 2014 témoignent de l'importance et de la place qu'occupe l'élevage au Burkina Faso. « En 2009, sa contribution est passée à 10 % environ du PIB et les exportations des produits de l'élevage dépassent les 33 milliards de Francs CFA, soit 22,12 % du total des exportations » (Wethe J., 2009 : 14). Le potentiel en élevage est marqué par la présence d'un important cheptel, la diversité des systèmes d'élevage liée à la variabilité des conditions éco-climatiques et enfin par l'existence de races résistantes. La valeur des exportations des produits animaliers ne cesse de croître (voir tableau 4). Ainsi, selon le Ministère des Ressources Animales, les exportations des

bovins sur pied à destination de la Côte-d'Ivoire et du Ghana étaient respectivement de 33 500 000 de têtes et 82 000 000 têtes en 2013 et de 56 800 000 têtes et 82 700 000 têtes en 2014 (MRA, 2015 : 115). Par rapport à ses pays voisins, le Burkina Faso occupe un rang très important en matière d'élevage. Ainsi, la contribution de l'élevage dans l'économie (recette globale d'exploitation) est de 33 % au Burkina Faso, 18 % au Niger, 12 % au Mali (*Ibid*). Il contribue au Bénin pour 6,2% au PIB total (Lessé D., 2015 : 2).

Tableau 4 : Évolution des exportations des bovins sur pied par destination

Destination	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	624 000	1 220 000	732 000	749 000	709 000	337 000	344 000	355 000
Côte-d'Ivoire	289 000	274 000	336 000	304 000	349 000	262 000	335 000	568 000
Ghana	1 115 000	933 000	852 000	1 400 000	1 523 000	1 360 000	820 000	827 000
Mali	20 000	28 000	19 000	10 000	21 000	21 000	13 000	11 000
Niger	120 000	177 000	199 000	143 000	117 000	153 000	156 000	338 000
Nigeria	1 186 000	1 323 000	1 011 000	834 000	84 000	1 382 000	1 404 000	1 210 000
Togo	214 000	133 000	126 000	129 000	155 000	127 000	98 000	135 000
Autres	2 000	6 000	0	1 000	0	4 000	5 000	1 000
Ensemble	3 570 000	4 093 000	3 276 000	3 571 000	3 719 000	3 646 000	3 174 000	3 444 000

Source: MRA, (2015 : 115)

Les effectifs des animaux selon le pays de destination varient d'une année à une autre. Le Nigeria et le Ghana sont les pays qui reçoivent le plus de bovins sur pied venant du Burkina Faso. De faibles effectifs de bovins sur pied sont exportés vers le Niger et le Mali, dû au fait qu'ils sont des pays qui disposent d'importants troupeaux de bétail.

De longue date, la mobilité des troupeaux a été la principale réponse fonctionnelle des éleveurs, face à la variabilité interannuelle des fourragers, et aux difficultés d'abreuvement pendant la saison sèche. Néanmoins, il existe des faits et gestes des pasteurs peuls qui permettent de dater la transhumance au Burkina Faso.

2. Historique de la transhumance

La qualité et la quantité des pâturages sont très variables du Nord au Sud de la région, en fonction de la saison, et d'une année à l'autre. La solution la plus adaptée d'un point de vue environnemental à cette variabilité géographique et temporelle est la transhumance.

Depuis les années 1950, les troupeaux des Peuls partent des régions du Nord en début de saison sèche et descendent lentement vers le Sud. Dès l'installation de la saison des pluies, ils remontent vers le Nord. Les distances parcourues par les troupeaux et la durée de la transhumance varient beaucoup entre éleveurs par rapport à leur point de départ et les besoins alimentaires des animaux (Gonin A. et Tallet B., 2012 : 5).

Meyer révèle que la transhumance a toujours existé dans la province du Séno (Dori), avec des mouvements amples vers les provinces du Gourma, du Soum (*Djelgodji*) et du Mouhoun (*Gondo*, le Nord de la *Kossi*), avec des axes orientés vers l'ex-Volta Noire et le *Sourou*. Il y avait également des circuits limités au Sud par l'occupation des sols du plateau mossi. Enfin, des régions où la mobilité était historiquement faible ont vu leur transhumance se généraliser et gagner en amplitude au Gourma et le pays mossi aux abords des Vallées (Meyer, 1989 : 15). Maurice Oudet qui a analysé la transhumance des Peuls dans la province du Sourou (Nord-Ouest du Burkina Faso), révèle que « certains éleveurs déclarent qu'ils sont nés l'un en 1932 et l'autre en 1942 et se sont sédentarisés » (Oudet M., 2011).

L'histoire de la pratique de la transhumance ne peut être dissociée de celles des coutumes des populations peules. Avant les années 1970, les déplacements des pasteurs sahéliens vers les zones plus humides ont surtout été dus à la faible disponibilité du fourrage naturel en quantité et en qualité, ainsi que le manque d'eau dans le Nord du pays. L'apparition de la problématique climatique avec le déficit hydrique et la diminution du fourrage, prend essor à partir des années 1970, entraînant des mouvements importants de pasteurs vers le Sud du pays. Actuellement, la transhumance est encore une pratique très répandue qui n'est le fait que des élevages installés au Nord du pays. Partout dans le pays, les troupeaux bovins sont conduits en transhumance. Le mobile essentiel de la transhumance est la recherche des pâturages, de l'eau et des terres salées. D'autres causes incitent les éleveurs à se déplacer.

3. Causes de la transhumance

La transhumance n'est pas seulement une technique traditionnelle d'exploitation des parcours mais également un mode de vie qui exprime l'indépendance et le courage des éleveurs. Le mobile essentiel de la transhumance au Burkina Faso, est la recherche des pâturages, de l'eau, des terres salées, la fuite des zones insalubres et l'éloignement des champs de cultures.

L'alimentation des animaux est essentiellement à base de pâturages. Il y a des pratiques qui conduisent à la réduction des productions végétales. Ce sont les exigences agricoles sur les terres, la destruction progressive de la végétation, les calamités naturelles, les exigences humaines en bois et les feux de brousse. En saison sèche, avec la disette fourragère, la transhumance devient indispensable à la survie des cheptels. Selon une étude menée par Ouédraogo révèle que « le principal objectif de ce déplacement vise la recherche de l'eau et des pâturages dans les zones plus méridionales, car durant la saison sèche, ces ressources deviennent rares dans le terroir. Il n'existe pas de date précise chez les Peuls pour le déplacement de saison sèche, mais le point de repère correspond au début des pluies dans le Sud » (Ouédraogo D., 2001 : 31).

L'autre raison essentielle de la transhumance est l'abreuvement des animaux au niveau des régions du pays. Le déficit de l'hydraulique pastorale motive la transhumance. Il y a aussi, la carence des pâturages exige d'autres sources pour la supplémentation minérale, d'où la recherche de cure salée. Enfin, la fuite des zones insalubres où l'on rencontre les vecteurs des maladies animales et l'éloignement des champs de cultures pendant la saison des pluies.

Diverses causes sont à l'origine des déplacements des Peuls dans les différents pays africains en général, et en particulier, au Burkina Faso. Ces causes sont politiques, éco-climatiques, économiques et relatives à la structure familiale.

En ce qui concerne les causes politiques, la tradition orale fait ressortir des querelles intestines qui sont assez souvent à l'origine des migrations peules. Plusieurs faits illustrent ces causes. Chez les Peuls *Djelgodji* à la suite de mise à mort d'un bélier sacré par un neveu, l'oncle vit en cet acte une conspiration et dût abandonner le trône pour s'installer ailleurs. ²²

L'échec dans la conquête du pouvoir politique est une cause de migration. À l'absence des règles fixes et rigoureuses pour la succession au trône, dès qu'un chef meurt, plusieurs membres de la famille aristocratique le convoitent. Il se crée des coalitions rivales autour

²² Ce récit est raconté dans ces détails dans l'ouvrage de SEDOGO Sidi Békaye : Monographie du Djelgodji, mémoire, (1978 : 47)

d'éventuels candidats. Une fois la chefferie attribuée à un candidat, ceux qui sont écartés du pouvoir se sentent frustrés. Ils s'installent alors une jalousie, des intrigues et des conflits. Ayant échoué dans la tentative de déposer le chef et de le remplacer par un frère, il devient impossible de résider sous l'autorité du nouveau chef, il décide alors de s'expatrier avec ses partisans. Il y a l'exemple du départ des fractions rivales éliminées du pouvoir dans les groupements peuls au *Liptaako* (Nord du Burkina Faso), le chef des *Feroobé* vient s'installer après avoir vainement cherché à être chef dans le *Maasina* (Mali).

Quant aux causes écologiques, le Peul est généralement un éleveur, et l'élevage du bétail exige des conditions écologiques spécifiques favorables. Le troupeau bovidé s'épanouit dans des régions où l'alimentation en eau et en pâturage ne se posent pas de façon cruciale.

La sécheresse relative dans ces régions limite le développement de la trypanosomiase qui est un danger pour le troupeau. En effet, en Afrique Occidentale, les zones de basses et moyennes latitudes couvertes par la forêt tropicale, les endroits forestiers de savanes où l'humidité est assez grande et les températures peu élevées sont les domaines infestés par la mouche tsé-tsé. Cet environnement éco-climatique n'est pas adapté à la race zébu peule. Ces conditions climatiques ont été déterminantes pour l'installation des Peuls dans la partie Nord du Burkina Faso. Elle est située entre le 14^e et le 15^e parallèle, et est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle décroissant de 550 millimètres²³.

La tendance actuelle est marquée par certaines familles peules, d'abandonner les zones traditionnelles dans le Nord du Burkina Faso pour venir se fixer dans le Sud. Ce phénomène migratoire est dû à la raréfaction des zones de parcours dans le Sahel et une pluviométrie variant entre 350 et 550 millimètres, centrée sur les mois de Juillet et d'Août (Milleville P. et al., 1982 : 5).

À l'inverse des zones de départ au Burkina Faso, les zones d'accueil situées, généralement en zone de savane, se caractérisent par l'abondance des points d'eau de surface pérenne. La qualité des pâturages caractérisés par une abondance d'essences herbacées pérennes donnant d'importantes repousses après les feux de brousse. Les aires protégées sont aussi recherchées par les transhumants : « Le critère déterminant du choix des zones d'accueil est la disponibilité (en quantité et en qualité) de ressources pastorales, hydriques et fourragères. Au regard de ce critère, le parc du W offre les conditions idéales pour les éleveurs transhumants » (Kagoné H., 2004 : 19). Des critères sont également recherchés tels que les facilités d'accueil offertes par les populations hôtes, les services techniques et l'administration, les

²³. BARRAL Henri : Mobilité et cloisonnement chez les éleveurs du Nord de la Haute Volta : les zones dites d'endrodromie pastorale, Alger, Avril (1974 : 1).

aménagements réalisés par l'État pour la pâture des animaux et l'ouverture de forêts à la pâture, les facilités de commercialisation du bétail (création de marchés, prix rémunérateurs, etc...). Au plan zootechnique, la transhumance permet d'augmenter la productivité des troupeaux (augmentation de la production de lait et du taux de fécondité) et de maintenir le capital-bétail.

Pour ce qui est des causes économiques, la recherche de l'accroissement de la taille du troupeau conduit les Peuls à un déplacement régulier vers les zones de pâturages relativement éloignées (au moins 50 kilomètres). Les différentes vagues de sécheresse dont la plus importante fut celle de 1972 a décimé les troupeaux. La stratégie consiste à se faire bouvier dans d'autres régions, récompensé en bétail, le Peul reconstitue ainsi son troupeau. Il arrive parfois qu'il s'enfuit avec le bétail du propriétaire : « C'est ce que fit M'Buula, fondateur de la chefferie de Djibo au *Jelgooji* » (Diallo H., 1975 : 12). Certains Peuls se sédentarisent et deviennent des agriculteurs tout en pratiquant un petit élevage. Dès qu'ils arrivent à constituer le troupeau, ils reprennent la pratique de la transhumance.

Enfin, pour les causes sociales, à la différence de l'organisation sociale chez les *Mosse* des grandes concessions regroupant père, mère, fils, grand-mère, grand-père, belle-fille, tante, neveu, cousin, etc. les travaux champêtres sont réalisés en commun et le fruit du travail est géré par le chef de famille qui en assure la distribution à chaque membre de la famille. Ils sont solidaires. Chez les Peuls, il n'en est pas ainsi. En effet, le Peul en âge de se marier, récupère sa part de bétail et quitte la concession de son père et va s'installer ailleurs avec sa femme. Il se produit alors une séparation des biens.

Ces traits de caractère ont été relevés par Yacouba Sanon, qui révèle que : « la société peule est très individualiste. La vulgarisation doit tenir compte de cette disposition sociologique et l'idéal est de les organiser en groupements pour pouvoir diffuser les thèmes de vulgarisation » (Sanon Y., 1986 : 9).

Il arrive également que le bétail soit à l'origine de conflit, comme ce fut le cas des *Jallube* de Thiou (Yatenga). On note ceci : « deux frères possédaient chacun un troupeau ; un jour Hammani tua celui de son frère [...]. Cet événement obligea le jeune frère à quitter le pays » (Diallo H., 1975 : 14).

Enfin d'autres raisons telles que le refus de se soumettre à l'autorité d'un frère après la mort du père ou le partage de l'héritage accentue la tendance à la séparation.

Dans leur mobilité, les Peuls choisissent des sites géographiques favorables à l'élevage pour s'installer. La transhumance permet également d'initier les jeunes à la mobilité et de consacrer du temps aux relations sociales. Ces relations permettent de cimenter les alliances et

de développer les relations entre les clans. Ces relations sociales sont surtout intenses en saison sèche qui est l'occasion favorable pour multiplier les occasions de rencontres et de fréquentations. Avec les changements climatiques engendrant des poches de sécheresse, la transhumance se fait sur des grandes amplitudes (supérieur à 100 kilomètres).

On distingue la transhumance intérieure qui s'effectue entre les provinces du Burkina Faso et la transhumance transfrontalière qui se réalise au-delà des frontières du Burkina Faso. En fonction de la distance parcourue entre les terroirs d'attache et les zones d'accueil on distingue la petite transhumance (inférieur à 50 kilomètres), la moyenne transhumance (entre 50 et 100 kilomètres) et la grande transhumance (supérieur à 100 kilomètres).

4. Itinéraires et situations de la transhumance

Les voies de la transhumance sont les itinéraires des animaux empruntés par le bouvier avec le bétail pour la recherche des fourrages, de l'eau et des cures salées. Elles coïncident souvent sur certains tronçons à la piste de commercialisation.²⁴

Selon l'article 43 de la loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, « le déplacement des animaux se réalise en empruntant les pistes à bétail qui sont de trois catégories : pistes d'accès, les pistes de transhumance et les pistes de commercialisation. Toute mise en culture, construction ou tout établissement d'entrave de quelque nature que ce soit sur l'emprise d'une piste à bétail est interdit » (MRA, 2002a : 19). Un bilan réalisé par Tanga Guissou révèle que :

« De nombreux itinéraires de transhumance existent tant au niveau national que sous- régional. Le travail d'identification de pistes à bétail et d'aires de pâture réalisées par les associations et est très important, mais faute d'aménagement ces acquis sont permanemment menacés de remises en cause ou de disparition. Dans leur grande majorité, les axes n'ont pas été aménagés et les tronçons qui en ont bénéficié ont subi des dépréciations diverses : déviations des trajectoires avec le bitumage des routes, destructions ou abandon des balises, occupation des pistes et des infrastructures d'hydraulique pastorale, non-respect des portes d'entrées et de sorties). Du reste toutes les portes ne sont situées sur les axes. De nos jours, le développement du trafic routier du bétail destiné à la commercialisation réduit l'utilisation des pistes. Les éleveurs reconnaissent que même les vraies pistes traditionnelles connaissent d'importantes déviations de leurs itinéraires en raison de la pression agricole et du développement des villes rurales (Guissou T., 2011 : 47).

²⁴Cf Article 89: *La piste de transhumance est l'itinéraire des animaux en transhumance en vue de l'exploitation des points d'eau, des pâturages et des cures salées. Elle peut se confondre sur certains tronçons à la piste à commercialisation.*

DECRET 97-54/PRES/PM/MEF du 6 février 1997 Portant conditions et modalités d'application de la loi sur la Réorganisation Agricole et Foncière au Burkina Faso. faolex.fao.org/docs/texts/bkf7769.doc, consulté le 23 /06/2017

Le trajet est fixé avant le départ par le propriétaire du troupeau, mais au cours de la transhumance, il peut y avoir un changement d'itinéraire en fonction des informations que leurs éclaireurs obtiennent au jour le jour sur l'état des ressources et la localisation des risques. Les trajets sont différents à l'aller et au retour. Au départ, alors que l'espace est encore libre de cultures, le trajet se fait sans difficulté. Cependant, au retour, si les paysans ont déjà commencé les activités, agricoles, le trajet est modifié. La principale contrainte est plutôt d'éviter les conflits avec les agriculteurs car les champs sont alors en culture. Une fois que ces contraintes ont été considérées, on recherche toujours les trajets les plus courts pour ménager les bêtes qui sont alors affaiblies par une alimentation insuffisante. Les trajets sont parfois obstrués par des voies de circulation, des bâtiments ou parfois des champs comme le démontre ces photos ci-dessous.



Photos 7et 8: balises de pistes à bétail occupées par des champs et des habitations, province de la Gnagna, 2016

© Sidonie IMA-OUOBA

Au Burkina Faso, les itinéraires officiels définissent des axes à grand trait. « C'est le Raabo conjoint n°AN-VI-FP/AGRI-EL/MET/ME/MAT/MF du 05 septembre 1989, portant détermination de pistes à bétail » (*Ibid*). Les pistes à bétail sont déclarées inaliénables, imprescriptibles et insaisissables conformément aux biens du domaine public de l'État, selon l'article 10 de la loi portant RAF. Dans le décret d'application, dix articles précisent ce qu'il faut entendre par pistes à bétail et fixent les normes de leur aménagement.

Les itinéraires de dix (10) axes définis par le dit *Raabo* conjoint, chacun par une liste de localités situées du Nord au Sud du pays et aboutissant chaque fois à la frontière avec l'un des pays suivants : Bénin (axe 1), Togo (axe 2 et 3), Ghana (axes 4, 5, 6 et 7), Côte-d'Ivoire (axes

8, 9 et 10). Certains des axes ainsi définis ont des parties communes (début et fin de certains itinéraires).

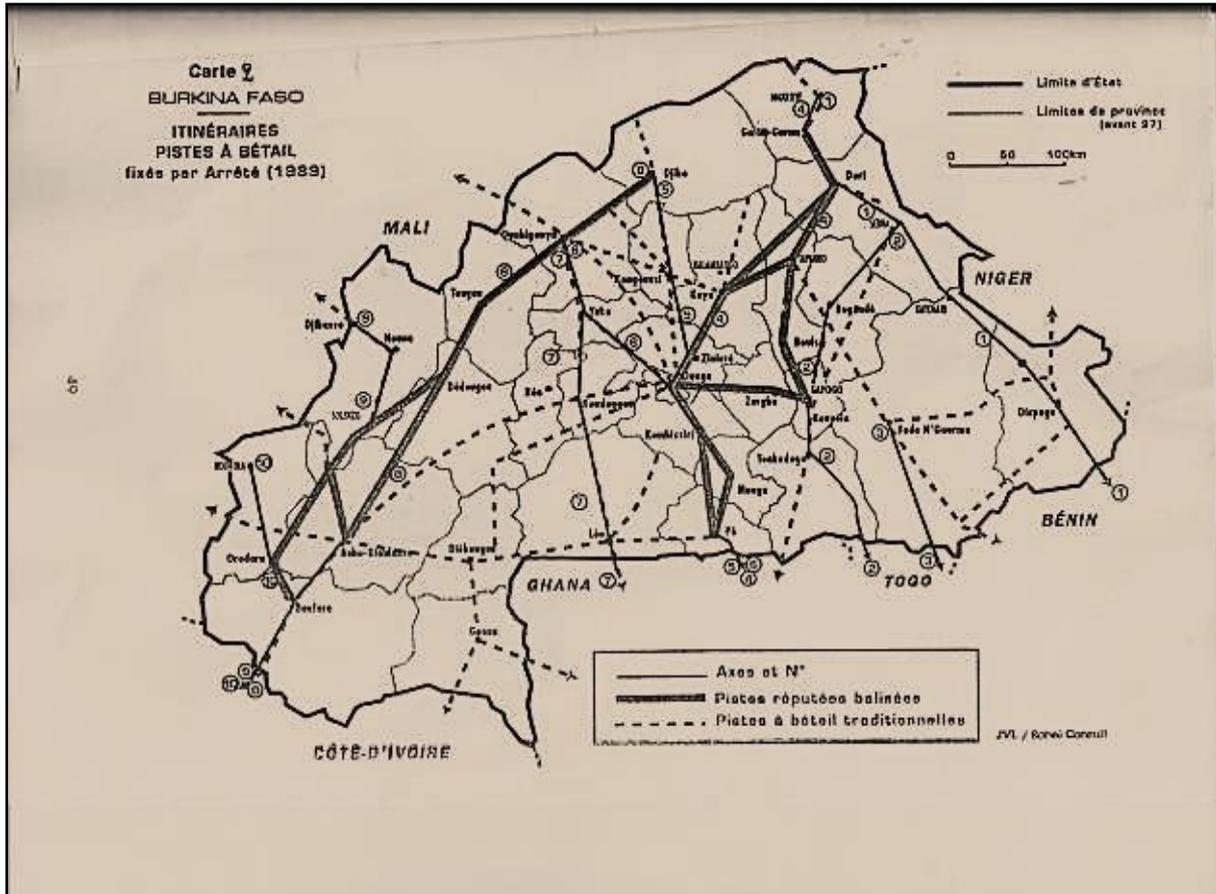
Tableau 5 : Itinéraires des dix (10) axes de transhumance au Burkina Faso

Axe 1	Markoye, Gorom-Gorom, Dori, Sebba, Diapaga, Bénin
Axe 2	Sebba, Bogandé, Pouytenga, Tenkodogo, Ouargaye, Togo
Axe 3	Fada N’Gourma, Pama, Togo
Axe 4	Markoye, Gorom-Gorom, Dori, Kaya, Ziniaré, Ouagadougou, Kombissiri, Manga, Pô, Ghana
Axe 5	Djibo, Kongoussi, Ziniaré, Ouagadougou, Kombissiri, Manga, Pô, Ghana
Axe 6	Ouahigouya, Yako, Ouagadougou, Kombissiri, Manga, Pô, Ghana
Axe 7	Ouahigouya, Yako, Koudougou, Léo, Ghana
Axe 8	Djibo, Ouahigouya, Tougan, Dédougou, Bobo-dioulasso, Banfora, Niangoloko, Côte- d’Ivoire
Axe 9	Djibasso, Nouna, Solenzo, Dandé, Bobo-dioulasso, Banfora, Niangoloko, Côte-d’Ivoire
Axe 10	N’dorola, Samorogouan, Orodara, Banfora, Niangoloko, Côte-d’ivoire.

Source : Guissou T., (2011 : 47-48)

Comme le montre le tableau 5, tous les axes définis annoncent la possibilité d’accès à un pays étranger, essentiellement le Ghana et la Côte-d’Ivoire qui disposent respectivement 4 et 3 portes de sortie et d’entrée. Pour les autres pays (Togo et Bénin), les portes d’entrée et de sortie sont faibles, respectivement 2 et 1. Les portes d’entrée et de sortie ne sont pas toutes fonctionnelles car certaines seraient fermées manque d’entretien (Lancker J., 1998 : 96). Les dix axes sont indiqués dans la figure 10.

Figure 10 : Itinéraires et pistes à bétail au Burkina Faso



Source : MRAH, (2013 : 32)

La figure 10 illustre les itinéraires des transhumances interne et transfrontalière. Ces itinéraires sont considérés comme une composante essentielle de la pratique de la transhumance. La destination de transhumance serait imprévisible et l'itinéraire serait la résultante d'une série d'adaptations aux situations rencontrées en cours de route. Les itinéraires peuvent changer dans le temps et dans l'espace, en fonction des circonstances et des intérêts qu'ils suscitent, même si par ailleurs les lieux d'accueil restent assez longtemps les mêmes (Robert E., 2010 : 23). Ces couloirs, même utiles, ne seraient pas vraiment déterminants dans le choix des trajets (Amadou B. et Boutrais J., 2012 : 67).

Les itinéraires de transhumance ne sont apparemment pas toujours choisis en privilégiant un lieu particulier d'installation relativement long des troupeaux. Ils ne sont pas non plus une piste choisie pour atteindre le plus vite possible le lieu de séjour en transhumance. L'itinéraire choisi par le Peul est un parcours au sens zootechnique du terme, c'est-à-dire, la recherche de

la qualité et de la quantité du fourrage pour permettre aux animaux de mieux extérioriser leurs performances.

En ce qui concerne la transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest, la majorité des pays sont concernés soit en tant des zones de départ, soit de transit ou soit d'accueil des transhumants. Deux axes de mouvements sont identifiés qui sont l'axe des déplacements dans le sens Nord-Sud, les plus nombreux, indique les mouvements de transhumance en saison sèche des pays de départ. L'axe des déplacements dans le sens Sud-Nord, faiblement utilisé en saison des pluies (FAO, 2012 : 30).

La FAO révèle que trois principaux mouvements de transhumance transfrontaliers dans les pays ont été définis qui sont :

- «La zone Ouest comprend les mouvements des pays de la façade atlantique (Mauritanie, Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Sierra-Léone et Liberia) ;
- La zone Centre comprend les déplacements entre le Mali, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, le Ghana et le Togo ;
- La zone Est comprend les déplacements entre le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Nigeria » (FAO, 2012: 30-32).

Dans ce présent travail, trois régions agro-climatiques différentes du Burkina Faso ont été retenues pour présenter les principales directions de la transhumance. Il s'agit de la région du Sahel, la région de l'Est et la province de la Léraba (Ouest du Burkina Faso). Les directions de transhumance sont majoritairement orientées vers le Sud du pays et vers les pays voisins.

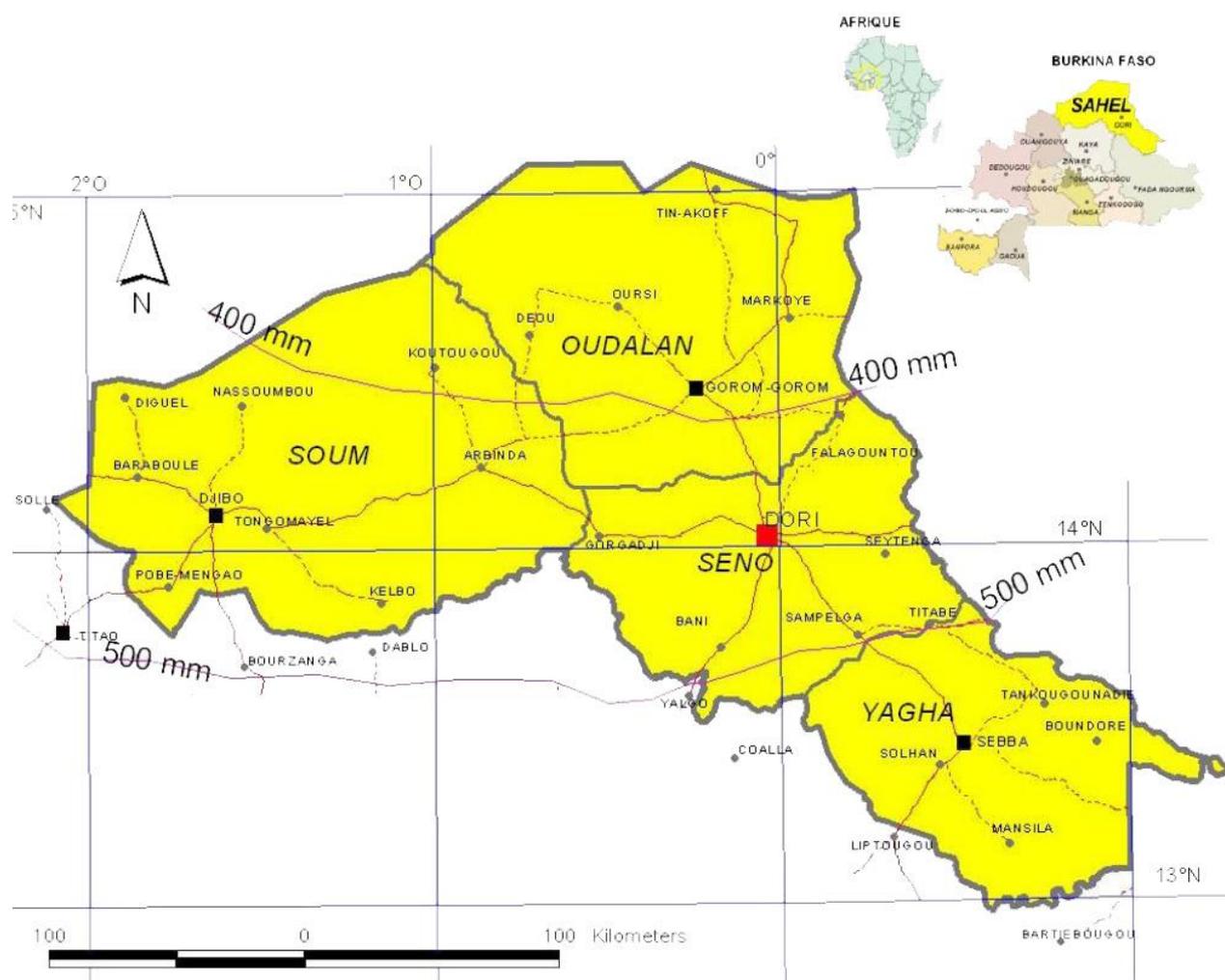
L'analyse de la carte du journal « Openedition » sur la transhumance dans la région du Sahel Burkinabé fait apparaître principalement deux types qui sont :

Après les récoltes, les éleveurs exploitent les résidus de culture dans les zones d'accueil comme celles du *Seno*, du *Yagha*, de l'*Oudalan* et du *Soum*. Ces zones d'accueil sont des sites de pâture englobant la région du Sahel burkinabé. Cela se justifie par la précocité des récoltes dans cette région. C'est pourquoi le sens de la mobilité est orienté vers le Nord.

Entre temps, les paysans ont récolté dans les autres zones agro-climatiques du pays, c'est alors que les éleveurs du Sahel redescendent au Sud pour la recherche des pâturages (herbes et résidus de cultures) et des points d'abreuvement du bétail.

Enfin, le deuxième type de mobilité se fait dans la partie du Gourma malien. Ce type de transhumance, selon les points de vue des éleveurs de la *Nouhao*, était autrefois prisé, mais de nos jours, cette partie est moins fréquentée. Ce ralentissement est dû à la montée de l'insécurité dans la partie Nord malienne.

Figure 11 : Carte des axes de transhumance dans le Sahel burkinabé



Source : [Revues.org - OpenEdition1021](https://www.revues.org/1021) × [839Recherche par image](https://www.recherche-par-image.com/839)

Sur la carte de la région du Sahel, les itinéraires de transhumance des éleveurs sont tracés en couleur rouge.

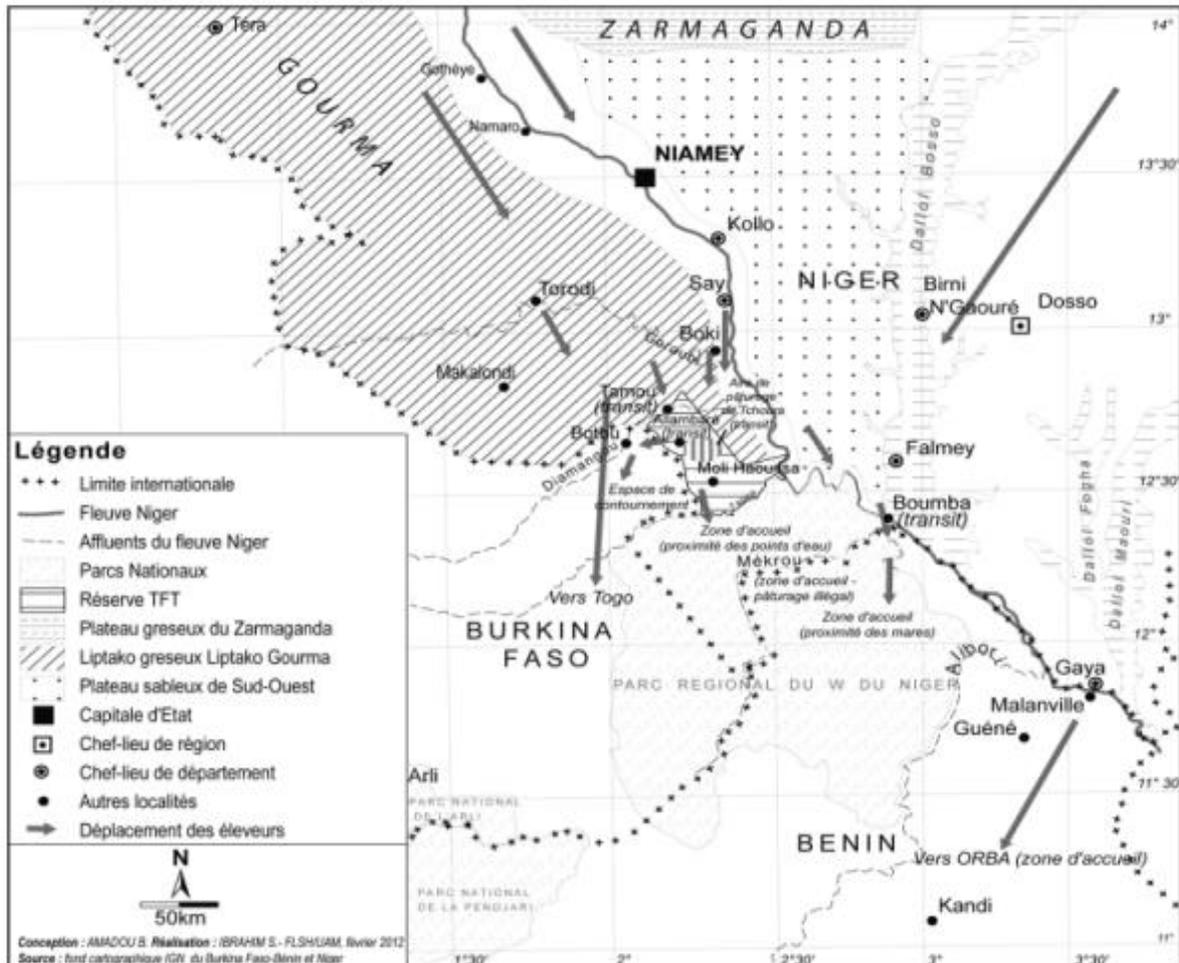
Concernant la région de l'Est, dans la recherche de fourrages combinée à l'eau, les éleveurs, sont attirés par le parc W. Le parc W sont des aires protégées qui s'étendent sur trois pays (Burkina Faso, Niger et Bénin).

Bon nombre d'éleveurs y ont pénétrés malgré les interdictions. Depuis 2001, la surveillance rigoureuse est menée par des pisteurs qui connaissent bien les réserves et des campagnes de ratissage organisées par les trois pays (Sawadogo I., 2011 : 152). Néanmoins, « les éleveurs placent leur campement de nuit à côté des réserves » (Ibid, 2011 : 153). Les Peuls insistent à exploiter les fourrages des aires protégées à cause de l'abondance des

fourrages et ne sont jamais déçus (Amadou B. et Boutrais J., 2012 : 62). La figure 12 présente les déplacements des éleveurs vers le Parc W.

Figure 12 : les déplacements des éleveurs vers le Parc W

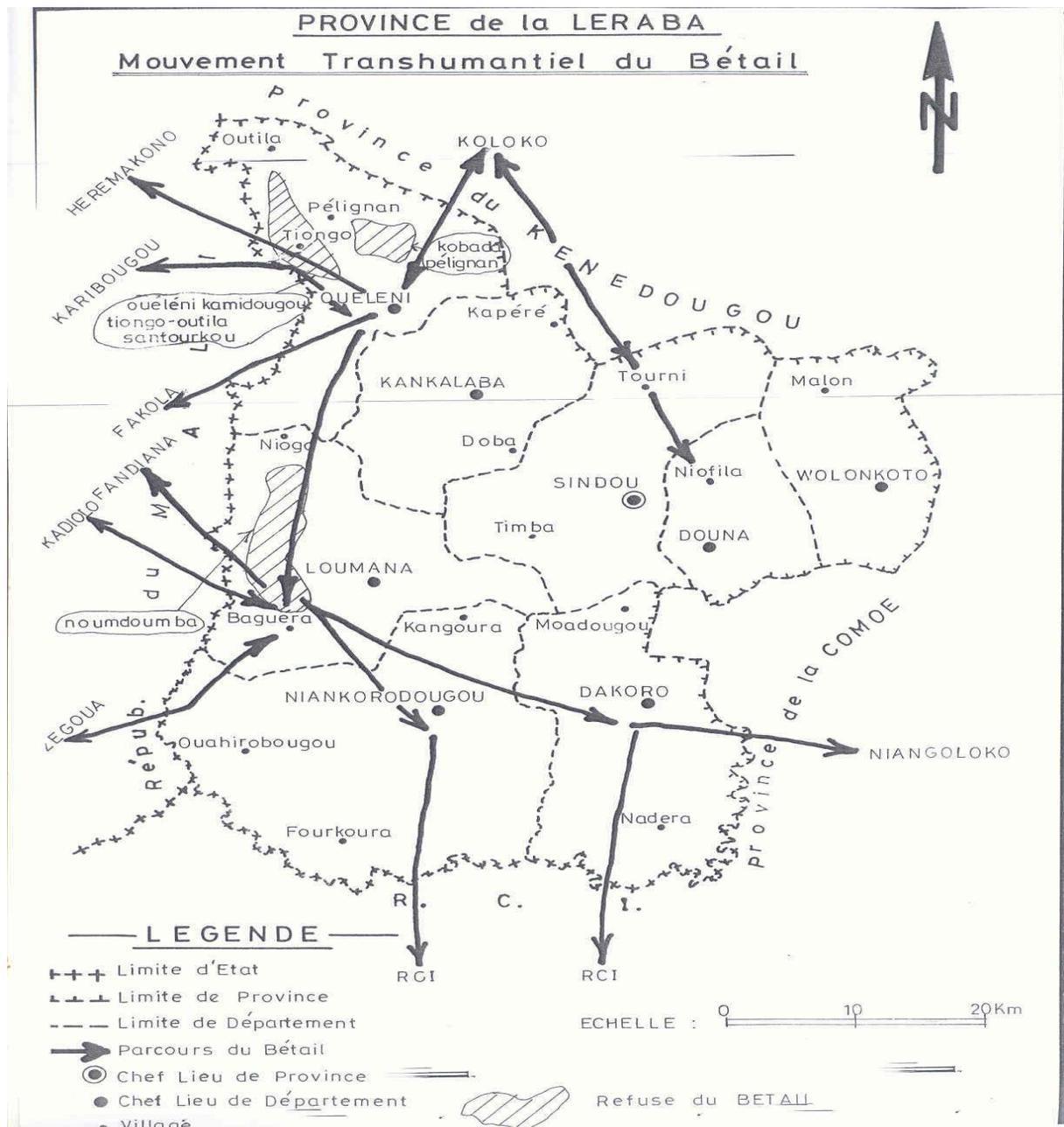
Carte – Parc du W, zones de transit et d'accueil de transhumances



Source : Amadou B. et Boutrais J., (2012 : 58)

Quant aux mouvements de transhumance orientés vers l'Ouest du pays, c'est une zone d'accueil et de transit des éleveurs du Nord du Burkina Faso. Les éleveurs traversent la province de décembre à février vers le Sud du pays et pénètrent dans les pays voisins (côte-d'Ivoire, Ghana) (Guissou T., 2011 : 33). La figure 13 présente les zones de refuse en saison des pluies et les pistes à bétail de la province de la Léraba.

Figure 13 : Zones de refuge de saison pluvieuse et pistes à bétail identifiées par la SNV



Source : Guissou T., 2012 : 99)

5. Transhumance et destinations

La transhumance des Peuls est orientée vers l'intérieur et l'extérieur du pays. En ce qui concerne la transhumance nationale, les animaux transhumants sont principalement les ruminants au sein desquels dominent numériquement les bovins. Selon le tableau ci-dessous, leur nombre est passé de 83 946 à 93 211 têtes de 2007 à 2014. L'effectif le plus élevé est

celui de 2009, donnant l'impression d'une évolution progressive au cours de la période (MRA, 2015 : 167).

Tableau 6 : Évolution des effectifs des bovins en transhumance interne dans les treize (13) régions d'accueil du Burkina Faso

Régions	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
B. du Mouhoun	548	10 697	1 110	478	2 679	3 371	1 294	2 847
Cascades	23 495	19 899	28 018	5 265	17 615	24 136	14 337	27 690
Centre	773	182	14	159	30	0	36	3
Centre-Est	294	964	1 364	1 193	356	0	80	192
Centre-Nord	404	144	695	2 265	2 589	4 486	6 652	2 771
Centre-Ouest	998	1 291	475	866	861	9 455	12 424	14 805
Centre-Sud	1 463	2 648	5 569	2 490	63	1 643	497	399
Est	7 303	2 019	6 104	7 215	6 265	3 618	14 687	4 273
Hauts-Bassins	40 632	34 133	22 956	23 672	9 643	8 874	19 496	8 538
Nord	0	182	301	0	37	336	434	246
Plateau central	309	819	450	573	310	239	38	45
Sahel	629	3 565	7 446	1 927	1 799	910	1 532	2 186
Sud-Ouest	7 098	20 822	47 932	42 943	46 859	18 656	24 863	29 216
Burkina	83 946	97 365	122 434	89 046	89 106	75 724	96 370	93 211

Source: MRA, (2015 : 167)

La région du Sud-Ouest est la zone qui accueille le plus d'effectifs de bovins en transhumance (29 216 têtes). Elle fait partie de la zone agro-climatique Sud-soudanienne, la mieux arrosée du Burkina Faso. La végétation est dominée par des galeries forestières et d'îlots de forêts denses sèches. Les conditions d'élevage y sont favorables en saison sèche, ce qui attire les transhumants. Par contre, les Régions du Centre, Centre-Est et Plateau Central du pays, reçoivent peu de bovins en transhumance en saison sèche respectivement (3 têtes, 192 têtes et 45 têtes).

Pour ce qui est de la transhumance transfrontalière, plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest accueillent les transhumants venant du Burkina Faso. Les transhumants transfrontaliers ont pour directions les pays riverains à climat soudanien comme le Togo, le Ghana, le Bénin, mais également à climat sahélien comme le Niger à la recherche de pâturages et de points d'eau (MRA, 2014). Ce mouvement pendulaire permet de bénéficier des ressources fourragères et d'eau au niveau de ces pays. En 2013 et 2014, il y a eu respectivement 70 733 et 63 203 bovins qui sont partis en transhumance hors des frontières du Burkina Faso.

Tableau 7 : Évolution des effectifs des bovins en transhumance selon le pays d'accueil

Pays d'accueil	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	1 021	3 387	2 634	730	1 509	8 342	1 628	1 814
Côte-d'Ivoire	2 792	4 632	4 684	7 698	7 494	9 516	10 404	16 818
Ghana	6 166	9 089	22 126	21 062	20 799	15 521	9 543	7 407
Mali	8 989	6 828	6 995	18 317	13 219	15 943	7 093	12 412
Niger	2 648	873	609	214	204	0	0	1 486
Nigeria	0	536	3 250	0	0	0	0	0
Togo	20 295	36 588	25 456	23 954	17 375	19 987	42 065	23 266
Ensemble	41 911	61 933	65 754	71 975	60 600	69 309	70 733	63 203

Source: MRA, 2015 : 169

En ce qui concerne les effectifs, ils varient d'une année à une autre. Le Togo est le pays qui accueille le plus grand nombre d'animaux (36,810% du total des bovins), suivi de la Côte-d'Ivoire, du Mali, du Ghana, du Bénin et du Niger avec respectivement 26,61%, 19,64%, 11,72%, 2,87%, 2,35% (MRA, 2014 : 45). Quant au Nigeria, depuis l'année 2010, le pays n'accueille pas de transhumants probablement à cause des attaques de « Boko haram ».

Conclusion partielle

Les Peuls ont pénétré au Burkina Faso en passant par le Mali et se sont répandus sur tout le Burkina Faso. Les Peuls se reconnaissent partout à travers une activité spécifique qui est l'élevage des bovins. Cependant d'autres groupes ethniques pratiquent l'élevage des animaux, contribuant à un accroissement des effectifs du cheptel. Ainsi, l'élevage occupe une place très importante dans l'économie du Burkina Faso avec 86% de la population active. Il participe à la lutte contre la pauvreté et contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Les produits animaux constituent la troisième source d'entrée de devises pour le Burkina Faso, après le coton et l'or. Les importations en produits d'origine animale sont de plus en plus grandes en direction des États et de la sous-région. Les caractéristiques générales de ce secteur se résument par l'importance numérique et la diversité du cheptel.

Malgré la place et le rôle que joue l'élevage dans l'économie du pays, son système d'exploitation extensif est marqué par la transhumance qui est un mode de vie, une technique d'élevage qui a su s'adapter aux différents chocs (climatiques, économiques, politiques, etc...). Elle est de nos jours confrontée à de nombreuses difficultés dont la réduction drastique des espaces pastoraux, les entraves à la mobilité du bétail, la paupérisation des éleveurs, les

effets des changements climatiques. Depuis la sécheresse des années 70 les mouvements de transhumance ont pris une ampleur dans le sens de valoriser les animaux et leurs productions par l'exploitation des pâturages, points d'eau et marchés des pays côtiers voisins.

L'analyse du système d'élevage extensif, en l'occurrence la transhumance est confrontée à divers obstacles et semble être remise en cause au regard de certains facteurs qui sont la situation géographique, la densité de la population, l'augmentation de la population et l'insécurité foncière.

En se référant à l'étude réalisée par l'UICN, sur la situation géographique du pays, il révèle que :

« Le Burkina Faso fait partie de la région phytogéographique soudano-zambézienne. Au regard de la pluviométrie, de la durée de la saison sèche, de la végétation et de la flore, le territoire national est découpé en deux grands domaines phytogéographiques sahélien et soudanien. Chaque domaine est divisé en zones agro-climatiques obligeant les pasteurs à la pratique de la mobilité en saison sèche pour exploiter les parcours naturels par les animaux » (UICN, 2015 :18).

Ces parcours sont menacés par les impacts de la diminution et l'irrégularité de la pluviométrie qui influent sur la quantité et la qualité des espèces végétales. La partie Nord du pays est plus éprouvée par cette dégradation des conditions climatiques que la partie Sud.

La densité de population varie énormément d'une zone à l'autre. Elle est relativement faible au Nord, moyenne au Sud et élevée au Centre. L'agriculture étant l'activité dominante pour près de la majorité de la population, il s'en suit que les terres sont fortement occupées au Centre, et beaucoup moins au Sud et au Nord. Deux facteurs contribuent à favoriser l'expansion de l'agriculture extensive au détriment de l'élevage extensif : la pauvreté générale des terres qui oblige les paysans à agrandir continuellement les surfaces cultivées et la marginalisation des éleveurs traditionnels (Peuls) qui n'ont pratiquement pas de droit foncier.

Sur le plan humain, les analyses montrent l'importance de la croissance démographique : La combinaison des facteurs physiques (insuffisance pluviométrique et dégradation des sols) et la croissance de la population ont des conséquences importantes. Ces facteurs entraînent la surexploitation des espaces agro-sylvo-pastoraux, l'occupation des aires de pâture et les pistes à bétail, engendrant des conflits récurrents entre éleveurs et agriculteurs et enfin, la tendance générale à la saturation foncière.

L'élevage transhumant est confronté à une insécurité foncière qui se traduit par une progression du front agricole dans les terres de parcours. Les bas-fonds notamment sont mis en culture et les pistes à bétail obstruées, ce qui limite fortement l'accès du bétail aux ressources pastorales clés. Pourtant l'accès à la terre au Burkina Faso est réglementé par la loi portant sur la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF) initiée en 1984 et modifiée en 1994

et 1996. La RAF attribue la propriété de la terre à l'Etat. Cette loi est peu connue et rarement appliquée en milieu rural, car ce sont les règles coutumières qui s'appliquent généralement dans le domaine foncier. En effet, les communautés font prévaloir les coutumes. Elles considèrent que la terre appartient aux familles. Ainsi, la recherche des terres agricoles par les agriculteurs, et de pâturage et d'eau par les éleveurs, engendre des différends que la RAF et le système traditionnel n'arrivent pas toujours à régler. L'espace pastoral se ferme de plus en plus avec l'avancée du front agricole, ce qui induit une concurrence pour l'accès et le contrôle de la terre et engendre des conflits quelquefois meurtriers entre agriculteurs et éleveurs.

La transhumance s'est généralisée dans le pays : elle est devenue une pratique très répandue qui n'est le fait que des élevages installés au Nord du pays. Partout dans le pays, les troupeaux bovins sont conduits en transhumance.

Les itinéraires se sont multipliés. Leurs choix varient selon la saison et peuvent être modifiés localement si la situation l'exige. Les itinéraires sont scindés en plusieurs parties, et d'autres, sont confondus dans un itinéraire unique et de plus grandes amplitudes pouvant dépasser 200 kilomètres. Les plus nombreuses, cependant, sont d'une amplitude inférieure à 100 kilomètres. Les points de départ de troupeaux transhumants sont multiples en raison de la présence dans presque tous les villages d'un ou deux troupeaux, au moins, dont la taille oblige à ces déplacements saisonniers. Les itinéraires de transhumance ne sont apparemment pas toujours choisis en privilégiant un lieu particulier d'installation relativement long des troupeaux. L'itinéraire choisi paraît quelquefois être un parcours au sens zootechnique du terme et non une piste choisie pour atteindre le plus vite possible et dans les meilleures conditions, tel ou tel lieu de séjour en transhumance. Les transhumants sont confrontés au cours des déplacements à la réduction, la modification, l'obstruction ou à l'occupation des pistes à bétail par d'autres utilisateurs sans application de sanctions par l'État.

La mise en œuvre opérationnelle des dispositions arrêtées lors de cette réunion est entravée par des difficultés, tant dans les pays de départ que dans ceux d'accueil des transhumants qui souffrent dans bien des cas d'insuffisances dans leur application. En fait, c'est la conversion des éleveurs à des formes beaucoup plus intensives d'élevage qui constitue, comme le démontrent certains auteurs, la meilleure façon d'assurer l'avenir et l'évolution de leur production. Il faut alors tendre vers la sécurisation des zones pastorales, les doter d'un statut juridique très clair et les sensibiliser pour qu'ils s'y installent et pratiquent un type de transhumance mieux organisé.

En somme, le système d'élevage extensif au Burkina Faso est menacé comme le souligne Issa Diallo dans son analyse :

« Les pasteurs deviennent de plus en plus vulnérables du fait des richesses dont ils sont propriétaires, mais également parce que la politique de sécurisation foncière en milieu rural ne saurait à long terme s'accommoder avec le pastoralisme. Par conséquent, la création et la viabilité des zones pastorales resteront des solutions plus pérennes au problème du pastoralisme actuel, et de la survie de la diversité culturelle au Burkina Faso ».
(Diallo I., 2009 : 109-110).

L'une des solutions adoptées par l'État burkinabé, pour pallier les difficultés rencontrées par les transhumants, fut la création des zones pastorales dont la zone pastorale aménagée de la *Nouhao*.

TROISIÈME PARTIE : TRANSHUMANCE DES ÉLEVEURS PEULS DANS LA ZONE PASTORALE DE LA NOUHAO

Dans cette partie, j'exposerai les grands traits des politiques de développement mené par l'État et enfin, je restituerai les données collectées auprès des éleveurs peuls. À travers cette restitution, je montrerai les stratégies mises en place par les éleveurs pour développer la production animale, leurs motivations à la persistance de la pratique de la transhumance, les échanges avec les agriculteurs et leurs effets sur l'intégration de l'élevage à l'agriculture dans la vallée de la *Nouhao*.

Avant d'analyser la zone pastorale de la *Nouhao*, il est important d'apporter une définition de la zone pastorale et présenter la stratégie de mise en œuvre des zones pastorales au Burkina Faso.

Le Ministère des Ressources Animales, définit la zone pastorale comme suit :

« Une zone pastorale est un espace affecté à la pâture des animaux domestiques, c'est-à-dire un espace dont la destination principale est l'exercice d'activités pastorales. Elle est caractérisée par l'aménagement d'infrastructures pastorales (notamment le parcellement, la délimitation de pistes d'accès, l'ouverture de pare-feux, la création de points d'eau, la construction de parcs de vaccination, de magasins d'aliments du bétail et des équipements de gestion des espaces). Les éleveurs bénéficient d'un encadrement rapproché. Cette opération prend en compte les infrastructures socio-éducatives et économiques. La zone pastorale est identifiée comme telle par les schémas national, régional et provincial » (MRA, 2011 : 8).

CHAPITRE VI : POLITIQUES NATIONALES DE MISE ŒUVRE DES ZONES PASTORALES

Le Burkina Faso a connu plusieurs politiques et stratégies de développement de l'élevage. Il s'agit de la politique de l'élevage coloniale et post-coloniale, la création des ranchs et des stations d'élevage. C'est à partir des années de grandes sécheresses successives, que l'État

adopta la politique des zones pastorales dont fait partie celle de la *Nouhao*. Il sera analysé dans ce chapitre la stratégie de mise en place des zones pastorales, l'intégration de l'élevage à l'agriculture, le milieu social et les activités développées et le régime foncier.

1. Stratégie de mise en place

En ce qui concerne la stratégie de mise en œuvre des zones pastorales, elle prend en compte la dynamique de mise en place des zones pastorales, les objectifs ainsi que les caractéristiques des zones pastorales.

La mise en place des zones pastorales résulte des sécheresses chroniques et aiguës des années 1970 et 1980. En effet, les effets néfastes des sécheresses ont déclenché une prise de conscience des pouvoirs publics et de la communauté internationale face à la fragilité des écosystèmes et à la vulnérabilité de l'élevage. Ils ont, outre la lutte contre la sécheresse et l'amélioration de la couverture sanitaire des animaux, engagé des actions et programmes visant la sédentarisation à terme et une meilleure insertion de l'élevage dans le tissu économique national. Ces actions ont consisté à l'aménagement de grands espaces pour l'installation des éleveurs traditionnels. Ces espaces ont été identifiés dans la partie méridionale du pays en raison d'une part, de sa faible densité de populations et d'autre part, du fait que l'État comptait valoriser de vastes superficies de terres qu'il venait de libérer de la simule, vecteur de l'onchocercose. La philosophie de développement supposait que les éleveurs disposant d'espaces suffisants, de ressources naturelles abondantes, d'infrastructures de productions et de commercialisation appropriées et d'un encadrement rapproché, devaient logiquement améliorer leurs techniques d'élevage et de productions animales. Cette logique devait permettre d'insérer harmonieusement l'élevage aux côtés des autres activités du monde rural, dans une dynamique de développement local et national. « La création des zones pastorales n'a pas eu pour but principal le développement de l'élevage mais a visé plutôt à mettre l'élevage au service de l'agriculture » (Guissou T., 2011 : 7).

Selon le MRA, (2011 : 8), deux grandes périodes ont marqué les politiques des zones pastorales :

* La première, de 1974 à 1985, se caractérisait par la mise à la disposition des éleveurs des zones très sinistrées, de conditions d'accès permanent aux ressources pastorales ; sont de cette génération les zones de Sidéradougou (province de la Comoë), Sondré-Est (province du Zoundwéogo), *Nouhao* (province du Boulgou et province du Koulpélogo), Yallé (province de la Sissili) et celle de Samorogouan (province du Kéné Dougou) ;

* Au cours de la seconde période, de 1985 à 2002, à la faveur des approches de gestion des terroirs qui prônent une attitude plus participative et pluridisciplinaire, une nouvelle génération de zones pastorales voyait le jour à Barani (province de la Kossi), Saho (province de Tuy) et Guiriao (province de Nahouri). Confronté aux sécheresses et à la progression des fronts agricoles, l'État avait décidé de créer de telles zones, visant ainsi à :

« Sédentariser l'élevage peul transhumant, à garantir la sécurité foncière des activités pastorales, à augmenter la productivité du troupeau et à rationaliser la gestion des ressources naturelles. Les éleveurs régulièrement installés dans ces zones bénéficient d'un encadrement rapproché et d'un réseau important d'infrastructures d'élevage (points d'eau, parcs de vaccination, magasins d'intrants, mini-laiteries, etc.). En 1997, dix (10) zones pastorales aménagées totalisant près de 542 000 ha, 3 995 familles, 133 000 bovins, 69 000 ovins et 70 000 caprins étaient fonctionnelles. A terme, le nombre de zones devrait passer à 50 avec une superficie cumulée de 2 000 000 ha » (Kagoné H., 2001 : 14).

Les approches dans la mise en œuvre de ces aménagements ont varié : « dirigistes » au départ pour la première génération de zones pastorales (1975 à 1984). Après l'identification des terres, l'État prenait un texte réglementaire (décrets, arrêtés et décisions) se les appropriant et en confiant la gestion à la structure chargée des aménagements. Au moment de l'occupation, les services des domaines établissaient un procès-verbal de palabre contenant les signatures (empreintes digitales des chefs de villages concernés).

Ensuite, « participatives », basées sur l'implication, la responsabilisation des producteurs et la gestion des terroirs et des ressources naturelles (1984 à nos jours). Cette approche comprend deux variantes : l'une conduite par les projets et programmes et les collectivités territoriales, se fonde sur les besoins du terrain et, à partir des priorités de sécurisation et de gestion desdits espaces. L'autre naît de la volonté des producteurs. Ils prennent l'initiative de l'opération, entreprennent les négociations internes au niveau des terroirs avec les propriétaires terriens, identifient les espaces à aménager et font recours aux partenaires pour obtenir les moyens nécessaires à l'aménagement, à la sécurisation et à la gestion des espaces. Dans cette approche, les agents des services de terrain, les élus locaux et les ONG appuient les éleveurs et les accompagnent tout le long du processus. Les grandes orientations de la politique des zones pastorales sont essentiellement guidées pour la promotion des productions animales et l'aménagement du territoire.

Quant aux objectifs généraux des zones pastorales, ils visent la sécurisation foncière des éleveurs, l'amélioration et l'intensification des productions animales. À cela, s'ajoutent les objectifs de rationalisation des parcours, de protection sanitaire du cheptel, de lutte contre la désertification et, à terme, la sédentarisation de l'élevage et de l'éleveur. En fait, cette

politique du développement de l'élevage est une continuité de la mise en œuvre de celle de la période coloniale et post-coloniale.

Enfin, en ce qui concerne les caractéristiques des zones pastorales, il en existe deux types : les zones pastorales fonctionnelles et celles potentielles. Les zones pastorales fonctionnelles sont des espaces aménagés à des fins pastorales disposant des infrastructures, des équipements hydrauliques et des textes juridiques. Quant à la zone potentielle, c'est un espace ouvert à la pâture des animaux, mais ne disposant pas encore des infrastructures pastorales, encore moins, des textes juridiques. Les zones pastorales sont inégalement réparties selon les régions et leur taille est très variable. Le plus grand nombre se trouve dans les régions de l'Est et du Sahel. La région du Centre Nord du pays ne dispose pas de zones identifiées (voir cartes des zones pastorales fonctionnelles et potentielles en annexe).

À ce jour, on dénombre vingt-six (26) zones pastorales aménagées fonctionnelles couvrant une superficie totale de sept-cent trente mille neuf cent soixante hectares (730 960 ha) et cent soixante et une (161) zones pastorales et aires de pâture potentielles au Burkina Faso. Elles couvrent une superficie totale de 2 000 000 ha environ (MRAH, 2013 : 44).

2. Une zone à double fonction : agricole et pastorale

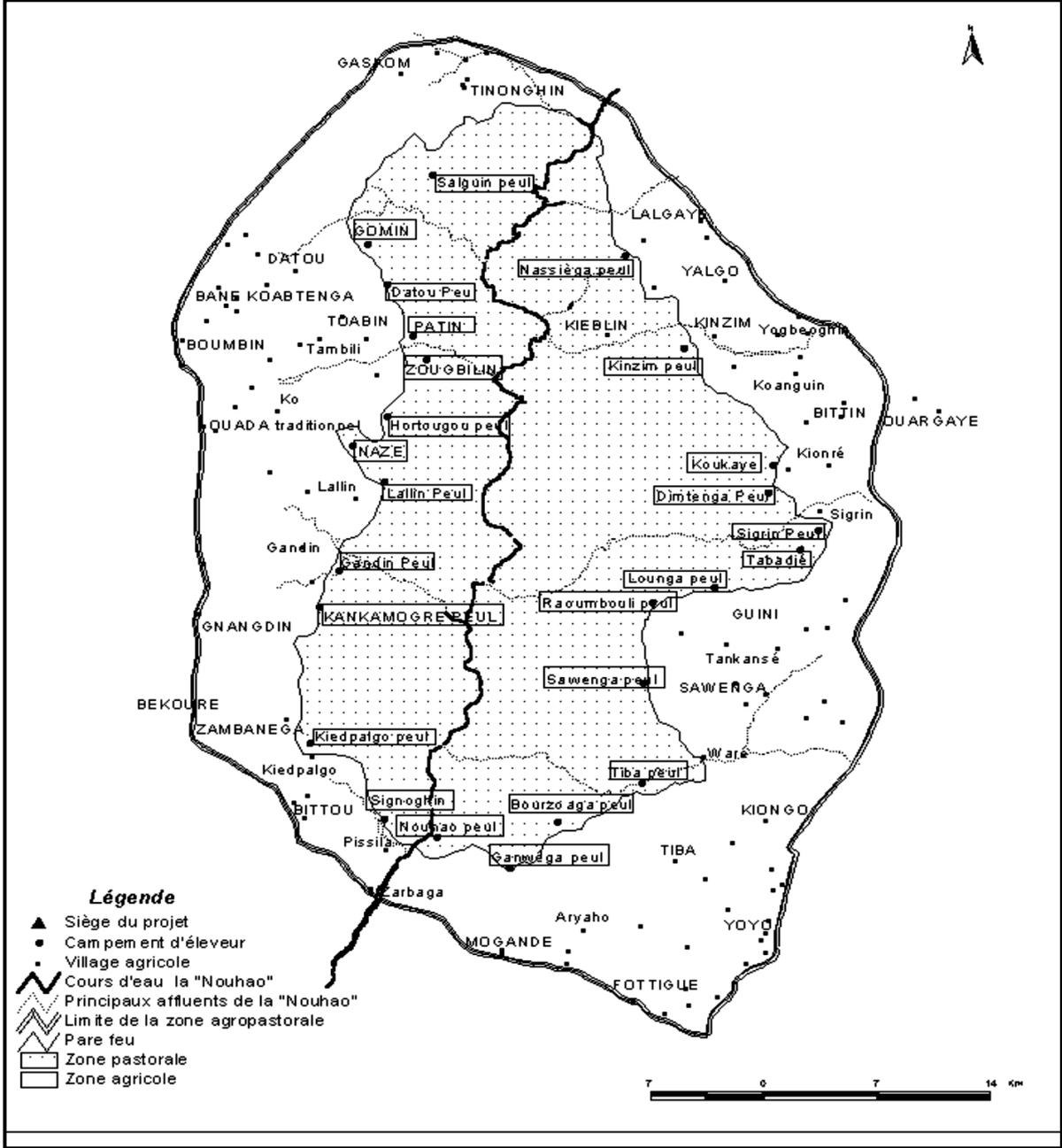
À la Suite de l'éradication de la simoule le long des vallées des voltas, l'État a confié la mise en valeur des terres à l'Autorité de l'aménagement des Vallées des Volta (AVV). Après les études pédologiques et dans le souci de pratiquer une intégration agriculture-élevage, les terres les moins propices à l'agriculture ont été affectées aux activités pastorales. L'objectif majeur visait la création de réservoirs de bœufs de trait pour ravitailler les agriculteurs. C'est de là qu'est apparue dans les périmètres de l'AVV, la zone pastorale de la Nouhao l'AVV (comme les zones pastorales de Mankarga V7, Sondré-est et autres). Tanga Guissou écrit :

« La zone pastorale de la Nouhao fait partie de la première génération (1975 à 1984) et a connu des appellations diverses. C'est à partir de 1984, avec la première version de la RAF qu'elle prendra, par la suite, le qualificatif de zones pastorales. En effet, cette version de la RAF en son article 10 stipule « l'aménagement du Domaine Foncier National distingue deux catégories de zones (urbaines et rurales), [...], les zones rurales sont celles dans lesquelles s'exercent les activités agricoles, forestières et pastorales ». Le décret d'application précise en son article 4 « le schéma national d'aménagement du territoire...détermine la destination générale des terres : zones agricoles, pastorales, forestières, minières et urbaines » (Guissou T., 2012 : 6).

Connu sous le nom de projet de Mise en Valeur de la Vallée de la Nouhao (MVVN), c'est un projet pilote et ses acquis devaient servir à la création de zones similaires dans le pays. Le projet MVVN s'est doté d'un Schéma Directeur d'Aménagement (SDA) de la zone agricole

et de la zone pastorale ainsi qu'un cahier des charges spécifiques. La figure 14 présente la zone pastorale et la zone agricole.

Figure 14 : Zone agro-pastorale de la *Nouhao*



Source : PMVVN, 1988

N.B. : Pour éviter toute confusion, il convient de préciser que lorsque je parle de la Vallée de la *Nouhao* ou de la zone agro-pastorale, il s'agit de la zone pastorale et de la zone agricole. Lorsqu'il s'agit du domaine de l'élevage, j'utiliserai l'expression, zone pastorale.

La stratégie générale du développement de la vallée de la *Nouhao* est basée sur des systèmes de production et l'organisation sociale, en harmonie avec le milieu naturel. Les acteurs principaux sont les éleveurs et les agriculteurs bénéficiaires de cette vallée. La stratégie est une articulation entre le milieu écologique, le système de production et l'organisation sociale pour déclencher un développement auto-entretenu. Les secteurs à développer sont : l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les activités extra-agricoles en liaison avec ces trois secteurs d'activités.

L'approche de la mise en œuvre en zone pastorale et en zone agricole est axée sur la nécessité de conservation de la ressource en voie de dégradation par l'action de l'homme. Les actions de développement visent à lutter contre la dégradation du couvert végétal.

Le développement de la zone pastorale, met l'accent sur le contrôle de la charge du cheptel sur les parcours en saison sèche, en vue d'instaurer un plafond sur les effectifs admis. Le développement d'une technique adaptée pour l'alimentation des animaux par l'introduction de la culture fourragère et de la technique de fabrication et de stockage du foin. La couverture sanitaire des troupeaux et un programme d'amélioration génétique. Enfin, la réalisation d'infrastructures pastorales et hydrauliques.

En revanche, le développement de la zone agricole est axé sur l'introduction des principes d'agro-foresterie en culture pluviale et la réalisation des sites anti-érosifs afin de contrôler l'érosion du sol et d'arrêter la dégradation. La modification des pratiques de la culture attelée afin de l'adapter aux principes de conservation et l'expansion de l'utilisation de cette technique. Le développement de l'élevage bovin (attelage et embouche) et des petits ruminants par l'introduction de technique visant à la production de fumure (confection des fosses fumières). Le développement de l'agriculture de bas-fonds par la maîtrise partielle de l'eau, où cela s'avère nécessaire et enfin, le développement de la production de contre saison comme culture de rente.

La sensibilisation, l'organisation, l'alphabétisation fonctionnelle et la formation des éleveurs et des agriculteurs sont des actions développées pour atteindre les objectifs de développement de la vallée de la *Nouhao*. Il y a également la création et la redynamisation des groupements d'éleveurs et d'agriculteurs. Un personnel composé d'une équipe de spécialistes très variés en agriculture et en élevage est engagé pour l'encadrement des producteurs.

Pour ce qui est de la foresterie, les objectifs visent à la conservation et à la restauration des ressources naturelles, telles que, les sols, les pâturages et les arbres. Les actions développées sont l'interdiction des feux de brousse, des coupes abusives et la divagation des animaux. Il y

a aussi les reboisements (arbres forestiers, haies vives et les cultures en couloirs) et la création de champs familiaux de bois.

La solution proposée pour le développement de la zone agricole est la polyculture (céréales, arachides, haricots, produits maraîchers, cultures de rente, fourrages et mise en valeur intensive des bas-fonds par la riziculture et les cultures de contre saison), associés aux petits élevages (moutons, chèvres, porcins et volailles) à l'élevage d'animaux de trait et à une pratique d'embouche des animaux issus de la zone pastorale.

Quant à la zone pastorale, la réalisation des aménagements pastoraux, d'actions sanitaires et zootechniques appropriées, et la mise en place d'un encadrement adéquat de l'éleveur devraient accélérer le processus de la sédentarisation et d'intensification de l'élevage. L'objectif global est la maîtrise de l'alimentation des animaux par les éleveurs et la protection sanitaire des troupeaux. La maîtrise de l'alimentation par la mise en place de pépinières d'essences fourragères et le reboisement d'arbres fourragers, la pratique de la cultures céréalières et fourragères, la fauche et la conservation du fourrage naturel et l'achat groupé des aliments concentrés. Pour une sécurisation de l'alimentation, les éleveurs doivent construire des fénils pour conserver les stocks aliments. Ainsi, la FAO révèle que :

« la maîtrise de l'alimentation aura pour conséquence, l'accroissement de la fécondité de 60 % à 70 %, l'avancement de l'âge au premier velage de quarant-huit (48) mois à trente six (36) mois, l'accroissement de la production laitière passant de cinq cents (500) kilogrammes par vache à huit cents quinze (815) kilogrammes dont quatre cent quatre-vingt (480) kilogrammes utilisables par l'homme, l'allongement de la durée de la lactation de deux cent quarante (240) jours à un nombre de jours compris entre deux cent quatre-vingt à trois cent (280-300), le maintien de l'embonpoint des animaux pendant toute l'année et l'abaissement de la mortalité à 16 % chez les veaux de zéro (0) à deux (2) ans » (FAO, 1988 : 33).

La logique et l'approche utilisée par l'État laisse entrevoir d'abord un déséquilibre dans la réalisation des activités dans la zone agricole et celle pastorale. L'attention est accordée surtout à la zone agricole et de plus, la zone pastorale doit venir en appui aux agriculteurs pour le dressage des bœufs de trait, il y a aussi une modernisation des systèmes agricoles et une imposition d'un système d'élevage moderne à exécuter par les éleveurs. Il est permis aux agriculteurs de faire l'élevage des petits ruminants, notamment l'embouche alors qu'en zone pastorale, il y a l'instauration d'un plafond sur les effectifs d'animaux admis.

Le cahier des charges spécifique de la zone aménagée de la *Nouhao* élaboré par le Ministère des Ressources Animales en 2001, fixe les conditions générales d'attribution, d'occupation et d'exploitation des terres de la zone pastorale. Le chapitre premier dans ses articles 6 et 7, stipule que :

Article 6 : Chaque secteur pastoral est subdivisé en deux zones distinctes :

- Une zone d'habitation constituée par les fermettes délimitées et destinées à l'installation des éleveurs ;
- Une zone de pâture libre constituée par l'ensemble des espaces restants du secteur pastoral et destinés à la pâture en commun des animaux appartenant aux éleveurs de la zone d'habitation du secteur pastoral concerné.

Article 7 : La ferme est une parcelle de dix hectares (10 ha) destinée conformément au Schéma Directeur d'Aménagement dans la zone d'habitation du secteur pastoral. Elle est composée de :

- Un hectare (1 ha) destiné à l'habitat de l'éleveur ;
- Deux hectares (2 ha) destinés à la culture de plantes fourragères et améliorantes ;
- Deux hectares (2 ha) destinés au reboisement ;
- Deux hectares et demi (2,5 ha) destinés aux cultures vivrières ;
- Deux hectares et demi (2,5 ha) destinés aux jachères.

Dans la Vallée de la *Nouhao*, la zone est subdivisée en cinq (5) Centres d'Appui. Chaque Centre d'Appui est divisé en deux parties : le secteur pastoral et le secteur agricole. Le secteur pastoral affecte 80 % au minimum de la superficie pour la pâture des animaux. À l'intérieur des 20 % restants, sont installés les éleveurs. Les zones d'habitation sont subdivisées en fermettes. Chaque ferme comprend cinq (5) aires différentes affectées à l'habitation de l'exploitant conformément à la répartition spatiale définie plus haut dans l'Article 7 du cahier des charges spécifiques de la *Nouhao*. La zone de la *Nouhao* a été aménagée, il y a de cela plus de trois décennies et est confrontée aux difficultés de sécurisation foncière et de vieillissement des infrastructures. Il y a également un besoin de bornage des limites pour les soustraire des convoitises des migrants spontanés et des populations autochtones. La zone pastorale de la *Nouhao* dispose d'un cadre institutionnel.

Au plan institutionnel, la zone pastorale de la *Nouhao* relève de la tutelle des structures initiatrices (projet de Mise en valeur de la Vallée de la *Nouhao*). De nos jours, elle est rattachée à la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) du Centre-Est. Au niveau national, la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP) est la structure chargée des aménagements pastoraux.

Dans sa stratégie de réalisation des activités pastorales et agricoles, le schéma directeur d'aménagement s'est basé sur l'existence des groupements. Ces groupements constitués menaient déjà des activités dans les villages faisant partie de la zone du projet. Ainsi,

« Des organisations paysannes ont été créées avant le projet *Nouhao*, (cinq (5) groupements villageois d'éleveurs dans la zone pastorale et trente huit (38) groupements d'agriculteurs dans la zone agricole. La création de ces groupements

initiés par la population elle-même est récente, moins de trois (3 ans). Ces groupements sont peu actifs, ce qui peut être dû à des difficultés de gestion (les groupements d'hommes ne comptent que 9% d'alphabétisés, les groupements de femmes moins de 2%). Les principales activités sont : l'entretien des champs collectifs, l'approvisionnement en intrants, le recours au crédit, la gestion des banques céréalières, la gestion des moulins à grain, l'auto-encadrement dans le domaine de l'alphabétisation et de la protection sanitaire à travers des traitements préventifs sur les gros et les petits ruminants et les volailles. Un seul groupement s'occupe en outre de la gestion d'une pharmacie et d'un marché. Malgré ces résultats mitigés, ce qui est important, c'est l'esprit coopératif existe dans la zone du projet, qu'un encadrement efficace peut aisément les dynamiser et les rendre pleinement fonctionnels. C'est ainsi que le projet a inscrit dans ses priorités, la constitution de nouveaux groupements et la redynamisation des groupements préexistants. La priorité a été accordée à la zone pastorale et en une année, en 1987, où quinze (15) groupements ont été créés ou structurés. Dans la zone agricole, également, quinze (15) groupements ont été créés ou structurés en 1988. Ces groupements constituent les interlocuteurs privilégiés pour les structures d'encadrement-vulgarisation et pour les agents de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Les activités de ces groupements sont » (FAO, 1988 : 23).

Les différents groupements présents dans la vallée de la *Nouhao*, tels que les comités villageois de gestion des terres, les groupements d'éleveurs et les groupements d'agriculteurs constituent les interlocuteurs principaux du projet. Le projet s'appuie sur ces groupements pour la mise en œuvre de la stratégie du développement. « C'est avec eux que le projet signera les cahiers de charges qui définiront les obligations des éleveurs et des agriculteurs pour accéder aux réalisations du projet et continuer à exercer le droit de jouissance sur la terre » (FAO, 1988 : 32).

Des services²⁵ du développement rural et des Organismes Non Gouvernementaux (ONG) ont également accompagné les éleveurs et les agriculteurs de la vallée de la *Nouhao*.

²⁵ Il s'agit des services techniques suivants :

- * Service de planification et de suivi du développement (la Direction Régionale du Plan et du Développement Populaire de Tenkodogo) joue un rôle de plus en plus important (supervision du recensement de la population, soutien important dans la collecte des données sur les villages et la sensibilisation de la population) ;

- * Service Provinciale de l'Environnement et du Tourisme (actions dans le domaine forestier, de l'agro-foresterie, de la mise en place de pépinières, de la formation des brigades anti-feu) ;

- * Service Provincial de l'Action Coopérative Paysanne (organisation coopérative et alphabétisation des populations ainsi que la formation de jeunes agriculteurs) ;

- * Association pour le Développement de la Région du Yanga (ADRY) est une ONG qui s'intéresse à la formation et le dressage des animaux de trait, intervient dans le projet pour la sensibilisation et l'alphabétisation,

- * Centre de Promotion Agro-pastoral du Centre-Est pour l'encadrement des agriculteurs et mise à disposition de la zone pastorale des intrants vétérinaires et une parcelle de onze (11 ha) hectares pour la production fourragère ;

- * Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, le Ministère de l'Équipement, le Ministère des Finances à travers l'Agence de la Caisse Nationale de Crédit Agricole de Tenkodogo, le ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation des Masses, interviennent chacun à travers leurs services dans la Vallée de la *Nouhao* (FAO, 1998 : 18-19).

Parallèlement aux activités de développement dans la vallée de la *Nouhao*, des mesures d'accompagnement furent prises en compte pour améliorer les capacités intrinsèques des éleveurs et des agriculteurs. Il s'agissait de relever le niveau d'instruction des populations par la scolarisation et l'alphabétisation ainsi que le niveau de santé. Ainsi, des infrastructures socio-éducatives seront réalisées. Il s'agissait également de renforcer et d'améliorer le réseau routier, les infrastructures de collecte, de transformation et de commercialisation de produits laitiers, créer et développer les systèmes de collecte de l'épargne et d'octroi du crédit.

Le projet a créé une inter-relation entre le développement de la zone pastorale et celui de la zone agricole afin de résoudre de « façon définitive » les conflits sur les terres qui opposent les éleveurs et les agriculteurs installés dans la vallée de la *Nouhao*.

Pour la mise en œuvre de ces objectifs définis, la vallée de la *Nouhao* est placée sous la tutelle de l'Aménagement de la Vallée des Voltas. Elle bénéficiait d'un financement de la FAO pour la mise en œuvre des activités de production.

3. Milieu social et activités économiques dans la vallée de la *Nouhao*

La population dans la vallée de la *Nouhao* est estimée à 90 685 habitants en 2006 et composée de 40,57 % de *Mossi* ; 38,63% de *Bissa* et 20,87% de Peuls (MRA, 2012 : 3). Une étude réalisée par Samuel Ilboudo révèle que la population de la vallée en 1997 s'élevait à 48 837 habitants dont 24 234 femmes et 24 603 hommes répartis dans 6 947 ménages (Ilboudo S., 2000 : 4). En 1988, on dénombrait « neuf cent (900) familles et 1800 ménages environ d'éleveurs en voie de se sédentariser » (FAO, 1988 : 2). Ces résultats montrent qu'il y a une augmentation de la population, qui a presque doublé, au cours de neuf (9) années.

Dans la zone pastorale, les éleveurs cultivent surtout, le mil et le maïs. Le système de production végétale se caractérise par une exploitation extensive, avec un équipement rudimentaire d'où des rendements très faibles. Le système de productions animales est dominé par l'élevage extensif. Le cheptel s'alimente essentiellement à partir des pâturages naturels dans les limites de la zone, Il est pratiqué par la quasi-totalité de la population, et l'élevage des bovins occupe une place importante chez les Peuls. Le système d'élevage est associé à une transhumance qui est pratiquée dans les villages voisins et aussi vers les pays voisins.

Dans la zone agricole, les principales cultures développées par les paysans sont mil, sorgho, arachides, niébé et maïs. Des cultures maraîchères et rizicoles dans les bas-fonds viennent diversifier l'alimentation des populations et apportent des revenus supplémentaires.

Des études réalisées dans la vallée par Statistika et le Ministère de Ressources Animales (MRA) permettent d'apprécier les effectifs des animaux dans la zone pastorale et dans la zone agricole.

Tableau 8 : Effectif (2001) par espèce animale dans les deux zones de la Nouhao

Zone pastorale		Zone agricole	
Espèce animale	Total	Espèce animale	Total
Bovins	25 770	Bovins	18 601
Ovins	7 864	Ovins	21 821
Caprins	6 825	Caprins	21 416

Source : Statistika, (2002 : 7)

Tableau 9 : Effectifs (2011) par espèce animale dans les deux zones de la Nouhao

Zone pastorale		Zone agricole	
Espèce animale	Total	Espèce animale	Total
Bovins	63 084	Bovins	25 904
Ovins	17 981	Ovins	38 979
Caprins	13 366	Caprins	30 616

Source : MRA, (2012 : 3)

Ces tableaux montrent une augmentation des effectifs de cheptel dans les deux types de zone probablement à cause de la pratique d'embouche, à l'application des paquets technologiques (amélioration des rations alimentaires) et les soins vétérinaires. L'accroissement des effectifs bovins chez les agriculteurs s'explique par l'augmentation de la demande en bœufs de trait pour les travaux champêtres.

Trois types de races animales sont représentés dans la vallée de la Nouhao (zone pastorale et zone agricole) dans des proportions de 3 % pour les taurins, 81 % pour les zébus et 16 %

pour les métisses, sur la base les effectifs bovins de 2011. Les bovins appartiennent dans la plupart des cas au propriétaire (92,5 %), les animaux confiés ne représentent que 7,5% (MRA, 2012 : 16).

Il n'existe pas de données récentes sur les effectifs des animaux dans la vallée de la *Nouhao*, avec la fin du financement des activités. Dans le programme d'activités (2013-2017), le ministère en charge des ressources animales a inscrit le recensement des effectifs du cheptel de la vallée (MRAH, 2013 : 58).

Les producteurs de la Vallée de la *Nouhao* sont organisés en groupements et unions, afin de défendre leurs intérêts, assurer une meilleure gestion de leur patrimoine et également faciliter leur encadrement. Ces groupements sont au nombre de 37 dont 15 groupements villageois d'éleveurs, 22 groupements villageois agricoles et 6 unions (MRA, 2012 : 5).

En zone pastorale, les organisations paysannes existantes sont les groupements d'éleveurs (masculins ou féminins) regroupant deux ou plusieurs fermettes. Tous les groupements d'éleveurs de la Vallée sont représentés au sein de l'union des groupements d'éleveurs. L'union des groupements a pour objectif de faire la promotion des productions animales dans la Vallée et assurer une gestion efficiente de la zone pastorale. Elle est également chargée de la défense des intérêts des éleveurs auprès des partenaires au développement.

En revanche, les données groupements en zone agricole qui ont augmenté : de quinze (15) groupements en 1988, ils sont passés à vingt deux (22) groupements.

La zone pastorale de la *Nouhao* est occupée par des éleveurs venus d'autres provinces du Burkina Faso, il convient alors d'étudier le régime foncier pour mieux comprendre la dynamique d'occupation de ladite zone.

4. Régime foncier

L'étude du régime foncier coutumier est particulièrement importante, car il permet de comprendre la dynamique de l'occupation de la *Nouhao*. Deux principaux groupes ethniques qui constituent les populations autochtones de la région du Centre-Est. Il s'agit du groupe ethnique *moaga* d'une part et, d'autre part, du groupe ethnique *bissa*.

Ces deux groupes ethniques constituent une forte population d'agriculteurs. Il est le groupe majoritaire dans la zone du Projet. À l'intérieur du groupe *moaga*, il convient de distinguer le sous-groupe *yana*. Les *Yana* sont installés principalement dans la partie Nord-Est de la Vallée (Lalgaye et Ouargaye). Ils sont des *Mosse* qui se singularisent par la pratique d'une variante

dialectale du *mooré*. Les *Bissa* sont les autochtones primo-occupants des terres de la région. La tradition orale met en évidence l'antériorité du peuplement *bissa*. Les *Mosse* ne se seraient installés que plus tard, par conquête. La complexité et l'imbrication des relations historiques entre *Mosse* et *Bissa* se retrouvent dans l'organisation politique traditionnelle de la région. En effet, l'organisation politique est marquée par la superposition de deux systèmes. Le système politique des *Bissa* et le système politique fortement centralisé des *Mosse*, reposant sur une hiérarchie de chefs rigoureusement établis.

En matière de gestion de l'espace foncier au sein du groupe *moaga*, le pouvoir politique est l'apanage des *Mosse*, et les *bissa* conservent le contrôle juridique et religieux de la terre. Il en résulte une distinction fondamentale entre chefferie politique et chefferie terrienne. Le chef politique reste le seul et véritable gestionnaire du patrimoine foncier villageois. Il assume par conséquent, en plus de ses fonctions politiques et administratives, celles du juge et d'arbitre dans le règlement des litiges fonciers. Le rôle joué par le chef de terre se limite à des fonctions religieuses. Il a la charge des rituels fondamentaux de la vie du groupe (par exemple les sacrifices avant ou après les récoltes).

Les populations étrangères ne sont pas exclues du droit d'exploiter la terre. Tant qu'il y a de la brousse inexploitée, tout étranger bénéficie du droit de s'installer sur les terres du village. Seulement l'installation est soumise à un régime d'autorisation du chef. La procédure est la suivante : le migrant qui arrive dans un village s'adresse d'abord à un hôte dans le village. Il s'agit généralement de la personne qui a accordé l'hospitalité au migrant au moment de son arrivée dans le village. L'hôte est l'intermédiaire par lequel la demande d'installation doit être formulée auprès du chef de village (le migrant ne peut pas s'adresser directement au chef du village). Le chef du village donne alors l'autorisation de s'installer. Il permet au migrant de chercher dans la brousse libre un lieu d'installation à sa convenance, d'y installer son habitation et d'y défricher son champ de culture. Le migrant exerce des droits fonciers limités et de nature précaire. Tant qu'il y avait abondance de terres, la pratique de l'élevage pouvait coexister sans grandes difficultés avec l'agriculture.

Le développement de situations conflictuelles opposant éleveurs et agriculteurs est l'une des conséquences les plus frappantes du mouvement de colonisation agraire qui se développe dans la région de la Vallée. Les éleveurs de la *Nouhao* se trouvent à présent confrontés au problème de la difficile coexistence avec les migrants agriculteurs qui s'installent à proximité des campements peuls. Ils défrichent les espaces de pâturages et cultivent aux abords des points d'eau. Hubert Ouédraogo écrit :

« En matière de situation juridique des terres au Burkina Faso, il faut souligner les dispositions de la Loi N° 29-63 du 24 juillet 1963. Cette Loi permettait au Gouvernement de délimiter par décret, des périmètres d'aménagement dans les régions où doivent être exécutés des travaux d'assainissement, d'amélioration de terres. A l'intérieur de ces périmètres, les droits individuels de propriété représentés par un titre foncier sont maintenus. De même, les droits coutumiers, individuels ou collectifs sont constatés et reconnus à condition d'en assurer l'exploitation, sous peine de déchéance. L'acte de déchéance comportait l'incorporation au domaine privé de l'État des terrains en cause. Les terres qui ne sont l'objet d'aucun droit reconnu sont incorporées au domaine privé de l'État. Dans les régions peu peuplées et même en l'absence d'opération d'aménagement, le Gouvernement pouvait délimiter des périmètres d'aménagement qui seront incorporés également au domaine privé de l'État » (Ouédraogo H., 1988 : 23).

Les terres de la Vallée de la *Nouhao* étaient des terres innocupées en raison de la présence de l'onchocercose qui a conduit à leur abandon. Le périmètre d'aménagement de la Volta Blanche – *Nouhao* a été défini après les opérations d'assainissement. Les droits fonciers coutumiers à l'intérieur des périmètres sont reconnus (partie zone agricole).

La réorganisation agro-foncière du 4 août 1984 réalise une nationalisation du sol. Elle place de ce fait l'ensemble des terres sous le régime du Domaine Foncier National (DFN). Le DFN est la propriété exclusive de l'État. Les titres fonciers détenus selon le régime juridique coutumier sont dissous. Ils peuvent être remplacés par des droits de jouissance, représentés en particulier par des permis d'exploiter. Cela n'aboutit pas cependant à priver les titulaires de droits fonciers (titres fonciers ou droits coutumiers) de toute prérogative juridique sur la terre. Les droits sur la terre changeront simplement de nature juridique. L'État est détenteur exclusif du droit de propriété sur le Domaine Foncier National, mais la loi reconnaît aux anciens propriétaires de titres fonciers, un droit de jouissance.

En résumé, après la réforme, la situation juridique des terres dans la zone de la *Nouhao* est la suivante : l'État est le propriétaire de l'ensemble des terres de la Zone, en vertu de son droit de propriété sur le Domaine Foncier National. Tout éleveur qui désire s'installer dans la zone pastorale doit soumettre sa candidature à l'organe compétant pour décider de l'installation. La candidature se fait selon une procédure simplifiée d'inscription. Le candidat est informé des conditions générales d'exploitation dans la zone pastorale. Les candidatures sont examinées et approuvées par un comité ad hoc. Les éleveurs installés dans la zone pastorale jouissent de deux types de droits :

- * ils bénéficient de droits individuels de jouissance sur une portion de la zone pastorale affectée à l'installation de leur case et aux cultures vivrières nécessaires à leurs subsistances ;
- * les zones de pâturage sont l'objet de droit d'usage collectif, leur utilisation donne lieu à un paiement d'une redevance annuelle sous forme de droit de pacage.

Les éleveurs admis dans la zone d'aménagement devraient élever eux-mêmes leurs animaux après les encadrements techniques.

En conclusion, en analysant le régime foncier coutumier, j'ai voulu montrer le processus d'occupation de la Vallée de la *Nouhao* et définir la nature juridique des tenures foncières exercées par les paysans autochtones et migrants dans la Vallée. Une telle connaissance des modalités traditionnelles d'occupation de l'espace foncier s'est révélée importante pour comprendre la dynamique du statut foncier de la zone pastorale de la *Nouhao*. Si dans le passé, le chef politique reste le seul et véritable gestionnaire du patrimoine foncier villageois, de nos jours, la terre est nationalisée grâce à la réorganisation agro-foncière du 4 août 1984. Elle place de ce fait l'ensemble des terres sous le régime du Domaine Foncier National. Il est la propriété exclusive de l'État et par conséquent, la zone pastorale est devenue une propriété exclusive de l'État.

Malgré l'adoption de la Loi (N°14/96/ADP) portant Réorganisation Agraire et Foncière (RAF) au Burkina Faso et son décret d'application N°97-054/PRES/PM/MEF du 6 février 1997, le foncier demeure un problème très sensible. Le foncier est un élément essentiel dans le processus de sédentarisation des animaux. Il existe une insécurité foncière liée aux convoitises et à l'occupation anarchique des zones pastorales. À cela, s'ajoute le faible niveau de matérialisation des limites et la non immatriculation des zones pastorales aménagées au nom de l'État ou des collectivités territoriales compétentes (MRA, 2011 : 9).

De par ses objectifs stratégiques et la mise en œuvre des activités de développement, le Schéma Directeur d'Aménagement de mise en valeur de la vallée de la *Nouhao* a eu l'ambition d'être une action pilote. Le dit schéma devait servir de modèle pour une transposition de sa stratégie et de ses actions au prix des adaptations nécessaires à d'autres secteurs géographiques du pays. Mais dans la pratique de sa stratégie, des insuffisances sont constatées.

Au plan institutionnel, la zone pastorale de la *Nouhao* relevait de la tutelle des structures initiatrices (projet de Mise en valeur de la Vallée de la *Nouhao*). De nos jours, elle est rattachée à la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) du Centre-Est. Au niveau national, la Direction Générale des Espaces et des Aménagements Pastoraux (DGEAP) est la structure chargée des aménagements pastoraux.

Le système d'élevage mobilise chaque ferme. Chacune habitée par un chef de famille et les personnes dont il a la charge : sa ou ses femmes, ses jeunes enfants, ses fils mariés et leurs femmes tant qu'ils restent sous sa tutelle. Il y a aussi son frère, cas très rare dans la zone

pastorale et des parents âgés inactifs. Être chef de famille implique d'être responsable d'un troupeau. Quelles sont les caractéristiques socio-démographiques des éleveurs ?

CHAPITRE VIII. RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES DONNÉES

J'ai choisi de traiter de la dynamique de la mode de vie des éleveurs et des bouviers peuls dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Étant confrontée à la disponibilité de la documentation sur les bouviers de la zone pastorale, groupe cible identifié au départ, j'ai élargi le groupe cible en incluant les éleveurs. Je me suis rendue compte sur le terrain que l'éleveur joue aussi le rôle de bouvier. Un autre constat fait sur le terrain révèle que la prise de décision relève de l'éleveur : le bouvier a un rôle réduit qui consiste à garder et à conduire les animaux pour la recherche de pâturages et de points d'eau, alors que l'éleveur, est le gérant du troupeau, c'est lui qui fait les allotements, gère les aliments du bétail et décide de l'organisation de la transhumance. De plus, l'éleveur est bien placé pour parler des rapports qu'il entretient avec les pouvoirs publics relatifs au fonctionnement de la zone pastorale.

Pour faire la différence entre ces deux groupes cibles, j'utilise le mot éleveur ou chef de famille ou encore, le chef de l'unité d'exploitation et bouvier lorsqu'il conduit les bovins. Quant aux enfants, ils jouent le rôle exclusif de bouvier.

Différents termes utilisés dans cette présente recherche sont définis, il s'agit du bouvier, la conduite des animaux, la pratique de l'élevage et l'unité d'exploitation.

Le terme bouvier, dans la langue peule, *duroo* signifie le berger ou le pâtre ou encore le pasteur qui fait pâtre les animaux (Mathieu J. M., 1998 : 22). Le berger, dans son acception étymologique est celui qui est le gardien des moutons. Mais dans l'analyse des conduites des animaux, certains auteurs utilisent le terme berger pour désigner celui qui conduit des bœufs (Langlois M., 1983 ; Benoit M., 1984 ; De Roos M. et Vink H., 1997 ; Mathieu J. M., 1998 et Petit S., 2000). D'autres auteurs utilisent le terme bouvier pour désigner celui qui conduit les bœufs (Bernadet P., 1994 ; Broekhuysen J., 1977 ; Diallo H., 1975 et Thébaud B., 2002). Le constat relevé sur le terrain est que tout éleveur peul est aussi bouvier. Être bouvier implique en principe de posséder un savoir et un savoir-faire spécifique qui se transmet de génération en génération chez les Peuls.

1. Systèmes d'élevage en zone pastorale aménagée

Les systèmes d'élevage des bovins seront analysés à partir de l'analyse systémique définie par Landais, (1994). Ce système prend en compte « trois pôles », qui sont l'éleveur (sa

pratique, sa gestion), la ressource (terre), ou ressources pastorales pour cette présente recherche et le pôle animal.

Les éleveurs peuls venant de différentes provinces ont accepté les conditions d'installations et d'exploitation des ressources dans la zone pastorale. Ils ont transformé leur case en paille (*suudu* en fulfuldé), construite rapidement et de façon temporaire pour fixer leur bétail et leur famille dans un espace pastoral aménagé pour eux. Un espace pastoral dans lequel leur système d'élevage doit être modernisé à travers des stratégies de développement. Mais face aux stratégies de développement mises en œuvre qui entraînent un changement dans la pratique et les logiques d'élevage des Peuls, comment les éleveurs conduisent les activités d'élevage dans la zone pastorale ? Ainsi, dans ce chapitre, il sera question de caractériser les éleveurs, analyser les ressources pastorales dont ils disposent, à savoir, les ressources alimentaires, hydrauliques et le cheptel. Il sera également analysé les pratiques de conduite des animaux par les éleveurs et les bouviers et, aussi, l'implication des femmes dans l'élevage.

Une définition des termes utilisés dans ce chapitre est donnée, il s'agit des termes, pratique, conduite, famille et unité d'exploitation.

Selon Etienne Landais, les pratiques sont les manières concrètes d'agir de l'éleveur. Elles visent un objectif et l'éleveur prend des décisions en tenant compte des ressources dont il dispose. C'est la mise en œuvre de ces décisions à travers un ensemble d'activités finalisées qui sont qualifiées de pratiques. Les voies et les moyens de l'étude des pratiques sont d'abord l'observation directe de celles-ci mises en œuvre pour savoir ce que l'éleveur fait effectivement et comment il le fait. Ensuite, la mesure des performances de production qui permet de constituer les référentiels nécessaires à l'évaluation comparative des résultats obtenus par différents acteurs. Enfin, il faut établir un dialogue avec l'éleveur pour comprendre sa logique (Landais E., 1994 : 30).

Pour ce qui est du terme conduite, Philippe Lhoste et Pierre Milleville écrivent :

« Il est utilisé pour désigner l'éleveur qui amène le troupeau aux pâturages ou aux points d'eau au sens restreint. Au sens large, il désigne tous les gestes qui intègrent l'alimentation, la santé, la valorisation, la reproduction et l'habitat. Il est préférable de bien préciser : la conduite au pâturage, la conduite de la reproduction, la conduite de l'alimentation, la conduite de l'habitat des vaches allaitantes, la conduite de l'élevage des jeunes » (Lhoste P. et Milleville, 1982 : 231).

Concernant la famille, « elle est un ensemble d'individus, liés et apparentés entre eux, soit par l'alliance (le mariage), soit par la filiation, soit plus exceptionnellement par l'adoption (parenté) et vivant sous un même toit (cohabitation) », (Bourdieu P., 1993 : 32).

Quant à l'unité d'exploitation, c'est une unité de résidence. C'est ce que les Peuls appellent *wuro*. L'unité de résidence est géographiquement délimitée et regroupe père, mère, enfants, cousins, neveux, nièces, grand-père, grande mère, etc... qui travaillent et mangent ensemble et se partagent les biens. « Les ménages ont une organisation patrilinéaire » (Bischenk T. et Forester R., 2004 : 8).

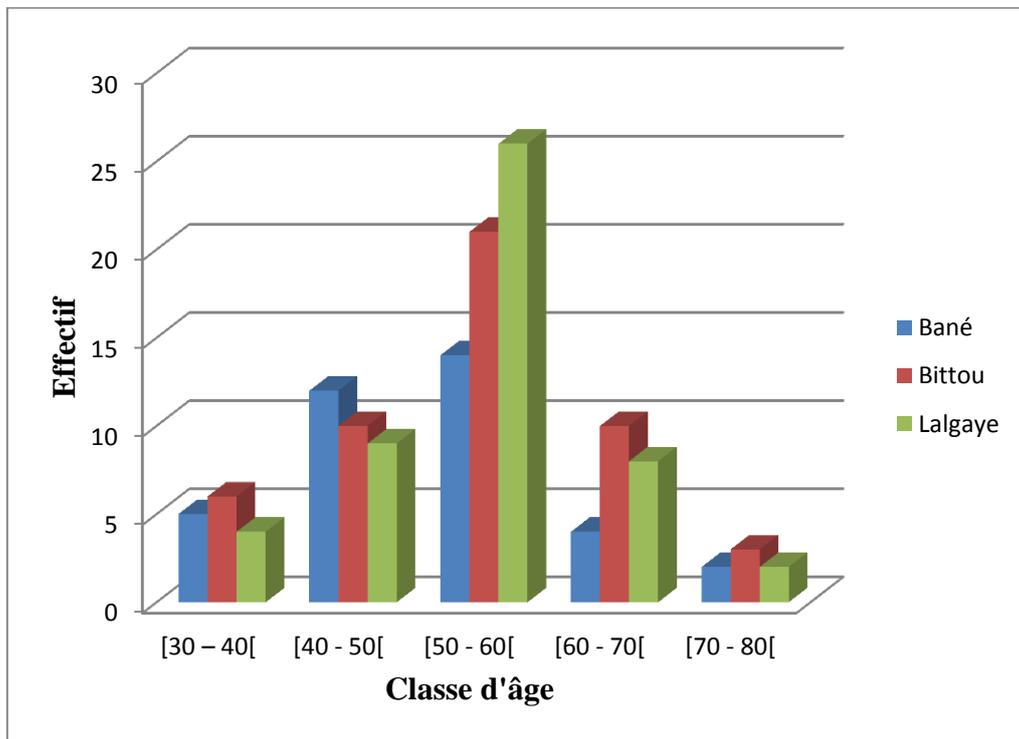
L'unité d'exploitation ou la famille est constituée des membres ayant une résidence commune, consommant, produisant ensemble et accumulant des richesses pour se partager les biens. Dans la présente recherche, les deux concepts (famille et unité d'exploitation) seront utilisés.

1.1. Caractéristiques socio-démographiques des éleveurs

Les éleveurs enquêtés de la zone pastorale de la *Nouhao* possèdent les patronymes suivants : *Diallo, Guiao, Bandé, Barry, Sidibé* et *Sondé*. Ces patronymes sont issus des quatre familles des Peuls : la famille *Diallo (Diallo, Guiao)*, la famille *Bâ (Bandé)*, la famille *Barry (Barry)* et la famille *Sow (Sidibé et Sondé)*²⁶. Plusieurs variables ont été utilisées pour caractériser les éleveurs de la zone pastorale qui sont également des bouviers. Il s'agit de la répartition des bouviers en deux catégories, la province d'origine, la typologie des exploitations, la durée de présence dans la zone pastorale en nombre d'années, le niveau d'éducation, le nombre de bouviers par concession, les liens de parenté avec le chef de famille, l'âge des éleveurs au début de la transhumance et le nombre d'années d'expérience dans la conduite des bovins.

²⁶ Selon Mathieu (1998), quatre nobles pasteurs seraient à l'origine des quatre familles peules d'après le mythe fondateur des « clans traditionnels peuls ». Les noms claniques des Peuls et leurs équivalents sont expliqués en détail dans l'ouvrage de Jean Marie Mathieu, 1998 : 58-60.

Figure 15 : Répartition des éleveurs enquêtés par classe d'âge et par centre d'appui



Pour ce qui est des effectifs élevés des éleveurs enquêtés, dans les trois centres d'appui, la plupart des chefs d'exploitation est observée dans la classe d'âge compris entre 50 et 60 ans. Viennent ensuite ceux de la classe d'âge compris entre 40 et 50 ans. En revanche, ceux de la classe d'âge de 70 à 80 sont très faibles dans les trois centres. Hormis la classe d'âge des chefs de famille qui ont un âge compris entre 30 et 40 ans, tous les chefs de famille enquêtés sont témoins des activités développées dans la zone pastorale. La zone pastorale existe depuis trois décennies, et les chefs de famille de moins de 40 ans étaient des enfants pour certains et d'autres n'étaient pas encore nés. Ils racontent avec fierté mais aussi avec nostalgie, l'époque où la zone pastorale était sous financement de la FAO. « Les autres éleveurs non installés dans la zone pastorale nous enviaient », « nous étions des privilégiés », « on avait la volonté d'exécuter tout ce que les encadreurs nous demandaient », les animaux étaient bien suivis par les vétérinaires et portaient à l'oreille des boucles », « certains animaux recevaient des bains (déparasitage externe) », « il y avait suffisamment du fourrage et d'eau pour le bétail » etc. tels furent les propos tenus par les enquêtés. Les éleveurs sont originaires de plusieurs provinces.

Tableau 10 : Province d'origine des éleveurs

Province d'origine	Effectifs	Pourcentage (%)
Gnagna	2	1,5
Boulgou	36	26,5
Gourma	4	2,9
Kouritenga	67	49,3
Namentenga	11	8,1
Sanmatenga	15	11,0
Zoundwéogo	1	0,7
Total	136	100,0

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

Il ressort du tableau 10 que les éleveurs sont originaires, par ordre d'importance numérique, des provinces du Kouritenga (49,3%), Boulgou (26,5%), Sanmatenga (11%), Namentenga (8,1%), Gourma (2,9%), Gnagna (1,5%) et Zoundwéogo (0,7%). C'est à partir de l'année 1985 que la plupart des éleveurs ont été installés au niveau de la zone pastorale de la *Nouhao*. Ils ont quitté les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Séno, en passant par la province du Namentenga et le Kouritenga pour finalement s'installer dans la zone pastorale. D'autres éleveurs ont transité par d'autres villages tels que Bittou et Yanti pour être affecter dans ladite zone.

Sur le terrain, en zone pastorale, différents types d'unités d'exploitation sont observés : des exploitations composées d'un ou de plusieurs ménages regroupés sur la ferme ou *wuro* (le chef de famille réside avec ses fils qui sont parfois des monogames ou polygames). Plus de la moitié des éleveurs sont des polygames ayant au moins 2 femmes et en moyenne 10 enfants par famille. L'âge des enfants est compris entre 4 mois et 40 ans. Chaque famille est composée en moyenne de 7 enfants, mais il se pose un problème de main-d'œuvre car la plupart des enfants suivent une éducation scolaire ou fréquentent l'école coranique.

Tableau 11 : Exemple de composition d'une famille monogame de 6 personnes à la Nouhao

Membres de la famille	Homme adulte	Femme adulte	Enfants			
			Filles		Garçons	
			Age	Nbre	Age	Nbre
Composition selon l'âge et le sexe	1	1	12 ans	1	32 ans	1
					25 ans	1
					20 ans	1
Total	1	1		1		3

Source : Données recueillies auprès d'un éleveur à Ganwèga, janvier 2014

Tableau 12 : Exemple de composition d'une famille polygame de 13 personnes à la Nouhao

Membres de la famille	Homme adulte	Femme adulte	Enfants				
			Fille	Nbre	Garçons	Nbre	
Composition selon le sexe et l'âge	1	2	8 ans	1	5 ans	1	
					9 ans	1	
					15 ans	1	
					17 ans	1	
						18 ans	1
						20 ans	1
Total	1	2		4		6	

Source : Données recueillies auprès d'un éleveur à Signoghin, janvier 2014

La durée moyenne d'installation des bouviers enquêtés est de 24 ans, mais de façon générale, on note que les dates d'installation varient d'un bouvier à un autre.

Tableau 13 : Durée d'installation dans la zone pastorale

Classe d'année	Effectifs	Pourcentage (%)
[10 -20[26	19,12
[20- 25[31	22,80
[25- 30[79	58,08
Total	136	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la Nouhao, 2014

Il ressort que la plupart des bouviers enquêtés (58,08 %) installés dans la zone pastorale ont une durée d'installation comprise entre 25 et 30 ans. En revanche, une minorité (19,12%) des enquêtés a une durée comprise entre 10 et 20 ans. Enfin, certains (22,80%) des répondants

ont entre 20 et 25 ans comme durée d'installation dans ladite zone. Le développement des activités pastorales exige de la main-d'œuvre pour la conduite du bétail.

Tableau 14 : Nombre de bouviers par concession

Nombre de bouviers par famille	Effectifs des familles	Pourcentage (%)
2,00	83	61,0
3,00	39	28,7
4,00	11	8,1
5,00	2	1,5
6,00	1	0,7
Total	136	100,0

Source : Enquête de terrain dans la zone de la Nouhao, 2014

La plupart (61%) des chefs de famille dispose de deux (2) bouviers pour la conduite du bétail. Dans certaines concessions (28,7% des répondants), on y observe trois (3) bouviers, d'autres concessions (8,1% des enquêtés) on y rencontre quatre (4) bouviers ou cinq (5) bouviers chez 1,5% des répondants et enfin, six (6) bouviers chez 0,7% des répondants. Les enquêtés, dans la plupart des cas, sont aidés par leurs propres enfants (88,9%) pour la conduite des animaux. Néanmoins, il arrive qu'ils fassent recours à des bouviers salariés ou à d'autres liens de parenté pour pallier l'insuffisance de la main-d'œuvre.

Tableau 15 : Liens de parenté avec le chef de famille ou de ménage

Variables	Composants	Effectifs	Pourcentage (%)
Liens de parenté	Enfant	305	88,9
	Frère	17	5,0
	Neveu	11	3,2
	Oncle	3	0,9
Absence de liens de parenté	Salarié	7	2,0
Total		343	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la Nouhao, 2014

En plus des enfants, les autres liens de parenté existant entre les bouviers et les chefs de famille sont les frères (5%), les neveux (3,2%) et les oncles (0,9%). En revanche, les bouviers salariés (2%) n'ont aucun lien de parenté avec les chefs de famille ou de ménage.

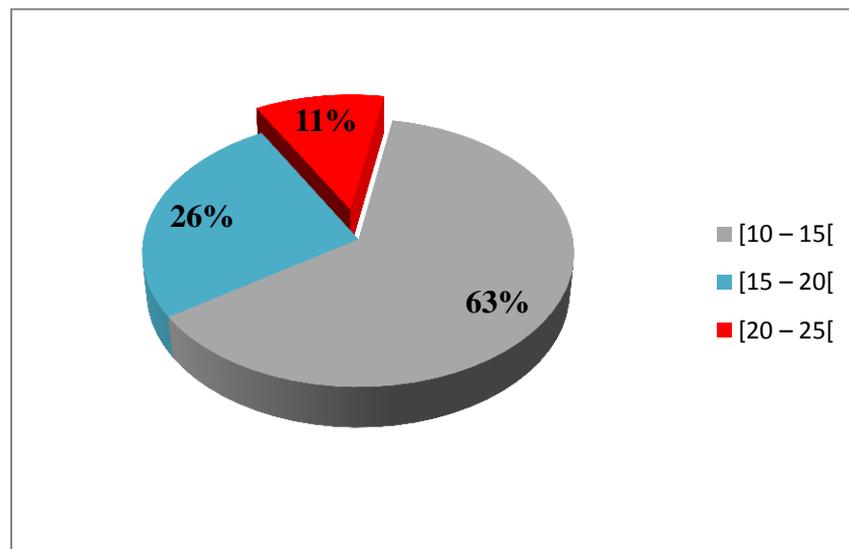
Un des résultats importants rapporté par la présente étude est qu'aujourd'hui, la mobilité est pratiquée par les propres enfants du chef de famille, ses frères, ses neveux ou quelques

bouviens salariés. Quant au chef de famille, il assure la mobilité nocturne en cas d'insuffisance de main-d'œuvre. Il joue également le rôle de gestionnaire du troupeau et assure la répartition des bouviens pour la transhumance de jour, de nuit et hors de la zone pastorale. C'est à lui que reviennent également la supervision et le contrôle des bouviens qui sont en transhumance hors de la zone pastorale. Amidou, éleveur au centre d'appui de Bané déclare :

«Avant le départ en transhumance je prospecte les zones où les pâturages sont bien fournis et la possibilité d'abreuver les animaux, j'approvisionne les bouviens en nourriture et en argent, j'informe l'hôte de la venue prochaine des bouviens. Parfois, c'est le *garso*, qui fait le travail de prospection. S'il y a des conflits, les bouviens me font appel en utilisant le téléphone portable ou en venant m'appeler à domicile. Je leur rends visite 3 fois par mois durant 4 à 5 mois de séjour en transhumance ».

Quel fut l'âge des bouviens au début de la pratique de transhumance ?

Figure 16 : Proportion des éleveurs par classe d'âge en début de transhumance par catégorie



L'âge en début de transhumance, c'est l'âge auquel l'éleveur a commencé à se déplacer en dehors de son terroir d'attache avec les animaux. La plupart des éleveurs (63%) ont commencé la conduite du bétail à l'adolescence (entre 10 et 15 ans). Ces adolescents pratiquaient la mobilité car les distances étaient de courte durée, les sites de parcours peu éloignés, peu de difficultés avec la police, et la douane et la gendarmerie, les risques d'insécurité ou de vols de bétail étaient très infimes. En revanche, une faible proportion (11%) a débuté la transhumance à un âge relativement jeune (entre 20 et 25 ans).

Tableau 16 : Niveau d'éducation des éleveurs

Niveau d'éducation	Effectifs	Pourcentage (%)
Ecole primaire	0	0
Alphabétisés	3	2,20
Analphabètes	133	97,80
Total	136	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

Les éleveurs de la zone pastorale de la *Nouhao* sont majoritairement analphabètes (97,80%). Une faible proportion (2,20%) est alphabétisée. En matière de scolarisation, aucun éleveur n'a fréquenté l'école formelle. Ces données confirment les résultats issus de l'étude réalisée dans la zone pastorale par le Ministère des Ressources Animales en 2012 et dont il ressort que : « 82 % des éleveurs dans la zone pastorale de la *Nouhao* ne savent ni lire ni écrire dans une langue quelconque et 68 % des alphabétisés n'ont pas achevé le cycle primaire » (MRA, 2012 : 7). Il est évident que cela ne facilite pas leur compréhension des textes relatifs au pastoralisme et la résolution des conflits par les voies techniques, administratives ou juridiques. Dans les mesures d'accompagnement, le projet de mise en valeur de la vallée de la *Nouhao* avait prévu la construction d'écoles. Celles-ci n'ont pas été réalisées. Ce sont des centres d'alphabétisation qui existent en zone pastorale. Les enfants des éleveurs fréquentent les structures scolaires soit en zone agricole, soit dans les communes rurales ou soit dans les communes urbaines. Cependant, les éleveurs ont une bonne expérience dans la conduite du bétail, en témoigne le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Répartition des éleveurs par classe d'année d'expérience

Classe d'année d'expérience des éleveurs	Effectifs	Pourcentage (%)
[10-20[15	11,03
[20-30[40	29,41
[30- 40[51	37,50
[40 -50[30	22,06
Total	136	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

Ce tableau révèle qu'ils ont acquis une solide expérience dans l'art de conduite des bovidés car 37,50% des enquêtés ont entre 30 et 40 ans dans la pratique de l'activité pour les jeunes bouviers tandis que 43,52% des vieux bouviers ont entre 30 et 40 ans. Cela démontre que l'élevage est une activité à vie pour ceux qui s'adonnent à cette vocation. L'élevage occupe une place très importante dans leur vie. Ainsi, Diallo réside dans le centre d'appui de Bittou, me confie :

« Je m'absente rarement de mon campement et s'il arrivait que je dois me déplacer pour une raison familiale, je confie mes bovins à mon voisin de confiance. Je reviens vite au bout de 24 heures ou 48 heures. Je ne m'éloigne pas des animaux plus de 48 heures. Ils sont comme des enfants, on doit leur assurer à tout moment les fourrages ».

Ces propos révèlent que le Peul est attaché à son troupeau et ne peut s'en détacher facilement car il est sa raison de vivre. À travers, la conduite des animaux, il trouve un sens à sa vie. Cependant, Il n'est pas le seul propriétaire, mais le gestionnaire du troupeau. L'analyse du profil des éleveurs révèle que ces chefs d'exploitation sont des adultes avec un âge moyen de 50 ans. Ils ont pour la plupart (37,50 %) une expérience en matière de conduite des bovins. Ils ont hérité du savoir-faire en matière de pratique de mobilité. Leur installation dans la zone pastorale les contraint à abandonner leur technique traditionnelle d'élevage des bovidés pour adopter le système d'élevage moderne.

1.2. Ressources pastorales

La réalisation des objectifs fixés exige une réorganisation de l'espace. Pour cela, des secteurs pastoraux ont été délimités, la gestion et l'utilisation sont confiées aux groupements d'éleveurs installés dans ces secteurs. Chaque secteur est subdivisé en zone d'habitation et en zone de parcours libre. Il s'agissait d'amener les éleveurs à se regrouper au sein d'organisations capables d'assurer la relève du projet et de promouvoir un « développement auto-entretenu ».

Dans la zone pastorale de la *Nouhao*, la zone est subdivisée en cinq (5) Centres d'Appui. Chaque Centre d'Appui est divisé en deux parties : le secteur pastoral et le secteur agricole. Le secteur pastoral affecte 80 % au minimum de la superficie pour la pâture des animaux. À l'intérieur des 20 % restants, sont installés les éleveurs. Les zones d'habitation sont subdivisées en fermettes. Chaque fermette comprend cinq (5) aires différentes affectées à l'habitation de l'exploitant à la valorisation des productions végétales (cultures vivrières et fourragères), au reboisement et à la jachère. Les habitats sont construits soit sous la forme de

case, (mur en banco ou ciment avec un toit conique fait de pailles), soit une maisonnette avec un toit en tôle (photos 9 et 10). Dans certaines fermettes, le confort et la propreté y règnent. Ceux qui ont construit avec des matériaux définitifs, ont le souci de l'esthétique de l'intérieur comme de l'extérieur de l'habitat. Différentes couleurs sont utilisées (deux à trois couleurs) pour peindre le mur avec des desseins à l'appui. Les habitations sont éloignées les unes des autres, environ 200 à 300 mètres et entourées par des champs de mil. Un espace collectif constituée par l'autre partie du secteur pastoral est destinée à la pâture en commun des animaux des éleveurs installés dans la zone pastorale. La délimitation des deux secteurs, agricole et pastoral, est matérialisée par deux pare-feux d'une longueur de 172 kilomètres. Ils jouent le rôle de limite avec la zone agricole et permettent de lutter contre les feux de brousse.

Cette organisation montre que l'espace dans la zone pastorale est structuré à plusieurs niveaux : au centre, se trouve les habitations où les familles sont logées, entourées de champs et ensuite les parcours collectifs. Les champs assurent la fonction de production agricole en saison des pluies pour la famille et en saison sèche, pour la pâture des animaux.



Photo 9 et 10 : Différents types de maisonnette avec un toit en tôles, *Nouhao*, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

La zone pastorale de la *Nouhao* couvre deux provinces : les provinces du Boulgou et du Koulpélogo. Je me suis intéressée dans ces provinces aux effectifs des espèces animales élevées, en particulier les bovins, les ovins et les caprins, car les bouviers transitent par ces provinces lors de la transhumance. Il se pose alors une compétition entre ces animaux et ceux de la zone pastorale dans l'exploitation des pâturages et des résidus de récolte. Il est alors important que je présente l'effectif des animaux élevés dans ces provinces. Je me servirai

également des données sur les effectifs du cheptel de la zone pastorale réalisées par des antérieurs. Ces données me permettront de comparer avec celles collectées sur le terrain.

Sur la base des enquêtes réalisées en 2014 par le Ministère des Ressources Animales, il ressort que les effectifs du cheptel par espèce sont en constante évolution

Tableau 18 : Évolution des effectifs bovins, caprins et ovins de la région du Centre-Est (en milliers de têtes)

Espèces animales	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bovins	372	379	387	394	402	410	418	427
Caprins	873	899	926	954	982	1 012	1 042	1 073
Ovins	595	612	631	650	669	689	710	731

Source : MRA, (2014 : 19- 21)

Il ressort de ce tableau 18 que non seulement les effectifs par espèce sont en évolution. Ainsi, de 2007 à 2014, les bovins sont passés respectivement de 372 000 têtes à 427 000 têtes. Les effectifs des caprins sont plus élevés que ceux des ovins et des bovins : 873 000 ovins en 2007 et 1 073 000 ovins en 2014. L'importance numérique des ovins est due au fait que la région du Centre-Est n'est pas une zone d'élevage de bovins mais une zone d'agriculture où les paysans élèvent surtout des moutons et des chèvres. Ces espèces animales élevées sont généralement destinées à la commercialisation et les revenus issus des ventes contribuent à améliorer les conditions de vie des producteurs. Les bovins dont ils disposent, sont essentiellement des bœufs de traits destinés au soutien pour les travaux champêtres.

En ce qui concerne le cheptel de la zone pastorale de la *Nouhao*, qu'en est-il ? Plusieurs espèces animales sont élevées à la *Nouhao* : bovins, ovins, caprins, volaille, ânes, etc. Mais ces espèces sont représentées dans des proportions très faibles. Des études réalisées sur les effectifs du cheptel me permettent de montrer l'évolution du cheptel. Ainsi, un inventaire des effectifs réalisés par Tanga Guissou en 2011, révèle que le cheptel bovin dans la zone pastorale est évalué à près de 65 000 têtes (Guissou T, 2011 : 14). Auparavant, un inventaire réalisé par STATISTIKA sur les effectifs herbivores domestiques en 2001 et en 2008 dans la vallée de la *Nouhao* sont contenus dans le tableau 19.

Tableau 19 : Effectifs du cheptel herbivore de la zone pastorale

Espèce animale	Effectifs en 2001	Effectifs en 2008
Bovins	56 017	63 084
Ovins	15 059	17 981
Caprins	11 194	13 366

Source : MRA, 2014

Ce tableau révèle que les effectifs de toutes les espèces animales sont en augmentation. Elle est due aux soins vétérinaires administrés par les agents encadrant les éleveurs. Les animaux sont régulièrement examinés et vaccinés, ce qui les met à l'abri des maladies. La commercialisation des bovins est très faible, en revanche, les éleveurs vendent facilement un mouton ou une chèvre pour acheter un bovin ou pour satisfaire les besoins de la famille. Certains Peuls (5%) déclarent qu'ils prennent sous leur garde, des bovins des populations autochtones *mosse* et *bissa*, ce qui est aussi une autre explication de l'augmentation des effectifs animaliers. Je me suis intéressée essentiellement aux effectifs des bovins dans les unités d'exploitation des éleveurs.

De façon générale, le troupeau est composé de femelles et de mâles. Pour les femelles, ce sont les vaches, les génisses et les velles. Quant aux mâles, ce sont les taureaux, les mâles castrés, les taurillons et les veaux. Les vaches sont les plus nombreuses dans le troupeau à cause de l'alimentation lactée des Peuls.

Les enquêtes auprès des éleveurs font ressortir que l'effectif des bovins varie d'un éleveur à un autre.

Tableau 20 : Répartition des classes d'effectifs des bovins par chef de famille

Classes d'effectifs	Nombre des chefs de famille	Pourcentage (%)
[20 - 40[36	26,47
[40 - 60[48	35,29
[60 - 80[38	27,94
[80 - 100[5	3,67
[100 - 120[3	2,21
[120 - 140[6	4,42
Total	136	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

Ce tableau 20 montre que 89,70 % des chefs de famille possèdent un effectif de bovins inférieur à 80 têtes dans la zone pastorale, en revanche, une faible proportion des chefs de famille (10,30 %) a un effectif variant entre 80 et 140 têtes de bovins. En répartissant par taille d'animaux, trois catégories d'éleveurs se dégagent dans la zone pastorale :

- * les éleveurs (26,47 %), ont un effectif faible de têtes d'animaux (moins de 40 têtes) ;
- * les éleveurs moyens (63,23 %) possèdent 40 à 80 têtes de bovins ;
- * les éleveurs nantis (10,30 %) disposent des effectifs d'animaux compris entre 80 à 140 têtes de bovins.

Les races animales rencontrées dans la zone pastorale appartiennent à la race de zébu (*Bos indicus*) peul soudanien à longues cornes, la race de taurins et des métis (zébu en croisement avec les taurins). Les caractéristiques de la race zébu sont données par Maurice Damiba qui révèle que :

« La taille moyenne varie de 1,20 mètre à 1,30 mètre, avec un poids de l'ordre de 250 à 300 kg poids vif, pour le mâle adulte et 200 à 250 kg poids vif pour la femelle. C'est un animal qui s'adapte à la longue transhumance, endure assez bien la chaleur, mais supporte mal l'humidité. Par jour, il consomme environ 6,25 kg de matière sèche, 10 à 20 litres d'eau durant la période des pluies contre 30 litres en saison sèche. Bien entretenue, la femelle peut produire deux (2) à trois (3) litres de lait par jour pendant sept (7) à huit (8) mois de lactation ». (Damiba M., 1989 : 8).

Au cours des entretiens avec les éleveurs, ceux-ci soulignent, l'insuffisance d'eau en saison sèche et la dégradation des pâturages qu'ils attribuent, généralement à l'augmentation du cheptel et à la détérioration des conditions pluviométriques. Ils en mesurent l'impact à travers

l'évolution dégressive de la quantité et de la qualité du pâturage et de la production laitière. La quantité du lait est actuellement inférieure à 1,5 litre par vache et par jour, alors qu'elle atteignait 3 litres au début de l'installation. Mais comment y remédier ?

En encourageant l'utilisation des apports alimentaires extérieurs (sous-produits agro-industriels, cultures fourragères, sous produits agricole et le foin).

Le système d'élevage, dans sa mise œuvre requiert l'usage des ressources nécessaires à la réalisation des activités. Ces ressources sont valorisées par l'éleveur à travers l'utilisation du bétail. Les ressources prennent en compte les pâturages, les sources d'abreuvement, les infrastructures ainsi que le personnel d'appui. Cependant, quelles sont les ressources pastorales dont disposent les éleveurs dans la zone pastorale ?

Un inventaire des différentes réalisations, dans la zone pastorale, des équipements et des infrastructures a été réalisé. Ils sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Répartition des infrastructures dans la zone pastorale de la *Nouhao*

Désignation	Quantité
pare-feu	172 kilomètres de longueur et 50 mètres de largeur matérialisé avec des balises équidistantes de 150 mètres et hautes de 80 centimètres
parcs de vaccination	19 dont 13 parcs dans la province de Boulgou et 6 parcs dans la province du Koulpélogo
ouvrages hydrauliques	33 forages, 5 puits à grand diamètre et 2 retenues d'eau ;
mini-laiteries	2 dont 1 fonctionnelle
magasins pour le stockage des SPAI et des intrants agricoles	11
marché à bétail	1
centres d'alphabétisation	5

Source : données d'enquête, *Nouhao*, 2014

En plus de ces réalisations, les éleveurs de la zone pastorale bénéficient d'un appui aux systèmes de production (formations sur des thèmes spécifiques de production, alphabétisations en *fulfuldé*, *mooré* et *bissa*, voyages d'études et appui à la production laitière).

La végétation naturelle de la Vallée de la *Nouhao* est typiquement soudanaise et caractérisée par différents types de savane (herbeuse, arbustive et boisée), des galeries forestières et le champ non cultivé (jachère ancienne). La végétation de la vallée fait partie de la zone nord soudanaise. Des arbres et en peuplements plus denses sont rencontrés le long du lit de la rivière *Nouhao*. La végétation présente une dégradation par endroit liée aux actions humaines aux broutages des animaux et les termites. C'est une végétation abondante en zone pastorale, en particulier dans sa partie Sud, qu'en zone agricole où presque tous les espaces sont constitués de champs de cultures. Les noms des différentes espèces végétales collectées sur le terrain sont les suivantes : *Anogeissus leiocarpus*, bouleau d'Afrique (français), *Kodjoli* (fulfuldé), *Boscia senegalensis*, *Guiguili ou Guegilli* (fulfuldé), *Combretum glutinosum*, *Buski ou Dooki* (fulfuldé), *Andropogon ascinodis*, *Tamarindus indica*, *Tamarinier* (français), *Djami ou Dabé* (fulfuldé), *Schoenefeldia gracilis*, *Bombax costatum*, *Kapokier à fleur rouge* (français), *Bantinehi ou Bouboli* (fulfuldé), *Diospyros mespiliformis*, *Ebénier* (français), *Gagahi ou Ganadje* (fulfuldé), *Acacia nilotica*, Gommier rouge (français), *Ngaoudi* (fulfuldé) *Adansonia digitata*, *Baobab* (français), *Bobbe ou Boki* (fulfuldé), *Commiphora africana*, *Boscia senegalensis*, *Guiguili ou Guegilli* (fulfuldé), *Combretum glutinosum*, *Buski ou Dooki* (fulfuldé), *Combretum micranthum*, *Kinkéliba* (français), *Goungoumi* (fulfuldé), *Combretum nigricans*, *Buiti ou Dokigori* (fulfuldé), *Acacia macrostachya*, *Kedi ou Onare* (fulfuldé), *Aristida mutabilis*, *Séko* (fulfuldé), *Andropogon gayanus tridentus*, *Dakhié ou Radyaré* ou encore *Ranièré* (fulfuldé), *Andropogon pseudapricus*, *selselné* (fulfuldé), *Pennisetum pedicellatum*.

Les animaux valorisent ces espèces végétales dans la zone pastorale selon les périodes de disponibilité des plantes. Des pistes à bétail ont été aménagées dans chaque secteur d'appui pour favoriser la circulation des animaux. L'évolution des pâturages se manifeste différemment selon les types de pâturages (arbustes, arbustes et arbres), on observe à certains endroits une surexploitation de certaines espèces empêchant leur développement jusqu'à la fructification compromettant ainsi leur survie.

Des stratégies d'améliorations des espaces de pâture collective étaient menées à travers des reboisements et l'exploitation rotative sous le financement de la zone pastorale. Ces actions sont faiblement poursuivies de nos jours. Les éleveurs pratiquent la fauche et la conservation du fourrage naturel. Ils sont organisés en comité de gestion et sont chargés du contrôle et du suivi des pâturages. Avec la fin du financement dont bénéficiait la zone pastorale, le comité de gestion a baissé la garde. Ainsi, les pâturages connaissent des états de dégradation plus ou moins prononcés, dus essentiellement au surpâturage, au déficit pluviométrique, à la coupe

abusive du bois et aux feux de brousse. La résultante de cette dégradation se traduit par la disparition ou la diminution du couvert végétatif, la baisse de la productivité et de la qualité des pâturages. La capacité d'accueil de la zone est établie à partir des superficies estimées des différents types d'unités de végétation rapportées à leur capacité de charge théorique respective. Elle traduit le nombre d'Unité de Bétail Tropical (UBT) et c'est la quantité de bétail que peut supporter un pâturage sans se dégrader. L'Unité de Bétail Tropical représente un animal de 250 kilogrammes de poids vif avec une ration fourragère de 6,25 kilogrammes de matière sèche par jour. Ainsi, l'Unité de Bétail Tropical d'un bovin adulte égal à zéro virgule huit (0,8) à deux (2) animaux selon les races. Les calculs de l'unité de bétail tropical varient d'un auteur à un autre²⁷. Les troupeaux sont laissés à la vaine pâture à l'intérieur de la zone pastorale. L'exploitation constante des pâturages par les animaux et l'insuffisance d'actions de restauration sur les pâturages entraîne une faible longueur de la période de végétation active des pâturages. D'autres contraintes liées à l'utilisation des pâturages naturels existent : l'exploitation des pâturages par des éleveurs transhumants (non résidents dans la zone pastorale), conflits agriculteurs-éleveurs, le manque de suivi et d'entretien des pâturages, les feux de brousse.²⁸

Concernant le climat et le réseau hydrographique, la Vallée de la *Nouhao* correspond à une topographie peu accidentée où les altitudes sont comprises entre 190 mètres et 300 mètres. Le Substratum est constitué par des granites. Les sols sont constitués en majorité de sols bruns et ferrugineux à textures sableuse ou sablo-limoneuse à textures lourdes, dans l'ensemble ; à l'exception des bas-fonds, les sols sont assez pauvres et sensibles aux érosions.

²⁷ Sibiri Zoundi et al., (2006), dans une étude sur l'intégration agriculture-élevage pour une gestion durable des ressources naturelles ont donné les valeurs correspondantes de l'UBT de certaines espèces animales: « Unité bétail tropicale (UBT= bovin de 250 kg de poids vif). La charge des différentes catégories animales a été définie, selon Leloup et Traoré (1989 : 81), comme Suit : 1 bovin = 0,8 UBT 1 ovin/caprin = 0,1 UBT ; 1 asin = 0,6 UBT ; 1 équid = 1,0 UBT » (Zoundi S. et al., 2006 : 215).

Pour Christian Meyer, (2018) : l'unité utilisée pour les charges des pâturages et les consommations. Elle correspond à un animal herbivore de 250 kg vif. Les effectifs par espèce et par catégories sont convertis en UBT et totalisés. La notion ne s'applique qu'aux herbivores. En pays tropicaux, en moyenne : un bovin adulte = 1 UBT (0,8 à 2 selon la race), une vache non allaitante 0,8 UBT, une génisse de 2 à 3 ans 0,6 UBT, une génisse de 1 à 2 ans 0,5 UBT, un veau ou une velle 0,4 UBT, un dromadaire = 1,2 UBT (1,2 à 2), un mouton ou une chèvre = 0,1 (jeune) à 0,2 UBT (adulte), un équid adulte = 1 à 1,2 UBT, un âne adulte = 0,2 à 0,4 UBT.

²⁸ Chaque année, la zone pastorale est parcourue par des feux de brousse, en particulier dans le centre d'appui de Bittou où j'en ai été témoin à plusieurs reprises durant mon séjour sur le terrain en février et mars 2014. Les différentes campagnes de sensibilisation et de lutte contre ces feux sont restées vaines.

Le climat de la Vallée est de type soudano-sahélien. La pluviométrie atteint en moyenne 815 mm avec une saison des pluies qui s'étend de mai à début octobre et une saison sèche allant de novembre à avril. La période active de végétation varie de 110 jours à 140 jours pour les graminées pérennes selon qu'on se trouve en zone de plateau ou en zone de bas-fond (Sanon Y., 1990 : 24).

Tableau 22 : Situation pluviométrique du département de Bittou de 2008 à 2013

Années	Durée de pluie (en jour)	Hauteur d'eau (en millimètre)
2008 - 2009	47	797,5
2009 - 2010	56	1014,5
2010 - 2011	62	934,1
2011 - 2012	46	846,8
2012 - 2013	53	1134,8

Source : Données de terrain, ZAT/Bittou, janvier 2014

Ce tableau 22 montre l'existence d'une variabilité pluviométrique dans la région. Cela a un impact sur les ressources en eaux de surface et souterraine car les disponibilités se raréfient au cours de la saison sèche, contraignant les éleveurs à se déplacer pour abreuver leurs animaux. La Vallée de la *Nouhao* a un réseau hydrographique très dense. Elle est irriguée par la rivière de la *Nouhao* qui est le principal cours d'eau. Les principaux affluents de la rivière *nouhao* sont le *Ouaré*, le *Kinéguielgo* et le *Koulkouga*. Après l'écoulement des eaux des saisons pluvieuses, il subsiste quelques mares dans le lit de la rivière *nouhao*. Les abords de ces mares offrent des pâturages et d'eau. Cependant, elles tarissent en saison sèche (février), (photos 11, 12 et 13). Le réseau hydrographique a une longueur totale de 497 Kilomètres (Bilgo Y., 1996 : 9).



Photo 11 et 12 : Début de tarissement d'un affluent de *Nouhao* dans le centre d'appui de Bittou, occupation par les maraîchers et février 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 13 : Descente dans le bas-fond de la *Nouhao* pour l'abreuvement à partir de puisard, Lalgaye, mars 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Des problèmes hydriques existent dans la zone pastorale, malgré l'aménagement et l'installation d'équipements hydrauliques. Ces contraintes sont liées principalement au tarissement des mares, insuffisance des équipements hydrauliques, des pompes non fonctionnelles ou non pérennes. En effet, les ressources en eau souterraine, qui devraient pallier la pénurie d'eau de surface nécessaire à l'alimentation humaine et animale, sont très réduites, et leur exploitation difficile au regard du nombre élevé de la population et du cheptel animalier. Ceci constitue un facteur limitant les activités humaines. Néanmoins, il existe des

forages permanents dont leur nombre se réduit en saison sèche. Il y a également des puits traditionnels permanents dans certains villages du centre d'appui de Bittou.

L'insuffisance de fourrages naturels, conduit les éleveurs à développer des initiatives à travers la constitution des stocks fourragers à base des résidus de cultures, des cultures fourragères, du foin et des concentrés alimentaires.

Les résidus de cultures sont issus des champs mis en valeur par chaque unité d'exploitation autour des habitations. En hivernage, les membres des campements doivent partager leur temps entre les soins consacrés au bétail et ceux portés aux cultures. Ils collectent et stockent les résidus de récolte pour les animaux. Ces résidus sont stockés dans des magasins ou des fenils. Certains éleveurs continuent de stocker les résidus sur des hangars, sur des arbres ou le toit de maison comme illustrés dans les photos ci-dessous.



Photo 14: Stockage des résidus de cultures, *nyayle*, sur un arbre, *Nouhao*, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 15 et 16 : Stockage de l'*Andropogon gayanus*, *dakhie* et des tiges de céréales sur des hangars.

© Sidonie IMA-OUOBA

On aperçoit également sur la photo 16 des semences de maïs accrochées aux branches d'arbre pour une utilisation aux champs, *Nouhao*, 2014

Les résidus de cultures constituent une ressource fourragère importante pour le bétail. Ces résidus de cultures sont suivis des noms scientifiques traduits par Moumouni Savadogo, « Ils regroupent les pailles des céréales telles que le mil (*Pennisetum glaucum*), sorghum (*Sorghum bicolor*) and maïs (*Zea mays*), les fanes de légumineuses, à savoir le niébé (*Vigna unguiculata*), l'arachide (*Arachis hypogaea*) et le voandzou (*Voandzeia subterranea*) », (Savadogo M., 2000 : 16).

Dans la zone pastorale, il est affecté à chaque éleveur 2,5 hectares pour les cultures vivrières. Les cultures principales sont le mil, le sorgho et celles secondaires sont l'arachide, le niébé et le maïs. Les techniques culturales utilisées sont rudimentaires, d'où l'existence de faibles rendements. Toute la superficie affectée aux éleveurs n'est pas mise en valeur. Ils exploitent une petite portion de 0,5 hectare à 1,5 hectare de l'avis des enquêtés. Les récoltes sont faibles et les résidus sont insuffisants pour la pâture des animaux. Après les récoltes, les champs sont parcourus par les troupeaux durant la période sèche froide, de novembre à février, appelée *dabbunde* (en fulfuldé). L'exploitation des résidus culturels ou *nyayle* nécessite quelquefois un déplacement saisonnier de faible amplitude et des « contrats de fumure ». Les stocks sont insuffisants pour alimenter les bovins et les éleveurs sont obligés de conduire les animaux vers les zones agricoles. Certains éleveurs ont conservé leur contrat de fumure avec les agriculteurs *mosse* et *bissa*. En revanche, d'autres se déplacent sans contrat de fumure. Durant cette période de passage des éleveurs peuls dans les zones agricoles, des conflits entre agriculteurs et éleveurs surviennent à la suite aux dégâts des champs. Les dégâts des cultures constituent les causes visibles des conflits, qui ont aussi pour origine la remise en cause permanente des limites du territoire pastoral due à la progression du front agricole, l'absence de clôture des vergers (manguiers, anacardiens, etc.), le ramassage tardif des récoltes laissées sur les champs, le pâturage nocturne et le mauvais gardiennage des troupeaux. Il y a aussi, l'obstruction des voies de passages traditionnelles du bétail pour accéder à l'eau et au pâturage et l'émergence de l'élevage agropastoral des agriculteurs qui entre en concurrence avec l'élevage transhumant. Cet élevage agropastoral affecte les relations agriculteurs-éleveurs, en minimisant les complémentarités (contrats de fumure, de gardiennage ou de trait des bœufs) et en exacerbant la concurrence dans l'utilisation de l'espace et des ressources.

Les cultures fourragères sont pratiquées par les éleveurs. Ils disposent de 2,5 hectares pour la production des cultures fourragères et améliorantes. Les espèces fourragères cultivées par

ceux-ci dans la zone pastorale sont : la *Dolique*, le *Siratro* et le *Muccuna* (ce sont des légumineuses et font partie des variétés de l'haricot). Grâce aux sensibilisations et à l'encadrement des agronomes, certains Peuls ont adopté cette technique de production pour améliorer l'alimentation du bétail. Pour faciliter une meilleure adoption, les plantes fourragères étaient cultivées en association avec les cultures vivrières. Cela a permis d'augmenter les rendements céréaliers des éleveurs.

Dicko au centre d'appui de Lalgaye déclare :

« J'ai cultivé la dolique et la siratro, sur une superficie d'un demi hectare. Je me suis rendu compte que c'était bien apprécié par les animaux. Cela a contribué à augmenter le poids des animaux et une amélioration de la quantité du lait des vaches. Les plantes fourragères améliorent aussi la fertilité des sols de cultures. La disponibilité et l'insuffisance de main d'œuvre m'ont conduit à abandonner cette culture ».

Comme Dicko, d'autres éleveurs ont cultivé les espèces fourragères et l'ont abandonné par la suite. Les difficultés d'adoption des cultures fourragères sont essentiellement le problème de temps dans le calendrier cultural et le problème lié à la multiplication des semences. De plus en plus, les éleveurs s'adonnent à l'agriculture. La diminution de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans le temps et l'espace, aggravée par les changements climatiques, obligent les éleveurs à accorder la priorité, sinon l'exclusivité aux cultures vivrières. Dans ce sens, on observe qu'ils adoptent plus facilement le maïs et le niébé à double fin (alimentaire et fourrager) que les cultures fourragères strictes. Le calendrier cultural des espèces fourragères est pratiquement le même que celui des céréales. Il se pose alors un problème d'allocation de la main-d'œuvre qui se fait au détriment de la culture fourragère. Enfin, la faible disponibilité en semences et l'insuffisance pluviométrique constituent les contraintes au développement des cultures fourragères dans la zone pastorale.

En ce qui concerne les sous-produits agro-industriels, appelés aussi aliments concentrés, les éleveurs de la zone pastorale intègrent la complémentation en sous-produits agro-industriels composés de mélasse, de sons (paille de riz et de blé), de graines de coton et de tourteaux de coton dans l'alimentation du bétail. La haute valeur nutritive de ces aliments concentrés permet non seulement de combler le manque à gagner mais aussi d'améliorer efficacement les productions escomptées de l'animal. Les sous-produits agro-industriels couramment disponibles sont : les tourteaux de coton, le son cubé de blé, la mélasse et les graines de coton (photos 17 et 18). La période cruciale de saison sèche dure 4 à 5 mois : février à juin. L'entretien avec les éleveurs fait ressortir qu'ils utilisent 100 sacs de 50 kilogrammes à une Tonne de sous-produits agro-industriels pour les animaux, mais tous n'en bénéficient pas par manque de moyens financiers étant donné que le coût est élevé. Ce sont

les vaches allaitantes, les veaux, les velles, les animaux malades, maigres ou fatigués qui en bénéficient. En début de période cruciale le sac de 50 kilogrammes coûte 8250 francs CFA²⁹ et à partir du mois d'avril-mai, le prix du sac augmente et coûte 10 000 francs CFA³⁰, déclarent les éleveurs de la zone pastorale.



Photos 17 et 18 : Sacs de 50 kg des tonteaux de coton utilisés par les éleveurs, Lalgaye, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

L'amélioration de l'alimentation des femelles en lactation du troupeau fait appel à une complémentation à base de résidus culturaux, de fourrages naturels ou cultivés et de sous-produits agro-industriels. Le lait collecté approvisionne des mini-laiteries qui sont gérées par des groupements de femmes d'éleveurs des centres d'appui de Bittou et de Lalgaye durant les financements des activités par la FAO. Actuellement, seule la mini-laiterie de Bittou est fonctionnelle. La production laitière étant un des objectifs principaux, les éleveurs sont initiés à la conduite de troupeaux laitiers nourris au pâturage et complétement par des réserves alimentaires. Les produits concentrés sont aussi utilisés par

²⁹« Le franc des colonies françaises d'Afrique est né en 1945 : lors des accords de Bretton Woods, la France fait sa première déclaration de parité au FMI. La zone franc regroupe trois devises : le franc de la Communauté financière africaine (XOF), émis par la BCÉAO, le franc de la Coopération financière en Afrique centrale (XAF), émis par la BEAC, et le franc comorien (FC). L'interchangeabilité est en projet entre la BCÉAO et la BEAC. Leurs devises ont la même parité : 1 euro = 655,957 francs CFA. Elle a été dévaluée de 50 % en 1994. », <https://www.lesechos.fr/29/08/2016/LesEchos/>

³⁰Le franc CFA est la dénomination de la monnaie commune de 14 pays africains membres de la Zone franc. En Afrique de l'Ouest, sept (7) pays sont membres, il s'agit des États suivants : le Bénin, le Burkina, la Côte-d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, qui constituent l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UÉMOA), dont l'Institut d'émission est la BCÉAO, www.bceao.int/Histoire-du-Franc-CFA-55.html

les éleveurs pour les activités d'embouche. Des achats de sous-produits agro-industriels groupés sont réalisés et les sacs sont stockés dans des magasins d'aliments existants dans tous les centres d'appui.

En matière d'habitat des animaux, les éleveurs de la Nouhao installent des parcs de nuit pour garder les animaux. C'est un enclos fait de branchages d'épines. Ces arbres épineux sont essentiellement les *Acacias, hockii* (fulfuldé). Ils les superposent sous forme de cercle dont le diamètre est d'environ quatre à vingt (4 à 20) mètres relatif à l'importance numérique des animaux. Ils laissent une ouverture d'1 à 2 mètres pour la sortie des animaux. Le parc de nuit est confectionné sur la fermette. L'ouverture du parc est orientée vers la brousse. Certains éleveurs confectionnent le parc de nuit avec des morceaux de cailloux. D'autres, en revanche, disposent d'enclos fait de bois morts. Ils fixent des pieux (bois rigide et pointue enfoncée en terre pour servir de fondations à la construction de l'enclos), distants d'un mètre cinquante (1,5 m). Ces pieux sont longs d'environ un à deux mètres, transversalement aux pieux, ils attachent des perches à l'aide de cordelettes ou de fil de fer mou. En général, il y a trois à quatre rangées de perches. Grâce à ces enclos, les animaux sont en sécurité et sont contrôlables. C'est le troupeau de case qui bénéficie de ce type d'enclos. Le troupeau de brousse est regroupé dans les autres types d'enclos. Cependant, les enclos construits à base de bois morts ou des branches des arbres épineux ne sont pas durables (attaques des termites) et les éleveurs doivent chaque année couper du bois et refaire le parc. Cela contribue à la dégradation des pâturages et favorise l'avancée du désert. Les agents forestiers de la région du Centre-Est exigent des éleveurs le paiement d'une taxe pour la coupe des arbres (seuls les bois morts peuvent être exploités librement). Les contrevenants sont sanctionnés par l'imposition d'une amende. Ainsi, Moussa éleveur à Lalgaye me raconte sa mésaventure avec les forestiers :

« Un jour, durant la saison sèche, j'étais parti avec les animaux pour exploiter les fourrages collectifs de la zone pastorale. À cette époque de l'année les herbes sont devenues de la paille et très pauvres pour l'alimentation des animaux. En revanche, les feuilles de certains arbres sont vertes et de bonne qualité. Je suis monté sur un caïlcédrat pour couper les feuilles et les petites branches pour les animaux. Les forestiers sont venus me surprendre. Ils étaient deux sur une motocyclette. Celui qui était au volant m'a salué, effrayé, j'ai laissé tomber ma machette car je n'étais pas en règle vis-à-vis du service de l'environnement. Je suis descendu de l'arbre tout en faisant un geste comme si je voulais mettre mes chaussures, j'ai poussé un cri et je me suis mis à courir. Le forestier qui était au volant m'a pourchassé à motocyclette. Dans cette course, les animaux ont fui car le cri que j'ai lancé était un message que j'ai donné aux animaux (pour chasser les animaux, il y a un cri particulier). J'ai pris des pistes qui sont difficilement praticables par les motocyclettes et je suis rentré à la maison. Les animaux sont rentrés aussi car ils connaissent le chemin. J'ai raconté cette mésaventure et toute la famille qui a éclaté de rires. Je reconnais que c'est une faute grave et un

comportement négatif, mais je n'avais pas de moyens financiers pour payer la taxe. J'ai pu m'échapper et j'étais fier » propos recueilli en 2014.

La saison sèche est la période de l'année où les agents de l'environnement effectuent des contrôles réguliers des pâturages. Cette tâche dans la zone pastorale relève du comité de gestion des pâturages, mais il est peu fonctionnel.

En ce qui concerne la santé des animaux, ils sont traités par des agents vétérinaires (6) au total, installés dans chaque centre d'appui. Les animaux sont regroupés dans les parcs collectifs et sont vaccinés contre les principales épizooties reconnues dans le pays (peste bovine, péri-pneumonie contagieuse, pasteurellose bovine, ovine et caprine, charbon symptomatique ou bactérien, brucellose, etc.). Initialement réalisées sous forme de campagne annuelle, ces interventions se font aujourd'hui à la demande des éleveurs qui supportent les charges (frais des produits utilisés) et suivent généralement assez bien les traitements dont ils reconnaissent l'efficacité. Les animaux sont vaccinés trois fois par an pour un montant de cent vingt-cinq francs par tête de bovin et à chaque vaccination. Les éleveurs reconnaissent que tous ces traitements réduisent la mortalité bovine et améliorent la santé animale, cependant, ils ne vaccinent pas tous les bovins, souvent par manque d'argent et aussi pour éviter que le vétérinaire ne sache le nombre de bovins qu'ils possèdent. En effet, il leur est demandé d'avoir des troupeaux de taille modeste (70 têtes au maximum) pour pouvoir bien les entretenir et éviter la surcharge dans la zone pastorale. Contrairement à la prophylaxie, les soins en traitement curatif ne sont pas obligatoires : les médicaments comme les trypanocides sont administrés aux bovins à raison de 600 francs CFA la dose. Parallèlement aux traitements vétérinaires, les éleveurs appliquent des soins traditionnels aux animaux. Ils ne font appel aux vétérinaires que lorsque les soins traditionnels n'ont pas réussi³¹.

1.3. Diversité de pratiques de conduite des bovins dans la zone pastorale

Les éleveurs effectuent un déplacement dans la zone agricole. Ce déplacement s'effectue sur une petite distance qui varie entre cinq (5) kilomètres et dix (10) kilomètres. Lorsque j'analyserai le déplacement des bouviers en zone agricole, j'emploierai le terme mobilité.

³¹ Tous les éleveurs utilisent en effet des moyens traditionnels pour traiter certaines maladies. À titre d'exemple, contre la tuberculose, ils se servent des racines du cotonnier qu'ils laissent pendant deux jours dans unealebasse remplie d'eau. La potion tirée de ce mélange est ensuite administrée aux animaux.

Durant les enquêtes individuelles, en posant la question sur la durée de leur expérience en matière de transhumance, je me suis rendue compte que les bouviers ne prennent pas en compte la durée de leur conduite du troupeau de case sur une petite distance. Selon les bouviers, la transhumance traduit le déplacement d'un territoire à un autre et sur de longues distances : « j'ai commencé l'apprentissage de la conduite du troupeau de case à l'âge de 7 ans au campement, sur de petites distances. Lorsque j'avais 13 ans je suivais mes frères aînés ou mes parents pour pratiquer la transhumance dans d'autres régions du Burkina Faso. On faisait de longues distances (50 kilomètres), c'est en ce moment que j'ai senti que je faisais de la transhumance car j'apprenais à identifier d'autres espèces végétales et à faire un choix des parcours ».

Quant au déplacement en dehors de la vallée de la *Nouhao*, j'emploierai le terme transhumance qui se pratique sur une distance qui peut atteindre cinquante (50) kilomètres (parfois au-delà pour les bouviers qui font la transhumance transfrontalière).

La pratique de conduite des bovins se traduit par le déplacement de l'éleveur avec le troupeau pour la recherche de pâturages et d'eau. En fonction des saisons de l'année, elle est très diversifiée par rapport aux ressources disponibles et aux logiques pastorales. De façon générale, il existe trois systèmes de conduite des bovins dans la zone pastorale : les sédentaires, les transhumants dans les villages environnants et les transhumants transfrontaliers. Durant la saison des pluies et au début de la saison sèche, la plupart des unités d'exploitation a les mêmes pratiques : en début de saison de pluies, les éleveurs partis en transhumance reviennent aux fermettes pour faire bénéficier de l'herbe fraîche au bétail et cultiver les champs (cultures vivrières et fourragères). Dès les premières pluies (juin), les animaux broutent les repousses des graminées vivaces dans les bas-fonds et les zones hydromorphes. Durant cette période, les fourrages abondent et le bétail est confiné aux pâturages collectifs de la zone pastorale. L'abreuvement des animaux se fait également aux pâturages. Ils sont entièrement couverts par les cours d'eau qui se remplissent et permettent d'abreuver le bétail plusieurs fois dans la journée. Ainsi, durant la saison hivernale, le fourrage naturel assure si bien l'alimentation des animaux qu'un apport d'autres aliments n'est pas nécessaire, en dehors des compléments minéraux distribués sous forme de sel granulé ou de pierre à lécher.

Les animaux sont laissés dans les champs après les récoltes pour valoriser les résidus de cultures. Il faut attendre la fin de la moisson pour que les champs des agriculteurs en zone agricole de la *Nouhao* soient ouverts aux animaux pour la vaine pâture, en mi-janvier. Cette période annonce aussi le début de la transhumance. Les uns quittent la zone pastorale et

séjourner durant deux à trois mois environ dans les villages environnants, selon les besoins de chaque unité d'exploitation.

Durant cette période de transhumance, certaines femmes ou les belles filles suivent leurs maris (si la main-d'œuvre est disponible à la ferme), pour soutenir leurs époux. Elles s'occupent de la traite des vaches laitières et de la préparation de nourriture. Après avoir exploité les sous-produits agricoles, les éleveurs regagnent la zone pastorale.

En début de saison sèche, en revanche, les pâturages deviennent relativement insuffisants. Au fur et à mesure que la saison sèche s'installe, la qualité et la quantité des fourrages naturels baissent. Les éleveurs utilisent d'autres sources d'alimentation pour combler le déficit durant cette période de l'année. Parallèlement, à ces différents mouvements, les éleveurs pratiquent la conduite nocturne, à moins de cinq kilomètres des fermes, sous la conduite du chef de famille ou d'un adulte. La conduite nocturne fait partie de l'art de conduite des éleveurs. Il estime que les animaux n'ont pas comblé leurs besoins alimentaires au cours de la journée.



Photo 19 : Bovins au repos à l'ombre après une longue marche, Lalgaye, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Dans la seconde moitié de la période sèche, lorsque les sous-produits agricoles s'épuisent et que les pâturages naturels deviennent insuffisants, les animaux maigrissent et surmontent difficilement la période de la soudure. La plupart des éleveurs quittent la zone pour une longue transhumance soit vers le Sud-Est (Yargatenga), soit au Sud-Ouest (Bittou) ou soit vers le Togo et le Ghana et ne reviennent qu'en juin lorsque les premières pluies s'installent.

Cette pratique de conduite des bovins est classique dans la zone pastorale, mais selon les unités d'exploitation, elle varie principalement en fonction de plusieurs déterminants

(effectifs du cheptel, ressources naturelles, moyens financiers et main d'œuvre). Un calendrier annuel établi (réparti en 5 saisons) permet d'exploiter tout au long de l'année, les pâturages et l'eau pour les animaux.

1.4. Calendrier annuel de mobilité des éleveurs

La durée de la transhumance dans la zone pastorale de la *Nouhao* varie de 3 à 6 mois en fonction des périodes calendaires des Peuls et des lieux de transit. Selon le calendrier annuel défini par les bouviers peuls, les troupeaux exploitent les pâturages dans la zone pastorale et en dehors de la zone pastorale. Les Peuls répartissent le troupeau en deux groupes ou des lots qui permettent de bien gérer le troupeau à long terme : le troupeau de case ou troupeau laitier, appelé en fulfuldé, *sourédji* qui est sédentaire, et le troupeau transhumant ou le troupeau de brousse, *horédji* (en fulfuldé). Cette répartition du troupeau fait non seulement partie des obligations du cahier de charge, mais aussi, elle fait partie de la logique de l'éleveur pour minimiser les pertes. Certains éleveurs divisent encore le troupeau de brousse en deux lots.

Le troupeau *horédji*, constitué d'un lot de bovins d'une exploitation familiale transhume l'essentiel de l'année entre 10 et 50 kilomètres (et au-delà pour ceux allant dans les pays voisins), dans des zones plus arrosées et moins saturées. Le troupeau de brousse revient aux fermettes lorsque la période d'entrée en hivernage s'annonce. C'est précisément lorsque les premières pluies *Gataaje* tombent que les bouviers reviennent. Certains éleveurs se déplacent vers les villages où les premières pluies sont tombées. Dès la saison des pluies *N'duungu*, le troupeau de brousse est gardé dans les parcelles de jachères. Ainsi, le troupeau exploite les fourrages des zones collectives de pâture dans la zone pastorale. Après les récoltes, en saison sèche froide *dabbundé* les troupeaux de case et de brousse bénéficient des résidus de cultures. Tous les troupeaux valorisent collectivement les résidus de culture, indifféremment du propriétaire de la parcelle. Ils participent simultanément à la fertilisation organique des sols au cours des parcs en zone pastorale et en zone agricole. Ils pâturent ensuite dans les bas-fonds ou les résidus de cultures pendant la post-récolte dans les zones agricoles. Durant la saison sèche chaude, *ceedu*, les animaux connaissent une période de pénurie alimentaire liée à l'insuffisance du fourrage naturel ainsi que l'insuffisance d'eau en zone pastorale. Dans les cas où les bas-fonds sont taris, le bétail doit partir en transhumance vers d'autres sites de parcours dans la région du Centre-Est et parfois vers les pays frontaliers.

D'autres, par mesure de sécurité, ou ceux gardés par les enfants, continuent à pâturer sur les espaces affectés collectivement aux éleveurs. À cette époque de soudure alimentaire, les bouviers exploitent les feuilles d'arbres fourragers qu'ils émondent. Dès le retour des premières pluies entre mai/juin, *Gataaje*, les animaux peuvent bénéficier des premières repousses de la végétation en se déplaçant avec les bouviers vers le Sud de la zone pastorale. En saison des pluies, *N'duungu*, tous les éleveurs résident dans la zone pastorale. Les parcelles de cultures sont mises en valeur par des céréales et des plantes légumineuses. Durant cette période, les troupeaux de brousse sont gardés dans les parcelles de jachères, à proximité des fermettes et ils broutent les fourrages des espaces collectifs.

Tableau 23 : Calendrier annuel d'exploitation des pâturages pratiqué par les éleveurs de la *Nouhao*

Saisons traditionnelles	Périodes calendaires	Lieux de séjour et observations
Saison des pluies <i>N'duungu</i>	Mi-juin à septembre	- Espaces collectifs en zone pastorale affectés aux éleveurs pour la pâture des animaux ;
Période des récoltes <i>Yaamnde</i>	Octobre à mi-Décembre	- Champs en zone pastorale ; - Champs en zone agricole de la <i>Nouhao</i> (novembre/décembre par certains bouviers).
Saison sèche froide <i>Dabbunde</i>	Mi-décembre à février	- Champs en zone agricole de la <i>Nouhao</i> ; - Transports de matériels et d'équipement ; - Déplacement par groupe de bouviers.
Saison sèche chaude <i>Ceeu</i>	Mars à mi-mai	- Champs en zone agricole de la <i>Nouhao</i> et hors zone pastorale ; - Les principaux itinéraires de mobilité sont : * Bittou, Bagré, Zabré, Zoaga ; * Ouargaye, Ouâda, Lèda, Garango, Nakambé ; * Ouargaye, Soudougui, Kompienga, Kompienbiga.

		* Frontières du Ghana et Togo
Périodes d'entrée en hivernage, (premières pluies) <i>Gataaje</i>	Mi-mai - mi-juin	- Villages ayant bénéficié de pluie précoce (Bittou, Moguemnoré, Bagré, wanda, Rassoui, Mogandé, Signoghin, Nouhao peul et Yoyo) ; - Plus d'encombrement avec les matériels mais emportent juste le nécessaire (argent, couscous de mil, gari, farine de céréales et sucre) ;

Source : données de terrain, *Nouhao*, 2014

N.B. : le début et la fin du découpage des cinq périodes peuvent varier en fonction de la pluviométrie.

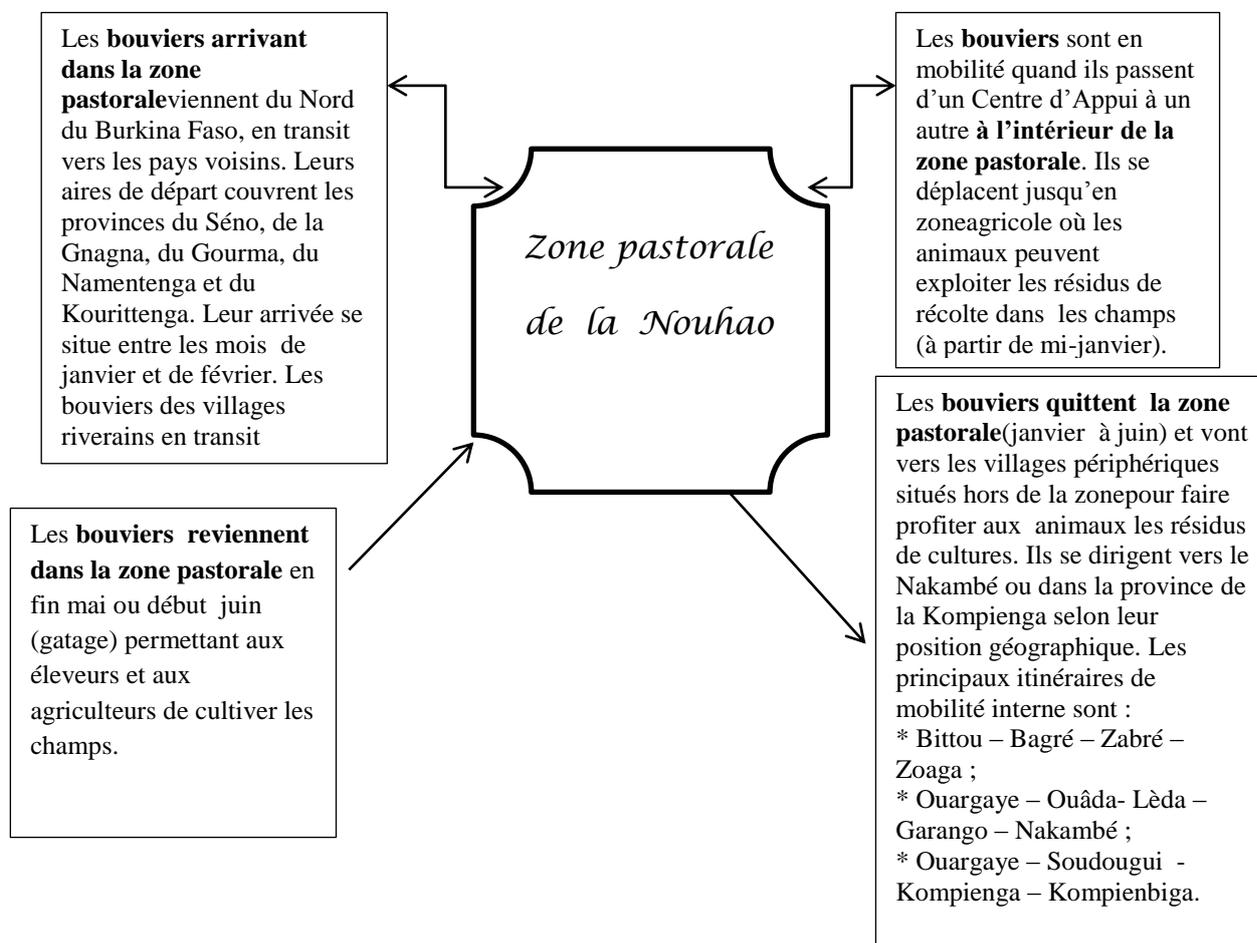
Ce calendrier est classique et peut varier selon les unités d'exploitation dans la zone pastorale. Il permet de dégager en matière de mobilité des bouviers, trois (3) types de mouvements. Il y a d'abord les éleveurs qui sortent de la zone pastorale avec une partie du troupeau. Malgré l'étendue de la zone (95 000 hectares) les bouviers ne se considèrent pas en mobilité quand ils passent d'un Centre d'Appui à un autre à l'intérieur de la zone pastorale ni même dans les villages périphériques situés hors de la zone. La mobilité interne commence au sortir de la saison pluvieuse, *N'duungu* et après les récoltes, *Yaamnde*. Les animaux se déplacent d'abord dans les champs en zone pastorale et ensuite dans les champs en zone agricole. Ce mouvement se prolonge hors de la Vallée, généralement vers l'Ouest, le long du fleuve *Nakambé* pour certains bouviers et vers la Kompienga pour ceux qui résident du côté Est de la zone pastorale. Les départs s'observent généralement en novembre, décembre et plus tôt (octobre) lors des années difficiles. Le long du *Nakambé*, ils exploitent l'eau pour l'abreuvement du bétail.

Ensuite, il y a les bouviers transhumants qui pénètrent dans la zone pastorale avec le bétail. Ils viennent du Nord du Burkina Faso, en transit vers les pays voisins. Leurs aires de départ couvrent les provinces du Séno, de la Gnagna, du Gourma, du Namentenga et du Kourittenga. Leur arrivée se situe entre les mois de décembre et de janvier. En début de saison pluvieuse, des animaux (nombre limité) fuyant l'humidité au Nord Togo, séjournent dans les périphéries de la zone pendant l'hivernage.

La mobilité transfrontalière concerne certains bouviers de la zone pastorale. La plupart des bouviers partis en transhumance interne avec les troupeaux de brousse prolonge leurs mouvements le long des cours d'eau jusqu'au Ghana et au Togo. Les bouviers rejoignent ceux

qui partent directement et ils se déplacent en groupe. Les départs s'observent généralement en janvier (certains bouviers commencent en décembre).

Figure 17 : Mobilité des bouviers de la zone pastorale de la Nouhao (Burkina Faso)



N.B. : Explication des symboles utilisés dans la figure 2

-  = sortie de la zone pastorale et entrée dans la zone pastorale ou vice versa ;
-  = sortie de la zone pastorale ;
-  = retour dans la zone pastorale

1.5. Rôles des femmes peules et des bouviers de case

Toute la famille s'investit, chacun selon son rôle dans l'entretien du bétail. L'organisation du travail pastoral exige une stricte répartition des tâches selon l'âge et le sexe. La prise en charge du troupeau est masculine : l'homme fournit l'eau, le sel, le fourrage naturel, les soins

aux animaux malades, l'assistance pour une mise-bas difficile, les vaccinations préventives ainsi que la vente d'un animal. De plus, il s'occupe de la castration, de la vaccination et de l'abattage des animaux, en tant que gestionnaires des troupeaux, les hommes sont responsables de leurs déplacements, de la construction des clôtures et du creusement des puisards. Les jeunes hommes et les adolescents sont chargés de l'essentiel du travail physique et de la garde des troupeaux. Quant aux femmes et aux enfants, couramment appelés bouviers de case, ils ont aussi une place importante dans les activités d'élevage.

À côté de ces bouviers jeunes, les enfants s'occupent du troupeau de case ou *sourédji*, qui est relativement de taille inférieure à 20 têtes. Les éleveurs font une sélection des bonnes races laitières accompagnée d'un traitement privilégié en alimentation. Les animaux du troupeau laitier qui peuvent se déplacer, sont conduits seuls ou parfois en association avec les moutons et les chèvres par les enfants. Les femmes, bien que détenant des animaux dans le troupeau, ne s'occupent pas de la conduite des animaux, la conduite est assurée par les enfants (filles et garçons). Les femmes sont chargées de la distribution des aliments et de l'abreuvement du troupeau de case. Les enfants peuvent parfois aider pour l'abreuvement de ce type de troupeau. Le troupeau laitier occupe une place importante dans le domaine socio-économique : le lait constitue un produit très précieux intervenant au niveau de l'alimentation de même que pour la commercialisation. Dans la zone pastorale, la collecte, la transformation et la commercialisation du lait, constituent une activité exclusivement réservée aux femmes. Il arrive parfois que ces bouviers de case soient mis à contribution pour la conduite des troupeaux de brousse.

Tableau 24 : Répartition du nombre des femmes peules enquêtées par CA et par classe d'âge

Classe d'âge	Bané	Bittou	Lalgaye	Total	Pourcentage (%)
[30 - 40[5	8	4	17	37,77
[40 - 50[2	7	6	15	33,33
[50 - 60[4	3	1	8	17,78
[60 - 70[1	4	0	5	11,12
Total	12	22	11	45	100

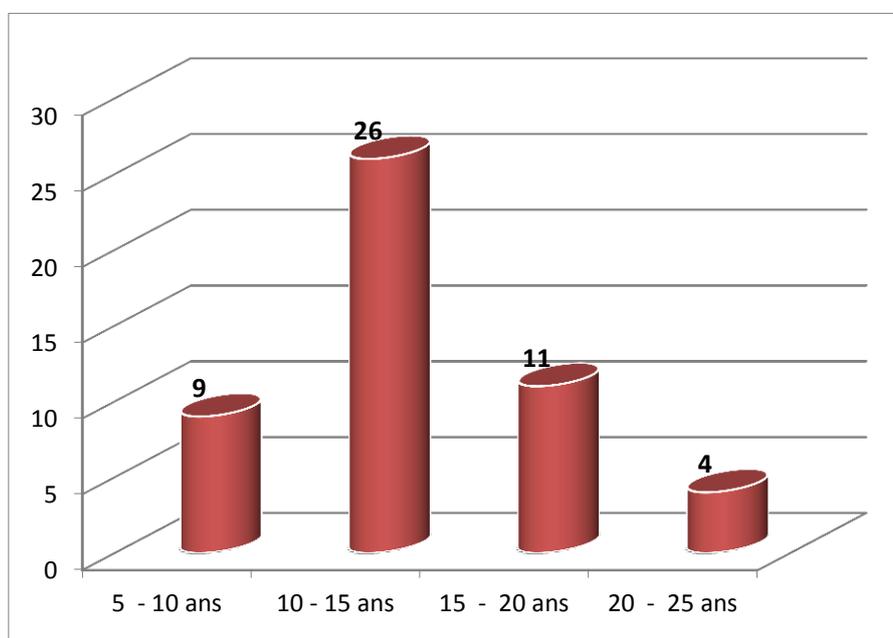
Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

La plupart des femmes (37,77%) sont relativement jeunes, et font partie de la classe d'âge des moins de 40 ans. En revanche, la proportion des femmes âgées de moins de 70 ans est faible (11,12%). Néanmoins, le tableau montre que la proportion des femmes adultes est élevée (51,11%) comparativement aux deux classes d'âge qui sont extrêmes. Ces femmes

adultes font parties de la classe d'âge comprise entre 40 ans et 60 ans. Tout comme les hommes, les femmes faisant partie de ces trois dernières classes d'âge ont été témoins des activités dans la zone pastorale et ont amélioré leurs conditions de vie grâce à la commercialisation du lait de vaches.

Il ressort des entretiens avec les femmes peules dans la zone pastorale que l'âge des bouviers du troupeau laitier, *sourédji*, varie de 5 ans à 25 ans (Figure 18). En plus du troupeau laitier, les moutons et les chèvres sont conduits par les enfants dans les parcours collectifs réservés à la vaine pâture ainsi qu'au niveau des points d'abreuvement de la Nouhao.

Figure 18 : Classe d'âge des bouviers de case



En saison sèche l'eau devient extrêmement rare ou difficilement accessible en début du mois de mars (selon le centre d'appui). Les éleveurs doivent alors rechercher l'eau au niveau des bas-fonds, des barrages, des forages et des puisards. Certains forages sont en panne ou n'ont pas d'eau en saison sèche et quelques (forages) qui sont en bon état ont un débit très faible. Il se pose alors une concurrence dans l'utilisation d'eau pour les besoins de la population et l'abreuvement des animaux. La quasi-totalité des puisards n'ont pas toujours de l'eau durant toute la saison sèche. Les femmes vont puiser de l'eau à pied ou à bicyclette avec des seaux, ou des plats, ou encore que des bidons de 20 litres qu'elles portent sur la tête ou sur la bicyclette. Au cours de la saison sèche, elles doivent aller plusieurs fois par jour, parfois à

plusieurs kilomètres dans les villages de certains centres d'appui (patin, hortougou, Djébélé et Salghin) pour approvisionner la famille et abreuver les animaux. La plupart se rend au forage au moins 4 fois par jour. La distance à parcourir varie selon les villages habités. L'abreuvement et la conduite, des troupeaux représentent particulièrement celles qui consomment le plus de temps. Ces seules tâches peuvent occuper une personne durant une moyenne de 7 heures par jour. En y ajoutant les autres occupations nécessaires, la charge totale de travail a été évaluée à une moyenne de 15 heures par personne et par jour, moyenne qui varie selon les saisons, les âges et le genre. Les photos ci-dessous présentent la corvée d'eau des femmes et des bouviers de case.



Photos 20 et 21: Corvées d'eau des femmes dans les bas-fonds et au forage à la *Nouhao*,
2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photos 22 et 23: Transport d'eau à bicyclette et abreuvement des bovins au barrage,
Nouhao, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Le troupeau de case est conduit à proximité des habitations dans des espaces affectés à la pâture. C'est dans ces différents points d'abreuvement que les bouviers de case conduisent les animaux pour exploiter les ressources naturelles. Les chefs de famille qui n'ont pas assez d'enfants de sexe masculin, font recours aux jeunes filles qui pratiquent uniquement la conduite journalière dans les pâturages non loin des fermettes. Durant mon séjour sur le terrain, j'ai vu des filles qui conduisent les bovins de brousse ou le troupeau laitier (courtes distances) pour l'abreuvement au barrage, à la pompe et au parc de vaccination (photos 24, 25 et 26). Les enfants assurent la conduite des animaux de case dans la journée et les plus âgés sont chargés de la tâche d'exhaure aux puits et aux puisards.

Les enfants sont aidés par les femmes qui approvisionnent en eau les animaux restés à domicile. Les aînés (au-delà de 15 ans) ont la charge de puiser l'eau des pompes ou des puisards pour l'abreuvement des animaux.



Photos 24 et 25 : Bouviers de case aux points d'abreuvement (bas-fonds du waré et pompe à Kinzim) 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 26: Jeune fille bouvière conduisant les bovins à l'abreuvement, Bané, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Durant la période post-pluvieuse, les animaux sont conduits sur les champs de la zone pastorale, où ils valorisent les pailles de céréales cultivées, ainsi que les herbes ayant poussé après le dernier sarclage. Les femmes ont en charge de les nourrir et de les abreuver mais ne leur procurent pas d'autres soins particuliers. Les soins traditionnels destinés aux animaux malades sont effectués par les hommes. Les femmes donnent un aliment approprié aux animaux : résidus de culture (paille de céréales, fanes de niébé et d'arachide, etc...), sons obtenus après avoir pilé le mil, le sorgho ou le maïs ou *dumo* (en fulfuldé) et l'eau issue du lavage du mil, *kamboulan* (en fulfuldé) est donnée tous les jours, surtout aux vaches laitières et aux animaux d'embouche : Il s'agit de l'eau que les femmes utilisent pour laver les céréales (mil, sorgho et maïs), après les avoir décortiquées et égrenées. C'est un mélange très riche en vitamine et très utilisé pour engraisser ces types d'animaux. Malheureusement, le stock est très faible en quantité et finit en début de saison sèche chaude, c'est-à-dire 2 à 3 mois après les récoltes. Pour alimenter les animaux durant cette saison, beaucoup de femmes peuvent ramasser l'herbe et cueillent les feuilles d'arbre (souvent elles secouent les branches des arbres, surtout les acacias et ramassent les gousses qui tombent). D'autres suppléments alimentaires sont utilisés par certaines femmes : des sous-produits agro-industriels (tourteau coton ou des graines de coton) et des compléments minéraux.

En saison pluvieuse, l'eau est abondante partout, les femmes dont les résidences sont éloignées des forages, utilisent les eaux de surface pour les animaux. En revanche, pour les besoins de la famille, elles se rendent aux forages à bicyclette. La corvée d'eau durant cette période est très réduite. L'abreuvement est résolu par la présence d'eau dans la moindre dépression. De ce fait, les parcours sont généralement très réduits par rapport à ceux de saison sèche et s'effectuent aux alentours des zones de culture : Le bétail en général pâture dans l'espace commun affecté pour la libre pâture. Les éleveurs gardent le troupeau laitier en enclos dans les fermettes. Dans la tradition peule, les femmes ne participent pas à la préparation du champ, au semis et à l'entretien. C'est seulement pendant les récoltes, qu'elles contribuent. Cette tradition est conservée dans la zone pastorale.

Les parcs de nuit sont éloignés des zones de culture et servent d'abris aux animaux. De ces parcs, les bouviers font pâturer les animaux dans les zones de pâturages et les abreuvent sur des espaces accessibles (mares et bas-fonds).

Tout ce qui concerne le lait est essentiellement féminin et la traite est faite par la femme. Elle joue le rôle de collecte, de transformation des produits laitiers et génère des revenus supplémentaires grâce aux activités commerciales, aux fins d'entretien de la famille. Elle est également nourrice et éducatrice. Les femmes gèrent les revenus issus de la vente du lait sans

se référer aux maris. Elles s'occupent aussi de la transformation du lait en sous-produits laitiers destinés à la consommation. Le centre d'appui de Bittou dispose d'une mini-laiterie et est approvisionné par les éleveurs du dit centre. Chaque chef d'exploitation ou un jeune enfant est chargé de la collecte et du transport de lait des fermettes à la mini-laiterie de Bittou, contre une rémunération de vingt-cinq (25) francs par litre.

Tableau 25 : Quantité en litre de lait collectée à la mini-laiterie de Bittou de 2011 à 2016

Périodes	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Janvier	2 730	2 640	2 720	2 900	2 830	2 930
Février	2 751	2 638	2 761	2 871	2 651	2 551
Mars	2 820	2 960	2 839	2530	2 720	2 920
Avril	2 429	2 598	2 419	2 319	2 529	2 329
Mai	2 231	2 210	2 251	2 341	2 770	2 431
Juin	1 860	2 382	1 840	1 960	1 831	1 660
Juillet	3 834	4 605	3 800	3 734	3 984	3 634
Août	3 660	5 011,5	4 694	4 660	3 910	3 860
Septembre	3 672	4 708,5	4 672	4 672	3 722	4 602
Octobre	4 713	4 887	4 825	4 913	4 885	5 213
Novembre	3 358	3 308	3 508	3 605	3 558	3 858
Décembre	3 420	3 093	3 470	3 620	3 420	3 701
Total	37 478	41 041	39 800	40 125	38 450	39 680

Source : Mini-laiterie de Bittou, mars 2017

Les quantités de lait collectées ont baissé en 2013 et remontées en 2014 à partir de cette période les quantités ont de nouveau baissé. Dans l'ensemble, les quantités collectées évoluent en dent de scie. Selon, les animatrices de la mini-laiterie, en saison pluvieuse, la production de lait est abondante, par contre en saison sèche les quantités baissent à cause de l'insuffisance des aliments pour le bétail, la diminution des vaches allaitantes et enfin, la pratique de la transhumance en saison sèche car c'est uniquement les éleveurs sédentaires qui approvisionnent en ce moment la mini-laiterie.

Au début de la mise en œuvre des activités, le lait produit était suffisant. Ainsi, l'utilisation du foin récolté, des résidus de récolte, des fourrages cultivés et les concentrés a permis aux éleveurs d'intensifier le système d'élevage. « Ces nouvelles pratiques ont permis aux éleveurs, au bout de trois ans, d'améliorer le rendement laitier par vache et par lactation qui est passé de 450 kilogrammes à 720 kilogrammes en 240 jours, alors que le schéma directeur prévoyait 815 kilogrammes pour une lactation de 260 jours à 280 jours ou 300 jours à la fin

de la période de la phase de cinq ans » (Sanon, 1994 : 24). L'entretien réalisé avec l'association des femmes et les animatrices de la mini-laiterie, révèle que :

« Durant la période de financement des activités, les quantités de lait en saison des pluies atteignaient en moyenne 10 litres par unité d'exploitation et la moitié était vendue à la mini-laiterie. En revanche, en saison sèche, les quantités baissent et étaient de quatre (4) à cinq (5) litres et chaque unité d'exploitation en disposaient. Nous étions suffisamment très occupées et rentrions le soir à la maison toutes extenuées mais motivées car nous étions bien rémunérées. La transformation et la commercialisation du lait était rentable, ce qui a valu le surnom de la mini-laiterie "FAO". La population environnante de la zone pastorale disait "je vais à la FAO pour acheter du lait". En revanche, avec la fin du financement des activités par la FAO, l'intensité du travail a baissé », nous confient les femmes et les animatrices de la mini-laiterie.

J'ai constaté dans les centres d'appui au cours de la saison sèche (*Ceedu*), la quantité de lait est d'1 litre en moyenne dans les fermettes. Certaines familles ne disposent plus de lait durant cette période. La traite procure en moyenne 1 à 1,5 litres par jour et par vache entre le début de la pluie précoce (*Gataaje*) et la fin du mois de juillet (*N'duungu*). La production laitière à cette période est faible et est liée au fait que les animaux sont insuffisamment nourris. À partir du mois d'août, saison des pluies, qui correspond à la période active des pâturages, les animaux commencent à retrouver un état corporel satisfaisant et les éleveurs arrivent à traire 2,5 à 3 litres par traite et par vache. À cette période, la traite a lieu deux fois par jour contrairement au mois de juillet. L'accroissement de la production laitière consécutive à l'amélioration de l'alimentation des animaux conduit les éleveurs à vendre une partie du lait cru, *kosam keccam* (en fulfuldé) à la mini-laiterie pour ceux résidant dans le centre d'appui de Bittou. Selon, les entretiens réalisés auprès des animatrices de la mini-laiterie en 2015 sur la mini-laiterie, elles révèlent que :

« Sa capacité journalière est de deux cents (200) litres et des unités d'exploitations constituées de 20 à 25 personnes approvisionnent la mini-laiterie avec des gourdes en aluminium de vingt (20) litres ou trente (30) litres. La quantité totale de lait recueilli est de deux cents (200) litres en saison des pluies et de cent cinquante (150) litres à cent soixante (160) litres en saison sèche. Le lait cru, *kosam keccam*, est vendu à la mini-laiterie à trois cents (300) francs le litre et chaque chef de famille qui rapporte le lait à la mini-laiterie est rémunéré à vingt-cinq (25) francs le litre ».

La transformation du lait « en lait qui a dormi » (comme elles le disent littéralement), ou en lait caillé, *kosam daaniidam* (en fulfuldé) fait partie des activités de la femme.

Dès le lever du jour, après avoir fait sa prière matinale, elle se rend au forage pour chercher l'eau au forage. Après l'approvisionnement de la fermette en quelques bidons d'eau, elle effectue la traite des vaches. Elle gère la répartition du lait entre en deux ou trois parties (mini-laiterie ou consommation et/ou vente) selon la quantité du lait. *Kosam keccam* est travaillé en secouant de façon saccadée le futur lait caillé dans une gourde. Ce geste dégage

des bruits qui viennent briser le silence dans la ferme, tout comme le bruit des pilons pour rendre le mil en farine. Ce lait, *kosam daaniidam*, ou *kosam keccam*, est consommé avec de la farine de mil non cuit (*gapal*) ou cuit (*diobal*). Elle passe la matinée à rendre le mil en farine au mortier ou elle se rend parfois au moulin. Si la vente du lait à la mini-laiterie permet à la femme de disposer d'argent pour satisfaire ses besoins (achat de bijoux, des habits, aliments concentrés, etc.), « malheureusement, je n'arrive plus à avoir suffisamment de lait pour transformer en produits dérivés (beurre et savon) » déclare t-elle.

Il existe neuf (9) moulins à grains dans la zone pastorale pour l'allègement des tâches ménagères des femmes. Cependant, elles continuent de piler car le moulin est éloigné des fermes pour certaines femmes. D'autres femmes trouvent les prix fixés au moulin sont élevés. Fatou à Lalgaye, dit ceci : « j'y vais de temps en temps à l'occasion des fêtes religieuses ou des cérémonies sociales pour la préparation de certains mets. Quant à la consommation journalière de la famille, je pile ». L'installation des moulins avait pour objectif d'alléger les tâches ménagères des femmes afin des les permettre de vaquer à la gestion du lait et de l'élevage des animaux de case. Malheureusement, elle continue de piler les céréales car les grains de céréales transformés en farine par le moulin ne sont pas adaptés à certains mets peuls.

Tableau 26 : Calendrier de la conduite du troupeau laitier

ACTIVITES	MOIS DE L'ANNEE											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Vaine pâture dans les fermes et des espaces de pâturages proches des fermes	+	+	+	+	+							+
Usage des espaces de pâturages collectifs dans la zone pastorale proches des fermes	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+	+
Abreuvement des animaux au niveau des forages	+	+	+	+	+						+	+
Abreuvement des animaux au niveau des mares et bas-fonds						+	+	+	+	+		

Collecte et stockage des résidus de cultures											+	+	+
Distribution de compléments alimentaires (sous-produits agro-industriels et sels minéraux)			+	+	+	+							
Distribution des résidus de récoltes et herbe fauchée	+	+	+	+	+	+							

Source : Enquête de terrain avec les femmes dans la zone de la *Nouhao*, 2014

N.B. : Le symbole + indique le mois où l'activité est réalisée.

En matière de division sexuelle des activités pastorales, on observe que les tâches des femmes sont étroitement liées au soin des enfants, du *wuro*, du troupeau laitier et de la gestion du lait. Pendant la saison sèche, elles parcourent plusieurs kilomètres pour la recherche d'eau. Cette tâche occupe par jour, une grande partie.

Par ailleurs, les femmes sont de plus en plus organisées en groupements socio-professionnels. Les enquêtes réalisées ont permis d'identifier la gestion du lait et des produits laitiers et l'entretien des animaux de case comme les activités les plus pratiquées par les femmes peules.

Lorsque le chef de famille est en transhumance, c'est elle qui s'occupe entièrement de la gestion des fermettes. Elles ont gardé leur place dans la gestion et la transformation du lait mais il y a un glissement des hommes qui assurent la collecte et le transport du lait à la mini-laiterie de Bittou et avec lesquels, elles doivent partager l'argent du lait qui était avant, entièrement aux mains des femmes.

Le contrôle de la gestion du lait est assuré par les femmes dans les fermettes. Elles sont libres et autonomes dans la gestion du lait qui est une activité de tradition dans la société peule. Le lait est un bien sacré, une propriété de la femme, en cela, il est perçu comme « un matrimoine ». Cependant, ce matrimoine conserve sa force en milieu rural. Une fois que le lait est transporté en milieu péri-urbain, ou urbain, il est contrôlé par les hommes. Ainsi, dans le centre d'appui de Bittou, les femmes partagent l'argent du lait avec les hommes qui le transportent à la laiterie, et en plus, les hommes ont pris en main la gestion de la mini-laiterie du centre d'appui de Bittou. En effet, des éleveurs de ce centre d'appui, ont constitué un groupement, dénommé « Groupement d'Intérêt Economique », composé de sept (7) chefs d'exploitation. Ils sont les gérants de cette mini-laiterie. Cette unité d'exploitation fonctionne depuis onze (11 ans) sans un crédit contracté dans les institutions financières. Elle est gérée

sur le financement propre des membres de ce groupement. Au départ, chacun a cotisé cinq cent (500 000) mille francs CFA soit l'équivalent de 750 euros. Ils ont embauché leurs propres femmes ainsi que deux animatrices pour l'accompagnement de celles-ci. Elles sont responsabilisées pour la transformation du lait en lait caillé et en lait frais. Trois fois par an, les membres de ce groupement tiennent des réunions pour la bonne gestion de cette mini-laiterie. Ils se partagent également les recettes issues des ventes.

Conclusion partielle

Le système d'élevage semi-intensif pratiqué par quelques éleveurs révèle que les objectifs fixés par les pouvoirs publics ont été en partie durable. Au début de leur installation dans la zone pastorale, les éleveurs se sont pliés aux formations, appliqués les traitements vétérinaires sur le bétail. Ils se sont organisés en comité de gestion pour le suivi et le fonctionnement des ressources de la zone pastorale et la valorisation les différentes affectations des fermettes. La mobilité était pratiquée à l'intérieur de la zone pastorale. Ainsi, la zone pastorale de la *Nouhao* a permis une sédentarisation de l'élevage, une intégration entre agriculture et élevage, et une sécurité foncière pour les éleveurs qui se concrétise par la construction d'habitats durables. Durant la période de financement de la zone pastorale, les éleveurs ont adopté de nouvelles techniques dans l'optique d'améliorer le système de production animale. Les vaccinations et les différents soins apportés au bétail ont entraîné une augmentation des effectifs et la disponibilité du lait de vaches relativement en toute saison. La commercialisation des animaux et des sous-produits d'élevage ont contribué à l'amélioration les conditions de vie des éleveurs. Ainsi, une étude socio-économique réalisée par le Ministère des Ressources Animales, a estimé qu'« un ménage dispose d'un revenu de 80 990 francs CFA et 9 808 francs CFA par personne. Les revenus ont permis aux éleveurs d'acquérir des équipements ménagers, d'augmenter le cheptel bovin, d'élever d'autres espèces animales et d'avoir divers moyens de transports » (MRA, 1999 : 37). Sur le terrain, j'ai remarqué que les ânes sont peu nombreux et sont remplacés par des bicyclettes et des motocyclettes. Pour conduire les bovins aux puisards ou pour rechercher un animal perdu ou encore pour partir en transhumance, les éleveurs utilisent des moyens de déplacement.

Faute de financement des activités de l'élevage, la zone pastorale est confronté à des difficultés dont notamment : l'insuffisance d'eau qui se traduit par la vétusté et par le nombre réduit des équipements hydrauliques, ainsi que, les pannes régulières des pompes par le manque d'entretien. Il y a également l'insuffisance des fourrages naturels en saison sèche par le faible suivi du comité de pâturage. Ces difficultés résultent en partie de la faible implication

des éleveurs dans la gestion de la zone pastorale. Enfin, le cahier des charges n'est pas respecté (les superficies des fermettes sont faiblement valorisées).

Différents types de systèmes d'élevage sont pratiqués dans la zone pastorale allant de la sédentarisation à la transhumance interne dans la région du Centre-Est et à la transhumance transfrontalière (Ghana et Togo). Les Peuls ont un engouement pour la culture céréalière qu'ils peuvent pratiquer pour satisfaire les besoins de la famille et nourrir les animaux. Ils pratiquent la fauche et la conservation du fourrage naturel ainsi que la collecte des résidus de récoltes. Grâce à l'embouche des moutons et des chèvres et la vente du lait, les éleveurs peuvent augmenter l'effectif de leurs bovins et améliorer leurs conditions de vie. Les éleveurs ont, enfin, appris à s'organiser en groupements pour le fonctionnement de la zone pastorale. Mieux, ils ont pris en main la gestion de la mini-laiterie de Bittou et à s'impliquer dans la collecte du lait qui était « une chasse gardée des femmes ».

Les objectifs fixés qui ont conduit les pouvoirs publics à créer la zone pastorale de la *Nouaho*, étaient nobles et ambitieux. Ils ont réalisé des aménagements, installé des infrastructures pastorales et affectées aux éleveurs. Des stratégies ont été mises en œuvre dans le but d'atteindre une meilleure production animale en introduisant de nouvelles techniques. Mais certains éleveurs ont repris leurs vieilles habitudes : la pratique de la transhumance. L'installation des éleveurs dans la zone pastorale de la *Nouhao* a été suivie par de grands aménagements, quelles sont les motivations qui les poussent à pratiquer la transhumance à l'extérieur de la zone pastorale ?

2. Motivations justifiant la pratique de la transhumance

L'insuffisance des ressources naturelles pastorales et d'autres facteurs sociaux sont les arguments récurrents généralement avancés par certains éleveurs de la *Nouhao* pour justifier leur mobilité : « Il n'y a plus d'eau en saison sèche », « il ne pleut plus assez », « les pâturages sont pauvres », « il n'y a plus rien à brouter pour le bétail en zone agricole », « les forages sont en panne », « il n'y a pas de sécurité foncière », le contrat d'échanges avec les agriculteurs sont rompu ». Ces arguments constituent en fait la liste des motivations qui traverse le champ de l'espace pastoral de la *Nouhao*. On peut globalement retenir que les mobiles incitant à la transhumance sont nombreux et divers, et aussi, liés à la typologie du système d'élevage.

Tableau 27 : Diversité de pratiques de conduite des bovins dans la zone pastorale

Pratiques de conduite	Bittou		Bané		Lalgaye		Moyenne générale
	Nombre d'éleveurs	(%)	Nombre d'éleveurs	(%)	Nombre d'éleveurs	(%)	(%)
Transhumant interne	42	84	24	64,86	47	91,97	81,60
Transhumant international	3	6	1	2,71	0	0	2,90
Non transhumant	5	10	12	32,43	2	4,09	15,50
Total	50	100	37	100	49	100	100

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014

Ce tableau révèle que la proportion des transhumants internes (intérieur de la zone pastorale et dans les villages environnants) est élevée dans les trois Centres d'Appui soit 84 % à Bittou ; 64, 86 % à Bané et 91,97 % à Lalgaye. En revanche, la transhumance internationale, en direction du Ghana est très faible par centre d'appui : 6% à Bittou ; 3,71 % à Bané et inexistant à Lalgaye. Parmi ces transhumants, il existe des éleveurs qui ne transhumant pas (10 %) à Bittou, (32,43 %) à Bané et (4,09 %) à Lalgaye. Malgré les objectifs visés par les pouvoirs publics de sédentariser les éleveurs, on observe dans la zone pastorale, une diversité de pratiques de conduite des bovins (sédentarisme, transhumance interne et internationale). Quels pourraient être alors les mobiles des éleveurs ?

2.1. Éleveurs sédentarisés

Parmi les éleveurs qui sont installés, une moyenne de 15,50 % ne veut plus pratiquer la transhumance. Par centre d'appui, les proportions se répartissent comme suit : 32,43 %, (Bané), 10 % (Bittou) et 4,9 % (Lalgaye). Les bouviers se déplacent uniquement à l'intérieur de la zone pour exploiter les pâturages collectifs et les différentes sources d'eau. Ces sédentarisés ont pratiqué la transhumance dix années auparavant, et les contraintes qu'ils ont subies au cours de la transhumance, les incitent à se sédentariser. Les éleveurs pratiquent l'agriculture sur des superficies de 0,75 hectare à 1 hectare, utilisent le fumier de parcage des animaux pour fertiliser leurs champs. Ils pratiquent les cultures à double objectif pour la consommation humaine et les fourrages pour les animaux, ils font l'embouche bovine, ovine

et caprine, ils pratiquent également la production laitière des vaches, la commercialisation des animaux. Ces éleveurs sédentaires trouvent des solutions pour l'amélioration de leurs conditions de vie et la survie du bétail : émondage de fourragers ligneux, utilisation de résidus de cultures en zone pastorale et agricole et des sous-produits agro-industriels, fréquentation des sites d'or de même que certains fils (les plus jeunes), légers déplacements avec le bétail dans les pâturages collectifs, exploitations de différentes sources d'eau, etc. Les types d'habitations sont variés : on rencontre les cases en banco avec un toit fait de pailles ou en tôle et des maisonnettes avec un toit en tôle. Certains éleveurs sont des responsables au sein du groupement d'éleveur.

En observant les éleveurs qui se sont sédentarisés, je me rends compte qu'ils sont limités dans leurs déplacements, par l'insuffisance ou le manque de main-d'œuvre, le troupeau bovin est très réduit, en moyenne 50 têtes de bovins. Ils élèvent également des petits ruminants. Ils exploitent différents points d'eau (bas-fonds, forages, puits traditionnels, barrages) pour l'abreuvement des animaux. Ils ne disposent pas de bouviers salariés par manque de moyens financiers, ils se déplacent eux-mêmes avec les bovins, souvent accompagnés par les enfants (qui parfois fréquentent l'école classique ou coranique), dans les espaces réservés aux pâturages collectifs de la *Nouhao*. La plupart de ces types d'éleveurs sont à proximité des points d'eau.

L'abreuvement des animaux a lieu essentiellement sur le cours d'eau de la zone (la rivière *Nouhao*). Cette rivière ainsi que ses affluents traversent la zone pastorale et permettent aux éleveurs d'abreuver temporairement les animaux. Les éleveurs déplorent, dans leur grande majorité, l'assèchement de la rivière *Nouhao* en février/mars (période de la saison sèche). Cependant, il est possible de faire des puisards pour abreuver des troupeaux de taille modeste.

Le processus d'abreuvement des bovins en saison sèche dans le lit de la rivière *Nouhao* se présente comme suit : creusage, exhaure et aménagement d'un abreuvoir (voir photos).



Photo 27 : Puisard d'une profondeur de 5 mètres creusé dans le bas-fond de la *Nouhao*,

mars 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 28: Exhaure d'eau à partir du puisard creusé dans le bas-fonds de la *Nouhao*, mars 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 29 : Abreuvoir aménagé pour l'abreuvement dans le bas-fond de la *Nouhao*, mars 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

L'éleveur Bandé, âgé de 60 ans dans le centre d'appui de Bittou ne veut pas faire transhumérer ses bovins en dehors de la zone pastorale car il n'a pas les moyens nécessaires pour payer un bouvier, ni de fils assez âgé pour transhumérer au loin. Ses deux filles se sont mariées et ont quitté le domicile paternel. Il devient alors bouvier et contraint de pratiquer la mobilité qu'à une dizaine de kilomètres. Le même manque de main-d'œuvre a contraint Diao du Centre d'Appui de Lalgaye, à abandonner la transhumance depuis cinq ans, car il est devenu trop vieux (70 ans) pour partir lui-même.

Les éleveurs de la *Nouhao* qui restent sur place, ont développé plusieurs stratégies qui consistent à pratiquer le déstockage des animaux par la commercialisation. Ils gardent un troupeau en taille réduite qu'ils peuvent entretenir facilement en exploitant les fourrages collectifs et les résidus de cultures en zone pastorale et en zone agricole. En saison sèche, ils se dirigent vers les bas-fonds de Gomin dans le Centre d'Appui de Bané ou ceux de Bittou

durant à trois (2) à quatre (3) mois Une autre stratégie adoptée est la diversification des activités pastorales par l'introduction d'autres espèces animales : ovins caprins, volailles. Ils pratiquent l'embouche ovine et caprine qu'ils vendent. Les revenus issus des ventes d'animaux sont réinvestis pour l'achat d'aliments concentrés ou l'achat d'autres animaux.



Photos 30 et 31 : Abreuvement au forage pérenne et à un puits traditionnel pérenne, Bittou, 2013

© Sidonie IMA-OUOBA

Les facteurs déterminants à l'abandon de la transhumance sont liés aux conflits avec les agriculteurs qui sont devenus récurrents et mortels. À ces désagréments s'ajoutent aussi l'absence de contrat de fumure car les agriculteurs sont devenus des éleveurs et ils ne laissent plus rien aux champs pour nos animaux. Il y a également l'exploitation des pompes et des puits traditionnels qui sont devenus payants. Les bouviers doivent déboursier une somme de mille (1000) francs CFA à deux mille cinq cents (2 500) francs CFA par troupeau et par espèce animale, pourtant, une cotisation est versée par chaque fermette et par mois pour l'utilisation de l'eau en zone pastorale. Il est alors préférable de rester en zone pastorale pour limiter les coûts de déplacement. La transhumance interne exige une disponibilité en main-d'œuvre car il faut avoir des bouviers qui sont répartis en deux groupes, l'un pour conduire le troupeau de case et l'autre pour conduire celui de la brousse. Des souvenirs douloureux avec les agents forestiers sont sources d'abandon. Au cours des déplacements, les arbres sont parfois émondés pour alimenter les animaux, ce qui est interdit par les forestiers. Cette pratique est sanctionnée par l'imposition d'une amende, et, pour éviter les altercations avec les forestiers, les bouviers choisissent d'abandonner la transhumance. Il en est de même pour la transhumance internationale qui engendre aussi des coûts. Il y a des taxes qui sont parfois

surélevées pour l'entrée et la traversée du territoire. De plus dans le pays hôte, les bouviers doivent déboursier de l'argent aux autorités dans certains villages qui leur permet de circuler librement.

Sondé, 55 ans, chef de famille au centre d'appui de Bittou, dans le village de Ganwèga, me confie la souffrance qu'il a vécue lors d'un problème de santé avec sa vache préférée :

« La vache avait mis bas et il y avait des complications. C'était la plus grande vache et la plus préférée de mon troupeau. Toute ma famille était découragée et personne n'a mangé ce jour car c'est elle qui donnait beaucoup de lait. J'étais parti en transhumance avec les bovins dans un village voisin environ une cinquantaine (50) de kilomètres de la zone pastorale. Mon hôte avait un téléphone portable et les enfants lui ont porté l'information. Ce dernier a envoyé son fils venir m'alerter en brousse. J'ai laissé les animaux avec les enfants et j'ai accouru. J'ai donné l'ordre à ma femme d'informer le vétérinaire afin qu'il vienne soigner la vache. Quand je suis arrivé, le vétérinaire était là et j'ai vu que la situation de la vache s'est aggravée. Les femmes et les enfants pleuraient. Le vétérinaire a pu la soigner et faire des injections. Quelques instants après, la vache s'est relevée et voulait nous agresser (sans doute la douleur qu'elle a subie). Elle a survécu ainsi que le veau. Après trois mise- bas, je l'ai vendue. En principe, chez nous, la vache la plus préférée, lorsqu'elle a veilli, on ne la vend pas. Elle reste dans le *wuro* et lorsqu'elle meurt, on l'enterre. De nos jours, cette pratique a disparu et fait place à la vente de la vache préférée par manque de moyens financiers. La maladie de ma vache, m'a beaucoup marqué et j'ai décidé de diminuer le nombre de mes bovins afin de pourvoir me sédentariser. En plus du fourrage naturel, je nourris mes animaux avec des résidus de récoltes, du fourrage cultivé et des sous-produits agro-industriels. Je dispose d'un fénil (magasin d'aliment pour bétail) pour stocker l'aliment bétail. Je fais également de l'embouche ovine et caprine ainsi que l'élevage de la volaille. Les vaches produisent bien du lait et rapportent des revenus aux femmes. Les enfants creusent des puisards dans les mares de la zone pastorale pour abreuver les animaux. Vers le mois de mars, en saison sèche, lorsque les mares tarissent, j'achète de l'eau avec une grande barrique au château d'eau qui est à proximité du marché de Ganwèga. Je ne regrette pas d'avoir cessé de faire des transhumances de grandes distances en dehors de la zone pastorale. Je me repose mieux ainsi que les bovins ». Propos recueilli dans le centre d'appui de Bittou, 2014



Photo 32 : stockage d'aliment bétail dans un fénil, mars 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Un autre éleveur, Barry, 50 ans, du centre d'appui de Lalgaye, dans le village de Kizim, me raconte le mobile qui l'a poussé à se sédentariser :

« J'étais en transhumance à Dassoui avec les bovins, accompagné par mon fils de 17 ans et un bouvier salarié de 15 ans. Je leur ai confié le troupeau pour me rendre au marché afin de faire des provisions pour notre séjour en brousse. Les enfants ont laissé par mégarde, les bovins broutés des tiges de mil que l'agriculteur avait rassemblé dans son champ. Ils ont été saisis et le propriétaire exige un dédommagement de 100 000 francs CFA. Mon fils est venu m'informer et je me suis déplacé pour comprendre et résoudre le problème à l'amiable, mais l'agriculteur a refusé et insistait sur le montant. Finalement, il n'y a pas eu d'entente et nous sommes partis au commissariat de police. Les enfants ont eu peur et voulaient s'enfuir, je les ai encouragés à rester. Au commissariat de police, les discussions ont duré car je ne voulais pas payer le montant qui était très cher, sous le coup de l'énervement, j'ai dit aux policiers que ce montant est très élevé par rapport à un braquage que l'on subit, cela a énervé davantage les policiers. Ils m'ont intimidé en vain. Finalement, ils nous ont demandé de nous entendre, et j'ai payé 10 000 f CFA. J'ai été mal traité comme si j'étais un bandit. De retour à la ferme, j'ai renvoyé le bouvier salarié et j'ai diminué le nombre de mes animaux afin de mieux les nourrir et les soigner. Je patique la mobilité dans la zone pastorale avec le bétail. Je diversifie aussi mes revenus grâce au commerce d'animaux sur pied, le lait, et je vis dans la quiétude car j'ai acheté une motocyclette, j'ai des téléphones portables, les enfants ont des bicyclettes ainsi que mes femmes ». Propos recueilli à Lalgaye en mars 2014

Un autre éleveur au centre d'appui de Lalgaye raconte ceci :

« Avant que je sois installé dans la zone pastorale, l'alimentation du bétail reposait entièrement sur la végétation naturelle et la mobilité était le seul moyen de valoriser les ressources naturelles (pâturages et eau) disponible dans divers villages du pays. J'utilisais très peu de compléments fourragers tels que les sons locaux et industriels. Je considérais l'élevage comme une activité ne nécessitant guère d'investissement. Les longues distances ainsi parcourues à un moment où les animaux étaient sous-alimentés contribuaient à les affaiblir, d'autant plus que je n'arrivais pas à les abreuver quotidiennement, à cause de l'éloignement des points d'eau. Ma présence dans la zone pastorale, grâce à l'encadrement et aux voyages d'études dont j'ai bénéficié, ont été des opportunités pour moi d'avoir une autre perception de l'élevage vues des contraintes que nous, les éleveurs, subissons au cours de la transhumance. Je me suis engagé à moderniser mon système d'élevage et à diversifier mes activités pastorales. De plus, sur le marché, les commerçants préfèrent acheter nos animaux parce qu'ils viennent d'une zone pastorale aménagée où le bétail reçoit des soins sanitaires adéquats » Sondé, 2014, centre d'appui à Lalgaye.

Un autre éleveur installé dans le centre d'appui à Bané, déclare :

« Je préfère me sédentariser dans la zone pastorale car nous les éleveurs, avons eu l'opportunité d'être installés sur des fermettes de grandes superficies, avec des pâturages collectifs pour le bétail. C'est une chance que nous devons saisir avec l'aide des différents comités créés pour lutter ensemble afin d'avoir un statut officiel pour la zone pastorale et obtenir aussi notre titre de jouissance des fermettes. Nous contribuons déjà à la gestion des ressources pastorales (forages, pâturages, parcs de vaccination) par des cōtisations dans chaque famille. Les transhumances internes et internationales engendrent beaucoup de dépenses. Si nous gérons bien les ressources de la zone pastorale, nos animaux seront bien nourris. Durant les fêtes religieuses, nos animaux sont prisés dans les marchés de la région, et les acheteurs (nos clients fidèles), nous rejoignent dans la zone pastorale pour acheter les animaux » (Barry, 2014, centre d'appui de Bané).

Enfin, un autre éleveur résident dans le centre d'appui de Bittou affirme :

« Durant le financement des activités pastorales, j'ai été formé à l'utilisation des aliments concentrés pour améliorer la production du lait des vaches en saison sèche. Durant cette période, les pâturages sont essentiellement composés de paille de qualité très pauvre. Cette paille est de surcroît, pour une grande part dévorée par les feux de brousse. Les points d'eau, aussi, deviennent rares. Cette situation fait que les animaux comblent difficilement leurs besoins d'entretien et ils perdent du poids. La complémentation, en ce moment est alors nécessaire, surtout pour les vaches laitières. Elle permet d'éviter le tarissement précoce des vaches allaitantes tout en assurant la poursuite de la croissance des petits et une augmentation de la quantité du lait. J'étais très surpris des résultats positifs obtenus (augmentation de la quantité du lait et évolution positive des veaux et des velles). C'est comme si on se croyait en saison des pluies. Désormais, j'utilise à bon escient les concentrés en respectant les doses, en plus d'autres aliments tels que les fourrages naturels et cultivés, le foin et les sons locaux pour mon troupeau laitier ». (Bandé, 2014, centre d'appui de Bittou).

Les confidences faites par les éleveurs qui se sont sédentarisés révèlent que ce mode d'élevage comporte des avantages. Il a permis aux éleveurs d'intégrer l'agriculture à l'élevage et de diversifier leurs activités. Le type de système d'élevage qu'ils ont développé est appelé système d'élevage semi-intensif car l'éleveur utilise du foin naturel, des fourrages cultivés, des sous produits agricoles et des concentrés alimentaires tout en continuant la pratique de recherche du fourrage naturel avec le bétail. L'inconvénient de ce système de production, est que l'éleveur est obligé de réduire le nombre de ses animaux alors qu'il trouve sa fierté dans la possession d'un nombre élevé de bovins bien qu'il ne soit pas le seul propriétaire du troupeau, mais le gérant. Se sédentariser, oblige l'éleveur peul à abandonner certaines valeurs de la *pulaaku* (culture peule) telles que la fierté et le prestige (avoir beaucoup d'animaux) et à pratiquer l'agriculture, qui était autrefois réservée aux *Maccubé* (esclaves des Peuls).

La mobilité des Peuls était perçue par l'administration coloniale comme « archaïque », « rétrograde » et incompatible avec le progrès technique et la politique du développement socio-économique. Elle parvient à la conclusion qu'il est impossible d'introduire des politiques d'innovations avec les Peuls.

Pourtant, les confidences de ces éleveurs sédentarisés démontrent le contraire. Les éleveurs de la *Nouhao* assistent à la dégradation de leur environnement. Les facteurs qui jadis constituaient leur sécurité, s'y dérobent, à savoir les pluies, l'abondance des pâturages et les points d'eau. L'ensemble de ces facteurs pré-disposants qui conditionne la survie et le bien être du bétail ont permis de mobiliser les éleveurs autour de nouveaux thèmes techniques. Parmi ces nouvelles pratiques, il y a la culture fourragère. C'est une pratique qui était inconcevable et difficilement réalisable par les Peuls. Les opinions des cinq éleveurs sont représentatives de ceux qui se sont sédentarisés. Ceci démontre que les stratégies utilisées pour l'adoption de la technologie, notamment les voyages d'études et les formations sont des éléments de persuasion en lieu et place de la coercition. Ces stratégies ont induit des

changements dans le système d'élevage des bovins chez les Peuls. Les résultats positifs obtenus, constituent un puissant moyen de mobilisation car ils soutiennent le discours explicatif et réduisent les doutes. Les éleveurs s'engagent à compléter les animaux (laitier et d'embouche) après avoir vu les résultats des démonstrations sur les techniques rationnelles d'alimentation des animaux. Il y a aussi, l'engouement, la motivation au changement suscité par l'encadrement rapproché de plusieurs spécialistes en élevage et en agriculture et les visites régulières aux éleveurs. Ainsi, certains éleveurs ont souligné que : « nous recevions les visites des responsables et d'autres producteurs ont constitué un grand soutien et un encouragement pour nous. Nous avons perçu l'intérêt accordé à ce que nous faisons et nous étions animé d'un sentiment de joie et de fierté et une détermination à réussir ». Les facteurs qui poussent les éleveurs à la mobilité, lorsqu'ils sont maîtrisés, peuvent induire une sédentarisation des éleveurs peuls.

Cependant, ces sédentaires ne pourront plus également transmettre aux enfants, le savoir faire pastoral sur de grandes distances. Est-ce le refus d'abandon de ses valeurs peules qui motivent les autres éleveurs à perdurer dans la pratique de la transhumance en dehors de la zone pastorale ? Qui sont ces éleveurs transhumants ?

2.2. Transhumance dans les villages environnants

Le tableau 27 révèle que la proportion des transhumants internes (intérieur de la zone pastorale et dans les villages environnants) est élevée dans les trois Centres d'Appui soit 84 % à Bittou ; 64, 86 % à Bané et 91,97 % à Lalgaye. Durant la saison hivernale, ils résident dans les fermettes. En saison sèche lorsque la situation des pâturages et l'abreuvement des animaux deviennent plus complexes, ces éleveurs pratiquent la mobilité d'abord dans la zone pastorale pour ensuite poursuivre dans les villages environnants. Ces types d'éleveurs ont des effectifs d'animaux en moyenne 80 têtes de bovins. Ils ont de petites superficies de champs, en moyenne moins d'un hectare et ne pratiquent pas la culture fourragère. Ils fauchent faiblement le fourrage naturel et les stockent sur les hangars ou sur les branches d'arbres. Ce stock alimentaire nourrit les animaux durant deux mois au maximum. Ils n'ont pas aussi construit de fénil pour le stockage d'aliments pour les animaux. Ils donnent des compléments alimentaires aux troupeaux de case. La plupart de ces transhumants possèdent des habitats en case, construit en banco, avec un toit en paille. Ils ont des activités peu diversifiées : vente des animaux pour les hommes et pour les femmes, la pratique de l'embouche ovine et caprine

ainsi que la commercialisation du lait de vaches en saison des pluies. En saison sèche, elles ne disposent pas de lait car les vaches non allaitantes suivent le troupeau de brousse pour la transhumance.

Dès que ces réserves alimentaires finissent et que l'eau se fait rare, ils commencent à faire pâturer les bovins dans les pâturages collectifs. Puis, ils progressent vers les champs de la zone agricole pour exploiter les résidus de récoltes. Les parcours sont courts (2 à 5 kilomètres par jour en fonction de la disponibilité des fourrages). Il n'existe plus de contrats de pacage car les populations autochtones ne confient plus leurs animaux aux bouviers peuls. Néanmoins, les bouviers qui ont maintenu des liens solides avec les agriculteurs, gardent leurs bovins. Les agriculteurs de la zone agricole sont devenus de grands éleveurs et possèdent des animaux qui sont en concurrence avec ceux des éleveurs peuls pour l'exploitation des fourrages cultivés.

Après la vaine pâture dans les champs agricoles, les bouviers poursuivent leurs itinéraires vers les villages environnants où ils espèrent trouver de bons pâturages et des points d'eau pour les animaux.

Les besoins non satisfaits qui incitent les éleveurs à transhumer en dehors de la zone pastorale sont d'abord l'insuffisance de pâturages en saison sèche. Ces difficultés se traduisent par une insuffisance d'aliments pour le bétail à cause de la dégradation de l'environnement due aux activités anthropiques telles l'émondage des arbres, la coupe abusive du bois et les feux de brousse récurrents. Cette dégradation est aggravée par l'exploitation artisanale de l'or dans la zone pastorale qui pollue l'eau, avec les produits chimiques utilisés et déversés sans précaution. Il y a aussi la difficulté d'exploitation des fourrages à proximité de ces sites d'or car les animaux tombent dans les trous non bouchés par les orpailleurs. Ensuite, les bouviers évoquent l'insuffisance alimentaire qui se traduit par l'absence de la pratique des cultures fourragères. Cette absence de pratique de la culture des fourrages est à l'origine de la non disponibilité des semences. La superficie des cultures vivrières est faiblement valorisée ce qui ne leur permet pas d'avoir des réserves en résidus de cultures et en fourrages cultivés pour leurs animaux. Ils évoquent aussi le coût élevé des sous-produits agro-industriels qui ne leur permet pas d'acheter pour nourrir les animaux car ils sont nombreux. Un autre facteur qui les pousse à pratiquer la transhumance est celui de l'accroissement des effectifs du cheptel (la croissance des troupeaux grâce au traitement sanitaire, la pratique de confiage et l'exploitation des pâturages par d'autres éleveurs non-résidents). L'augmentation des effectifs du cheptel entraîne une concurrence dans l'exploitation des fourrages qui est une source de conflits. Ils évoquent également l'insuffisance d'eau pour l'abreuvement des

animaux en saison sèche. Le manque d'eau est lié au nombre insuffisant et au tarissement précoce des points d'eau de surface (artificiels et naturels). Il n'y a pas véritablement un bon entretien des équipements hydrauliques (les pompes) et enfin, il y a aussi, la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace qui entraîne le tarissement des mares. De façon générale, on note une faible existence de points d'eau permanents sur l'ensemble de la Vallée de la *Nouhao*. Certains bouviers sont même obligés de partir en transhumance rien qu'à cause de l'insuffisance d'eau car ils déclarent : « dans la zone pastorale, il y a beaucoup d'herbe, mais nous sommes obligés de quitter lorsque l'eau dans le lit de la rivière *nouhao* devient de la boue ». Or, c'est durant cette période de chaleur que les besoins en eau³² sont plus importants. Dans la zone pastorale, les animaux sont abreuvés en fonction de la disponibilité de l'eau. Les éleveurs ne font pas des estimations sur la quantité d'eau abreuvée par le bétail. Il y existe une concurrence dans l'exploitation de l'eau pour satisfaire les besoins de la famille et ceux des animaux. Les bouviers affirment que le bétail (les petits ruminants) passe souvent un jour sans s'abreuver.

Autrefois systématique, on assiste de plus en plus à une rupture des contrats tacites entre agriculteurs et éleveurs pour diverses raisons : les agriculteurs sont devenus des éleveurs et ils laissent de moins en moins les résidus de cultures dans les champs. Ces résidus de cultures sont collectés et stockés, de même que le foin, dans les concessions pour leurs animaux. Les confiages des bovins ont beaucoup diminué car les enfants des paysans sont devenus des bouviers. Enfin, les agriculteurs s'adonnent de plus en plus à la culture de coton et la récolte est tardive empêchant les bouviers de faire pâturer les bovins. L'insécurité qui règne dans la zone pastorale oblige les bouviers à scinder le troupeau en deux ou trois parties pour limiter les risques de racket par les bandits. Enfin, ils quittent la zone pastorale, en saison sèche pour éviter les conflits entre éleveurs (dégâts causés par les animaux chez le voisin) et ils profitent d'initier les enfants à la connaissance de bons pâturages et à s'orienter vers un bon parcours.

Tous ces facteurs externes évoqués par les transhumants constituent des blocages à l'exploitation des pâturages et des espaces de cultures sont à l'origine des conflits entre éleveurs et agriculteurs. La zone pastorale est convoitée par les populations riveraines et réclament une partie des terres pour cultiver. Pour apaiser les tensions, un consensus a été trouvé : un permis de ramassage des bois morts leur est autorisé, mais, selon les éleveurs, certains d'entre elles se livrent à la coupe des branches vertes afin de pouvoir venir les ramasser une fois sèches. La pratique de la coupe abusive du bois dégrade la végétation et

³²« Les besoins en eau d'une UBT sont estimés à 10 litres/jour en saison pluvieuse et 30 litres/jour en saison sèche (Colomb, 1981 : 67) ».

contribue à réduire la quantité du fourrage. Durant mon séjour sur le terrain, j'ai constaté des stocks de bois réalisés par des agriculteurs non loin de la zone pastorale. Ils entrent dans la zone pastorale et ressortent, la charrette bien remplie de bois de chauffe (voir photos).



Photos 33 et 34 : bois destinés à la vente en bordure de la voie et bois sortis de la zone pastorale par un charretier, Bané, décembre 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Ces bouviers limitent leurs déplacements à la région de Centre-Est, ils déclarent :

« Dans la zone agricole, les champs sont vides car les paysans sont devenus des éleveurs et ils rassemblent tous les résidus de cultures. Les bovins n'arrivent plus à bien pâturer et nous sommes obligés de poursuivre notre marche vers les autres villages ».



Photos 35 et 36 : résidus de récoltes rassemblés par les agriculteurs à Bané, décembre, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 37 : vaine pâture des bovins d'un peul dans le champ d'un agriculteur à Bané,
février 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Parmi ces bouviers, ceux qui pratiquent la transhumance dans la zone pastorale et des villages environnants (81,60 %), ne vont plus dans les pays voisins. Ils expliquent ce choix par diverses raisons. La pratique de la transhumance internationale coûte chère car les dépenses sont élevées. Il faut nourrir les bouviers et également entretenir les animaux. Il y a aussi les exactions de la douane à la frontière qui réclame parfois des taxes surélevées. En plus des taxes payées à la douane, il faut payer des taxes de traversée du territoire. L'insuffisance des moyens financiers nous oblige à payer en nature par le don d'animal. Les distances à parcourir sont longues et fatigantes pour les bouviers et le bétail. La surveillance rigoureuse des animaux est exigée et il faut avoir suffisamment de main-d'œuvre. Le refus d'aller dans les pays voisins, particulièrement au Ghana, s'explique par la non compréhension de l'anglais.

Néanmoins, la pratique de la transhumance hors de la zone pastorale ne les met pas à l'abri des pertes d'animaux. Ils subissent les attaques des bandits qui font des prélèvements d'animaux. Ils rencontrent également d'autres difficultés qui sont les attaques d'animaux sauvages, l'occupation des voies d'accès aux bas-fonds par les maraîchers empêchant l'exploitation des fourrages et des points d'eau est source de conflits. Ces conflits tournent

autour des dégâts aux cultures. Ils sont obligés de payer les amendes qui sont souvent exorbitantes ce qui les contraint à vendre un animal pour régler l'amende.

Les motivations des bouviers à la pratique de la transhumance interne s'expliquent par la détention dans le troupeau familial des animaux appartenant aux agriculteurs de la zone agricole. Les animaux sont alors devenus nombreux qu'il est difficile de combler leurs besoins alimentaires dans la zone pastorale. Ils sont de ce fait contraints à la pratique de la mobilité hors de la zone pastorale, ce qui les permet non seulement d'exploiter les fourrages dans les autres villages, de renforcer leurs liens sociaux, de vendre les animaux et d'acheter d'autres animaux, mais aussi, de saisir l'opportunité de transmettre le savoir faire pastoral aux enfants.

2.3. Transhumance internationale

La proportion des bouviers qui pratiquent la transhumance internationale, en direction du Ghana et du Togo est très faible (2,90 %) : par centre d'appui, elle se répartit ainsi : 6 % à Bittou ; 2,71 % à Bané et inexistant à Lalgaye. Ils ont les mêmes motivations qui les poussent à quitter la zone pastorale que les bouviers qui se déplacent dans les villages environnants, mais, il existe d'autres motivations. En effet, la transhumance transfrontalière est devenue une opportunité d'exhiber ses richesses et ne partent en transhumance transfrontalière, que les bouviers dont les chefs de famille ont des moyens financiers conséquents pour faire face aux différentes dépenses (en santé, nourriture, paiement des amendes et taxes douanières), un effectif élevé de bovins avec 3 à 4 personnes pour le gardiennage, des relations sociales dans le site d'accueil. Ils reviennent de la transhumance avec un beau troupeau qui fait leur fierté (bon embonpoint et augmentation de l'effectif du bétail avec quelques petits). La transhumance est également une opportunité de visiter, les enfants résidents en dehors de la zone pastorale avec une partie du troupeau familial et d'acquérir des animaux de bonnes races et moins chers qu'au pays. Il y a aussi les facteurs environnementaux qui motivent les éleveurs à se déplacer vers le Ghana, à savoir, le climat est favorable (la fraîcheur y règne), l'abondance des points d'eau de surface pérenne, la qualité des pâturages caractérisés par une abondance d'essences herbacées pérennes donnant d'importantes repousses après les feux de brousse et enfin, les facilités d'accueil offertes par les populations hôtes et les services techniques et l'administration. On y trouve également dans ces pays, des aménagements réalisés par l'État pour la pâture des animaux et l'ouverture des forêts pour la pâture. Ces

conditions climatiques favorables améliorent la production laitière et l'état corporel des animaux. À ce sujet, un bouvier déclare : « un veau d'un an (1) né dans les pays côtiers avait meilleure mine et était aussi gros qu'un taurillon de trois (3) ans né au village d'origine ». À ces facteurs environnementaux, sont associées les facilités de commercialisation du bétail (création de marchés, prix rémunérateurs, le regroupement familial et la création et/ou le renforcement des relations sociales. Enfin, une autre motivation qui pousse les bouviers transfrontaliers à la pratique de la transhumance hors de la zone pastorale est la nécessité de scinder le troupeau en différents lots pour limiter les pertes et les attaques d'animaux par les bandits dans la zone pastorale. Ainsi, ils divisent le troupeau *horédji* en deux lots, une partie du troupeau est envoyée au Ghana et l'autre partie va en transhumance dans d'autres provinces du Burkina Faso.

Des facteurs externes favorables motivent les bouviers à aller dans les pays frontaliers, notamment le déplacement vers le Ghana, s'il existe des avantages, il y a aussi des inconvénients qu'ils dénoncent, notamment les taxes frauduleuses et les obligations de civilités à l'endroit des responsables de l'administration et des agents commis aux contrôles. En effet, pour pouvoir passer sur les territoires des pays voisins, les bouviers doivent en plus de l'acquittement des taxes, ils doivent donner de l'argent aux agents de la douane pour faciliter leur passage à la frontière. Une fois, sur le territoire du pays hôte, ils doivent verser des rançons aux autorités des villages et aux bandes organisées afin d'y résider dans la quiétude. Un autre inconvénient est l'obstruction des voies d'accès aux eaux de surface (barrage et bas-fonds) par les maraîchers et les animaux pénètrent dans les champs et provoquent des dégâts aux cultures. Les conflits éclatent et des amendes sont imposées. Le montant des amendes est parfois élevé et ils sont obligés de vendre un animal, à vil prix pour régler l'amende. Les bouviers estiment qu'ils vivent des frustrations par le manque de considération que des gens du pays hôte. À ce propos, Diallo, un bouvier du centre d'appui de Bittou dit ceci :

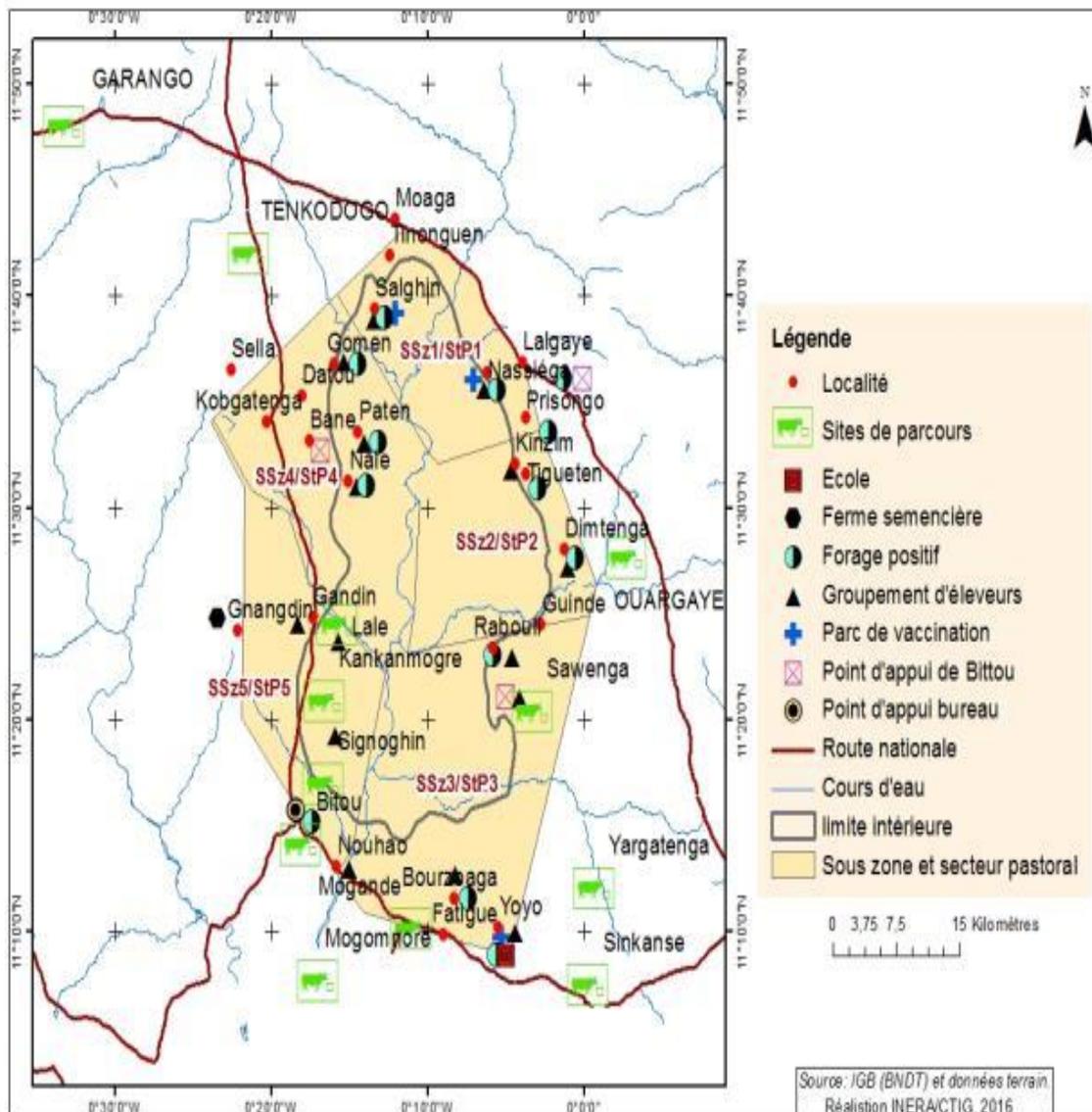
« Il est plus avantageux de braver les distances, les tracasseries et les humiliations à l'étranger pour offrir de bonnes conditions de vie et de productions aux animaux et en tirer la satisfaction née du bien-être et des profits qu'apporte le troupeau, que de se croire chez soi, subir les mêmes humiliations et tracasseries, derrière un troupeau qui s'alimente mal et dégage faiblement une plus-value et qui ne peut pas aider à honorer les frais de dégâts causés dans les champs ».

En se référant à la situation socio-économique des bouviers qui vont au Ghana, je me rends compte qu'ils disposent de moyens financiers assez importants (au moins 300 000 francs cfa pour les bouviers) pour leurs dépenses durant leur séjour au Ghana, ils ont une main-d'œuvre suffisante (au moins trois (3) bouviers pour la conduite des animaux). Ils ont beaucoup

d'animaux, 10,30 % des éleveurs ont un effectif variant entre 90 et 140 bovins. Ils cultivent faiblement sur une superficie d'un demi hectare et ne pratiquent pas la culture fourragère, ni la fauche et la conservation du foin. Ils n'ont pas aussi construit de fénil pour le stockage d'aliments du cheptel. Ils disposent de motocyclettes comme moyens de déplacement, les bicyclettes pour les femmes et les enfants. Ils ont construit leur habitation avec des matériaux définitifs et la cour est bien nettoyée, certains ont une responsabilité au sein des groupements et ont des portables téléphoniques de deux ou trois réseaux qui leur permettent de résoudre rapidement leurs activités pastorales. Durant, l'entretien avec ces types de bouviers, j'ai été interrompue plusieurs fois par les coups de fil qu'ils recevaient. Deux éleveurs nous ont confié, qu'ils font la navette entre la zone pastorale et les pays frontaliers pour visiter les bouviers et résoudre éventuellement des problèmes.

Les bouviers constatent que le climat change : « Il n'y a plus assez de pluies pour maintenir le pâturage vert assez longtemps », « les pluies sont plus tardives à commencer et plus précoces à finir » « avec parfois un trou au milieu de la saison », « il fait de plus en plus chaud et les bovins souffrent », « les pluies arrivent tardivement et s'arrêtent précocement ». Face aux changements climatiques, ils sont constamment à la recherche des fourrages et des points d'eau qui les obligent à augmenter les distances de parcours.

Figure 19 : Sites de transhumance des bouviers de la *Nouhao*



Source : données d'enquête collectées dans la zone pastorale de la *Nouhao*³³

Les entretiens réalisés avec les éleveurs montrent que les tendances récentes conduisent les bouviers vers le Sud autour de Cinkansé et au-delà de la frontière du Burkina Faso (Ghana et Togo). La transhumance est souvent orientée d'emblée vers un pâturage où le troupeau séjournera pendant toute la saison sèche : il existe des pâturages réputés autour de Yargatenga, Mogandé, Bittou, Gnandin, Nouhao peul et Wandin pour le Centre d'Appui de Bittou ; Kankanmogré, Bané, Wandin et Bittou pour le Centre d'Appui de Bané et enfin, Ouargaye, Bittou, Cinkansé et Garango pour le centre d'appui de Lalgaye.

³³ C'est la seule figure que j'ai réalisé pour cette étude. Les figures numéro 1 au numéro 14 ainsi que celles des numéros 27 et 28 sont issues des données secondaires.

Les parcours de mobilité et de transhumance varient, selon les fermettes, entre une dizaine et plus de cinquante (50) kilomètres. Depuis une vingtaine d'années, ils se sont allongés de et s'orientent vers le Sud, sous la pression de contraintes externes : non pratique de la culture fourragère, insuffisance d'eau, dégradation des pâturages, augmentation des effectifs des animaux, insuffisance des résidus de cultures et le coût élevé des sous produits agro-industriels.

Selon certains bouviers de la zone pastorale, «Si les transhumants des autres localités du pays ne pénétraient pas dans la zone pastorale, il y aurait suffisamment de bons pâturages pour tout le monde dans ladite zone ». La pression sur le pâturage et l'eau, contraint les bouviers à partir à la recherche de meilleurs fourrages pour les animaux.

Les motivations des éleveurs tournent autour de plusieurs besoins qui sont d'abord, la satisfaction des besoins physiologiques des bovins (pâturages et eau) et aussi leur alimentation (disposer du lait de vaches). Ensuite, il y a la satisfaction des besoins de sécurité (reconnaissance officielle de leur espace d'activités, stratégies pour limiter les vols d'animaux). Ils veulent exprimer des besoins d'estime (la fierté, la richesse et le prestige), en particulier pour les transhumants transfrontaliers. Enfin, les mobiles des bouviers à la persistance de la pratique de mobilité, s'expliquent par la recherche de satisfaction des besoins de reconnaissance. Ces bouviers manifestent leur appartenance au groupe peul et la marque de leur identité.

Les éleveurs peuls qui se sont sédentarisés pour diverses raisons, ont développé un système d'élevage semi-intensif. Ils ont respecté le quota fixé par l'État (70 têtes de bovins au maximum), diversifié les aliments du bétail (fourrages naturels et cultivés, foin, sons locaux et concentrés alimentaires) et ont construit des fénils pour conservé les aliments. Ils ont également diversifié les activités pastorales (embouche ovine et caprine, élevage de volaille, production laitière, production du miel et commercialisation des produits d'élevage). Ils constituent les éleveurs modèles par rapport aux objectifs visés par l'État de « moderniser » et « sédentariser » les éleveurs peuls dans la zone de la *Nouhao*.

En se référant aux motivations de la transhumance dans la zone pastorale, les besoins d'alimentation du bétail constituent l'un des principaux besoins non comblés. Toutes les pratiques de conduite conduisent à la satisfaction des besoins des bovins, le Peul se sacrifie d'abord pour les questions de survie du bétail et ensuite les facteurs d'ordre psychologique, social et économique trouvent leur satisfaction (fierté, prestige, dignité et courage). À travers la transhumance, ils cherchent à combler les besoins d'estime et de reconnaissance par les autres éleveurs : l'éleveur peul qui arrive à pratiquer la transhumance transfrontalière, en

particulier, sera respecté par les autres car partir au Ghana est signe de richesse et de prestige. Les transhumants, qu'ils soient internes ou externes ont beaucoup d'animaux comparativement à ceux qui se sont sédentarisés. Le refus de respecter le quota de nombre d'animaux défini par l'État, qui amène ces transhumants à perdurer dans la pratique de la transhumance. Ils ont marqué leur refus de cultiver les fourrages pour les animaux. Ils pratiquent faiblement l'agriculture (0,5 hectare de champ cultivé) et ont de faibles rendements céréaliers. Ils n'ont pas aussi construit de fénil pour conserver les aliments pour le bétail. Cette faible constitution des aliments pour les bovins, les contraint à transhumer en saison sèche. Le troupeau de case, en particulier, les animaux d'embouche bénéficient des fourrages cultivés et les sous produits agro-industriels.

Les bouviers peuls par la pratique de la mobilité cherchent également à trouver un équilibre, la paix intérieure qui sécurise face aux vols et aux rackets des animaux : « Vols d'animaux nous conduisent à scinder le troupeau en deux ou trois parties pour limiter les risques de racket par les bandits dans la zone ».

Ces bouviers qui persistent dans la pratique de la transhumance en dehors de la zone pastorale, expriment leur identité culturelle (besoins de reconnaissance), ils refusent d'abandonner leur savoir faire dans la conduite des bovins acquis de génération en génération. Ce sont les marqueurs des valeurs culturelles chez les Peuls. Le pastoralisme constitue l'activité par laquelle le Peul exprime son appartenance à la foulanité, (culture peule). L'élevage et l'entretien du bétail sont des symboles qui lui donnent un sens à la vie. Les traditions racontent que « la vache a été créée pour le Peul ». C'est à travers ce besoin de reconnaissance qu'il profite transmettre son savoir faire aux jeunes bouviers et renforcer également ses relations sociales dans les terroirs d'accueil.

2.4. Gestion de la transhumance

Il s'agit du déplacement organisé par l'éleveur lui-même. Le départ en transhumance nécessite une organisation des bouviers qui consiste à une préparation technique et matérielle de la transhumance, la désignation du chef des bouviers, l'appréciation des parcours, l'amplitude et la durée. Il y a aussi, la préparation du calendrier annuel de mobilité des bouviers (périodes calendaires des bouviers ainsi que les lieux de transit) et enfin, la préparation de la gestion des relations sociales.

Concernant les préparatifs techniques avant le départ, les éleveurs effectuent une recherche d'informations avant d'aller en transhumance. Différentes sources sont utilisées (les marchés,

les réunions, les médias, les services d'élevage, les organisations d'éleveurs, etc.). La prospection des sites de transhumance est un préalable aux déplacements. Ce travail est réalisé par un éclaireur ou *garso* (en fulfuldé). S'ils ont déjà des hôtes dans les sites d'accueil, ils y vont prennent sans faire la prospection. Si les conditions de séjour dans le site de destination ne sont pas favorables, ils changent de sites.

De plus en plus, avec l'insécurité, les bouviers ne se déplacent plus individuellement. Ils s'associent à d'autres familles pour effectuer le déplacement. Les bouviers cherchent en général à éviter le contact de leurs animaux avec ceux des étrangers car ces derniers peuvent contaminés leurs animaux.

Grâce à leur expérience, ils arrivent identifier les parcours et les sites d'arrêt des animaux en transhumance. Néanmoins, les parcours et les sites sont modifiés en fonction des informations reçues grâce à la prospection réalisée par les éclaireurs ou à partir d'autres recherches d'informations (parents, agents vétérinaires, transhumants, amis, commerçants de bétail, etc.). Les informations collectées sur le pays et les zones d'accueil portent principalement sur la quantité et la qualité de pâturages, les différentes sources d'abreuvement, les maladies, les pistes d'accès aux ressources naturelles, l'existence des conflits et leur fréquence, la présence ou non des bandits, la présence d'animaux sauvages, les agressions physiques, les difficultés administratives (douane, police et gendarmerie) à la frontière et, enfin, les conditions de déplacement dans les transfrontaliers.

Mais de plus en plus, les éleveurs font usage de téléphones mobiles pour rechercher les informations. Les bouviers qui partent en transhumance connaissent, en général, la zone d'arrivée de la transhumance dont l'accès a été préalablement négocié.

L'organisation sociale semble être très bien établie avec un réseau de représentants peuls pour chacun des groupes. Les éleveurs ont des référents au niveau local chargés de faciliter l'intégration des groupes d'éleveurs qui arrivent. Certains éleveurs disent changer tous les 2 ou 3 ans environ de lieux de transhumance.

Formellement, une période a été définie avec les Autorités et les services techniques pour amorcer la mobilité des troupeaux : elle débute officiellement le 15 janvier et prend fin le 15 mai, mais ces périodes ne sont pas respectées.

Dans ces situations, les objets d'échanges avec les tuteurs ont parfois trait aux contrats de fumure ou à la pratique du troc (produits animaux contre produits agricoles). Les troupeaux sont composés désormais d'une seule espèce (les bovins) car les bouviers affirment que « les ovins et les caprins ralentissent la marche et souvent se perdent ». Dans un même Centre d'Appui, six à sept bouviers de concessions différentes ou *wuro* se réunissent et partent au

même moment. L'objectif de ces regroupements est, qu'en cas de problèmes, lorsqu'ils sont en groupe, ils puissent se défendre.

Les départs s'organisent par groupes de bouviers et chaque centre d'appui possède son itinéraire et ses endroits préférés. Après la prospection des itinéraires de parcours et des sites d'accueil, ils procèdent à la vaccination des bovins et se procurent la carte ou le certificat de transhumance interne ou externe au Burkina Faso. Ensuite, les bouviers rassemblent les matériels nécessaires pour partir en transhumance.

Pour ce qui est de la préparation matérielle, les bouviers rassemblent les moyens matériels, les équipements mais aussi les ressources financières qui leur seront indispensables pendant toute la durée de la transhumance. Pour les besoins financiers, ce sont les ovins et les caprins de leur cheptel qui sont vendus pour permettre aux bouviers de disposer de somme variant entre quarante mille (40 000) francs cfa et deux cent mille (200 000) francs cfa environ (le montant est élevé lorsqu'il s'agit d'une transhumance transfrontalière). Les bagages des bouviers comprennent notamment tout le matériel de cuisine (marmites,alebasses, gourdes, louches en bois, condiments, etc...), du riz, du gari, du sucre et la farine de mil, sorgho ou maïs, etc ... des habits. Parmi les biens d'équipement on retrouve des bicyclettes, des téléphones portables, des postes radio, des torches, des nattes, des cordes, des puisettes, des imperméables, parfois des bottes et des médicaments de première nécessité. Ils s'arment de hachette (*dyambel*), de poignard et de bâtons (*sawru*). Selon un vieux bouvier de Bittou, cet arsenal contraste beaucoup avec ce qui prévalait il y a à peine deux décennies où l'équipement était léger. Il affirme en l'occurrence :

« En dehors du matériel classique de sécurité et de défense du bouvier (bâton, sabre ou lance, poignard, hachette, flèche et autres), nous n'emportons avec nous que de la farine de mil en général pour éviter de s'encombrer car nous consommons beaucoup les fruits des arbres ».

Les bouviers ne sont pas seuls dans leur déplacement. Le frère du chef de famille ou un bouvier marié peut amener sa femme pour s'occuper de la cuisine et des animaux malades ou faibles qui ne peuvent pas suivre le troupeau pour la quête de fourrages naturels. Lorsqu'aucune femme n'accompagne les bouviers, soit ils préparent eux-mêmes leurs repas, ou soit c'est la femme de l'hôte qui s'en occupe gratuitement. Jadis, les ânes étaient utilisés pour le transport des bagages, mais de nos jours, les bicyclettes ou les motocyclettes les remplacent et servent au transport des bagages et à revenir rapidement, à la base, dans la zone pastorale en cas de problèmes particuliers (conflit avec les agriculteurs, maladie, épuisement de réserves alimentaires ou financières).

Après la collecte des informations sur les sites de transhumance, les bouviers procèdent à la vaccination des bovins, se munissent de carte de transhumance interne ou externe au Burkina Faso., notamment du Certificat International de Transhumance.

Les bouviers désignent un leader ou chef dénommé en fulfuldé *mawdo sukaabè* ou *amiru duroobè*. Il est choisi en fonction de ses qualités physiques (endurance) et morales (sage, non bagarreur, poli et humble), son sens de l'orientation et de compréhension des phénomènes naturels. Il doit intégrer en lui l'identité peule ou le *Pulaaku* : endurance, sobriété, fierté, humilité et courage. Mais le véritable bouvier, garant des comportements des bouviers missionnaires est le propriétaire du troupeau (le chef de famille). C'est lui qui prépare à tout point de vue le déplacement, autorise le départ, suit la progression du troupeau, organise des visites sur les sites de transit et de séjour pour vérifier l'état général des bêtes, résoudre les éventuels problèmes et formuler les recommandations appropriées aux bouviers. Cette fonction est rendue plus aisée aujourd'hui avec les facilités de communications. Les bouviers ont toutefois la latitude d'adapter l'itinéraire aux réalités du terrain en choisissant le chemin le plus approprié, celui qui fatigue le moins les animaux, leur procure le plus de facilité d'abreuvement et de pâture et enfin, évite les localités à problèmes (santé, conflits, brigands, etc.).

Au plan ethnique, les bouviers sont généralement des Peuls mais dans les régions du Centre-Sud et de l'Est, il y a des *Mosse*, des *Gourounsi*, des *Bissa*, des *yana* et des *Gourmantché* qui jouent ce rôle.

Les chefs de bouviers sont désignés par catégorie d'âge.

Tableau 28 : Répartition de l'âge du chef de bouvier par groupe de bouviers en transhumance

Tranche d'âge des bouviers	Age approximatif du chef des bouviers
20 - 29 ans	31 ans
30 - 39 ans	41 ans
40 - 49 ans	51 ans

Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2014/2015

La mobilité des bouviers se fait par catégorie d'âge : Les jeunes bouviers ayant un âge compris entre 20 et 29 ans ont leur chef âgé de 31 ans environ. Les bouviers d'âge avancé ont

un chef plus âgé. En cas de conflit, le *mawdo sukaabè* s'implique dans la résolution du problème en attendant l'arrivée des parents de ceux qui sont concernés par le conflit.

L'éleveur tout comme le bouvier se distingue par son habillement et ses outils de travail (le bâton, le couteau, la hachette, la gourde ou le bidon, le chapeau en paille ou le bonnet et la sacoche). Il est reconnu à travers son style d'habillement : le *bolaare* est remplacé par un pantalon classique en coton avec une chemise ou un tee-shirt communément porté par la plupart des jeunes qui suivent la mode. Le chapeau n'est plus en paille mais en coton ou en laine de forme conique parfois (voir photos).



Photo 38: Abreuvement des bovins au barrage de Lalgaye avec des bouviers de case, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA



Photo 39 : Exhaure d'eau réalisée par de jeunes bouviers au forage pastoral, Bittou
(quartier Kiendpalogo), 2013
© Sidonie IMA-OUOBA

2.5. Parcours, amplitude et durée de la transhumance

L'amplitude est par définition la distance entre la zone de résidence habituelle et le site de destination. La distance est variable en fonction de la disponibilité des ressources naturelles. De nos jours, elle est de plus en plus grande avec l'amenuisement des ressources naturelles. Les causes de la réduction des ressources naturelles sont imputables à la baisse de pluviométrie, aux actions néfastes de l'homme sur la nature (feux de brousse, l'émondage, coupe abusive du bois). De ce fait, les bouviers affirment qu'il n'y a plus rien dans les espaces de pâture collectifs. La progression pour atteindre le site de destination varie en fonction du rythme de la marche du bétail et de la disponibilité des fourrages. Quant à la durée de la transhumance, elle peut s'étendre entre trois mois et six mois.

Selon l'analyse menée par Maxime Banoin et Philippe Jouve révèlent que « la transhumance n'est pas une activité rigoureusement organisée dans le temps et dans l'espace » Pourtant, les bouviers dans la zone pastorale de la *Nouhao* font le repérage des sites de la transhumance, c'est-à-dire qu'ils font le choix des dates de départ et de retour et proposent des itinéraires et des sites d'accueil. Au cours des entretiens avec les éleveurs, il ressort que : le déplacement régulier dans les sites de transhumance ainsi que les contacts sociaux dont ils disposent leur permettent d'avoir des informations sur l'état des ressources naturelles. Ils utilisent les connaissances initiatiques de la brousse, leur maîtrise de la végétation et des phénomènes naturels pour sélectionner les sites de transhumance.

Les déplacements des bouviers sont liés à plusieurs facteurs qui sont des contraintes socio-environnementales (extension des terres de culture, occupation des points d'eau : bas-fonds, mares et barrages par les maraîchers, conflits). Ce sont les précipitations qui déterminent le niveau des disponibilités en ressources fourragères et hydrauliques. Aussi, l'amplitude des déplacements va dans certains cas au-delà des villages environnants et atteignent les frontières du Ghana. On le constate notamment chez les Peuls installés dans le centre d'appui de Bittou. La frontière du Ghana était aussi la destination finale des bouviers. Aujourd'hui, compte tenu des difficultés et des coûts, de l'insécurité et des conflits contraignent les bouviers à se diriger vers d'autres villages (Yargatenga, Waré, Bellayadé, Ouargaye, Garango) dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo. Quelques exploitations dans les

Centres d'Appui se sont sédentarisées, mais pratiquent la mobilité au sein de la zone pastorale.

Il existe une quasi-synchronisation entre l'achèvement de la période de récolte des produits agricoles et le départ des transhumants vers les zones agricoles. Les deux dernières décennies, l'amplitude était inférieure à 50 kilomètres, de nos jours, elle est estimée au-delà de cette distance selon les fermettes.

La perception des éleveurs sur la conduite des bovins dans les deux décennies révèle qu'il y a la diminution des ressources naturelles due aux changements climatiques, les actions anthropiques, l'extension des surfaces de culture, l'augmentation des effectifs animaliers et les conflits récurrents. En effet, les éleveurs déclarent : les deux décennies passées, ils ont remarqué que la mobilité était libre et les espaces pâturables étaient suffisants. Le troupeau bovin était associé aux petits ruminants en transhumance et était estimé entre 70 et 80 têtes environ. Il y avait la vaine pâture des animaux dans les champs des agriculteurs et les tiges de céréales étaient laissées au champ. Lorsqu'il survenait des dégâts causés par les animaux dans les champs, les conflits entre éleveurs et agriculteurs étaient résolus à l'amiable. La distance des parcours était moins longue (maximum 20 kilomètres) et le coût de la mobilité était peu élevé (50 000 francs CFA environ). Il y avait peu de vols et de pertes d'animaux. Le gardiennage était relaxe et on se nourrissait suffisamment des fruits d'arbres en brousse. Les enfants partaient en transhumance avec son jeune frère.

Aujourd'hui, il y a une augmentation des effectifs du troupeau bovin et rarement en association avec les petits ruminants. Les agriculteurs ne confient plus leurs bovins aux Peuls car ils sont devenus des éleveurs. La réduction continue des espaces de pâture et l'augmentation des effectifs du bétail sont dus à l'amélioration de la santé animale entraînent le surpâturage des parcours. La surveillance des animaux est devenue rigoureuse et exige une conduite par des adultes. La pratique de l'élevage requiert des moyens financiers suffisants pour l'alimentation et les soins des animaux, la rémunération du bouvier salarié, le paiement des taxes et des amendes à la suite aux dégâts dans les champs. Il y a également la détention obligatoire d'un certificat de transhumance, la pratique des fourrages cultivés et l'utilisation de sous-produits agro-industriels. La réduction ou l'absence des contrats de fumure et le ramassage des résidus de cultures par les agriculteurs pour leurs animaux contribuent à réduire la vaine pâture. Les parcours sont devenus longs et le coût élevé de la mobilité (au moins 200 000 francs CFA) et les conflits sont devenus récurrents entre éleveurs et agriculteurs suivis parfois de morts d'hommes. Enfin, on observe de plus en plus le désintérêt de la pratique de mobilité par les jeunes. Les contraintes rencontrées dans la transhumance et

le désintérêt des jeunes pour ce métier n'augurent pas d'un bon avenir pour ce système de production, il risque de disparaître, surtout que les règlements juridiques et les textes élaborés ne sont pas appliqués.

J'ai recueilli auprès des bouviers de la *Nouhao* des récits et des témoignages sur leur métier ; il ressort que la mobilité des hommes avec le bétail a subi des transformations ; le récit d'un vieux bouvier du centre d'appui de Bittou donne son témoignage sur la dynamique de la transhumance.

Encadré 1 : Témoignage d'un chef de famille sur la dynamique de transhumance

Diallo, éleveur et chef de famille, âgé de 72 ans est installé dans le Centre d'Appui de Bittou. Il déclare : « Lorsque je transhumais avec le troupeau, je portais *le Bolaaré*. Cette tenue n'est plus portée de nos jours par les enfants. J'ai commencé à transhumer à l'âge de 17 ans. Cet âge symbolisait un adolescent mûr d'esprit, assez responsable, respectueux et soumis à ses parents. Il n'y avait pas beaucoup de défis majeurs à relever (distance de parcours réduit, fourrages disponibles en quantité et en qualité, vaine pâture, relations de confiage, peu de conflits avec résolution à l'amiable, etc ...). La transhumance était de courte durée (3 mois environ). Le troupeau comptait 70 à 100 têtes de bovins, les points d'eau pour l'abreuvement des animaux étaient gratuits, les moutons et les chèvres étaient conduits en association avec les bovins par deux gardiens (mon petit frère et moi). La présence des bêtes féroces amenait les enfants à ne pas baisser la garde des animaux, la surveillance était rigoureuse et la peur les empêchait de dormir. On utilisait la flèche pour se défendre contre les animaux sauvages et c'est un outil que les enfants ne connaissent pas.

De nos jours, le bouvier âgé de 20 ans, suit un aîné et un autre bouvier adulte car les défis sont importants (distance très longue, fourrages peu disponibles et insuffisants en quantité et en qualité, réduction de la vaine pâture, compétition entre éleveurs et agriculteurs pour l'exploitation des ressources naturelles, conflits récurrents avec morts d'hommes, difficultés à la frontière, absence de pistes à bétail, vols des animaux, insécurité, trous des sites d'orpaillage causant des accidents parfois mortels des animaux). La durée de transhumance est assez élevée (3 – 6 mois), les points d'abreuvement sont réduits et payant pour l'eau des forages. La taille du troupeau bovin est réduite (20 à 50 têtes) sans association avec les moutons et les chèvres. Les enfants ne conduisent plus bien et ne surveillent plus correctement les bovins. Ils n'ont plus la vocation et l'amour du métier. À défaut de l'usage de la flèche, le bouvier se sert plutôt d'un couteau et d'une machette. Cette dernière sert à émonder les branches des arbres pour alimenter les bovins. C'est une pratique qui est devenue très répandue de nos jours et qui était peu ou pas pratiquée avant ».

La perception du chef de famille sur la dynamique de la transhumance révèle que la transhumance a connu des modifications et que les bouviers subissent des contraintes dans l'exercice de cette activité. Elles varient selon que les bouviers soient en zone pastorale ou en dehors de la zone pastorale.

Témoignage recueilli en novembre 2015.

2.6. Relations entre éleveurs et agriculteurs

Le projet de mise en valeur de la vallée de la *Nouhao* a créé une inter-relation entre le développement de la zone pastorale et celui de la zone agricole. Cette interrelation visait à résoudre les conflits sur les terres qui opposent les éleveurs et les agriculteurs installés dans la vallée de la *Nouhao*. Pour y parvenir, des échanges d'expériences entre les organisations des deux zones sont développés, des formations, la réalisation d'infrastructures communes et des relations d'échanges commerciales. La zone pastorale était privilégiée pour la fourniture d'animaux de trait, d'embouche et de produits laitiers aux populations de la zone agricole. De même, certains produits végétaux et leurs sous-produits de la zone agricole, devraient intéressés les éleveurs.

Les agriculteurs installés dans la zone agricole entretiennent des liens avec les éleveurs de la zone pastorale. Ces liens entre ces deux groupes de producteurs, étaient autrefois qualifiés de symbiotiques, au sens strict du mot, à savoir, des relations d'entraide. Cela ne veut pas dire qu'il n'y avait pas de conflits, mais que certains mécanismes évitaient que des conflits individuels ne viennent perturber les relations entre les deux modes de vie. J'ai enquêté auprès des agriculteurs et des éleveurs pour analyser la dynamique de leurs relations.

Tableau 29 : Répartition des agriculteurs enquêtés par classe d'âge et par centre d'appui

Classe d'âge	Bané	Bittou	Lalgaye	Total	%
[35– 40[2	4	0	4	16
[40 -45[1	1	2	3	12
[45 -50[1	2	1	6	24
[50 -55[3	4	0	8	32
≥ 55	0	2	2	4	16
Total	7	13	5	25	100

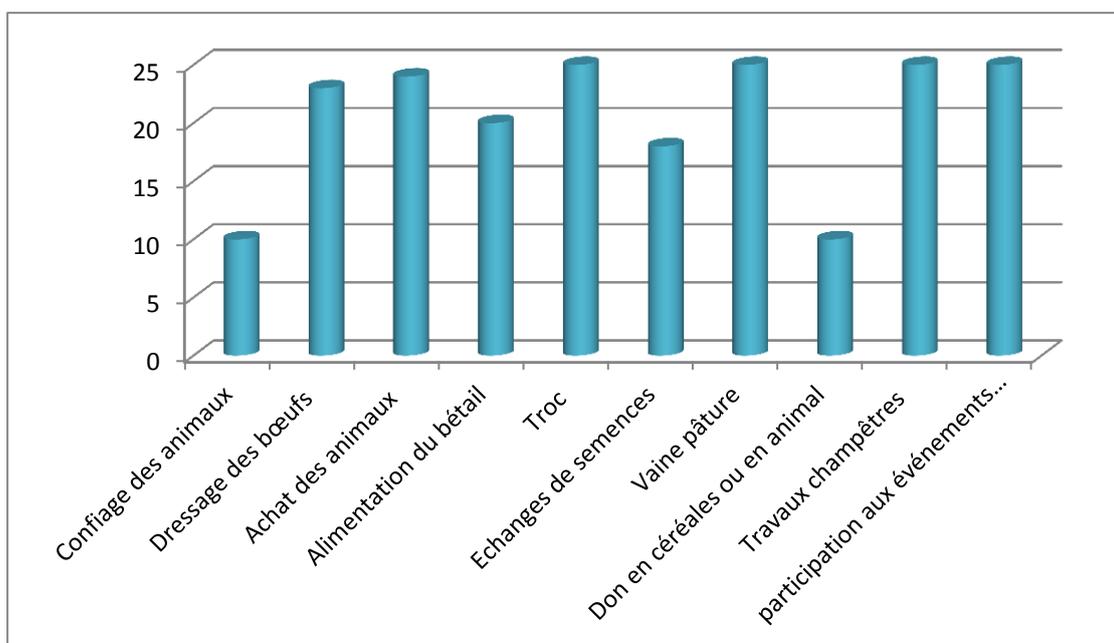
Source : Enquête de terrain dans la zone de la *Nouhao*, 2015

La plupart des agriculteurs enquêtés (32%) sont des adultes ayant un âge compris entre 50 et 55 ans, ensuite suivent ceux qui sont dans la tranche d'âge de 45 à 50 ans. C'est dire que

ces agriculteurs étaient présents depuis le début de l'installation des agriculteurs comme des éleveurs dans la Vallée de la *Nouhao*.

À la question, quels sont les liens que vous entreteniez avec les éleveurs au début de la mise en œuvre des activités au sein de la vallée de la *Nouhao* ? J'ai posé cette question d'abord aux agriculteurs et ensuite aux éleveurs dans le but de vérifier la véracité des réponses. Ainsi, les figures 20 et 21 sont respectivement les réponses des agriculteurs et des éleveurs sous le financement des activités dans la vallée de la *Nouhao*. Quant aux figures 22 et 23, elles constituent les réponses des relations actuelles données respectivement par les agriculteurs et les éleveurs.

Figure 20 : Types de relations entre agriculteurs et éleveurs sous le financement des activités



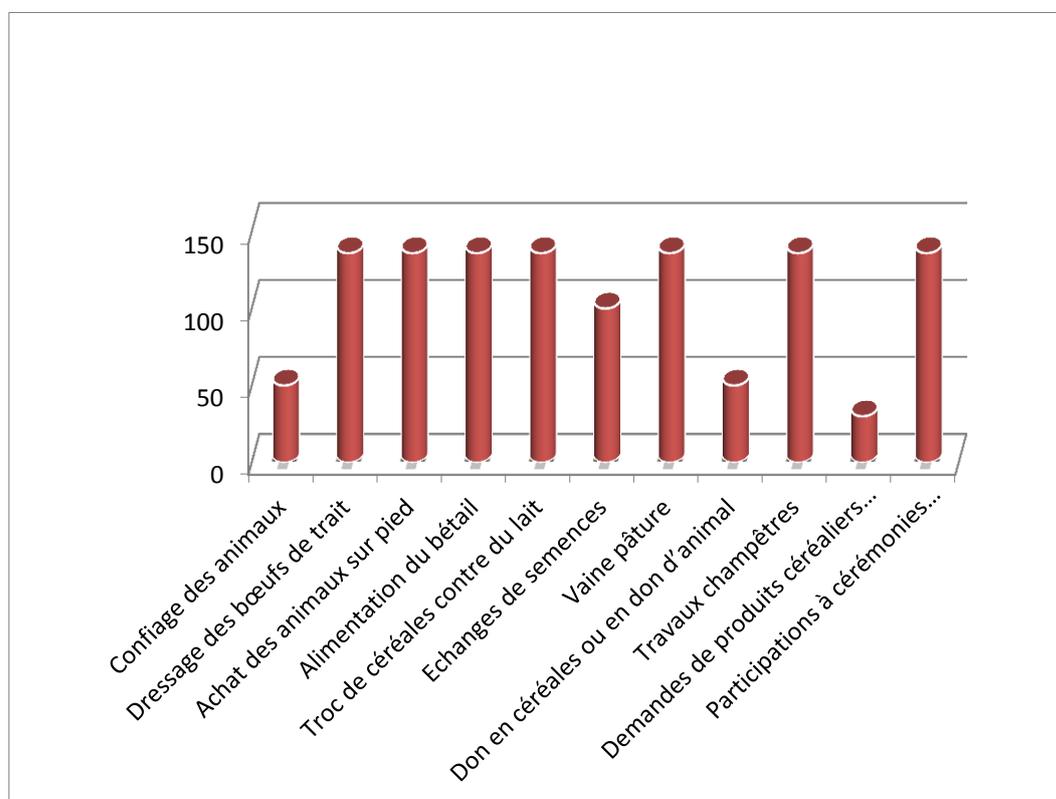
La figure 20 présente les différents types de relations qui existaient sous le financement des activités entre les agriculteurs et les éleveurs. Les relations d'échanges entre éleveurs et agriculteurs étaient très variées et complémentaires.

Selon les avis des agriculteurs, ils se servaient de la zone pastorale pour leur approvisionnement en bétail. Ils achetaient les moutons et les chèvres élevés par les Peuls de la zone pastorale à l'occasion des fêtes religieuses ou pour les événements socio-culturels (mariages, baptêmes et funérailles). Les bovins élevés par les Peuls étaient également achetés pour la culture attelée ou pour constituer leur troupeau personnel. Les bœufs de trait des agriculteurs étaient dressés par les éleveurs peuls. Il existait le troc entre les produits des

éleveurs et ceux des agriculteurs. Ainsi, le lait était échangé contre des produits céréaliers. Il existait l'échange des semences qui permettait aux agriculteurs, d'obtenir des semences fourragères auprès des éleveurs et, pour les éleveurs d'avoir des semences céréalières auprès des agriculteurs. Les agriculteurs qui ont confié leurs bovins aux Peuls, les rémunéraient soit en nature par le don de produits céréaliers ou soit par le don d'un taurillon ou d'une génisse au bout de trois ans de gardiennage. Les agriculteurs se rapprochaient des éleveurs pour bénéficier de leur savoir faire dans le domaine de l'alimentation du bétail. Enfin, les agriculteurs participaient aux événements sociaux des éleveurs (naissances, baptêmes, mariages, fêtes religieuses et décès). En plus, de ces relations, des formations spécifiques ou des démonstrations en production végétale ou en production animale étaient conduites soit en zone agricole ou soit en zone pastorale.

Quant aux éleveurs peuls, la liste des différents types de relations qu'ils ont cités, corrobore avec les propos des agriculteurs. Certains éleveurs qui n'avaient pas la garde des animaux des agriculteurs pouvaient obtenir des produits céréaliers avec eux lorsqu'ils ont réalisé un mauvais rendement céréalier. La solidarité et la bonne ambiance régnaient dans la vallée de la *Nouhao*. Ainsi, certains Peuls sont allés demander des bovins aux agriculteurs pour augmenter la taille de leur troupeau. À ces types de relations, il y a la vaine pâture. La pratique de la vaine pâture était systématique chez tous les éleveurs. Il s'établissait après les récoltes, les animaux des éleveurs peuls exploitaient les champs des agriculteurs. Les résidus de cultures constituaient alors une ressource alimentaire complémentaire pour les troupeaux des éleveurs, tandis que les champs des cultivateurs où paissent les animaux bénéficiaient du fumier. C'est également à cette période que la pénurie d'eau oblige les éleveurs à rejoindre la zone agricole pour l'abreuvement des animaux.

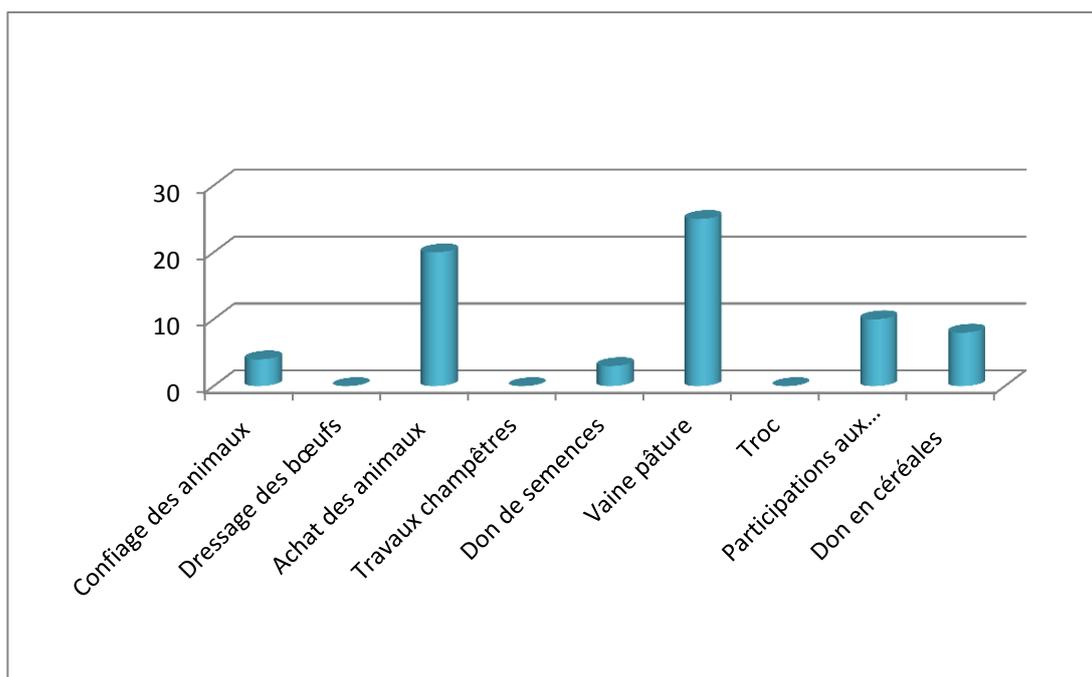
Figure 21 : Types de relations entre éleveurs et agriculteurs sous le financement des activités



La figure 21 montre que la quasi-totalité des éleveurs entretenaient beaucoup de relations d'échanges avec les agriculteurs dont le dressage des bœufs de trait, la vente des animaux sur pied aux agriculteurs, la pratique du troc ainsi que la vaine pâture, les travaux champêtres et les fréquentations réciproques. Ce qui était faiblement pratiqué, sont les confiages d'animaux aux Peuls par les agriculteurs, les dons en céréales ou les dons en animaux et les demandes de céréales. Cela se traduit par le fait que la pratique de confiage était interdite, mais certains éleveurs ont enfreint la mesure d'interdiction par solidarité envers les agriculteurs.

Quelle est l'évolution des relations d'échanges entre agriculteurs et éleveurs dans la vallée de la *Nouhao* ? Les agriculteurs et les éleveurs témoignent à travers les figures 22 et 23.

Figure 22 : Types de relations actuelles entre agriculteurs et éleveurs

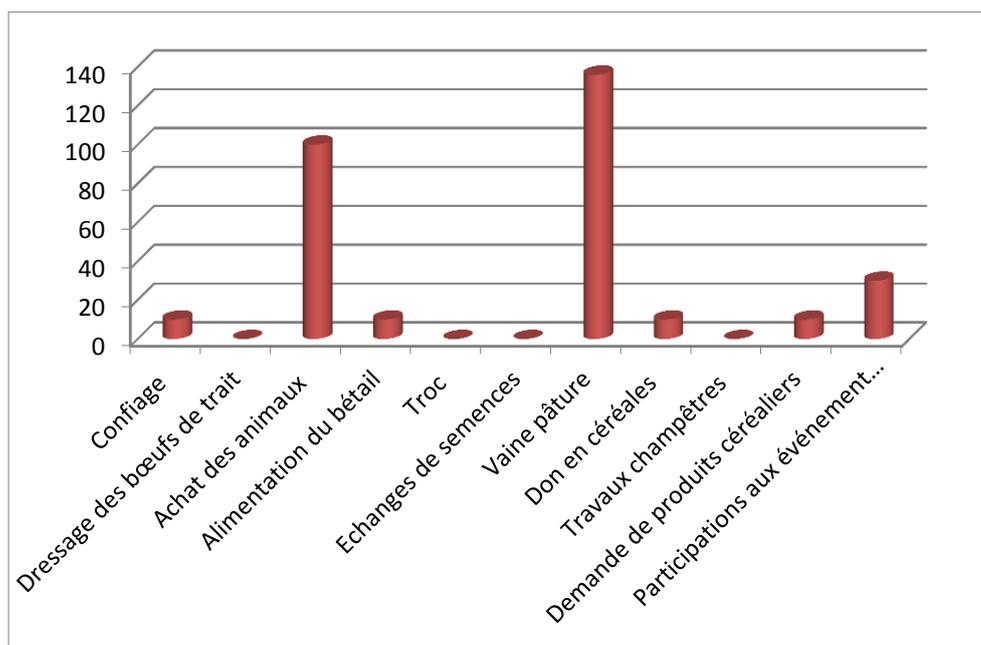


Cette figure montre que les relations entre agriculteurs et éleveurs se sont dégradées. Les échanges de complémentarité les plus élevés sont la pratique de la vaine pâture et les achats des animaux. En revanche, la participation des agriculteurs aux événements sociaux des éleveurs, les dons en produits céréaliers, les dons de semences vivrières et le confiage des bovins aux Peuls ont nettement diminué. Les pratiques de troc, de dressage des bœufs et les travaux champêtres ont disparu. En effet, les agriculteurs ne demandent plus le dressage des bœufs de trait aux éleveurs. Le soutien des Peuls au moment du sarclage des champs avec les bœufs de trait n'est plus demandé par les agriculteurs. Ces derniers ont acquis l'expérience dans la pratique de la culture attelée grâce à l'encadrement des éleveurs et des agents des services techniques (agriculture, et les organismes non gouvernementaux). La pratique de troc est finie, les éleveurs doivent désormais acheter les produits agricoles des paysans, de même, les agriculteurs doivent payer le lait et les produits laitiers aux éleveurs. La dégradation des relations entre les agriculteurs et les Peuls s'explique par le fait que les paysans sont devenus des éleveurs. Ils élèvent beaucoup de bœufs, de moutons et des chèvres et sont devenus concurrents des Peuls. L'achat des animaux a diminué et la pratique de confiage des bovins n'est plus systématique, mais pratiquée avec les éleveurs qui ont su gardé les relations de confiance avec les paysans. Ils récoltent et utilisent tous les résidus de cultures pour leurs animaux. La vaine pâture est élevée car tous les éleveurs continuent de venir en zone agricole, mais en réalité, leurs animaux ne trouvent pas suffisamment de résidus agricoles pour

brouter. Seuls, les éleveurs qui gardent leurs animaux sont parmi les premiers à exploiter leurs champs après les récoltes car ils sont informés à l'avance.

Quant aux éleveurs, ils ont également donné la liste des types de relations qu'ils entretiennent avec les agriculteurs installés en zone agricole.

Figure 23 : Types de relations actuelles entre éleveurs et agriculteurs



Des complémentarités ont disparu chez les éleveurs, ce sont le dressage des bœufs de trait, le troc, l'échange des semences fourragères contre les semences vivrières et l'appui aux travaux champêtres. En revanche, la pratique de la vaine pâture est élevée car tous les éleveurs continuent de pratiquer l'exploitation des résidus après les récoltes vivrières ainsi que l'abreuvement des animaux. De même, l'achat des animaux des Peuls par les agriculteurs est relativement élevé. Certains éleveurs continuent de manifester leur solidarité aux paysans lors des événements sociaux. D'autres éleveurs aussi se servent de la zone agricole pour leur approvisionnement en produits céréaliers et la demande de bovins pour le gardiennage.

La pratique du confiage était un signe de confiance et une marque de solidarité des éleveurs envers les agriculteurs.

L'examen des complémentarités d'échanges instaurés entre éleveurs et agriculteurs n'a pas permis de résoudre de « façon définitive », les conflits entre ces deux types de producteurs comme souhaités par l'État. Si au départ, les relations furent cordiales, elles sont en baisse et d'autres types de relations ont disparu. L'autonomie des agriculteurs provient du fait qu'ils

ont bénéficié d'un encadrement double : auprès des services techniques et des éleveurs. De plus, ils ont bénéficié d'une attention des pouvoirs publics au regard de la modernisation et de la diversité des activités agricoles (culture attelée, culture de rente et maraîchère, construction de fosses fumières et usage d'intrants agricoles). L'élevage des bœufs, des moutons, des chèvres et de la volaille était pratiqué par les paysans, ce qui renforce leur pouvoir économique. Actuellement, cette complémentarité et cette solidarité sont remplacées par la concurrence. Pire, il existe une exacerbation de la concurrence entre ces deux types de producteurs dans l'exploitation des ressources naturelles. La bonne entente s'est transformée, en grande partie, en conflits, souvent par l'imposition d'amende aux éleveurs en cas de dégâts aux cultures causés par leurs animaux.

Les conflits entre les Peuls et les agriculteurs tournent autour des dégâts aux cultures. En effet, si pendant la saison sèche, des échanges s'établissent entre les deux types de producteurs par l'entremise du bétail, à travers la valorisation des champs post-récolte, c'est aussi par le bétail que les relations dégénèrent parfois en saison pluvieuse. Les conflits naissent lorsque, échappant à la surveillance des bouviers, les animaux franchissent les limites de la zone pastorale et pénètrent dans les champs. Ces genres de tensions peuvent être réglés à l'amiable, mais le dénouement dépend de l'ampleur des dégâts et de l'état des relations existant entre l'éleveur et l'agriculteur. Des tensions existent souvent et sont dues à l'occupation des pistes à bétail par les agriculteurs, le débordement des parcelles de culture dans la zone pastorale et les vols des animaux. De plus en plus, la résolution des tensions à l'amiable entre éleveurs et agriculteurs a fait souvent, place à l'intervention des autorités administratives et l'imposition d'amendes à payer par les éleveurs. Durant la période des relations d'échanges, la résolution des conflits était à l'amiable. Un éleveur du centre d'appui de Bané me confie :

« Dans le passé, les dégâts aux cultures causés par les animaux n'étaient pas source de tensions. Le propriétaire du champ disait ceci aux jeunes bouviers : À cause de ton père, je ne te ferai pas du mal. Il y avait la solidarité, la compréhension et la tolérance, il était honteux de porter la main sur l'enfant d'autrui. Actuellement, toutes ces valeurs culturelles ne sont plus très importantes de sorte qu'on peut porter des coups sur les bouviers ou blesser un animal. Il n'y a plus de vaine pâture, plus rien dans les champs des paysans car ils rassemblent les résidus de cultures et les stockent pour leurs animaux. Leurs propres animaux broutent d'abord dans les champs, ensuite, nos troupeaux peuvent exploiter les champs. Malheureusement, il ne reste plus rien à brouter pour nos animaux ».

En réalité, si les tensions étaient fréquemment résolues à l'amiable c'est parce que les paysans ont confié leurs animaux aux Peuls. Les liens qui unissaient les deux types de

producteurs par l'intermédiaire du bétail, les obligeaient à rechercher la paix pour un développement harmonieux des activités économiques.

Il n'y a plus véritablement une complémentarité d'échanges ces deux activités : les éleveurs sont devenus des agriculteurs et les agriculteurs sont devenus des éleveurs. L'utilisation de la culture attelée et la pratique des cultures de rente engendrent un besoin d'augmentation des superficies cultivées. Les agriculteurs et les responsables coutumiers qui sont les populations autochtones de la *Nouhao* revendiquent la propriété des terres en zone pastorale. Ils estiment que la superficie de la zone pastorale est très grande et qu'on doit affecter une partie de la superficie aux agriculteurs. Certains vont jusqu'à exiger que l'on clôture la zone pastorale pour limiter les dégâts de champs causés par les animaux. D'autres exigent qu'« ils soient isolés dans leur zone pastorale ». Les conflits entre ces deux types de producteurs sont toujours liés à la délimitation, l'aménagement de la zone pastorale et l'installation des éleveurs sur des fermettes de 10 hectares avec des infrastructures pastorales. Cela a créé des frustrations chez les agriculteurs qui exigent des parcelles en zone pastorale pour agrandir leurs champs.

Les causes des conflits entre les éleveurs et agriculteurs de la *Nouhao* sont imputables au manque de surveillance rigoureuse du bétail par les bouviers peuls. Parfois les animaux sont confiés aux enfants et par inattention, les animaux s'échappent et rentrent dans les champs. La violation constante des limites de la zone d'élevage par les agriculteurs est source de conflit. Certains éleveurs installés à proximité de la zone pastorale, exploitent illégalement les espaces de pâture réservés à la zone pastorale. En saison pluvieuse les migrants agricoles cultivent des céréales et empiètent sur les espaces réservés à la zone pastorale. De ce fait, dans la vallée de la *Nouhao*, des solutions idoines doivent être proposées par les pouvoirs publics pour garantir la superficie de la zone pastorale. Ceci pourrait contribuer à réduire les conflits entre ces deux types d'acteurs.

En dépit de ces tensions, des actions d'entraide et de solidarité sont manifestées par les éleveurs à l'encontre des agriculteurs. Ainsi, au cours des séances de vaccination des bovins, j'ai remarqué que les agriculteurs ont des difficultés à faire rentrer les animaux dans le parc. Les éleveurs leur viennent en aide spontanément, et sans difficulté, démontrant ainsi leur savoir faire dans la domestication des bovins.

Les difficultés d'exploitation des fourrages naturels et cultivés en zone agricole conduisent les éleveurs à se diriger dans des localités où vivent déjà des amis ou des parents (éleveurs résidents). En ce qui concerne les relations d'échanges de biens et de services, des rapports personnels se nouent également entre les membres des deux communautés, ce sont le partage

d'une langue commune qu'est le *mooré* et lorsque les bouviers s'installent dans le village, l'hôte peut être *Moaga* ou *Bissa* et sa femme prépare pour les bouviers.

Lorsque les éleveurs quittent la zone pastorale et se dirigent vers les villages environnants, certaines prestations sont payantes. En effet, lorsque les bouviers peuls arrivent sur le site d'accueil, l'éclaireur ou le chef des bouviers, *sukabè Maodo*, se présente chez le chef du village, accompagné en principe par son logeur, pour lui faire part de leur arrivée. Par principe les éleveurs peuvent exploiter librement les mares. Cependant, l'accès aux puits traditionnels n'est possible qu'avec l'accord du chef de village, et parfois payant dans certains villages (1000 francs CFA). Certains puits modernes et pompes installés par l'État ne sont accessibles qu'après le paiement d'un montant forfaitaire (2 500 francs CFA par mois et par troupeau). Ils doivent également tout faire pour éviter que les animaux n'entrent dans les champs. Le non-respect de cette disposition conduit à des amendes lourdes pour le bouvier : 5 000 francs CFA par bovin.

L'installation des éleveurs ainsi que l'augmentation du nombre des animaux dans la zone pastorale ont entraîné une forte pression sur les pâturages qui constituent la base de l'alimentation du bétail. Cette situation a pour conséquence la dégradation des parcours. Les éleveurs ne perçoivent pas la dégradation de l'environnement comme un effet de leur système de production et l'absence des actions de restauration des pâturages. Une litanie de motivations est faite par les éleveurs pour justifier leur transhumance avec les bovins en dehors de la zone pastorale. Ainsi, différents propos m'ont été confiés sur le terrain : « le sol est devenu sec et il ne pousse plus rien pour le bétail » ; « il n'y a plus rien en brousse » ; « je n'ai pas encore pratiqué la culture fourragère » ; « les résidus de cultures issus de mon champ sont consommés par le bétail durant un à deux mois seulement » ; « je pratique peu la conservation des fourrages naturels car notre brousse fournit assez de fourrages à nos animaux ». Pourtant, les responsabilités sont partagées entre les différents acteurs vivant dans la zone pastorale ; elles concernent tous les acteurs impliqués dans le fonctionnement et l'exploitation des ressources et des équipements présents dans la zone pastorale : les éleveurs, les agriculteurs, les collectivités locales, l'État à travers ses services techniques. La dégradation des espaces de pâture entraîne une diminution des fourrages pour l'alimentation du bétail contraint les éleveurs à la mobilité, pourtant elle a un coût. En effet, les éleveurs nous ont confiés que la transhumance, en particulier la transhumance transfrontalière, exige maintenant des moyens financiers.

3. Analyse des différents systèmes d'élevage au sein des fermettes

Cette analyse est menée en utilisant la grille d'observation non participante qui s'est déroulée au moment des enquêtes individuelles, mais, j'ai approfondi cet outil dans les fermettes en février 2016. Compte tenu du séjour très court et de la période d'observation, certains faits que je n'ai pas pu observer, m'ont été relatés par les membres de la famille. J'y ai passé quelques jours par centre d'appui (une semaine au total) pour la collecte des informations. En fonction des pratiques de la conduite des bovins, trois familles, ont été sélectionnées dans les centres d'appui de Bittou, Bané et Lalgaye. Ce type de collecte de données a permis d'observer la répartition des tâches dans le *wuro* et les stratégies d'adaptation aux contraintes de production animale.

Pour mieux gérer le troupeau, les éleveurs l'ont scindé en deux groupes : le troupeau de case et le troupeau de brousse. Le troupeau de case reste à la ferme et il transhume avec le troupeau de brousse. Cette division du troupeau est une stratégie de l'éleveur pour protéger les animaux contre les risques sanitaires, pour mieux gérer l'alimentation des animaux et, enfin, pour cacher les animaux contre les prélèvements opérés par les bandits.

Les familles d'éleveurs vivent intégralement des revenus que leur procure leur élevage. Ils élèvent essentiellement des bovins et des petits ruminants. Ils ont deux types de mobilité : une mobilité post-récolte, en partant de leur ferme, pour emmener paître les animaux dans la zone agricole. Et une mobilité de saison sèche lorsque la zone pastorale ne répond plus à leurs attentes en matière de fourrages et d'eau. Pour revenir en début de saison pluvieuse (mai ou juin) afin de préparer les champs pour les cultures, et aussi, faire bénéficier aux bovins, des repousses dans les pâturages à la suite des premières pluies, *Gataaje*.

Les types de système d'élevage retenus sont : éleveur sédentarisé (Bittou) l'éleveur transhumant interne au pays (Lalgaye) et l'éleveur transhumant transfrontalier (Bané).

L'éleveur sédentaire pratique un déplacement ou une mobilité sur de courtes distances. Sa mobilité est pratiquée à l'intérieur de la zone pastorale. En revanche, l'éleveur interne pratique une transhumance à l'intérieur du pays. Enfin, l'éleveur transfrontalier pratique la transhumance jusqu'au Ghana ou au Togo.

3.1. Éleveur sédentaire

Diallo est un éleveur transhumant résident dans le centre d'appui de Bittou. Il est installé en 1985 dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Avant de s'y installer définitivement, il a transité par plusieurs villages. Il est originaire de la province du Kouritenga (Koupèla). Il est âgé de 63 ans et son unité d'exploitation est composée de sa femme et de ses huit (8) enfants. Il possède un troupeau familial constitué de 50 têtes de bovins, élève également des moutons (19), des chèvres (13) et de la volaille (16). Les animaux sont marqués au fer rouge à l'épaule ou au flanc. Pendant l'exécution des activités pastorales sous financement, les animaux portaient des boucles d'oreilles permettant de les identifier. Les autres enfants sont inscrits à l'école formelle et à l'école coranique. Il est aidé par quatre bouviers qui sont ses enfants (25 ans, 19 ans, 12 ans et 6 ans). Il a cinquante-quatre (54) ans d'expérience dans la conduite des bovins. Il a été initié à l'âge de neuf (9) ans à conduire le troupeau de case bovin ainsi que les moutons et chèvres. C'est à partir de trente (30) ans qu'il a commencé la pratique de la transhumance avec les bovins dans les villages internes du pays sur des distances pouvant aller au-delà de 50 kilomètres.

Le système d'élevage identifié est un système semi-intensif : usage des aliments complémentaires (foin, fourrages cultivés, et sous-produits agro-industriels), avec des déplacements dans les espaces collectifs pour la pâture du fourrage naturel. Il pratique la fauche et la conservation du fourrage. Ses troupeaux restent dans la zone pastorale mais il pratique la vaine pâture en zone agricole après les récoltes.

Il y a vingt (20) ans de cela, il partait en transhumance post-récoltes pour quelques mois (décembre à avril) dans la zone agricole de la *Nouhao*, les villages riverains de la zone pastorale et au Ghana. Depuis une quinzaine d'années, il ne pratique plus la transhumance pour diverses raisons : conflits entre éleveurs et agriculteurs, mésententes avec les forestiers, exactions et difficultés à la frontière des pays voisins, coût élevé de la transhumance interne et internationale, exigence de main-d'œuvre pour la conduite des animaux et désintérêt des jeunes pour la conduite des bovins.

Durant la période post-récolte, les animaux au retour des pâturages naturels sont alimentés par du foin. Ce foin a été produit à partir du fourrage naturel qu'il a fauché en saison des pluies. Lorsque les agriculteurs résidents en zone agricole de la *Nouhao* ont fini de récolter, Diallo et ses deux fils se déplacent avec le troupeau de brousse dans les champs, durant 3 mois de novembre à janvier dans les villages qui sont dans la zone pastorale (Bittou, Kankanmogré, yandé et Bekouré).

Il retourne dans sa ferme pour exploiter les fourrages naturels, les résidus de récoltes, les fourrages cultivés et les aliments concentrés. Cependant vers la fin de la saison sèche (*gataaje*), lorsqu'il y a des pluies précoces dans les villages de Mogandé, Bourzoaga peul, Signoghin et Nouhao peul (5 kilomètres environ) dans la zone pastorale, situés au Sud du centre d'appui de Bittou, il envoie les enfants avec le troupeau afin qu'il broute l'herbe fraîche.

Il estime que dans le centre d'appui de Bittou, comparativement aux deux autres centres d'appui, il y a assez de pâturage dans la zone pastorale pour que tous les éleveurs puissent exploiter, mais c'est l'eau qui est insuffisante. C'est lui qui supervise les déplacements des enfants avec les troupeaux.

Il a constitué un stock de résidus de cultures (fanés de légumineuses, tiges et sons de céréales), du foin et des sous-produits agro-industriels. Le stock alimentaire est conservé dans le magasin à fourrage qu'il a construit. Ces stocks alimentaires sont distribués aux animaux en saison sèche. Le quartier Kiendpaologo dans lequel il réside, l'eau des pompes est disponible, mais le débit baisse en saison sèche. Il possède un puits traditionnel pérenne qu'il utilise pour l'abreuvement des animaux, au retour des pâturages. Lorsque la disponibilité de l'eau se pose avec acuité en saison sèche (avril), l'eau du puits est utilisée pour abreuver les animaux.

Dans la matinée, les enfants (12 ans et 6 ans) conduisent le troupeau de case, les moutons et les chèvres dans les pâturages collectifs, non loin des fermes (moins de trois kilomètres). Ils reviennent avec les animaux aux environs de 11 heures et sont abreuvés par Fatou, (leur mère). Les enfants prennent leur repas et ils se reposent. L'après midi, aux environs de 14 heures, ils repartent avec les troupeaux en brousse dans la zone pastorale et reviennent vers 17 heures. Les animaux sont de nouveau abreuvés et reçoivent des aliments stockés dans le fénil. Les troupeaux de brousse et de case sont conduits séparément par les enfants, si le troupeau de brousse n'est pas très éloigné des fermes, il est ramené par les enfants à la ferme pour être abreuvé, s'ils sont éloignés, ils ne reviennent que le soir vers 17 heures. Les enfants se déplacent avec le troupeau de case sur des distances très réduites. En revanche, le troupeau de brousse va très loin des fermes. Lorsque le troupeau de brousse n'est pas suffisamment nourri, « je pratique la mobilité nocturne avec l'enfant le plus âgé, dans la zone pastorale de 22 heures à 1 heures du matin », m'a-t-il confié.

À la question comment distinguer un animal qui est bien nourri d'un animal qui n'a pas suffisamment brouté l'herbe ? Il me confie qu'il a des critères d'appréciation qui consistent à observer le flanc de l'animal : si le flanc est bien rebondi, l'animal a bien brouté l'herbe et si

le flanc est flasque, à savoir, manque de fermeté, l'animal n'a pas comblé ses besoins en fourrages. Il passera son temps à beugler et se tournera vers la brousse et prêt pour y retourner

Sur les hangars sont stockés des tiges de céréales (sorgho, niébé, petit mil et maïs) et des fanes de légumineuses (niébé et arachide) qui témoignent de la pratique de l'agriculture par Diallo et ses enfants.



Photo 40 : Greniers de Diallo dont l'un rempli de sorgho rouge, Bittou, 2016,

© Sidonie IMA-OUOBA

Il divise le troupeau familial en deux lots dont la constitution des catégories d'animaux est variable en fonction de ses objectifs de production (lait ou viande). Il fait l'embouche ovine et caprine pour vendre et acheter des bovins pour augmenter la taille du troupeau. Il profite acheter des céréales (mil, sorgho et maïs) juste après les récoltes car les prix sont bas, pour la consommation en saison sèche. Durant la saison sèche, les animaux, en particulier, le troupeau de case est alimenté avec les aliments stockés dans le magasin. Quelques animaux du troupeau de brousse (animaux maigres et animaux fatigués), reçoivent souvent des compléments alimentaires. La vente des animaux d'embouche et de la volaille est réalisée par le chef de famille. Après la traite des vaches, c'est le chef de famille ou un des enfants transporte le lait contenu dans une gourde en aluminium pour vendre à la mini laiterie de Bittou, chaque matin et chaque soir.

Du côté Ouest de la ferme, non loin de la case de la femme, un enclos est confectionné avec une clôture en bois pour le troupeau de case avec une séparation pour les petits ainsi que les animaux malades, blessés et fatigués. Le troupeau de case est composé de vaches laitières et allaitantes (7), un taureau, un taurillon, deux génisses, trois veaux et deux velles et un bovin

malade. L'enclos fait face à la porte d'entrée de la maisonnette du chef de famille qui lui permet de surveiller les animaux. Le troupeau de brousse reste à côté des habitations (côté Nord), à proximité de la maisonnette du chef de famille, où un espace est aménagé en forme de cercle avec des cailloux.

La recherche de fourrage et de l'abreuvement du troupeau de brousse relève de la responsabilité de l'homme et des enfants. Ce troupeau est composé de trente deux (32) têtes de bovins. Quant à la femme et aux enfants de 12 ans et 6 ans, ils s'occupent du troupeau de case. La femme ne cultive pas et la majeure partie de son temps, est consacré à la gestion du lait de vaches, l'approvisionnement en eau pour les besoins de la famille et pour l'abreuvement des animaux.

Après la prière matinale de 6 heures, Fatou approvisionne la ferme en eau et effectue la traite des vaches vers 8 heures. Elle nettoie bien ses mains au savon, sans doute la formation qu'elle a reçue durant le financement des activités pastorales par la FAO lui permet d'appliquer l'hygiène de la traite. Cependant, elle a gardé ses ustensiles en bois (calebasses, gourde, le bâton pour rendre le lait caillé homogène et des plats en plastiques). Le mois de février, *dabbunde*, période à laquelle j'étais présente, les quantités de lait sont de 4 litres le matin et le soir. Elle répartit par jour les quantités de la traite en une ou deux parts (consommation et/ou mini laiterie). En saison pluvieuse, me dit-elle, les quantités sont réparties en trois parties (consommation, mini laiterie et vente). Elle me raconte que :

« l'importance accordée à la répartition du lait de vaches a subi une modification : les quatre pis de la vache renvoient aux quatre familles de Peuls (Diallo, Ba, Bari et Sow), aux quatre points cardinaux (Est, Nord, Ouest et Sud), aux quatre couleurs de la robe des bovins (rouge, noire, jaune et blanche) et aux quatre éléments de la nature (terre, eau, air et feu). Parmi les deux premiers trayons du pis de la vache, au cours de la traite, le premier trayon est réservé pour le veau, le lait du deuxième trayon du pis appartient à la consommation de la famille. Quant aux deux derniers trayons du pis, le lait du troisième trayon est réservé à la consommation des parents et le lait quatrième trayon du pis est partagé aux visiteurs de passage. Cependant, cette répartition a évolué car la gestion du lait est majoritairement tournée vers la commercialisation. Néanmoins, nous consommons le lait en saison des pluies qu'en saison sèche ».

Elle se rend également toutes les deux semaines à la mini-laiterie pour s'occuper de la transformation et de la vente du lait. Lorsque ce n'est pas son tour d'aller à la mini laiterie, elle réserve une partie du lait qu'elle transforme traditionnellement à la ferme pour vendre au marché. Elle fait également l'embouche des moutons. La vente des moutons, du lait et les produits laitiers ainsi que ses activités à la mini-laiterie permet à Fatou d'avoir suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de la famille et améliorer ses conditions de vie (achat de bijoux, habits, animaux, les concentrés et les sons de céréales pour nourrir les vaches laitières

et les animaux d'embouche. Le lait livré à la mini-laiterie ne permet plus à Fatou de transformer la quantité restante du lait pour obtenir du beurre et la fabrication du savon. La vente du lait au marché aussi est également réduite, en particulier en saison sèche. Elle fait partie du groupement féminin, *watinooma* pour faire un bilan des activités du groupement, les femmes, au nombre d'une vingtaine, se sont réunies chez elle ce soir car elle est la présidente adjointe du groupement. En parcourant le cahier de présence du groupement des femmes m'a permis de savoir qu'elles ont bénéficié des formations liées à la gestion du lait, l'hygiène de la traite des vaches, l'alimentation de qualité des vaches laitières et des animaux d'embouche. Elles ont effectué des voyages pour visiter d'autres mini laiteries à Léo, Banfora, ouagadougou et Bobo-Dioulasso. Elles ne parlent pas la langue française car elles n'ont pas fréquenté une structure de formation scolaire. En revanche, elles sont alphabétisées en fulfuldé et parlent aussi le *mooré* (langue parlée par les agriculteurs).

Quant aux bouviers (les enfants), ils s'occupent de la mobilité avec le troupeau de case et de brousse pour la recherche du fourrage et d'eau. Après la traite matinale des vaches, J'ai suivi les bouviers (25 ans et 19 ans) avec le troupeau de brousse, au bas-fond du village de *Nouhao* peul à trois (3) kilomètres des fermettes. Les animaux broutent l'herbe et les feuilles des arbustes et des arbres qui sont accessibles. Les bouviers et moi, marchons lentement, au rythme du broutage des bovins. Les espèces végétales broutées par les animaux sont *l'Andropogon gayanus*, *dakhié*³⁴ (fulfuldé), *l'Andropogon pseudapricus*, *selselné*, les feuilles de *Adansonia digitata*, Baobab (français), *Bokki* (fulfuldé), *Bombax costatum*, Kapokier (français), *Bouboli fulfuldé*, *Diospyros mespiliformis*, Ebénier (français), *Gagahi (fulfuldé)*, le *Combretum micranthum*, Kinkéliba (français), *Goungoumi (fulfuldé)*, *Combretum glutinosum*, *Dooki Entada africana*, Néré des Eléphant (français), *Mbuda (fulfuldé)*, *Anogeissus leiocarpus*, Bouleau d'Afrique (français), *Kodioli (fulfuldé)*, *Aristida adscensionis*, *Séko (fulfuldé)*.

Ils utilisent le *sawru* ou poussent des cris pour ramener à l'ordre les animaux qui traînent ou s'écartent du troupeau. Après deux heures de marche, nous arrivâmes au bas-fond du village de *Nouhao* peul qui est traversé par la rivière *Nouhao*. La végétation est constituée d'arbres et d'arbustes dont les feuillages sont bien frais. Ces arbres sont aux abords immédiats des bas-fonds sur près de cents (100) mètres. Le plus grand des bouviers creuse un puisard

³⁴Je me suis servie du document de Roger Blench et Mallam Dendo, ainsi que le lexique des noms vernaculaires des plantes de Peyré de Fabrègues pour bien transcrire les noms des plantes en fulfuldé. Les noms des plantes (arbres et pailles) m'ont été donnés en fulfuldé par les bouviers au cours des suivis au bas-fond, au barrage et au parc de vaccination.

dans le bas-fond dont le trou a une profondeur de deux mètres car à cette période de l'année ils n'ont pas besoin de creuser en profondeur. Le plus jeune confectionne un abreuvoir au sol avec du bois mort. Il creuse un trou et il plante des pieux et les superpose sous forme de cercle dont le diamètre est d'environ quatre à six (4 à 6) mètres. Ces pieux sont très courts, et transversalement aux pieux, il superpose des branches qu'il peut facilement tordre et les attache à l'aide de cordelettes ou de lianes issues de la végétation proche des bas-fonds. Le trou est entouré de grosses branches sèches qui permettent de retenir l'eau (photo 41). Dès que cette tâche préalable est réalisée, ils se relayent pour l'exhaure de l'eau du puisard à l'aide d'une puisette fabriquée à partir d'unealebasse.



Photo 41 : Abreuvoir traditionnel au sol, *Nouhao*, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

D'autres bouviers sont venus pour abreuver les animaux de la zone pastorale. Ils sont des jeunes et les âges sont compris entre 7 ans et 25 ans. À cette période de l'année, le creusement et l'exhaure d'eau ne nécessitent pas un grand effort. C'est au mois d'avril que les grands bouviers doivent venir en aide aux jeunes pour creuser les puisards en profondeur. Ce regroupement des bouviers aux bas-fonds est une occasion de divertissement pour certains. D'autres bouviers donnent coup de mains (exhaure d'eau) à ceux qui ont beaucoup d'animaux à abreuver. Lorsque tous les animaux sont abreuvés, les bouviers laissent les animaux au repos sous les arbres. Pendant ce temps de repos, ils profitent bavarder et se raconter des histoires drôles. Une vingtaine de minutes après l'abreuvement, les animaux reprennent le broutage des fourrages tout en avançant vers la direction du *wuro*. C'est en ce moment que le plus grand des bouviers lance un cri et tous les animaux reprennent la marche pour rentrer au *wuro*. De retour dans les fermettes, aux environs de 12 heures (midi), les animaux sont laissés

au repos sous les arbres et les bouviers prennent leur repas et se reposent. J'aperçois au loin, la femme de Diallo à bicyclette revenant de la pompe pour l'approvisionnement en eau du *wuro*. Son mari, Diallo, se repose à côté de sa maisonnette, le visage tourné vers la direction que les bouviers et moi avons pris pour aller au bas-fond. On eut dit qu'il nous attendait impatientement. L'insécurité qui règne dans la zone pastorale, lui fait, sans doute, peur pour ma sécurité. À peine, je suis arrivée, après avoir expiré longuement, il me dit : « madame³⁵, vous êtes de retour, j'espère que les enfants n'ont pas pris la voie qui passe par la brousse pour aller au bas-fond ? Elle est courte, mais elle peut être dangereuse. Je le rassure en l'informant que nous avons pris la piste empruntée par les motocyclettes et les bicyclettes ». En effet, des bouviers se sont vus dépossédés de leurs animaux à plusieurs reprises, mais, avec l'apparition du comité de sécurité locale, *koglewéogo*, en *mooré*, les attaques des bandits ont beaucoup diminué, m'ont confié les bouviers en cours de route.

Quelques instants, après notre retour à la ferme, elle est venue avec deux bidons de vingt litres d'eau attachés derrière sa bicyclette. Lorsqu'elle vidait l'eau dans la barrique, les animaux de case s'approchent d'elle pour manifester leur soif. Elle va puiser l'eau du puits qu'elle met dans l'abreuvoir et repart à la pompe. L'eau de la pompe est utilisée pour la consommation de la famille tandis que celle du puits pour les animaux. Elle est partie quatre fois à la pompe pour chercher l'eau. C'est à partir du mois de février que l'eau devient insuffisante pour les ménages. Durant la période chaude (avril/mai), les débits des points d'eau ont baissé, c'est en ce moment que Diallo et sa famille utilisent l'eau du puits ainsi que leurs voisins. J'ai réalisé un calendrier journalier des activités quotidiennes et la responsabilité des membres de la famille selon les deux saisons de l'année.

³⁵ Sur le terrain, les éleveurs et les bouviers m'appellent madame car ils n'arrivent pas à retenir mon nom. Ils sont plus familiers avec les noms musulmans que les noms chrétiens. Certains m'ont attribuée le nom, Adja, dû au fait que je me couvrais la tête et le corps avec un pagne parce qu'il faisait chaud et le soleil était brûlant. En revanche, le matin et le soir, il faisait froid. Le pagne me servait aussi pour me protéger contre les mouches des animaux.

Tableau 30 : Calendrier journalier de conduite des bovins durant les deux saisons (pluvieuse et sèche), l'éleveur sédentaire

Activités et responsables de leur réalisation	Heures approximatives										
	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	Nuit
Saison pluvieuse											
traite des vaches par la femme	+									+	
Conduite des deux types de troupeau par les enfants dans les espaces collectifs	+	+	+	+	+	+	+	+	+		
Retour du troupeau de case et abreuvement par la femme (parfois les enfants)					+					+	
Nettoyage de l'enclos (femme, enfants ou chef de famille)	+	+									
repos des bouviers de case					+						
Toilette, repas et repos des enfants et bouviers										+	
Conduite nocturne du troupeau par le chef de famille											22 h à 2 h du matin
Traitements sanitaires (chef de famille)									+	+	
Travaux champêtres par les enfants et le chef de famille	+	+	+	+	+						
saison sèche											
traite des vaches par la femme	+									+	
Conduite par les enfants dans les espaces collectifs	+	+	+		+	+	+	+	+	+	
Retour des animaux de case pour abreuvement et complémentation par le chef de famille ou la femme				+						+	
repos des bouviers de case				+						+	
Toilette, repas et repos des enfants										+	
Conduite nocturne du troupeau par le chef de famille											22 h à 2 h du matin

Source : Enquête de terrain, réalisée en février, 2016

N.B. : Le symbole + est l'activité réalisée

Il ressort des observations chez Diallo que le calendrier journalier est essentiellement axé sur la gestion, l'entretien, la conduite (par lui-même et les enfants) et la surveillance des animaux. Il est responsable des soins des animaux malades ou blessés, des vaccinations, de la reproduction, de l'abattage des animaux, de la construction du hangar ou de l'enclos, du nettoyage de l'enclos ainsi que la vente des animaux sur pied animal.

La femme s'occupe exclusivement de la gestion du lait des vaches (traite, répartition, transformation et commercialisation). Elle a renforcé ses capacités grâce aux formations reçues, en particulier dans le domaine de l'hygiène. Elle a gardé son pouvoir et son autonomie dans la gestion du lait à la ferme. Elle s'occupe également de la distribution des aliments et de l'abreuvement du troupeau de case et des travaux ménagers. Le transport du lait à la mini-laiterie est assuré par l'homme.

Quant aux enfants, ils jouent le rôle de bouvier et s'occupent de la conduite du troupeau aux pâturages, de l'abreuvement du bétail et de la surveillance des animaux. C'est également eux, parfois aussi le chef de famille, qui vont à la recherche des animaux perdus

Le système moderne d'élevage des bovins imposé aux éleveurs par les pouvoirs publics, n'a pas véritablement affecté le statut de la femme peule. Elle a conservé sa place et son rôle dans les activités d'élevage. En revanche, il existe un changement dans la gestion alimentaire des animaux : ils cultivent des fourrages, fauchent le foin et construisent des fénils pour stoker les aliments du bétail. Des sacs (8 à 10 sacs) de sous-produits agro-industriels d'une valeur de 8 000 francs CFA sont également stockés pour l'alimentation du bétail en saison sèche.

3.2. Éleveur transhumant interne

L'observation dans la famille de Sondé s'est passée en février 2016. Il est éleveur transhumant résident dans le centre d'appui de Lalgaye. La durée de résidence est de 14 ans dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Il est originaire de la province du Zounwéogo (Manga). Sondé est âgé de 38 ans, il a 1 femme et 4 enfants. Il réside dans le village de Kizim. Il possède un troupeau familial constitué de 75 têtes de bovins. Il élève également des moutons (13), des chèvres (21) et de la volaille (9). Il est aidé dans son exploitation par son oncle qui a 30 ans et des bouviers qui sont ses trois fils (15 ans, 12 ans et 6 ans) et sa fille de 10 ans. Il a vingt-cinq (25) ans d'expérience dans la conduite des bovins. Il a commencé à pratiquer la transhumance depuis l'âge de 13 ans.

Il pratique un élevage de type extensif avec le troupeau de brousse et transhume dans la zone pastorale et dans les villages environnants. C'est un éleveur qui transhume à l'intérieur du pays. Il est appelé éleveur interne par le fait qu'il transhume dans les différents villages du Burkina Faso. La transhumance des éleveurs de la zone pastorale se limite aux terroirs de la région du Centre-Est.

Les deux types de troupeau restent dans la zone pastorale en période de saison des pluies. Les animaux exploitent les espaces collectifs en zone pastorale affectée aux éleveurs. Le

troupeau de case est conduit par les plus jeunes (la fillette de 10 ans et son petit frère de 6 ans). Le troupeau de case est composé de 25 têtes de bovins. Quant à celui de la brousse, il est composé de 50 têtes de bovins et est conduit par les aînés (15ans et 12 ans). Ils se relayent chaque deux jours. Le troupeau de case est conduit sur les espaces de pâture collectifs à une distance estimée à 5 kilomètres des fermettes, tandis que le troupeau de brousse s'éloigne des fermettes et exploitent les pâturages des espaces collectifs. Le troupeau de case revient aux environ de 12 heures pour l'abreuvement par la femme de Sondé (Mariam). Ce qui permet aux bouviers de se reposer et s'alimenter. Le troupeau de case retourne dans les pâturages collectifs pour revenir dans les fermettes, le soir aux environs de 17 heures. Après la traite des vaches le soir, le troupeau est abreuvé et il reçoit du fourrage et des résidus de cultures (sons des grains de céréales). Les vaches des troupeaux de case et de brousse sont traites par la femme.

Le troupeau de brousse conduit par les bouviers dans la matinée, s'éloigne des fermettes. Les animaux exploitent les fourrages et les points d'eau de la zone pastorale. Le troupeau revient à la ferme le soir aux environs de 17 heures et après la traite de vaches, il est abreuvé aussi par les enfants et le chef de l'unité d'exploitation. Les moutons et les chèvres sont également répartis dans les deux types de troupeau et conduits par les enfants. En revanche, la mobilité nocturne concerne uniquement les bovins. Dans la nuit, le chef de l'unité d'exploitation, accompagné par son oncle, effectuent une mobilité nocturne avec le troupeau de brousse et rentre tard dans la nuit (minuit).

En saison des pluies, les enfants qui ne sont partis à la recherche de fourrages avec les animaux aident le père et l'oncle dans les travaux champêtres. Ils cultivent des céréales et des légumineuses sur un hectare et demi (1,5 hectare). Il ne pratique pas la culture fourragère, ni la fauche et la conservation du fourrage naturel. Il achète quatre à cinq sacs de sous-produits agro-industriels pour le troupeau de case.



Photo 42: conservation de semence de maïs, Lalgaye, 2016

© Sidonie IMA-OUOBA

Après les récoltes, il part en transhumance avec son oncle et l'enfant de 12 ans pour deux mois (mi- décembre à mi- février) dans la zone agricole de la *Nouhao*. Ils conduisent le troupeau de brousse en transhumance dans la zone agricole. Les terroires des villages de Yargatenga, Iounga, Tiguetin, Koundoghin, Garango et Nassiéga sont parcourus pour exploiter les résidus de cultures et les fourrages naturels. Ils font des séjours qui varient de trois à dix jours et les hôtes sont des *Mosse* et des *Bissa*. Parmi ces hôtes, certains sont des anciens hôtes et d'autres sont nouveaux. Parfois, il arrive que « je n'ai pas d'hôte, et c'est au chef de village qui devient mon hôte. Je lui apporte de temps en temps du lait de vaches ou en quittant le village, je lui donne un taurillon pour raffermir les liens ».

Le rôle de l'hôte est important dans le système transhumant : il est un protecteur des bouviers, c'est lui qui est l'intermédiaire entre les bouviers et les populations autochtones, qui lui aide les bouviers à obtenir un lieu pour s'installer, lorsqu'il survient un conflit à la suite des dégâts causés par les animaux, c'est l'hôte qui intervient pour aider à la résolution du conflit. Lorsque les bouviers sont en groupe, c'est le *mawdo sukaabé* qui joue le rôle de l'hôte. Sondé et ses accompagnants pratiquent la transhumance en zone agricole avec d'autres bouviers. Une fois à destination, les bouviers pratiquent une transhumance collective pour rester solidaire et se protéger contre les attaques des bandits. Plus ils sont nombreux, plus ils constituent une force.

En matière de recherche de pâturages, il déclare que :

« Tout bouvier peut reconnaître et interpréter un certain nombre de signes liés au climat et aux phénomènes naturels. Ce savoir et ce secret de la végétation les orientent dans le choix des itinéraires pour la recherche de l'herbe. Ainsi, nous observons les phénomènes naturels tels que les vents, les arbres, le soleil, les étoiles, les insectes et les tourbillons. Ces phénomènes sont des sources de signes annonciateurs de bonnes ou de mauvaises saisons qui détermineront la qualité des pâturages. Nous connaissons les végétaux dont les racines cherchent les eaux souterraines.

Pour ce qui est des arbres, nous considérons le comportement des arbres à fruits comme un indice infallible et que nous vérifions chaque année au cours des transhumances dans les terroirs. Ainsi, un arbre peut donner des fruits d'un côté seulement : ce peut être à l'Est, à l'Ouest, au Nord, au Sud ou bien seulement à sa partie supérieure. Chaque côté a une signification. Si cet arbre donne des fruits du côté Est, cela veut dire que tous les champs se trouvant du côté Est de cet arbre vont donner de belles récoltes. Il en est de même pour chaque direction. Les fruits groupés en haut, ce sont les champs de brousse qui seront les meilleurs.

Pour les vents, ils sont des signes annonciateurs : des vents qui soufflent d'Est en Ouest par exemple, ce sont des vents annonciateurs de grandes calamités (tourbillons incessants et amaigrissent les animaux, insuffisance des pluies d'où le manque d'eau et de fourrages et de longs déplacements pour le troupeau) ».

Le témoignage de cet éleveur transhumant concernant les secrets dont il détient sur les phénomènes naturels est sans doute une des motivations qui le pousse à perdurer dans la transhumance. Se sédentariser dans la zone pastorale est pour lui une disparition d'un savoir faire hérité depuis des générations. De plus, il ne pourra pas transmettre cette riche connaissance aux jeunes bouviers.

Durant l'absence du chef de famille, c'est Mariam qui gère la ferme. Elle s'occupe du troupeau de case et des autres animaux qui sont dans la ferme. Elle fait également la traite des vaches, chaque matin et chaque soir. Les enfants assurent la conduite des animaux dans les espaces de pâture collectifs, non loin des fermes. Au retour des pâturages, à midi et le soir, les animaux sont abreuvés par Mariam, le soir, elle distribue des fourrages cultivés et les aliments concentrés aux vaches laitières et aux animaux d'embouche. Le troupeau de case bénéficie d'un enclos. Elle transforme et vend le lait et les produits laitiers (beurre, savon, lait caillé) qu'elle vend au marché de Kizim. Comme Fatou, Mariam aussi a bénéficié d'une formation en gestion de lait et des voyages de visites d'expériences pour renforcer ses capacités. Elle ne livre pas le lait de vaches à la mini-laiterie car elle n'est plus fonctionnelle. Elle dispose de 6 litres de lait par jour en saison des pluies. En début de saison sèche (décembre), les quantités diminuent (2 ou 3 litres par jour), et au mois de mars, il n'y a plus de lait. Certaines vaches intègrent le troupeau de brousse et partent en transhumance. Mariam arrive à satisfaire les besoins de la famille avec la vente du lait. Elle achète également des aliments concentrés pour nourrir les animaux d'embouche. En saison sèche, les activités d'embouche remplacent celles de la gestion du lait.

Le troupeau de brousse est de retour dans la zone pastorale. Ce retour coïncide avec la campagne de vaccination. Le matin, Sondé rassemble tous les bovins et sélectionne ceux qu'il vaccinera. Toutes les vaches et les génisses (15) sont sélectionnées ainsi que quelques taureaux (10), des taurillons (12), des veaux et des velles (9) soit au total quarante six (46) têtes de bovins qui seront vaccinés à raison de quatre mille huit cent cinquante (4 850) francs CFA. Le vaccin coûte cent vingt-cinq (125) francs CFA par animal adulte et vingt-cinq (25) francs pour les petits bovins. Les vaccinations ont lieu trois fois par an et Sondé sélectionne les animaux à chaque vaccination. Cette stratégie de sélection des animaux pour les campagnes de vaccination consiste à dissimuler le nombre des animaux (à cause du quota par têtes d'animal imposé), limiter le prélèvement des animaux en cas d'attaques des bandits et réduire les coûts par manque de moyens financiers. Les deux fils (15 ans et 12 ans) sont les bouviers qui doivent conduire les animaux au parc de vaccination. Je les ai suivis pour aller au parc de vaccination de Tiguetin à cinq (5) kilomètres de la ferme. L'un des bouviers (le plus grand) poussa un cri et prend la direction du parc de vaccination. Tous les animaux commencent à le suivre et le plus jeune resta derrière pour surveiller les animaux qui traînent et aussi pour fermer la marche. Les animaux font le broutage tout en avançant lentement. Par moment, lorsque les animaux trouvent de l'herbe et qu'ils prennent du temps dans le broutage, les bouviers marquent l'arrêt afin qu'ils exploitent bien les fourrages. Les feuilles des arbres sont également prisées par les bovins, à l'aide de la crosse du *sawru*, les bouviers se servent pour abaisser les branches afin de les mettre à la portée des animaux. À certains endroits, lorsque les bovins n'ont rien brouté par manque d'herbe, les arbres sur notre passage sont émondés à l'aide de la coupe-coupe ou la hachette, *dyambel* (en fulfuldé), pour les animaux. Lorsque les branches des arbres sont hautes, les bouviers montent sur l'arbre et arrachent les feuilles pour les animaux. Les petites branches sont également émondées pour les animaux. Les fruits des arbres sont consommés par les bouviers. Ils les cueillent beaucoup et réservent une partie dans leurs poches qu'ils consomment tout en marchant. Des coups à l'aide du *sawru* sont portés sur les animaux qui traînent les pattes ou qui s'écartent de la piste. Nous arrivâmes au parc de vaccination de Tiguetin. Des bouviers venant de la zone pastorale ainsi que de la zone agricole ont emmené les animaux pour la vaccination. À l'approche du parc, les bouviers renforcent la surveillance et rassemblent les animaux sous un arbre. Les animaux ne rentrent pas facilement dans le parc et les bouviers utilisent le *sawru* en donnant des coups très forts aux animaux pour les forcer à rentrer. Parfois, le *sawru* se casse et ils arrachent les branches des arbres pour battre de nouveau les animaux. Les bovins beuglaient très fort et se débattaient ce qui pousse certains animaux à prendre la fuite. La conduite des

animaux exige de la main-d'œuvre (au moins deux bouviers) et des bouviers adultes. Les bouviers étaient au nombre de trois en moyenne. Les troupeaux qui sont conduits par deux bouviers sont, en général, des adultes (parfois le chef de famille). Certains bouviers, les Peuls en particulier, qui ont su dompter leurs animaux utilisent l'animal qui est en tête du troupeau lors de la marche. C'est cet animal qui tire les autres. Au parc, lorsque cet animal rentre, les autres suivent. Un animal qui va refuser de rentrer, les autres refusent aussi et certains animaux prennent la fuite. Les bouviers sont obligés de les poursuivre pour les ramener dans le troupeau et reprendre le rang pour les faire rentrer de nouveau. Cette phase, à savoir mettre le troupeau dans le parc est délicate et les bouviers peuvent durer au parc (voir photos). Les bouviers peuls viennent en aide aux bouviers *mosse*, *bissa* et *yana* pour faire rentrer les animaux dans le parc. Les bouviers peuls utilisent leur dextérité et leur expérience pour conduire facilement les bovins dans le parc. La prestation de la vaccination est payée à chaque fois que l'agent vétérinaire a fini de vacciner les animaux. Il se sert d'un cahier pour enregistrer l'effectif des animaux, le montant versé par chaque famille et les dates de vaccination.



Photos 43 et 44 : Tentatives pour faire entrer les bovins dans le parc et bovin smis en parc,
Bané, 2014

© Sidonie IMA-OUOBA

Dès que l'agent vétérinaire a fini de vacciner un animal, il sort par le couloir du parc, et commence à brouter l'herbe. Au parc de vaccination, les bouviers renforcent la surveillance et empêche tout contact entre les animaux, sans doute pour éviter la contamination par les maladies. Nous reprenions le chemin de la fermette en suivant les animaux. Ceux-ci avancent

rapidement poussés par le besoin d'abreuvement. Nous arrivâmes dans la soirée aux environs de 16 heures. La femme de Sondé abreuva les animaux, pendant que les bouviers prenaient leur repas. Sondé qui était allé au marché, rentra avec deux sacs d'aliments concentrés pour le bétail sur sa motocyclette. Il m'informa qu'il prépare la transhumance interne. Il doit faire lui-même la prospection des sites de transhumance, ou soit il fait recours au *mawdo sukaabé* pour cette prospection. La prospection consiste à rechercher des informations sur les sites de transhumance. Ce sont des investigations que les bouviers font avant tout départ en transhumance. Les informations recherchées sont très variées et concernent la disponibilité du fourrage et d'eau, l'existence de voies d'accès aux points d'eau et aux fourrages. Ils s'informeront sur la situation des récoltes, les paysans ont-ils fini de récolter ? Quelle est la situation sanitaire dans les sites, y a-t-il des maladies animales ou des épidémies ? Existe-t-il des conflits et leurs fréquences ? La population autochtone est-elle accueillante ? Les points d'eau sont-ils gratuits ou non ? Y a-t-il beaucoup d'animaux dans ces zones de transhumance ? Y a-t-il de l'espace pour installer un campement ? Quelles sont les conditions d'installation ? La question de la restauration : faut-il aller avec des vivres ou faut-il les emporter et faire la cuisine ou c'est la femme de l'hôte qui assure les repas ? Combien de jours, peut-on y séjourner ? Existe-t-il un marché à bétail ? Y a-t-il la sécurité dans la zone ? S'il y a des bandits, quelle est la fréquence des attaques ? Et à quelle période de l'année ?

Chaque année, avant de partir en transhumance, Sondé fait la prospection des sites lui-même ou parfois, il envoie le *mawdo sukaabé*. De plus en plus, il utilise les téléphones portables pour rechercher toutes ces informations. En fonction des informations reçues, de ses moyens financiers et de ses relations, il choisit quelques sites de transhumance. Il vaccine tous les animaux qui seront conduits en transhumance et prend la carte de transhumance interne au Burkina Faso.

Parmi les sites de transhumance retenus, s'il a des hôtes, il négocie le séjour avec un hôte pour l'accueil des bouviers (enfant de 15 ans et son oncle) et du troupeau de brousse. Au cas où il n'y aurait pas d'hôte, les bouviers suivent le groupe de transhumant conduit par le chef des bouviers et ils s'installent avec eux. Quelque soit la situation d'installation dans les sites d'accueil, le chef de famille passe deux à trois jours avec les bouviers et retournent à la ferme. Il rend souvent visite aux bouviers pour leur apporter un soutien moral et financier.

L'enfant de Sondé, me relate son récit de transhumance :

« Notre (lui et son oncle) séjour dans les sites d'accueil est temporaire et varie d'une semaine à trois semaines, en fonction de la disponibilité des fourrages et des points d'eau (puits traditionnels ou puits à grand diamètre). L'exploitation de l'eau

est payante (forfait de 2000 francs CFA durant le séjour ou 50 francs CFA par animal à chaque exhaure). Quant à la vaine pâture ou l'exploitation des fourrages, ils sont gratuits, mais nous faisons souvent de petits gestes à notre hôte (Bissa ou Mossi) car sa femme nous donne le repas du soir. Parfois, nous mangeons les fruits sauvages en brousse et venons dormir le ventre vide, s'il y a une vache allaitante, nous faisons la traite matinale pour calmer notre faim. Il y a souvent des conflits à la suite des dégâts causés par les bovins dans les parcelles maraîchères. L'accès aux bas-fonds est occupé par les maraîchers et les animaux dans leur passage piétinent les plants et les paysans nous fixe des amendes à payer, souvent exorbitante. Dans les cas de conflit, nous faisons appel à l'hôte, à notre chef de bouviers et éventuellement à notre père si le site d'accueil n'est pas loin de la zone pastorale. Nous changeons fréquemment de sites d'accueil et allons de plus en plus loin car les fourrages sont devenus insuffisants. Les paysans pratiquent beaucoup la coupe du fourrage et les vendent au prix de 100 francs CFA la botte ».

Il existe des tensions entre éleveurs qui sont parfois dues à des accusations de vols d'animaux, ou dégâts d'animaux chez le voisin. Ces tensions sont résolues à l'amiable entre nous. Des tensions aussi existent avec les agriculteurs et sont liées à des dégâts des animaux dans les champs, aux débordements des champs dans la zone pastorale, aux vols de bétail et à la coupe du bois par les riverains de la zone pastorale, à l'occupation des voies d'accès aux pâturages et points d'eau dans la vallée de la *Nouhao*. Lorsqu'il y a des dégâts causés par les animaux dans les champs des paysans, l'amende varie entre 20 000 francs CFA à 100 000 francs CFA selon l'ampleur des dégâts. Si c'est dans un champ de coton, le montant est élevé (50 000 à 100 000 francs CFA).

En début du mois de mai, les bouviers reviennent à la ferme. Dès que surviennent les pluies précoces au cours du mois de mai, le chef de famille, son oncle et son fils de 15 ans descendent dans le Sud et le Sud-Est du centre d'appui de Bittou, précisément dans les villages de Mogandé, *Nouhao* peul et Tiba peul. Ces différents villages sont localisés à l'intérieur de la vallée de la *Nouhao*.

Le tableau suivant présente la répartition des tâches journalières, selon la saison de l'année, qui sont mises en œuvre par les membres de la famille de Sondé.

Tableau 31 : Calendrier journalier de conduite des bovins en saison pluvieuse et en saison sèche l'éleveur transhumant interne

Activités et responsables de leur réalisation	Heures approximatives							
	8	9	10	11	12	14 - 16	17	Nuit
	Saison pluvieuse							
traite des vaches par les femmes	+						+	
Conduite des deux types de troupeau par les enfants dans les espaces collectifs	+	+	+	+	+	+		
Retour du troupeau de case et abreuvement par : enfants et femmes				+			+	
Nettoyage de l'enclos (femmes, enfants ou chef de famille)	+	+						
repos des bouviers de case					+			
Toilette, repas et repos des enfants et bouviers							+	
Conduite nocturne du troupeau de brousse par le chef de famille et son fils								22 h à 2 h du matin
Traitements sanitaires (chef de famille)							+	
Travaux champêtres par les enfants et le chef de famille	+	+	+	+	+			
	Saison sèche							
traite des vaches par les femmes s'il y a des vaches laitières	+							
Conduite du troupeau de case par les enfants dans les espaces collectifs	+	+	+		+	+	+	
Retour des animaux de case sous les arbres pour abreuvement et complémentation par la femme				+			+	
repos des bouviers de case et repas				+			+	
Transhumance dans les villages avec le troupeau de brousse par les enfants et/ou le chef de famille								

Source : Données d'enquête de terrain, février 2016

N.B. : Le symbole + représente l'activité réalisée.

Le tableau permet d'observer la répartition des tâches dans le *wuro* et montre que les activités sont nombreuses et, laissent peu de distraction à la famille. Les activités, sont plus relaxes en saison pluvieuse et intenses en saison sèche. En saison pluvieuse, les fourrages sont abondants et les mares et les bas-fonds sont remplis d'eau. Il n'y a pas d'exhaure d'eau pour l'abreuvement des animaux. Les points d'eau de surface sont très utilisés. Durant la saison

pluvieuse, les distances parcourues pour la recherche des pâturages sont réduites. En revanche, les bouviers doivent renforcer la surveillance des animaux à cause des champs cultivés. Cependant, en saison sèche, les fourrages et l'eau ont diminué et rendent les parcours longs. Les bouviers cherchent constamment à combler les besoins alimentaires des animaux. La femme peule est régulièrement aux points d'eau pour satisfaire les besoins en eau de la famille. Elle est très occupée par la recherche d'eau et elle parcourt de grandes distances pour cette denrée rare. .

3.3. Éleveur transhumant transfrontalier

Barry est un éleveur transhumant transfrontalier du centre d'appui de Bané, dans le village de Pathin. Il est âgé de 47 ans et sa durée d'installation dans la zone pastorale de la Nouhao est 29 ans. Il a 2 femmes et 7 enfants, et est originaire de la province du Namentenga (Boulsa). Il possède un troupeau familial constitué d'un effectif de 95 têtes de bovins environ. Il élève également des moutons (23), des chèvres (32) et de la volaille (20). Il dispose de 6 bouviers dont lui-même, ses quatre enfants (27ans, 23 ans, 20 ans et 17 ans) et 1 bouvier salarié (22 ans). Il a une expérience de 38 ans dans la conduite des bovins. Il a commencé à pratiquer la mobilité avec le troupeau de case à l'âge de 9 ans et la transhumance de longues distances à l'âge de 13 ans avec ses aînés.

Il pratique un système d'élevage semi-intensif avec le troupeau de case, en revanche, le troupeau de brousse est conduit au Ghana. Les deux types de troupeau restent dans la zone pastorale en période de saison des pluies. Les animaux exploitent les espaces collectifs affectés aux éleveurs. Il pratique l'agriculture sur une superficie d'un hectare et demi (1,5 hectare). Lorsque les animaux sont conduits au Ghana, les animaux qui sont restés en zone pastorale sont répartis en deux groupes : le troupeau de case composé de vingt (20) têtes de bovins et le troupeau de brousse composé de trente (30) têtes de bovins. Les animaux de case sont nourris au foin, les résidus de cultures et aux sous produits agro-industriels.

Le troupeau de brousse et celui de case exploitent les parcours de la zone pastorale et sont conduits par son fils de 17 ans et le bouvier salarié. Ils exploitent en saison des pluies et en saison sèche les pâturages collectifs et dans les autres centres d'appui. Le troupeau de case exploite les espaces de pâture collectifs, en revanche, celui de la brousse s'éloigne de la ferme. Au retour des pâturages, les animaux sont abreuvés par les femmes et les animaux de case, reçoivent des compléments alimentaires.

Les femmes s'occupent de la gestion du lait des vaches, de l'approvisionnement en eau pour les besoins de la famille et de l'abreuvement des animaux.

Durant les post-récoltes, les bouviers (son fils de 17 ans et 1 bouvier salarié) pratiquent la transhumance avec le troupeau de brousse en zone agricole pour la vaine pâture durant deux mois. Barry s'occupe du troupeau de case dans la zone pastorale et supervise les bouviers en zone pastorale et ceux partis au Ghana. Il se rend en zone agricole pour visiter les bouviers, durant un jour et c'est son voisin qui se charge de conduire le troupeau de case aux pâturages.

Les bouviers partis avec le troupeau de brousse en zone agricole sont revenus dans la zone pastorale au mois de février. Les animaux broutent les pâturages des espaces collectifs et recherchent les rares points qui existent pour l'abreuvement des animaux. Il existe un barrage en zone agricole et les bouviers ont décidé d'y aller le lendemain. Je me suis portée volontaire pour les suivre. Le matin après l'abreuvement des animaux à 8 heures, nous prîmes le chemin qui mène au barrage de Bantougri à 5 kilomètre de Pathin. Les moutons (15) furent associés au troupeau de brousse (30 têtes) de bovins. Les bouviers étaient trois car un autre fils de 14 ans était de passage et s'est joint aux bouviers. Les bouviers ont encadré les troupeaux de telle sorte qu'il y ait un bouvier devant, un autre qui ferme la marche et un troisième qui se place au milieu. Nous marchions au rythme de broutage des animaux. Par moment, nous nous asseyons au pied d'un arbre et un bouvier montait sur l'arbre, généralement le *Kaïcédrat*, *Khaya séngalensis*, pour arracher les feuilles et couper les branchettes. C'est un fourrage appeté par les animaux. D'autres feuilles sont consommées par les animaux, ce sont les feuilles de : *Adansonia digitata*, Baobab (français), *Bokki* (fulfuldé), *Bombax costatum*, Kapokier (français), *Bouboli* (fulfuldé), *Diospyros mespiliformis*, Ebénier (français), *Gagahi* (fulfuldé) et *Aristida adscensionis*, *Séko* (fulfuldé). De temps à autres, des coups sont portés sur les animaux qui s'écartent ou qui traînent les pattes. Ce sont les mouvements qui ralentissent la marche. Marche et repos étaient la cadence sur les parcours jusqu'au barrage. À mi-parcours, les bouviers ont abreuvé les animaux au puits du village de Bané. Nous arrivâmes au barrage de Bantougri aux environs de 11 heures, il faisait très chaud. Les animaux sont allés s'abreuver, les moutons restaient aux bords de l'eau, mais les bovins y rentrés et pataugeaient pour se rafraîchir (voir photos). Les bouviers sont restés à côté du barrage et ils les surveillaient. Dès que les animaux ont suffisamment pris l'eau, ils restent au bord du barrage, certains vont se mettre sous un arbre, à l'abri du soleil pour ruminer. Les bouviers, par prudence, les rassemblent tous sous des arbres.



Photos 45 et 46 : l'abreuvement au barrage, *Nouhao*, 2016

© Sidonie IMA-OUOBA

Un des bouviers, le plus jeune a plongé dans le barrage pour se rafraîchir car il faisait très chaud. D'autres bouviers sont venus pour abreuver les animaux et chaque bouvier renforce la surveillance des ses animaux pour éviter les contacts entre animaux. Lorsque les bouviers se retrouvent, ils communiquent entre eux, sans doute, des informations qu'ils se donnent sur la disponibilité des fourrages et des points d'eau. Après un repos d'une trentaine de minutes, nous reprenions à 14 heures, le chemin des fermettes. La marche du retour est plus rapide que l'aller, néanmoins, les bouviers permettaient aux animaux de brouter. Les bouviers possèdent des téléphones portables qui sont devenus un outil important de travail. En cas de problème au cours des parcours, ils peuvent joindre leur père. C'est à travers une marche lente et parfois rapide que nous arrivâmes à la zone pastorale. À l'approche des fermettes, les bovins beuglent tout en accélérant les pattes. Ils manifestent ainsi, leur joie de retrouver la famille et leur besoin d'abreuvement.

L'autre groupe de bouviers est déjà parti en transhumance au Ghana. Après les récoltes, au mois de décembre, les trois enfants de Barry âgés de 27 ans, 23 ans et 20 ans partent en transhumance au Ghana avec un troupeau de quarante-cinq (45) têtes de bovins pour une durée de 5 mois. Il vaccine d'abord tous les animaux et prend la carte de transhumance internationale. Barry se rend deux fois au Ghana pour visiter les enfants.

Un des fils de Barry me raconte les difficultés de la transhumance au Ghana :

« Après les récoltes, la quantité et la qualité des fourrages s'amenuisent. L'herbe devient de la paille et les qualités nutritives ont baissé. Les points d'eau sont insuffisants et le creusage des puisards et l'exhaure d'eau deviennent importants. La transhumance au Ghana devient une opportunité de combler les besoins en fourrages et en eau des bovins. Nous y allons tôt en décembre afin d'exploiter les résidus de

cultures et les ressources naturelles. Au Ghana, les conditions d'élevage sont favorables car il y a une abondance des ressources naturelles et le climat s'y prête. Nous avons notre oncle et des amis qui nous aident à transhumer dans différents villages. C'est ce qui me motive à y aller. Malheureusement, nous, les bouviers étrangers subissons des exactions à la frontière : des taxes surélevées à payer pour l'entrée et la traversée des territoires dans le pays. Nous sommes obligés de payer en offrant un veau qui a une valeur de quatre-vingt mille (80 000) francs CFA à la frontière. Les taxes à payer varient de 2 000 francs CFA à 5 000 francs par animal selon le poste de contrôle (douane, police ou gendarmerie). Parfois, nous vendons à vil prix les animaux pour payer les taxes.

Lorsque nos documents administratifs sont à jour, nous circulons librement jusqu'à Tamalé. Cependant cette liberté n'est totale que lorsque nous payons en nature (1 bœuf) ou en argent deux cent mille (au moins 200 000) francs CFA les réclamations des bandits sur la route, dans le cas contraire, ils prélèvent deux ou trois animaux. Pour l'abreuvement des animaux, nous payons dix mille (10 000) francs CFA pour l'exploitation de l'eau des forages ou des barrages sur le territoire ghanéen ».

Un autre fils bouvier raconte aussi leur séjour au Ghana :

« Nous renforçons la surveillance des animaux, mais, il arrive parfois que les animaux s'échappent et pénètrent dans les champs. Les dégâts des cultures causés par les animaux engendrent des conflits avec les paysans ghanéens. Nous tendons de les résoudre à l'amiable, mais les Ghanéens refusent et font appel aux autorités qui nous fixent une amende, parfois surélevée alors que les dégâts sont moins importants. Le refus de la négociation nous contraint à payer l'amende qui varie entre dix mille et trente mille (10 000 et 30 000) francs CFA pour les champs de céréales. L'amende à payer pour un espace maraîcher peut atteindre cinquante mille (50 000) francs CFA. Nous faisons parfois appel à un appui du personnel de l'ambassade du Burkina Faso au Ghana en cas de conflit avec les ghanéens. Il arrive souvent à obtenir une réduction du prix de l'amende. Nous réalisons nos dépenses par la vente d'un vieux taureau et l'argent sert à faire face à nos dépenses. Nous utilisons cet argent pour racheter une ou deux vaches que nous ramenons au Burkina Faso. Il arrive aussi que nous laissions quelques animaux au Ghana avec nos parents. Nous revenons au pays avec le troupeau réduit de deux ou trois animaux, parfois nous achetons d'autres bovins ».

Les enfants reviennent du Ghana avec les animaux, en début du mois de mai. Une mobilité en saison sèche au mois de mai - juin ou *Gataaje* est pratiquée lorsque débutent les pluies précoces : les enfants repartent avec le troupeau de brousse, mais Barry le modifie en ajoutant quelques animaux du troupeau de case. Les bouviers effectuent la mobilité avec ce troupeau dans les villages qui ont reçu des pluies précoces (Mogandé, Bourzoaga peul, Nouhao peul et Tiba peul) afin de faire bénéficier aux animaux les jeunes repousses. Le séjour dure vingt (20) jours à un (1) mois selon la disponibilité du fourrage et de l'eau.

Tableau 32 : Calendrier journalier de conduite des bovins en saison pluvieuse et en saison sèche l'éleveur transhumant transfrontalier

Activités et responsabilité	Heures						
	7	8	11	14	16	17	22 h à 1 h du matin
Saison des pluies							
Traite des vaches		+				+	
Conduite du troupeau de brousse (divisé en deux parties) par les enfants dans les espaces collectifs des centres d'appui		+	+	+	+	+	+
Conduite du troupeau de case par les enfants		+		+	+	+	
Conduite nocturne du troupeau de brousse par le chef de famille et deux fils (les plus âgés)							+
Abreuvement du troupeau de case par les femmes (et complémentation en saison sèche)	+		+			+	
Travaux champêtres (enfants et le chef de famille)		+	+	+			
Saison sèche							
Conduite du troupeau de brousse (45 têtes de bovins environ) avec 3 fils	Transhumance au Ghana de février à mai						
Troupeau de brousse conduit par son fils et le bouvier salarié	Transhumance en zone agricole, 2 mois						
troupeau de case conduit par le chef de famille		+	+	+	+		

Source : Enquête de terrain, réalisée en février, 2016

N.B. : Le symbole + représente l'activité réalisée.

Dans le système d'élevage transhumant transfrontalier, le chef de l'unité d'exploitation partage son rôle de supervision entre les animaux restés dans la zone pastorale et ceux qui

sont partis au Ghana. Il s'y rendait il y a 5 ans avec les enfants et le troupeau bovin, mais actuellement, ce sont les enfants qui y vont, et il fait des visites ponctuelles (2 fois durant le séjour au Ghana et un jour en zone agricole). Il reste en contact avec les enfants grâce au téléphone portable. Il n'y a pas de mobilité nocturne en saison des pluies car la main d'œuvre est réduite et les fourrages sont disponibles, il reste à la ferme pour surveiller les animaux. Elle est réalisée en saison sèche car les fourrages sont insuffisants. Le troupeau resté à la ferme, est conduit par les enfants dans différents villages de la zone pastorale (Ganwèga, Mogandé, Bittou, *Nouhao* peul et Yandé) lorsque les puisards tarissent complètement.

Lorsqu'ils souhaitent partir en transhumance en zone agricole, ils vont d'abord faire du repérage des lieux par un éclaireur, *garso* (fulfuldé). Pour la transhumance au Ghana, il prend des informations au téléphone avec son oncle et ses amis peuls. Si les conditions sont favorables, les enfants font le déplacement.

Conclusion partielle

L'analyse menée au sein des trois fermes révèle que les types d'élevage pratiqués par les éleveurs sont liés principalement aux besoins d'alimentation et d'eau dans la zone pastorale. Cette activité qui mobilise tous les membres actifs de la famille et laisse peu de temps pour d'autres occupations. Lorsque le bétail est conduit aux pâturages par les enfants, le père de famille se repose et la mère s'active à la recherche de l'eau en attendant le retour du troupeau. Quant aux enfants, c'est au cours de la mobilité avec le bétail dans les pâturages collectifs, lorsque les animaux sont au repos après l'abreuvement ou le broutage de l'herbe qu'ils s'amusent. La nuit, le chef de famille ramène le troupeau dans les pâturages collectifs pour exploiter le fourrage.

Cette mobilité constante des bouviers avec le bétail traduit la recherche de jeunes pousses. Les Peuls estiment que la végétation produit constamment des bourgeons et des fleurs qui sont très appréciées et bénéfiques pour les animaux. Les bouviers souhaitent être parmi les premiers à exploiter ces plantes précieuses, d'où leur constante mobilité avec le troupeau. En plus des bourgeons et des fleurs, l'herbe fraîche est aussi recherchée.

J'ai remarqué qu'il existe un lien étroit entre les bouviers et les animaux : ils communiquent à travers des gestes et des cris. Pour partir en brousse, le bouvier émet un cri qui est vite compris par les animaux, pendant le broutage ou l'abreuvement, le bouvier émet un autre cri pour amener le troupeau à avancer, pour l'arrêt, il existe un cri aussi. Les animaux ressentent le danger et au cours de la recherche du fourrage, si les animaux qui sont en tête du troupeau refusent d'avancer et prennent une autre direction, les bouviers les suivent car ils

vont d'abord beugler et tentent de reculer. Les animaux arrivent également à repérer un point d'eau de surface à distance et entraînent les autres animaux. Ils beuglent et avancent rapidement, ces gestes des animaux sont compris aussi par les bouviers. De retour à la ferme, les animaux avancent rapidement. Le chef de famille caresse certains animaux et à d'autres, il leur enlève les tiques sur la peau, parfois, les enfants le font également. J'ai constaté que les animaux n'ont pas de marques sur la peau et j'ai poussé ma curiosité en posant la question, un éleveur de Bané me confie :

« Durant le financement des activités d'élevage, tous les animaux portaient des boucles à l'oreille gauche et lorsque nous nous déplaçons en zone agricole pour la vaine pâture ou pour l'abreuvement des animaux, les paysans ou les autres éleveurs qui regardaient avec envi et nous étions fiers. Actuellement, ces boucles sont perdues et ne sont plus remplacées ».

Je poursuis avec une autre question : comment reconnaissez-vous vos animaux sans une marque sur la peau ? Cette fois-ci, la réplique à ma question est aussi une question comme réponse avant de me répondre : « Madame, si tu vas au Mali ou au Niger et tu rencontres ton enfant, ne vas-tu pas le reconnaître ? Eh bien, c'est pareil avec les animaux, je connais leur âge, leurs caractères, leurs comportements. Si on est tendre avec l'animal, il aura tendance à venir vers toi, si tu le portes beaucoup de coups, il va te fuir et refusent d'obéir. Pour chaque animal, il faut un bâton. Dans un troupeau, autant d'animaux, autant de bâton, mais ce n'est pas tous les animaux qu'on bâtonne ».

Ces réponses à mes questions dénotent les liens forts qui existent les éleveurs et les animaux. Les animaux sont comme des enfants pour eux, c'est pourquoi les Peuls sont prêts à se sacrifier pour les animaux. Ils sont constamment avec eux à la recherche d'herbe et de l'eau afin de les permettre de survivre, les animaux sont leurs compagnons de tous les jours. C'est pourquoi ils s'abstiennent de consommer la viande d'un bovin qu'il a élevé.

D'une ferme à l'autre, la gestion et la valorisation des ressources pastorales à travers l'utilisation du bétail est spécifique. Néanmoins, ils partagent en commun des stratégies de conduite des animaux : tous les éleveurs sont présents dans la zone pastorale durant la saison des pluies. Ils mettent en valeur les parcelles de cultures sur une superficie comprise entre 1 hectare à 1,5 hectare alors qu'ils ont bénéficié de 2,5 hectares pour les cultures vivrières. Ce qui démontre que, la parcelle n'est pas suffisamment valorisée. Ils ont également en commun, la présence du troupeau de case à la ferme et ils pratiquent un élevage semi-sédentarisé avec le troupeau de case par l'apport d'aliments variés en foin, en fourrages cultivés et en produits concentrés. Ils ont aussi en commun la pratique de la vaine pâture post-récolte en zone agricole chez les agriculteurs de la vallée de la *Nouhao*. Enfin, lorsqu'il y a des pluies

précoces, tous les éleveurs se déplacent vers les villages situés au Sud et Sud-Est de la vallée de la *Nouhao* car la végétation est fournie en fourrages et les bas-fonds qui sont traversés par la rivière *nouhao*, se remplissent d'eau (figure 22). La végétation est abondante dans cette partie de la zone pastorale et on y rencontre plusieurs types de flore (savane arborée et boisée, forêt claire et forêt galerie) et le climat fait partie de la zone Nord-soudanienne avec une pluviométrie atteignant mille (1000) millimètres.

C'est en début de la saison sèche et au cours de cette période que les deux autres types de transhumant (interne et transfrontalier) ont des stratégies différentes.

Figure 24 : Carte des villages de transit dans la vallée de la *Nouhao*,



Source : MVVN, (1988)

La figure 24 a pour but d'indiquer sur la carte de la vallée de la Nouhao, les villages d'accueil des éleveurs peuls lors des pluies précoces. Durant cette période, la mobilité est orientée dans le sens Nord-Sud. La durée de séjour n'excède pas un mois car en zone agricole, les agriculteurs commencent les préparatifs des champs. Ils se replient en zone pastorale pour éviter les conflits avec les paysans. L'amorce de la remontée au Nord s'effectue dès que les pluies s'installent en juin.

La pratique de la transhumance par les éleveurs est motivée, principalement par la recherche de la sécurité alimentaire pour le bétail (herbe et eau). La non mise en valeur des différents espaces des fermettes combinée au nombre d'animaux qui est en hausse, entraînent une insuffisance des ressources alimentaires.

Pour bien nourrir les animaux, l'éleveur sédentaire à Bittou est contraint de réduire le nombre des bovins afin de varier les aliments. Les autres éleveurs sont semi-sédentarisés et pratiquent un élevage de type extensif avec le troupeau de brousse. Le nombre de leurs animaux est plus élevé que celui de l'éleveur sédentaire.

Les éleveurs transhumants n'ont pas mise en œuvre les obligations du cahier des charges. Ces catégories d'éleveurs veulent exprimer leurs marqueurs identitaires qui sont la liberté de transhumance, le faible intérêt accordé à la pratique de l'agriculture, le maintien du système d'élevage extensif et la considération des valeurs sociales liées à la possession d'un grand troupeau.

À la question quelles seraient vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ? Cette question fait partie de la fiche d'enquête adressée aux groupes cibles (éleveurs, femmes et bouviers). La réponse fut spontanée et sans hésitation : les fourrages et l'eau. La sédentarisation de tous les membres de la famille mais aussi de tous leurs troupeaux n'est possible que lorsque le bétail peut trouver sa pâture et l'eau en toute saison dans la zone pastorale. Les pouvoirs publics ont perçu l'importance de l'alimentation du bétail, en offrant aux éleveurs la possibilité de valoriser les espaces de fermettes, afin d'améliorer la quantité et la qualité des fourrages. Il y a aussi la création des comités de gestion des différentes ressources pastorales pour assurer non seulement un développement auto-entretenu de la zone pastorale, mais également une gestion durable des ressources pastorales. Cependant, les ressources hydrauliques sont insuffisantes, et la plupart sont vétustes. L'augmentation et l'installation de nouveaux points d'eau s'avèrent nécessaire pour une sédentarisation de tous les éleveurs. Les mortalités animales sont réduites grâce aux suivis sanitaires réalisés par les agents vétérinaires, de ce fait, un respect du quota en nombre de têtes de bétail est important

pour une sédentarisation du bétail. La sédentarisation ne saurait réussir que si la zone pastorale est peu chargée en bétail.

Certains enquêtés ont ajouté d'autres facteurs déterminants à la sédentarisation qui sont l'insécurité foncière et l'appui financier. En effet, la zone pastorale n'a pas un statut juridique. Elle n'a pas une immatriculation, à savoir qu'elle n'est ni attribuée à l'Etat ni à une collectivité territoriale, mais avec la décentralisation des services de l'État, la clarification du statut juridique de la zone pastorale est en cours. De plus, plus de trois décennies vécus dans la zone pastorale, les éleveurs, à qui on a promis un titre foncier, ne sont pas encore en possession du dit document. Cette promesse non tenue fait que les éleveurs ne sont pas rassurés sur leur devenir dans la zone pastorale. Ils vivent l'insécurité foncière par l'agression des migrants agricoles qui cultivent sur une partie des espaces de la zone pastorale. Il y a aussi l'insécurité des personnes et des biens par la présence des bandits qui font des prélèvements d'animaux. La stratégie qui consiste à scinder le troupeau en deux parties et à transhumer avec le troupeau de brousse n'est pas une solution durable car en dehors de la zone pastorale, ils sont exposés et subissent les attaques des bandits. L'insécurité est devenue un phénomène national, voire, international. Les éleveurs dans les pays sahéliens sont confrontés au phénomène du banditisme.

La modernisation du système d'élevage nécessite des moyens financiers pour l'achat des intrants (traitements vétérinaires, aliments et équipements) et le manque de moyen financier limite l'adoption du système d'élevage intensif, en particulier pour ceux qui ont beaucoup d'animaux. En somme, la sédentarisation des éleveurs relève de leur volonté à moderniser leur système d'élevage et de l'appui de l'État.

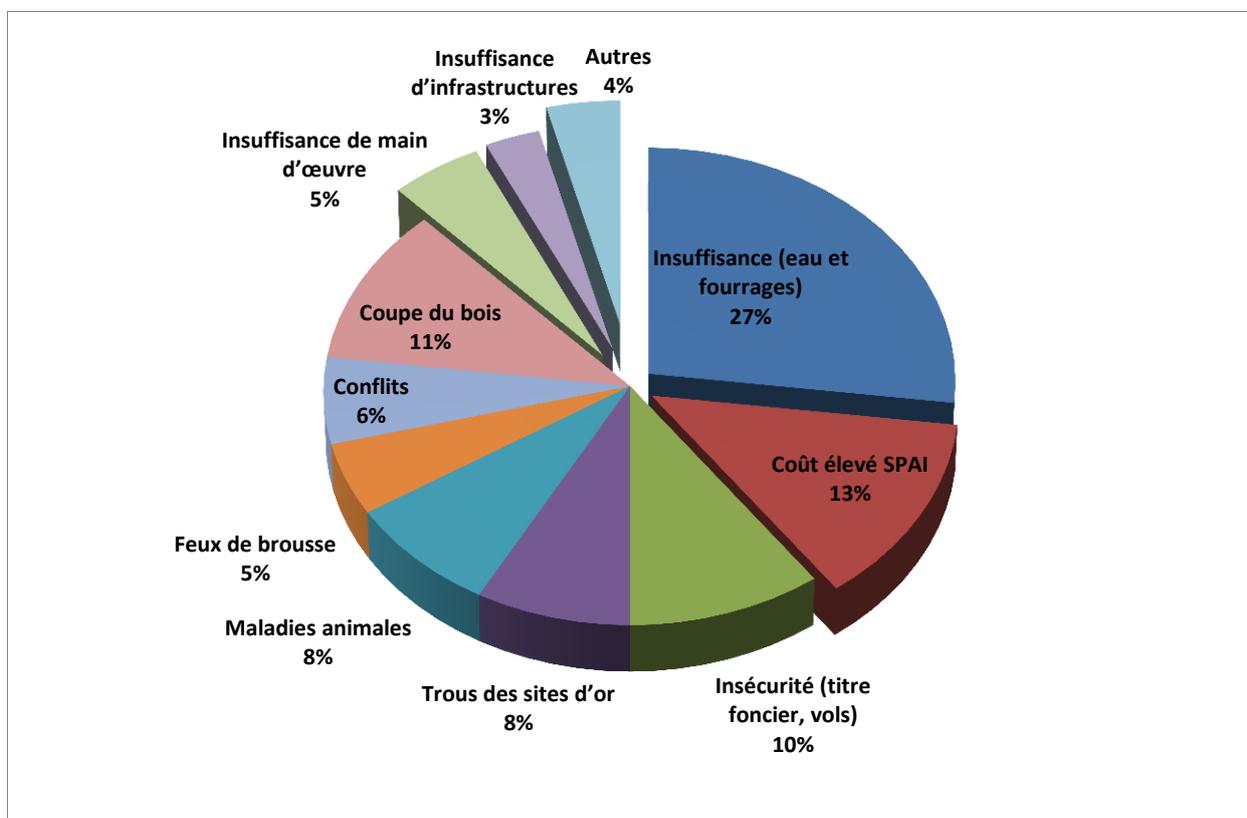
Les raisons qui motivent les éleveurs à la sédentarisation et à la transhumance ont été analysées par catégorie d'éleveurs. Les opinions des bouviers (les enfants) et les femmes n'ont pas été prises en compte. Cette partie sur les contraintes en zone pastorale et en dehors de la zone pastorale permet d'intégrer leurs opinions.

3.4. Contraintes d'élevage en zone pastorale et en dehors de la zone pastorale

Les groupes cibles enquêtés (éleveurs, bouviers et femmes) dans la zone pastorale de la *Nouhao* ont évoqué des contraintes qui entravent la pratique des activités pastorales. Parmi ces contraintes, l'insuffisance des fourrages et de l'eau est fréquemment citée. Cette insuffisance est liée, entre autres, à l'augmentation de la population et à la densité du cheptel grâce aux traitements sanitaires. En effet, l'installation des éleveurs dans la zone pastorale a

entraîné une forte pression sur les pâturages qui constituent la base de l'alimentation du bétail. Cette situation a pour conséquence la réduction de la ressource fourragère disponible et la dégradation des parcours. Les infrastructures hydrauliques demeurent insuffisantes pour les besoins de la consommation humaine et l'abreuvement du bétail. Les contraintes subies par les éleveurs et les bouviers sont spécifiques selon qu'ils soient en zone pastorale ou en dehors de la zone pastorale. J'ai pris en compte les opinions des femmes en zone pastorale uniquement car elles ne transhument plus avec les hommes.

Figure 25 : Contraintes d'élevage en zone pastorale



En zone pastorale, l'insuffisance de fourrages et de l'eau constituent la contrainte majeure des éleveurs. En matière de ressources hydrauliques, on observe un assèchement de certains points d'eau et des pannes régulières de quelques pompes. Les infrastructures hydrauliques sont insuffisantes et vétustes. Une participation financière est collectée par fermette pour l'entretien, mais certaines familles ne font pas l'effort pour payer l'utilisation de l'eau. Le comité de gestion des infrastructures pastorales est peu dynamique et le manque d'entretien entraîne des pannes régulières, ce qui contribue à réduire la quantité des équipements hydrauliques. Les objectifs fixés par les pouvoirs publics n'ont pas été atteints : « la maîtrise

de l'alimentation du bétail et augmentation du nombre des points d'eau au bout de cinq ans, etc... ». La cause principale est le financement des activités qui a démarré tardivement (1995), interrompu au bout de cinq ans, et fini précocement en 2010.

D'autres contraintes ont un lien avec l'alimentation du bétail. Il s'agit du coût élevé des sous-produits agro-industriels, la coupe abusive du bois, les feux de brousse, les trous creusés par les orpailleurs et l'insuffisance de la main d'œuvre.

Les sous-produits agro-industriels font désormais partie des intrants alimentaires des animaux. Ils sont nécessaires pour l'amélioration de la production des vaches laitières et des animaux d'embouche. Malheureusement ils sont devenus chers, les prix varient d'une saison à une autre. C'est en saison sèche que les coûts des concentrés alimentaires sont non seulement chers, mais aussi non disponibles, d'où son évocation comme contrainte par 13 % des répondants.

Il y a également la coupe abusive du bois qui a un lien avec l'insuffisance du fourrage du bétail. Cette coupe de bois est imputable aux agriculteurs, en zone agricole, qui exploitent les pâturages collectifs des éleveurs par le ramassage de bois morts. Certains paysans se livrent à la coupe des arbres contribuant à la dégradation des pâturages par une diminution des espèces végétales, voire une disparition progressive de certaines espèces végétales. Les éleveurs aussi sont responsables de la dégradation des pâturages car ils pratiquent l'émondage des arbres. Ils exploitent les arbres pour la confection des *sawru*, des hangars, des enclos, des greniers, des abreuvoirs et des équipements ménagers (toits des cases, lits, chaises, tables, etc.). Ils prélèvent les racines, les feuilles et les écorces des arbres pour les traitements traditionnels des animaux. Le comité de gestion des pâturages est peu dynamique et de faibles actions d'amélioration des pâturages sont réalisées. Enfin, il y a l'action des eaux de ruissellement qui emportent les graines et empêchent la fixation et la germination de ces graines. Toutes ces pratiques néfastes des agriculteurs et des éleveurs contribuent à réduire les ressources fourragères.

Les feux de brousse sont pratiqués dans la zone pastorale, en particulier, dans le centre d'appui de Bittou. Durant mon séjour sur le terrain, j'ai été témoin de feux de brousse dans trois secteurs de Bittou. Les éleveurs incriminent les agriculteurs, notamment, les chasseurs qui sont à la recherche d'animaux sauvages. Le feu est souvent mis dans les pâturages pour chasser les bandits qui se cachent à des endroits où la végétation est abondante. Les éleveurs aussi mettent le feu pour favoriser la repousse de la végétation qui est appréciée par les animaux. Ces feux de brousse sont des sources de dégradation des pâturages et sont soulignés comme une contrainte par 5 % des enquêtés.

La partie Sud du centre d'appui de Bittou dispose de ressources naturelles et de l'eau pour l'abreuvement du bétail. Malheureusement, leur exploitation par les éleveurs est entravée par des orpailleurs. En effet, autour de la zone d'exploitation de l'or, on rencontre une abondance de fourrages et un barrage, mais, non fréquentés. Les orpailleurs artisanaux ont monopolisé ces ressources et empêchent les éleveurs de les exploiter. Cette absence de fréquentation est imputable à la dégradation de la végétation et à la pollution de l'eau du barrage par les produits chimiques utilisés dans l'extraction de l'or. Ils ont aussi creusés des trous non rebouchés et qui blessent, parfois, mortellement les animaux, évoqués par une proportion de 8 % des répondants. La difficulté d'accès des pâturages et du barrage au Sud du centre d'appui de Bittou contribue à réduire la quantité et la qualité des aliments pour le bétail.

Les agriculteurs, en zone agricole, sur lesquels comptent les éleveurs pour la pratique de la vaine pâture a évolué : les paysans récoltent et rassemblent tous les résidus de cultures pour leurs animaux. C'est une complémentarité instaurée et vécue sous le financement des activités pastorales et agricoles qui disparaît. Les relations sont devenues conflictuelles évoquées par une proportion de 6 % des enquêtés. Toutes ces contraintes alimentaires sont liées, en partie, à la faible valorisation des fermettes.

L'insuffisance de la main d'œuvre constitue une contrainte relevée par 5 % des répondants. Dans la zone pastorale, elle est ressentie par les chefs de famille qui se font aidés par d'autres membres de la famille ou par des bouviers salariés. La plupart des enfants qui devaient aider les parents sont inscrits à l'école. Ceux qui aident leur père à garder les animaux ont tendance à fréquenter les sites d'orpaillage réduisant ainsi la main-d'œuvre pour la conduite des animaux aux pâturages.

L'insécurité foncière et les vols des animaux sont évoqués par 10 % des répondants comme contrainte. Cette insécurité foncière est traduite par l'absence de statut juridique de la zone pastorale, de l'occupation dans le Sud de la zone pastorale d'une compagnie de prospection minière régulièrement autorisée par l'État et de l'absence de délivrance de titre foncier aux éleveurs. Il y a également des vols et des prélèvements d'animaux par des bandits.

Une autre contrainte évoquée par 8 % des enquêtés est celle des maladies animales. En effet, certains éleveurs ne traitent pas tous les animaux avec les produits vétérinaires. Les animaux sont traités traditionnellement et ils ne font recours aux vétérinaires qu'en cas d'échec. Il y a aussi la pratique de la transhumance qui fait que certains éleveurs reviennent en zone pastorale avec des animaux contaminés.

Les infrastructures socio-économiques ont été soulignées par 3 % des répondants comme une contrainte. En effet, ces infrastructures telles que les écoles, les dispensaires, les marchés,

les parcs de vaccination, les centres de formations sont insuffisantes et parfois absentes dans la zone pastorale. Dans l'élaboration du schéma directeur d'aménagement, il était prévu le désenclavement et l'aménagement d'écoles, de dispensaires et des marchés. Les aménagements réalisés sont le marché à bétail et des pistes rurales dont vingt quatre kilomètres dans le centre d'appui de Bané. Les éleveurs et les agriculteurs installés doivent se rendre dans les communes ou dans la région du Centre-Est pour les soins de santé et pour la scolarisation des enfants.

Enfin, la contrainte, autres (4 % des répondants), il s'agit de ceux qui ont évoqué d'autres contraintes telles que l'appui financier, la commercialisation et les pistes à bétail.

Dans la zone pastorale, l'exploitation des ressources pastorales est soumise à une contribution financière. Cette contribution a pour objectif d'entretenir ces infrastructures pour une gestion durable. Ces ressources pastorales sont les pâturages collectifs, les pompes et les parcs de vaccination. Cette participation financière s'effectue par mois ou par trimestre selon les règles de gestion établies par chaque centre d'appui. Certains éleveurs n'assurent pas régulièrement leur cotisation à l'entretien de ces infrastructures par manque de moyens financiers. Ils évoquent la difficulté d'obtenir un prêt bancaire car ils n'ont pas de garantie. « Les banquiers ne considèrent pas l'animal comme une garantie, c'est plutôt un risque pour eux » déclarent les éleveurs.

Ils ont aussi des problèmes de commercialisation des animaux car il n'y a pas de marché à bétail. Le marché à bétail se trouve dans le département de Bittou, éloigné du centre d'appui. « Nous sommes parfois victimes des attaques des bandits qui prélèvent les animaux ou au retour des ventes d'animaux, ils nous retirent l'argent » me confient les bouviers.

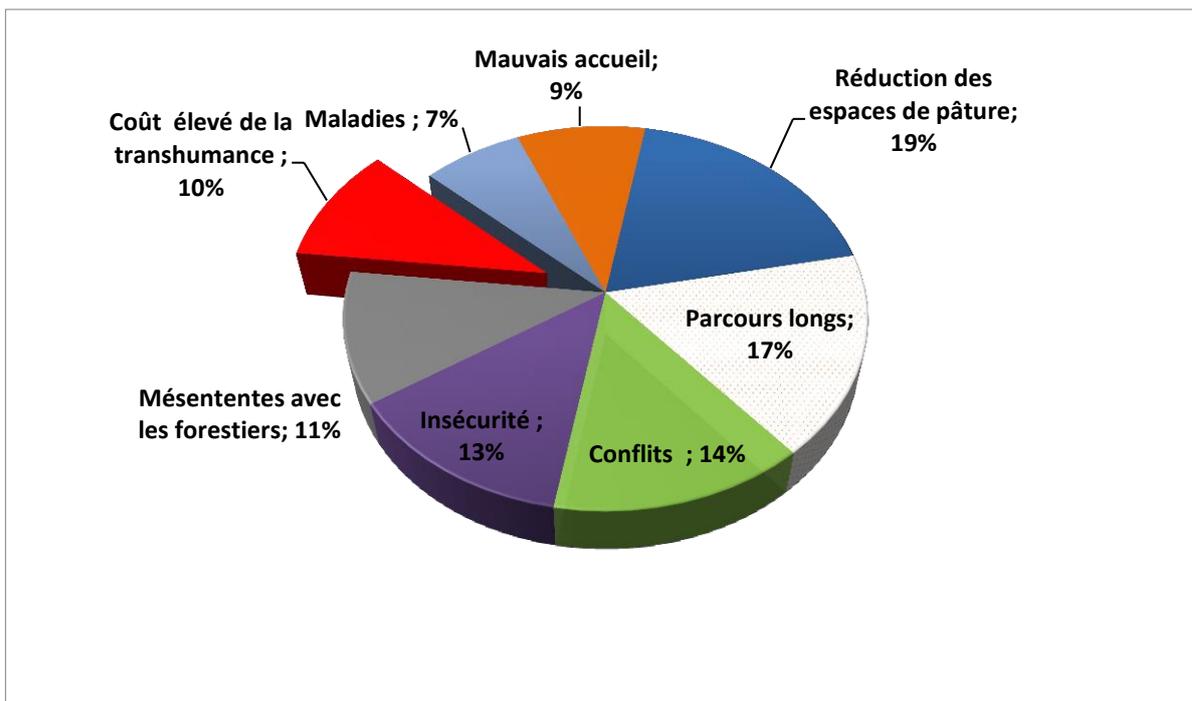
Les pistes à bétail sont réduites ou occupées en zone agricole et rend difficile le convoyage des animaux au marché ou l'accès des points d'eau (bas-fonds, puits et barrage) en début de la saison sèche.

L'insuffisance des fourrages est fréquemment citée comme contraintes majeures car les éleveurs transhumants valorisent faiblement les parcelles de cultures vivrières. Des solutions palliatives à l'insuffisance du fourrage existent mais ne sont pas toutes mises en œuvre par les éleveurs transhumants. Il s'agit de la pratique des cultures fourragères et de la fauche du foin naturel. La fauche et la conservation du fourrage naturel sont faiblement pratiquées. En l'absence de semences fourragères, certains éleveurs produisent des céréales à double objectif (les grains pour la consommation humaine et les feuilles utilisées pour l'alimentation animale). Mes données de terrain révèlent que 7% des éleveurs pratiquent la culture

fourragère et estiment que les fourrages cultivés permettent de nourrir leurs animaux durant 2 à 3 mois en saison sèche.

Les différentes contraintes obligent les éleveurs et les bouviers à la pratique de la transhumance en dehors de la zone pastorale. Cependant, ils sont également confrontés à des difficultés au cours de la quête de fourrages et de l'eau.

Figure 26 : Contraintes en dehors de la zone pastorale



En dehors de la zone pastorale, la plupart des bouviers (19%) ont souligné la réduction des espaces de pâture. Les espaces libres qui disposaient des fourrages pour le bétail sont défrichés par les paysans pour agrandir les surfaces de cultures. Il y a des cultures de contre saison qui sont pratiquées après les récoltes aux abords des bas-fonds et des barrages. La valorisation des points d'eau bloque l'accès à ces sources d'eau par les animaux. En tentant de forcer le passage, les animaux s'échappent et piétinent les cultures. Les dégâts des cultures engendrent des conflits qui sont évoqués par 14 % des répondants. Les paysans exigent de payer ces dégâts dont les montants sont exorbitants (au moins 20 00 francs CFA). Les conflits sont devenus de plus en plus récurrents et graves (morts d'hommes et abattages des animaux).

Les bouviers sont obligés d'éviter ces espaces agricoles et prolongent leurs parcours, soulignés par 17 % des enquêtés. L'amenuisement des ressources fourragères ainsi que l'agrandissement des champs contraignent les bouviers à faire de grandes distances pour la

recherche de l'herbe. Il arrive parfois que les bouviers exploitent les fourrages des aires protégées et ceci crée des mésententes avec les services forestiers (11%).

La transhumance qu'elle soit nationale ou soit internationale a désormais un coût (10 % des répondants). En plus, des dépenses réalisées pour leurs séjours sur les sites d'accueil, les bouviers doivent payer pour l'abreuvement des animaux aux puits et aux pompes. D'autres dépenses sont effectuées telles que les amendes fixées en cas des dégâts sur les cultures et offrir des présents aux hôtes. Le manque de moyens financiers les contraint à vendre des animaux pour faire face aux différentes dépenses.

Une autre contrainte est l'insécurité. En effet, la pratique de la transhumance expose les bouviers et leur bétail à l'insécurité (13 % des répondants). Cette insécurité est liée aux pertes d'animaux, aux attaques d'animaux sauvages et les attaques des bandits. Les bouviers utilisent leurs outils de travail (*sawru* et *dyambel*) pour se défendre. Des préjugés négatifs sont développés contre les bouviers peuls à travers les expressions, « les Peuls sont des voleurs » semant le doute au sein des populations hôtes quant à leur probité. Ces doutes engendrent l'inhospitalité au niveau des sites d'accueil qui sont soulignés par 7% des répondants.

Enfin, il y a le risque des maladies contagieuses évoquées par 9 % des enquêtés. Ce risque est lié aux contacts entre les troupeaux en déplacement qui sont parfois non vaccinés. Les bouviers de la zone pastorale renforcent la surveillance des animaux et évitent le contact des animaux entre eux.

3.5. Conflits et gestion des conflits liés à la mobilité

Dans la vallée de la *Nouhao*, les relations de complémentarité entre les éleveurs et les agriculteurs ont presque disparu. Il existe une concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles et qui sont des sources de conflits. Les paysans pratiquent l'agriculture sur les espaces collectifs de la zone pastorale ou parfois des pistes à bétail sont occupées par des champs rendant difficiles l'accès à l'eau des bas-fonds. La réduction de la piste à bétail et le manque de surveillance rigoureuse des bouviers peuvent entraîner les animaux à envahir les champs.

À la question de savoir quelles sont les causes de conflits avec les éleveurs, 100 % des agriculteurs estiment que les dégâts de champs en sont les causes. Ils estiment que les dégâts sont volontairement occasionnés par les bouviers qui espèrent échapper à la vigilance des propriétaires de champs. Cette situation exacerbe les relations déjà tendues entre éleveurs et

agriculteurs dans la vallée de la *Nouhao*. À contrario, presque 90 % des éleveurs reconnaissent que ce sont les dégâts des champs dus au fait que les agriculteurs récoltent tardivement par exprès. Une proportion de 10 % des éleveurs estime que les agriculteurs les accusent d'être les responsables de vols d'animaux dans la vallée de la *Nouhao*.

En analysant les causes profondes des conflits, il ressort que les dégâts des cultures dans les champs ont pour origine, les pâturages nocturnes et les mauvais gardiennages des animaux. Il y a aussi la remise en cause des limites de l'espace pastorale occupé par des champs et l'émergence de la pratique de l'élevage par les agricultures qui entrent en compétition avec les éleveurs. Ces conflits sont dus à l'inobservation des bonnes pratiques chez les agriculteurs comme chez les éleveurs. Ce qui limite les échanges de complémentarité et affecte les relations entre ces deux types d'acteurs de production. Les éleveurs peuls doivent désormais compter avec de nouveaux concurrents qui sont les agriculteurs. Il existe une exacerbation de la concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles.

La politique de l'État a engendré des tensions entre les éleveurs et les agriculteurs. L'importance de celui-ci se manifeste à travers son influence sur les ressources agricoles, mais aussi, le rôle principal est joué par les agents administratifs de l'État. Pour appliquer la politique de l'État, les ministères sont décentralisés au niveau régional, provincial et départemental. Ces structures décentralisées sont des centres de diffusion qui ont leurs agents dans les villages. Ce sont ces agents qui sont chargés de l'encadrement, du suivi et de la diffusion des technologies. Ils appliquent auprès des producteurs, la politique de l'État au niveau local. Dans cette diffusion de la technologie, les agriculteurs ont été plus réceptifs et ils ont amélioré leur productivité en agriculture et en élevage, et, devenant ainsi autonomes, mieux des concurrents vis-à-vis des éleveurs. Les agriculteurs de la vallée de la *Nouhao* pratiquent le coton qui est très rentable avec un appui en intrants. Cette culture est récoltée très tardivement, ce qui empêche les éleveurs de pratiquer la vaine pâture dans les champs. La récolte du coton qui intervient tardivement (décembre /janvier), réduit considérablement la durée d'exploitation des champs post-récoltes. Les animaux pénètrent parfois dans les champs par suite d'un mauvais gardiennage des animaux causant des dégâts et les conflits éclatent. Moussa, bouvier au centre d'appui de Lalgaye me relate un conflit avec un agriculteur dans le village de Nassiéga :

« Un jour sous la menace de pluie, un bouvier salarié de 23 ans et moi (32 ans) avons laissé les animaux rentrer dans un champ de coton. Le propriétaire du champ a conduit les animaux chez le conseiller du village. Après la pluie, nous avons suivi les traces des animaux qui nous ont conduits chez le conseiller. Arrivés à l'entrée de la porte du conseiller, nous avons vu les agriculteurs armés de gourdins, de machettes, de barres de fer...qui ont encerclé les animaux. Lorsqu'ils nous ont

aperçus, ils se sont retournés vers nous tout en nous menaçant. Nous avons demandé pardon à plusieurs reprises mais les agriculteurs faisaient la sourde oreille et débordés par les événements, nous avons fait appel à mon père qui est venu. Lui aussi à son tour fut menacé et les injures venaient de partout, même les femmes et les enfants nous insultaient. Nous avons négocié les animaux en vain. Finalement, ils ont conduit les animaux à la fourrière et mon père était obligé de payer l'amende avant de les récupérer. J'ai été beaucoup affecté et cela demeure pour moi un souvenir inoubliable ».

En revanche, dans les pays européens, notamment en France, l'élevage pastoral représente un porte-drapeau de la tradition, un événement touristique et patrimonial en soi.

Mais au-delà de ces conflits, il existe une interrelation entre certains éleveurs et certains agriculteurs dans la vallée de la *Nouhao*.

Il existe des mécanismes de résolution des conflits. En effet, la plupart des conflits qui naissent, sont résolus à quatre niveaux selon le degré de gravité et l'importance du préjudice ou de l'exigence des parties en conflit. Lorsque le dégât est mineur, les parties s'entendent à l'amiable sans frais ou moyennant une compensation convenue d'accord parties. Si les deux parties ne parviennent pas à une entente, le conflit est porté devant une commission villageoise pour une solution à l'amiable. Au cas où cette instance, au niveau villageois ne parvenait pas à résoudre le conflit, on se réfère au niveau de l'administration avec les acteurs concernés qui sont le préfet, les agents d'encadrement (élevage et agriculture), le chef de la zone pastorale et la gendarmerie. Faute d'accord devant cette instance, le différend est porté devant le tribunal.

Pour un développement harmonieux de la vallée de la *Nouhao*, les deux types de producteurs doivent développer la culture du dialogue et des bonnes approches qui peuvent éviter les conflits. Lorsque l'agriculteur ou l'éleveur est en faute, sans attendre la plainte de la victime, celui-ci devrait avoir l'initiative du dialogue. Les appellations « étrangers » et « autochtones » sont des germes de conflits et doivent être utilisées avec prudence. Le Burkina Faso dispose suffisamment de textes, des lois et autres textes réglementaires dont le but est de sécuriser le foncier et la transhumance, mais le constat est que les problèmes sont légions et l'application des textes demeure timide. Les propositions des populations, en zone agricole, sont allées dans le sens de la différenciation nette entre la zone agricole et la zone pastorale. Un bouvier en colère était favorable à cette séparation des deux zones. Quant à Boly résident dans la zone pastorale de la *Nouhao*, « souhaite pour une pérennité de l'exercice de leur métier, la confiance et la compréhension entre les agriculteurs et les éleveurs car selon lui, les deux parties constituent une même entité ».

La solution durable des relations entre éleveurs et agriculteurs pour limiter les conflits est de définir des règles de gestion de l'espace reconnues et admises par toutes deux parties. Ceci

pourrait conduire à avoir des relations sociales de bon voisinage et à se passer mutuellement des tâches. Parfois, la non réussite des actions de développement pour les populations rurales est liée à la démarche utilisée par les organismes de financement des activités : ils ne prennent pas suffisamment le temps pour mener en profondeur des négociations et établir des règles de gestion des espaces.

Les difficultés rencontrées par les éleveurs dans la gestion de la zone pastorale les ont conduit à exprimer leurs attentes.

Bien que destinées à sécuriser les producteurs dans la conduite de leurs activités d'élevage, et intensifier la production animale, les initiatives développées n'ont pas dans l'ensemble entièrement atteint les objectifs attendus. Les éleveurs sont confrontés à différentes contraintes dans la zone pastorale. Pour une amélioration de la conduite des activités d'élevage et de leurs conditions de vie, ils ont exprimé leurs attentes. Il s'agit d'améliorer les pâturages naturels. Ils sont dégradés, notamment en saison sèche, et les principales causes relèvent des passages répétés des feux de brousse, la forte pression du bétail et la régression de la pluviométrie. Les éleveurs attendent de l'État l'augmentation des ressources hydrauliques, la réparation et l'entretien de ces ressources. Ils attendent également de l'État la délivrance des titres de jouissance dans la zone pastorale et la sécurisation de la zone pastorale ainsi que la fermeture du site d'or. Ils attendent aussi de l'État un appui technique et financier dans l'amélioration de l'alimentation du bétail en les dotant des équipements pour la coupe et la conservation du foin, des magasins de fourrages et des semences fourragères. Enfin, ils attendent de l'État, l'accès facile aux produits vétérinaires et à moindre coût, le déstockage des animaux et le renforcer leurs capacités organisationnelles.

Les différentes attentes formulées par les éleveurs révèlent qu'ils n'ont pas bien perçu leur rôle dans la gestion de la zone pastorale. Les attentes des bouviers interpellent tous les acteurs qui sont impliqués dans les activités d'élevage. Les acteurs sont notamment les éleveurs, les collectivités territoriales (les communes) et l'État. Une bonne gestion de la zone pastorale relève de la responsabilité des acteurs. Tout acteur commence par les éleveurs eux même qui y sont installés. Il faut que les éleveurs prennent conscience que la zone pastorale a été délimitée pour eux et que celle-ci va d'optimiser leur système de production animale. La gestion de la zone pastorale va porter sur les fermettes qui leur ont été attribuées : Chaque éleveur a bénéficié d'une fermette de dix hectares prévu par le cahier de charge mais les superficies ne sont pas réellement mises en valeur.

Les comités de gestions mises en place visent à une gestion durable des ressources de la zone pastorale. Ils ont le rôle de veiller à l'application du cahier de charge, faciliter

l'approvisionnement en intrants, rechercher des appuis techniques et financiers, planifier et programmer des activités, être l'interface entre les partenaires et les éleveurs vivant dans la zone pastorale et surveiller la zone pastorale. Toute cette organisation mise en place visait à responsabiliser les éleveurs à s'auto-gérer, à assurer la pérennité des activités et des ressources de la zone pastorale. Cependant, la quasi-totalité des éleveurs est analphabète et il est important de leur apporter un appui technique afin de renforcer leurs capacités organisationnelles.

Conclusion partielle sur les systèmes d'élevage dans la zone pastorale

L'étude dans la zone pastorale de la *Nouhao*, a pu montrer les systèmes de conduite des bovins qui y sont pratiqués. Lorsque les pluies s'installent, *N'duungu*, tous les éleveurs sont fixés avec leur bétail dans la zone pastorale. Au cours de cette période, ils pratiquent l'agriculture et les animaux exploitent les pâturages des espaces collectifs dans la zone pastorale. Après la récolte *Yaamnde*, le broutage des animaux s'effectue sur les champs des éleveurs ainsi que dans les espaces de pâturage collectif. Après les récoltes des agriculteurs, ils pratiquent la mobilité avec le troupeau de brousse en zone agricole, en saison sèche froide, *dubbundé*. Cette mobilité vise à valoriser les résidus de cultures et est aussi appelée la pratique de la vaine pâture. En plus du broutage des résidus de cultures, les animaux exploitent les pâturages de brousse et les champs en jachères dans la zone agricole. La mobilité s'organise par groupe d'âge des bouviers. Les femmes et quelques enfants restent dans la zone pastorale pour s'occuper du troupeau de case. La durée de séjour varie de deux mois à trois mois selon l'organisation de chaque *wuro*. Le départ de la zone agricole pour revenir en zone pastorale s'effectue en saison sèche chaude, *ceedu*. Ce retour permet aux animaux de brouter quelques repousses dans le pâturage collectif. Durant cette période, *ceedu*, certains éleveurs qui pratiquent la transhumance hors zone pastorale préparent leur départ, mais certains bouviers ne reviennent pas et poursuivent leur itinéraire vers d'autres villages. À l'entrée de l'hivernage, *gataaje*, les bouviers internes au pays et les bouviers transfrontaliers amorcent leur retour dans la zone pastorale. Dès que les premières pluies, *gataaje*, s'annoncent dans le Sud de la Vallée de la *Nouhao*, les éleveurs et les bouviers se déplacent pour permettre au bétail de bénéficier des premières repousses. Le séjour n'excède pas trois semaines car ils doivent remonter en zone pastorale pour les travaux champêtres. L'insuffisance des fourrages naturels et cultivés ainsi que la difficulté d'accès à la ressource

d'eau contraignent les éleveurs à adopter plusieurs stratégies pour la survie du bétail que j'ai décrite plus haut.

Les relations d'échanges instaurées entre les éleveurs et les agriculteurs ont fait place à une concurrence dans l'exploitation des ressources naturelles. Les agriculteurs sont devenus des éleveurs et les relations d'échanges complémentaires ont presque disparu. Les conflits sont fréquents entre éleveurs et agriculteurs et tournent autour des dégâts des cultures.

Pour éviter ces conflits, certains éleveurs réduisent le nombre des animaux et se sédentarisent. Une partie des éleveurs persistent dans la transhumance. Ils sont très attachés aux valeurs culturelles peules et veulent marquer leur identité peule. Les éleveurs transhumants fixent une partie de la famille et le bétail en zone pastorale et Ils pratiquent la transhumance avec l'autre partie du bétail.

Pourtant, il existe de nombreuses entraves à la circulation des animaux avec l'extension des champs, l'absence de pistes à bétail entraînant des conflits. Les systèmes d'élevage sont en pleine mutation. La transhumance des Peuls, si elle s'effectuait encore il y a quelques années sans grande difficultés, de nos jours, elle a évolué : les distances parcourues sont plus ou moins longues, l'exigence de main-d'œuvre et la surveillance rigoureuse des animaux, le coût élevé de la transhumance, la problématique d'eau avec les changements climatiques entraînant la dégradation des ressources naturelles. La pratique de la transhumance engendre des coûts élevés car la dépenses sont nombreuses : eau pour l'abreuvement des animaux, amendes, argent de poches des bouviers cadeaux aux hôtes, taxes aux frontières du Burkina Faso, prise de carte de transhumance, prélèvements et ventes d'animaux.

La pratique de l'activité agricole et l'élevage semble être la voie choisie par les éleveurs pour entraver toute situation de vulnérabilité. Un bouvier du centre d'appui de Bané a observé le désintérêt des jeunes pour la conduite des bovins. Il a subi plusieurs exactions au cours de ses multiples sorties en transhumance et l'application timide des textes réglementant la transhumance lâche cette phrase : « les Peuls n'ont qu'à se sédentariser. La transhumance seule n'est plus une solution durable pour nous, nous devons avoir des champs et moderniser notre système d'élevage ».

CONCLUSION GÉNÉRALE

Analyse des résultats

Dans cette étude, je me suis intéressée à la politique d'élevage développée dans la zone pastorale de la *Nouhao*, plus précisément la stratégie de développement mise en place par l'État pour moderniser l'élevage et promouvoir les activités agricoles. Cette politique de développement de l'élevage n'a pas obtenue les résultats escomptés car les éleveurs continuent de pratiquer le système d'élevage extensif. La principale question était d'identifier les différents mobiles qui poussent les éleveurs à perdurer dans la pratique de transhumance.

La revue de la littérature consacrée aux politiques du développement de l'élevage au Burkina Faso, révèle qu'elle tire sa source depuis la période coloniale. Le Burkina Faso a été le terrain de plusieurs politiques de développement (ranchs, stations d'expérimentations, introduction de races bovines, traitements sanitaires et hydrauliques pastorales), depuis la période coloniale à nos jours.

Après l'indépendance la même dynamique est poursuivie par l'État burkinabé : « sédentariser et moderniser le système d'élevage ».

J'ai remarqué un milieu complexe où les acteurs se représentent d'une manière différente ce qui doit être un élevage des bovins. Ces acteurs interagissent en fonctions de leurs motivations. Si pour les transhumants le défi est de vivre de l'élevage des bovins, en s'appuyant sur les valeurs sociales peules, sur l'héritage d'un métier acquis de générations en générations, pour l'État, le principal défi est de transformer le système d'élevage extensif des Peuls pour le rendre moderne, intensif afin de répondre aux besoins de consommation urbaine. Un système d'élevage orienté vers la diversification en produits animaliers (lait et viande). Pour parvenir à cet objectif, l'État a choisi de transformer les Peuls en acteurs de développement. Il part de l'idée développée par l'administration coloniale, à savoir, l'élevage des Peuls est « archaïque, contemplatif et non rentable ».

Avec la création de zones pastorales, l'approche reste la même : « sédentariser et moderniser le système d'élevage. C'est aussi exiger les éleveurs à réduire les effectifs des bovins et accroître la production pour être plus compétitive et rentable. C'est ainsi que des paquets technologiques furent utilisés à travers un encadrement rapproché des éleveurs. Cependant, les financements n'ont pas été réguliers, pire l'arrêt a été précoce. Les éleveurs de la zone pastorale de la *Nouhao* se sont retrouvés brusquement sans appui financier. Ils vivent partagés entre la forte adhésion à la modernisation du système d'élevage et leur mode de vie

pastoral qui est remis en cause. Ils ne disposent pas d'une organisation collective capable de les défendre et les représenter. L'union des éleveurs et les différents comités de gestion mis en place sont peu dynamiques, du fait qu'ils sont en majorité des analphabètes. Ils n'ont pas aussi l'expérience des organisations collectives.

Les éleveurs peuls développent des stratégies de conduite des animaux dans un environnement contraignant et incertain à savoir la semi-sédentarisation de l'élevage des bovins qui leur permet de sauvegarder leur espace d'activités.

J'ai choisi trois familles pour observer comment ils vivent les transformations et les stratégies de survie du bétail. Toutes les familles développent plusieurs activités (embouche des moutons et des chèvres, élevage de volaille, vente de céréales, du lait et produits laitiers). Ils ont le souci de parer au risque et aux incertitudes en élevage. Malgré le fait qu'ils cultivent tous dans la zone pastorale, la pratique de l'élevage demeure prioritaire pour les Peuls.

Les animaux d'embouche et une partie des produits agricoles sont vendus ce qui leur permet de racheter des bovins pour agrandir le troupeau : « Un éleveur doit avoir des bovins, pour en avoir, il doit faire l'élevage des moutons, des chèvres et de la volaille » me confient-ils. Ainsi, les éleveurs ont fait une caricature des espèces animales comme suit : « les bovins sont le tronc, les petits ruminants, la culotte et la volaille, les pattes ». Ceci voudrait dire que les éleveurs doivent s'appuyer sur les autres espèces animales pour maintenir son cheptel bovin.

Deux systèmes d'élevage sont observés qui sont le sédentarisme et le système extensif qu'est la transhumance.

Pour ceux qui s'adonnent à la transhumance expriment leur identité peule, leurs marques d'appartenance au groupe social peul. Les valeurs peules de l'élevage correspondent à la détention d'un grand troupeau bovin qui est signe de richesse et de prestige. La transhumance permet au Peul de se déplacer librement et de mettre son savoir-faire pastoral pour combler les besoins en aliments des animaux. Ces transhumants accordent la priorité aux bœufs et sont prêts à se sacrifier pour la survie de bétail. L'élevage des bœufs donne une sécurité sociale, une dignité, et une sécurité économique. La liberté qu'il retrouve grâce à l'élevage permet aux Peuls de se déplacer avec le bétail et d'aller sur d'autres territoires. La recherche d'une sécurité dans l'autosubsistance conduit les Peuls à prendre des risques à travers la pratique de transhumance. Elle est également adoptée par les éleveurs pour fuir la dégradation des ressources naturelles et des conflits.

Une des motivations importante est de refus de perdre les connaissances et les interprétations sur les phénomènes naturels liés au parcours. Ce sont des connaissances

accumulées pendant plusieurs années de déplacement ininterrompu et ils veulent les préserver.

Il faut souligner le mépris général du Peul pour les activités agricoles. La vie pastorale, la solitude, l'air de la brousse, tout cela prédispose à la méditation : le Peul regarde davantage le ciel que la terre. Le ciel pour qu'il pleuve et la terre où pousse l'herbe pour son troupeau ainsi que la rétention d'eau au sol pour l'abreuvement des animaux. Il préfère rester transhumant, un bouvier errant. La sédentarisation conduit au conformisme et à l'habitude, or le Peul veut bouger, il veut montrer qu'il a une personnalité, une originalité et ne veut pas être noyé dans son groupe social.

Mais cet idéal est désormais difficile car confronté à l'évolution de la société (réduction des espaces de pâture, agrandissement des champs, réduction de la main-d'œuvre et coûts élevés de la transhumance). De ces trois familles, j'ai dégagé une famille dont la pratique de l'élevage correspond à la vision de l'État et les deux autres maintiennent la pratique de la transhumance. Il se dégage également entre ces familles, des inégalités sociales qui les conduisent à des choix différents : les transhumants transfrontaliers « exhibent » leurs richesses, les transhumants internes ne veulent plus aller dans les pays voisins car coûteux et limitent leur déplacement dans le pays. Enfin, les sédentaires évoquent l'insuffisance de main-d'œuvre, les conflits récurrents et un effectif réduit du bétail.

L'analyse menée sur les efforts déployés par les différents acteurs directs de l'élevage (État et éleveurs) fait ressortir également des attentes réelles de chaque acteur. L'un insistant sur la sédentarité et la modernité (voir en annexe les zones pastorales potentielles à créer) et l'autre résiste. Au cours des entretiens avec les éleveurs, ils ont exprimé leurs conditions de sédentarisation. Puisse cette recherche qui fait le lien avec les motivations des éleveurs à persister dans la pratique de la transhumance permet d'orienter les décideurs du développement à proposer des mesures d'accompagnements aux éleveurs des zones pastorales.

Cette recherche comporte des insuffisances, j'ai essayé d'évaluer certaines dépenses réalisées par les éleveurs pour montrer que la transhumance a désormais un coût élevé. Des recherches économiques pourraient approfondir la présente recherche sur la transhumance des Peuls pour comparer les coûts des systèmes modernes d'élevage et ceux transhumants (national et transfrontalier). Ces recherches permettront aux éleveurs de choisir un système d'élevage adapté.

De plus, il y a certains aspects de la mobilité qui n'ont pas pu être abordés avec les éleveurs et les bouviers peuls, c'est notamment la dynamique de la conduite des bovins à la

suite des changements climatiques, la réduction des espaces de pâture, l'obstruction des voies d'accès aux ressources (naturels et artificiels). Compte tenu de ces contraintes de mobilité, comment orientent-ils les animaux vers les bons pâturages ? Durant mon séjour je n'ai pas eu assez de temps pour approfondir cet aspect avec les éleveurs, de plus l'observation de la mobilité des bouviers avec le bétail s'est effectuée avec les jeunes. Les adultes bouviers ont des connaissances en prévision du temps. Ils détiennent des connaissances initiatiques concernant la brousse, *ladde*, ils ont une maîtrise de la qualité des pâturages en fonction de l'espèce animale et en fonction de la présence du type d'herbe qui pousse car il est un indice de bons ou de mauvais fourrages. En somme, ils savent interpréter des signes liés au climat et aux phénomènes naturels.

Le savoir pastoral dont disposent les éleveurs peuls est une opportunité d'approfondir toutes ces questions et aussi partager ces données sous forme de communications, de posters et de publications dans les revues scientifiques.

Discussion des hypothèses

La problématique que j'ai élaborée, résulte d'un changement de système de production. La politique d'élevage de l'État qui consiste à imposer un système moderne d'élevage aux transhumants peuls installés dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Les résultats d'enquêtes montrent l'existence de deux systèmes : les sédentaires et les transhumants. Le système transhumant est hybride car les éleveurs sont semi-sédentarisés c'est-à-dire qu'ils ont fixé leur famille et une partie du bétail dans la zone pastorale. L'autre partie du bétail et quelques bouviers pratiquent la transhumance. Il pratique un système semi-intensif avec le troupeau de case grâce à l'utilisation des aliments concentrés. En revanche, le système d'élevage des éleveurs sédentarisés répond partiellement aux objectifs de l'État : production et utilisation d'aliments variés pour le bétail, mais les bovins ont une fonction socio-culturelle et ne sont pas destinés à la commercialisation (sauf en cas de force majeure). Les produits du petit élevage sont vendus pour agrandir le troupeau bovin.

L'étude sur la dynamique du mode de vie des éleveurs et des bouviers peuls dans la zone pastorale de la *Nouhao*, m'a permise à travers l'analyse systémique de déterminer la gestion du troupeau par les éleveurs. J'ai observé comment les unités d'exploitation ou les fermettes mettent en œuvre la valorisation des ressources pastorales à travers l'utilisation des bovins. Des éleveurs qui au début de leur installation, se sont sédentarisés et ont bénéficié d'un encadrement rapproché pour intensifier leur système de production animale. À la fin du

financement des activités pastorales et face à des contraintes externes, les éleveurs ont développé des stratégies pour pallier la survie de leur bétail. Le pôle ressources défini par Landais (1994) correspond à la production primaire alors qu'il y a aussi les espèces végétales cultivées par l'éleveur. Ces espèces végétales sont occultées dans la théorie d'Etienne Landais. De ce fait, j'ai pris en compte les espèces végétales produites par l'éleveur et qui entrent dans la consommation des bovins. La pratique de l'agriculture est devenue une composante importante dans le système d'élevage. Les ressources végétales primaires ne peuvent plus combler les besoins alimentaires des animaux, surtout en saison sèche. C'est cette insuffisance fourragère qui est une des principales motivations à la persistance de la transhumance par les éleveurs de la *Nouhao*.

Je me suis posée la question, à savoir, pourquoi malgré la remise en question du système d'élevage transhumant par l'État en créant des zones pastorales pour moderniser le système d'élevage et sédentariser les éleveurs peuls, ceux-ci persistent à maintenir la pratique de la transhumance ? J'estime que les Peuls ont des besoins qu'ils veulent assouvir, alors ils déclenchent des comportements motivés. Ils se mettent en mouvement pour les satisfaire et c'est cette mise en mouvement pour l'atteinte de cette satisfaction que l'on appelle « motivation ».

Les motivations des éleveurs tournent autour de plusieurs besoins : Il y a la satisfaction des besoins physiologiques des bovins d'abord : l'insuffisance des fourrages et l'insuffisance des sources d'abreuvement.

Le refus de respecter le quota en têtes de bétail : Les transhumants résistent à la réduction du nombre des animaux car ils ne veulent pas s'exposer au risque. La possession d'un grand troupeau constitue une épargne et une sécurité. De plus, il est gérant non propriétaire de tous les animaux : le troupeau est un bien familial. C'est également dans ce troupeau qu'il prélève pour des dons lors des mariages et des baptêmes dans sa famille. Le Peul n'élève pas des bovins pour vendre mais pour accumuler (la vente intervient qu'en cas de force majeure). Il lui est plus facile de vendre un mouton, une chèvre ou une poule que de vendre un bovin.

L'insécurité foncière : Ils sont également motivés par des besoins de sécurité qui sont la reconnaissance officielle de leur espace d'activités en les accordant des titres de jouissance dans la zone pastorale. Ils estiment également qu'ils vivent l'insécurité foncière car les bas-fonds et les voies d'accès sont occupés ce qui empêche l'exploitation des ressources naturelles par le bétail. La partie Sud de la zone pastorale est rétrocédée à une compagnie d'exploitation minière qui limite également l'exploitation des pâturages et l'utilisation du barrage à cause de la pollution de l'environnement. Pourtant, les textes ont été élaborés et des

décrets de création et délimitation de la zone déclarée « zone de production animale », mais elle fait l'objet d'une autre attribution. L'insécurité foncière se traduit aussi par la présence des bandits qui font des prélèvements d'animaux. La constitution du troupeau en différents lots permet de limiter les pertes d'animaux. Tous ces facteurs constituent des sentiments de crainte et d'insécurité par rapport à leur avenir dans la zone pastorale.

Les besoins d'exprimer leur appartenance à la communauté peule : les éleveurs transhumants sont la recherche des besoins d'estime. Ils manifestent leur fierté et leur richesse à travers la détention d'un grand troupeau car chez les Peuls, la richesse sert à désigner le troupeau et vice versa. Les éleveurs aiment répéter cette expression : « Le Peul, c'est d'abord les bœufs et un Peul sans bœuf, c'est comme un prince sans couronne ». Chez le Peul, sa force est dans le bovidé. Le jour où, il sera privé, ce sera la détresse. C'est son troupeau bovin qui lui a permis de se déplacer de brousse en brousse, *ladde*, tout en gardant jalousement sa culture, son identité, sa fierté, son courage et sa liberté.

La première hypothèse est confirmée à savoir, les politiques pastorales développées par l'État ont poussé les éleveurs à adopter différentes stratégies de conduite de bovins. Les objectifs de l'État ne correspondent pas à la vision des Peuls sur l'élevage des bovins.

En revanche, la deuxième hypothèse ainsi formulée : les besoins d'alimentation du bétail en pâturages et en eau non satisfaits sont à l'origine de la transhumance des Peuls, est en partie confirmée car les besoins des éleveurs ne sont pas seulement la satisfaction de l'herbe et de l'eau pour le bétail mais les besoins sont sociaux et culturels. Les besoins des éleveurs peuls identifiés correspondent à ceux identifiés par la théorie d'Abraham Maslow (1954). C'est une théorie de la hiérarchisation des besoins définis par Abraham Maslow. Elle est élaborée sous forme de « pyramide des besoins ». Elle va des besoins les plus élémentaires pour atteindre les besoins les plus élevés. Il a défini cinq (5) types de besoins qui sont : les besoins physiologiques (boire, manger, se reposer, dormir), les besoins de sécurité (se loger, se protéger contre les dangers, la peur), les besoins sociaux (l'amitié, l'affection, d'appartenance à un groupe social), les besoins d'estime (le respect, l'autonomie, le statut, le prestige) et les besoins de réalisation de soi ou d'actualisation de soi (de progresser, de se développer, de s'épanouir). Il déclare que plus on monte de niveau, plus la motivation n'est importante. Mais on ne peut atteindre les niveaux supérieurs que si les besoins plus primaires sont comblés. En premier lieu, l'être humain doit combler ses besoins physiologiques, ensuite, ses besoins de sécurité. Il ne peut pas combler ses besoins de sécurité avant d'avoir comblé ses besoins physiologiques. Une fois, ces deux besoins comblés, viennent ensuite les autres besoins définis plus haut.

Cependant, les besoins des bouviers peuls ne sont pas hiérarchisés comme cette théorie. Les bouviers peuls ont des besoins à la fois très diversifiés et pluriels. Ils ne sont pas déterminés par la recherche de satisfaction concernant un des besoins fondamentaux ou la satisfaction de leurs besoins par étape.

Bilan des parties

Cette recherche consacrée à la transhumance des éleveurs et des bouviers dans la zone pastorale de la *Nouhao*, s'est structurée autour de trois parties.

La première partie a porté sur le cadre théorique et le cadre méthodologique. Le cadre théorique a consisté à faire une revue de la littérature centrée sur l'histoire des politiques de l'élevage pour montrer que les créations des zones pastorales aujourd'hui prennent leur source à partir de la période coloniale et post-coloniale. Des tentatives de sédentarisation des éleveurs ont échoué car les objectifs de développement de l'État ne répondent pas à ceux des éleveurs. Cette politique est en défaveur des éleveurs car les espaces pastoraux se rétrécissent et les pistes à bétail sont obstruées par des champs, sans une recherche de solutions durables. Pourtant, des lois et des textes existent mais ils font l'objet d'application timide.

La politique de l'État n'a pas que des échecs, il y a des sédentarisation réussies qui ont été soulignées par des auteurs (Carrière M., 1996 : 63 ; (Dongo A. L., et al., 2012 : 41-42 ; Kossoumna L. N., 2008 : 1). Certains auteurs qui sont favorables à une sédentarisation des éleveurs, réclament une sécurisation de la mobilité. D'autres auteurs encore soutiennent qu'une sédentarisation réussie nécessite une implication de la population à la base. Elles doivent être associées à la gestion des ressources naturelles. Ceci constitue un atout majeur et favorise la durabilité des actions de développement (Dembélé C., 2008 : 34).

Après cette revue de la littérature, il s'est agi de présenter la problématique, l'intérêt et la portée de l'étude ainsi que les questions de recherche, les hypothèses et les objectifs de la recherche.

Le second chapitre a porté sur le cadre méthodologique dans lequel j'ai présenté le cadre où se trouve la vallée de la *Nouhao*. Dans ce chapitre aussi j'ai présenté le choix des groupes qui sont les éleveurs, les bouviers, les femmes peules et les agriculteurs. D'autres personnes administratives ont été rencontrées. Au total, 288 personnes ont été touchées par les enquêtes grâce aux fiches d'enquêtes, les grilles d'entretien et d'observation. Les thèmes des entretiens ont porté sur les systèmes d'élevage mis en œuvre par les éleveurs dans la zone pastorale, la

place et le rôle de l'État dans la vallée de la *Nouhao*, les relations avec les paysans de la zone agricole et les populations autochtones, les motivations de la transhumance et les contraintes de production vécues dans ladite zone. Les données ont été traitées et analysées avec les logiciels SPSS.20 et EXCEL.

Quant aux difficultés rencontrées sur le terrain, j'ai été confrontée à des problèmes relatifs à la répartition géographique des enquêtés. En effet, les éleveurs identifiés résident dans des villages éloignés les uns des autres. Parmi les trois centres d'appui, Bané est celui qui possède un vaste terroir et je l'ai ressenti au cours de mes déplacements.

Cette deuxième partie comprend trois chapitres et concerne l'élevage au Burkina Faso. Je me suis attachée dans une perspective théorique à présenter dans le chapitre trois, les milieux physiques et sociaux qui composent le pays. Le groupe social peul a fait l'objet d'analyse spécifique sur son histoire et sa conception de l'élevage des bovins. Dans le chapitre quatre, il s'est agi de caractériser les systèmes d'élevage. Il ressort qu'au Burkina Faso, deux principaux systèmes d'élevage existants qui sont le système d'élevage sédentaire et le système d'élevage transhumant. Ces systèmes, notamment, la transhumance est essentiellement pratiquée par les Peuls au Burkina Faso. Le système d'élevage été analysé à travers les ressources pastorales qui sont disponibles au Burkina Faso.

Le chapitre cinq s'est consacré à approfondir la transhumance à travers l'importance en effectif des animaux en déplacement avec les bouviers, l'histoire et les causes de la transhumance, les itinéraires et les destinations des bouviers. Elle vise à montrer que tout le territoire du pays est concerné par les mouvements des éleveurs avec le bétail. Ces mouvements engendrent des conflits, notamment, avec les paysans. Pourtant des textes sont élaborés mais il existe une application timide, voire une inapplication de la réglementation en matière de transhumance.

Ce détour théorique sur l'élevage et la pratique de la transhumance au Burkina Faso, me permet de montrer que les stratégies et les pratiques de conduite des animaux mises en œuvre dans la zone pastorale puisent sa source dans le pays.

Dans la troisième partie, je me suis intéressée spécifiquement aux motivations des éleveurs à la pratique de la transhumance. J'ai présenté d'abord les stratégies mises en œuvre par l'État dans la vallée de la *Nouhao*. Ensuite j'ai montré que les activités d'élevage pratiquées, découlent des formations rapprochées auxquelles les éleveurs et les agriculteurs ont bénéficié. Les relations d'échanges complémentaires instaurées entre ces deux types d'acteurs sont devenues conflictuelles. La politique de l'État a engendré trois catégories d'éleveurs qui sont les sédentaires et les transhumants internes au pays et les transhumants transfrontaliers. Ces

trois catégories d'éleveurs ont des motivations spécifiques que j'ai présentées dans le sous point numéro 2. Dans le sous point numéro 3, j'ai fait une observation de trois familles d'éleveurs dans les trois centres d'appui pour voir comment les familles s'organisent pour pratiquer l'élevage ? J'ai constaté que c'est une activité qui mobilise toute la famille et laisse peu de distraction. Dans la nuit, le chef de famille et quelques bouviers pratiquent la mobilité nocturne avec le bétail. Les trois catégories d'éleveurs ont fixé une partie de la famille (exceptés les sédentaires qui ont fixé toute la famille) et le troupeau de case dans la zone pastorale.

BIBLIOGRAPHIE

ABIOLA Félix, TEKO-AGBO Abdoulaye, BIAOU Célestin et NIANG Madou, (2005), « Impacts socio-économiques et zoonosaires de la transhumance », Conférence, Dakar, Sénégal, Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires, Office International des Epizooties (OIE) : 89-103

AFFESSI André et GACHA François, (2015), "Les déterminants de la récurrence des conflits entre agriculteurs d'ethnie Baoulé et éleveurs Peulhs dans la région du Gbêkê (Côte d'Ivoire)", Département de Socio-anthropologie Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo-Côte d'Ivoire, revue *Agronomie Africaine*, 27 (3) : 315 - 324

AMADOU Boureima et BOUTRAIS Jean, (2012), « Logiques pastorales et de conservation de la nature : les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin) » : revue *Autrepart*, n° 60 : 55-75, www.cairn.info/revue-autrepart.htm, consulté le 26/02/2015

ANCEY véronique, ICKOWICZ Alexandre, CORNIAUX Christian, MANOLI Claire et MAGNANI Sergio, (2009), « the Fulani's pastoral security strategies in the Ferlo region (Senegal), Stratégies pastorales de sécurisation chez les Peuls du Ferlo (Sénégal) », *Journal des Africanistes*, 78-1/2 | 2008 : Le lien au bétail : 105-119, <http://africanistes.revues.org/2227>, consulté le 10/01/2015

Anonyme, (2010), *convention sur la diversité biologique*, Burkina Faso, quatrième rapport national à la conférence des parties, Ouagadougou, Burkina Faso, rapport final, 119 P.

BÂ Sada Mamadou, (2004), « Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es. Le lait des Peuls, *Kosam Foulbé* », *Anthropozoologica* 39 (1) : 27-41, sciencepress.mnhn.fr, consulté le 20/11/2017

BAH Mohamed Badrou, (2013), « le *pulaaku* », article publié sur : Jeuneafrique.com - le premier site d'information et d'actualité sur l'Afrique, consulté sur l'internet le 14 février 2015

BANOIN Maxime et JOUVE Philippe, (2000), « Déterminants des pratiques de transhumance en zone agro- pastorale sahélienne : cas de l'arrondissement de Mayahi au Niger », In : Bourbouze A. (ed.), Qarro M. (ed.). Rupture : nouveaux enjeux, nouvelles fonctions, nouvelle image de l'élevage sur parcours. Montpellier : CIHEAM, : 91-105 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 39)

BANQUE MONDIALE, (2010), *Développement local, institutions et changement climatique au Burkina Faso, analyse de la situation et Recommandations opérationnelles*, Département du Développement Social, Institutions sociales et changement climatique, Draft final, Burkina Faso, 90 P.

BAROIN Cathérine et BOUTRAIS Jean, (2009), « Bétail et société en Afrique », *Journal des africanistes* [En ligne], 78-1/2 | 2008 : Le lien au bétail, PP. 9-52, <http://africanistes.revues.org/2231>, consulté le 18/02/2015.

BARRY Abdoulaye, (1975), *Contribution à l'étude des changements économiques et familiaux en milieu peul (Djibo, République de Haute-Volta)*, mémoire de maîtrise en Sociologie, Université de Lille1, 83 P.

BARRY Haoua, (2006), *Etudes des pratiques scolaires des Peuls en zone de migration : le cas du département de Boromo*, Université de Ouagadougou, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Burkina Faso, 91 P.

BARRY Koumba, (1985), *L'image du Peul à travers les écrits des explorateurs de la boucle du Niger*, Université de Dakar, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Département d'Histoire, mémoire de DEA en Histoire, 30 P.

BCÉAO, (2012), « Histoire de la monnaie », www.bceao.int/Histoire-du-Franc-CFA-55.html, consulté le 25/04/2017

BERGERET Anne (2002), « Saisons mouvantes, prévisions, présages et décision chez les Peuls du Yatenga (Burkina Faso) », PP. 213-232, in Katz et al., *Entre ciel et terre, climat et sociétés*, Paris, IRD, Éditions Ibis Press, 509 p.

BÉNARD Christophe, (2010), *Contribution de l'élevage à la réduction de la vulnérabilité des ruraux et à leur adaptabilité aux changements climatiques et sociétaux en Afrique subsaharienne : Etudes de cas sur la vulnérabilité Et l'adaptabilité des éleveurs face aux évènements dans la commune de Djougou au Bénin*, Agence Nationale de la Recherche (ANR) et Elevage Climat et Société (ECliS), Paris, IRAM Développement, 137 P.

BERNARDET Philippe, (1994), « Eleveurs et agriculteurs en Côte d'Ivoire : spécialisation et complémentarité », In BLANC-PAMARD Chantal (ed.), BOUTRAIS Jean (ed.). *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*, Paris (FRA), ORSTOM : 237-268. (Colloques et Séminaires), <http://horizon.documentation.ird.fr>, consulté le 23/06/2015

BERNUS Edmond (1994), « Le berger touareg et le paysan », In BLANC-PAMARD Chantal (ed.), BOUTRAIS Jean (ed.), *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris (FRA), ORSTOM : 291-2301, (Colloques et Séminaires), <http://horizon.documentation.ird.fr>, consulté le 23/06/2015

BILGO Yacouba (1996) *Contribution à l'étude des feux de brousse dans la zone agro-sylvo-pastorale de la Nouhao – Bittou- province du Boulgou*, rapport de stage pour l'obtention du diplôme d'Assistant des Eaux et Forêts, Dinderesso/Bobo-Dioulasso, 41 P.

BIERSCHENK Thomas et FORSTER Reiner, (2004), « L'organisation sociale des Peuls dans l'Est de l'Atacora (République du Bénin, communes de Kouandé, Péhonco et Kérou) », *Working Papers*, Nr. 46, Institut für Ethnologie und Afrikastudien, Department of Anthropology and African Studies, www.ifeas.uni-mainz.de/workingpapers/Peuls.pdf, 94 P, consulté le 23/05/2016

BLENCH Roger, DENDO Mallam, (2006), « Fulfulde plant names and trees in Nigeria, Cameroun, Chad and Niger », Draft, Cambridge CB1 2AL, United Kingdom, <http://www.rogerblench.info/RBOP.htm>, consulté le 26 /7/2015, 36 P.

BONNET Bernard, (2013), « Vulnérabilité pastorale et politiques publiques de sécurisation de la mobilité pastorale au Sahel », *Mondes en développement*, n°164 (4) : 71-91,

<https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2013-4-page-71.htm>, consulté le 19/10/2017

BONNET Bernard, CORNIAUX Christian, DIOP A. T., GAYE I. D., HIERNAUX Pierre, ICKOWICZ Alexandre, WANE A., TOURE Ibra, YARO BOTONI Edwige, TOUTAIN Bernard et DIAA. H., (2016), « La gestion durable des parcours dans le Sahel : Stratégies, Pratiques, Gouvernance et Promotion. Note de cadrage de la première édition des entretiens techniques du PRAPS », agritrop.cirad.fr, consulté le 19/10/2017

BOUGOUMA Roch Omar, (2007), Histoire des formations sociales du Burkina Faso, Département de Sociologie, burkinaenvrai.blogspot.com/.../un-peu-dhistoire-sur-le-peuple-du.html, consulté le 12/05/2012

BOLY Hamidou (1984), *Description du fulfuldé dans le Liptako (Haute-Volta)*, thèse de 3^e cycle, linguistique, Université de Grenoble III, 236 f, 30 cm

BOURBOUZE Alain, LHOSTE Philippe, MARTY André et TOUTAIN Bernard, (2001), « Problématique des zones pastorales », étude sur la lutte contre la désertification dans les projets de développement- CSFD/AFD, 12 P.

BOURDIEU Pierre, (1993), « À propos de la famille comme catégorie réalisée ». In : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 100, pp. 32-36, doi : 10.3406/arss.1993.3070
http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1993_num_100_1_3070

BOUTRAIS Jean (1994), « Eleveurs, bétail et environnement », In : BLANC-PAMARD Chantal (ed.), BOUTRAIS Jean (ed.). *Dynamique des systèmes agraires : à la croisée des parcours : pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Paris, ORSTOM : 303-319. (Colloques et Séminaires, Paris (FRA), <http://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:40844>, consulté le 23/06/2015

BOTTE Roger, SCHMITZ Jean, (1994), « Paradoxes identitaires », In: Cahiers d'études africaines, vol. 34, n°133-135, L'archipel peul, pp. 7-22, http://www.persee.fr/doc/cea_0008-0055_1994_num_34_133_2037, consulté le 18/06/2016

BRISEBARRE Anne-Marie, (1978), *Bergers des Cévennes. Histoire et ethnographie de l'élevage ovin et de la transhumance en Cévennes*, Paris, Éditions Berger-Levrault, collection Espace des Hommes ré-éd. 1996, Montpellier, Éditions Espace-Sud/Presses des Baronnies, 193 P.

BROEKHUYSE Jeannette, (1977) : *Développement des Peulh pasteurs semi-nomade, Haute Volta, du Nord-Ouest*, Institut Royal des Tropiques, 119 P.

BURKINA FASO, 2010, *convention sur la diversité biologique*, quatrième rapport national à la conférence des parties, Ouagadougou, 119 P.

CARRIERE Marc, (1996), « Impact des systèmes d'élevage pastoraux sur l'environnement en Afrique et en Asie tropicale et Sub-tropicale aride et Subaride », CIRAD-IEMVT : 78, www.fao.org/3/a-x6215f.pdf, consulté le 19/08/2016

COMPAORE Henri, (1991), *Contribution à l'étude du circuit de distribution des Sous-Produits Agro-Industriels au Burkina Faso*, mémoire de fin d'études, IDR, 92 p.

CSAO/OCDE, (2008), *L'avenir de l'élevage au Sahel et en Afrique de l'Ouest : Potentialités et défis dans la perspective d'un renforcement du marché régional*, Édition Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE, Paris, 182 P., www.oecd.org/sah, consulté le 24/07/2016

CSAO/OCDE, (2013), « Élevage pastoral, une contribution durable au développement et à la sécurité des espaces saharo-sahéliens », Colloque élevage pastoral, N'djamena, scsao/ocde-AFD, www.pasto-secu-ndjamena.org/.../ContributionClubSahelColloqueMai20, consulté le 24/07/2016

DE ROOS Murielle et VINK Hugo, (1997), *Système d'élevage des Peul dans le Sud du Burkina Faso : une étude sur l'exploitation pastorale des ressources naturelles dans la zone dominée par l'agriculture autour de la forêt classée du Nazinon ouest*, mémoire de fin d'études, Larenstein, Institut Supérieur International d'Agriculture, discipline : Agriculture Tropical, Deventer, Pays Bas, 131 P. + annexes.

DAMIBA Marius (1989) : *Contribution à l'amélioration de l'élevage bovin dans la vallée de la Nouhao*, mémoire de fin d'études, Ouagadougou, 90 P.

DEMBELE Célestin, (2008), « Étude sur la mobilité pastorale au Mali », *IIED / Sahel Eco / Inter-coopération*, 37 P., pubs.iied.org/pdfs/G03462.pdf, consulté le 12/05/2014

DETRAUX Micheline, (1999), Étude sur les aspects liés à la gestion des terroirs et à la sécurisation foncière dans la Vallée de la Nouhao, rapport de mission, Ouagadougou, 21 P. + 10 pages annexes.

DIA Adoulaye et DUPONNOIS Robin (2012), « La Grande Muraille Verte, Le pastoralisme en Afrique subsaharienne », revue *OpenEdition books* : 12-31, books.openedition.org/irreditions/3336?lang=fr, consulté le 13/08/2016

DIAO CAMARA Astou Sougou, (2013), *Le rapport au changement en société pastorale Le cas des éleveurs du Ferlo et de Colonnat*, Thèse, Université de Bourgogne En Sociologie, UFR Sciences Humaines -École doctorales LISIT, 345 P.

DIALLO Issa, (2011), « Les pasteurs nomades au Burkina-Faso », revue *Gitapa* : 99-111, www.gitpa.org/.../GITPA300-26PASTORALISMETEXTREFDiallo.pdf, consulté le 05/04/2014

DIALLO Hamidou (1975) : *Les Peuls de Haute-Volta: Essais historiques*, mémoire de maîtrise, Paris VIII, 95 P.

DIALLO Youssouf, (2006) « Identités et relations de plaisanterie chez les Peuls de l'ouest du Burkina Faso », *Cahiers d'études africaines*, n°184 : 779-794, <http://etudesafricaines.revues.org/15399>, consulté le 26/01/2017

DIALLO Youssouf, (1995), « Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme », *Bulletin de l'APAD*, Numéro 10, <http://journals.openedition.org/apad/1131>, consulté le 26/01/2017

DIAWARA Mamadou, HIERNAUX Pierre, MOUGIN Eric, GANGNERON Fabrice et SOUMAGUEL Nogmana, (2017), « Viabilité de l'élevage pastoral au Sahel : étude de quelques paramètres démographiques des élevages de Hombori (Mali) », *Cah. Agric.* 26, 45006, www.cahiersagricultures.fr, consulté le 16/10/2017

DICKO Alhoussein, (2003), *Rôle des informations et communications dans la pratique de la transhumance pour une gestion durable des ressources pastorales au Sahel: Etude de cas au Burkina, Mali et Sénégal*, thèse présentée et soutenue publiquement devant la Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odonto - Stomatologie de Dakar, pour obtenir le Grade de Docteur Vétérinaire, 139 p.

DICKO Maïmouna Salah, DJITEYE Mahalmdane Abba et SANGARE Mamadou, (2006), « Les systèmes de production animale au Sahel », *Sécheresse* ; 17 (1-2) : 83-97, [www.jle.com/...systemes de production animale au sahel.../article.phtml](http://www.jle.com/...systemes_de_production_animale_au_sahel.../article.phtml), Consulté le 16/10/2017

DIOP Amadou Tamsir, (2013), *Les systèmes de productions d'élevage en Afrique de l'Ouest: éléments de caractérisation et tendances évolutives*, communication, 35 P.

DONGMO Aimé Landry, DJAMEN Patrice, VALL Éric, MIAN-LOUDANANG Koussou, COULIBALY Doubangolo et LOSSOUARN Jean, (2012), « Du nomadisme à la sédentarisation », *Revue d'ethnoécologie* n° 1, URL : <http://ethnoecologie.revues.org/779>, consulté le 30/09/2016.

DONGMO A.L., DJAMEN P., VALL Eric, KOUSSOU M.O., COULIBALY D., LOSSOUARN J., (2007), « L'espace est fini ! Vive la sédentarisation ? Innovations et développement durable en question chez les pasteurs des zones cotonnières d'Afrique de l'ouest et du centre », *Renc. Rech. Ruminants*, 14 : 153-160, journes3r.fr/IMG/pdf/2007_04_pastoralisme_02_Dongmo.pdf, consulté le 3/08/2014

DOUMA Pyt, DIOP Mbarack et DE HAAN Léo (1994), *Les associations pastorales et la gestion des ressources naturelles*, Université d'Ansterdam Faculté des Sciences Environnementales, Département de Géographie Humaine, Rapport Final, 201 P.

DUPIRE Marguerite, (1973), « Type de pastoralisme et organisation socio-politique », *notes et documents voltaïque* 6(3), avril-juin 1973 : 23-26, consulté le 23/06/2014 à la bibliothèque du CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso

DURKHEIM Emile, (1893), *De la division du travail social Livres II et III*, Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque, Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi, Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>, consulté le 11/02/2015

DUTEURTRE Guillaume, KAMIL Hassan et LE Masson Alain, (2002), « Etude sur les sociétés pastorales au Tchad », Rapport de synthèse, Montpellier, CIRAD-EMVT / VSF, 51 P. [www.filiere-bovine-tchad.com/etude sur les societes pastorales Tch](http://www.filiere-bovine-tchad.com/etude-sur-les-societes-pastorales-Tch), consulté le 16/02/2017

ECHCHIHAB Camélia, (2016), « L'avenir du franc CFA : un dilemme monétaire, entre stabilité et croissance », <https://www.lesechos.fr/29/08/2016/LesEchos>, consulté le 26/07/2017

FAO, (2012), « La transhumance transfrontalière en Afrique de l'Ouest Proposition de plan d'action », revue *Inter Réseaux*, [www.inter-reseaux.org/.../Transhumance Transfrontalier en AO Rapport FAO](http://www.inter-reseaux.org/.../Transhumance_Transfrontalier_en_AO_Rapport_FAO), 146 p., consulté le 14/9/2015

FAO, 1988, *Schéma Directeur pour la mise en valeur de la vallée de la Nouhao. Annexe 1: programme de mise en valeur de la zone pastorale de la vallée de la Nouhao*, document de synthèse, Ouagadougou, 80 P.

FANCHETTE Sylvie, (1999), « Colonisation des terres sylvo-pastorales et conflits fonciers en Haute-Casamance », *Collection tenures foncières pastorales* No. 13, [Http://www.horizon.documentation.ird.fr](http://www.horizon.documentation.ird.fr), 41 P. consulté 11/11/2017

FRANCK-DOMINIQUE Vivien, (2003), « Jalons pour une histoire de la notion de développement durable », *Mondes en développement*, n° 121 : 1-21, <https://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2003-1-page-1.htm>, consulté le 12/10/2015

GALLAIS Jean, (1979), « La situation de l'élevage bovin et le problème des éleveurs en Afrique occidentale et centrale », *Cahiers d'outre-mer*. N° 126 - 32e année : 113-138, <http://www.persee.fr/doc/caoum>, consulté le 19/10/2017

GALLAIS Jean, (1972), « Les sociétés pastorales ouest-africaines face au développement », *In: Cahiers d'études africaines*. Vol. 12 N°47 : 353-368, <http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/cea>, consulté le 13/04/2015

GAUTIER Denis, ANKOGUI-MPOKO Guy-Florent, REOUNODJI Frédéric, NJOYA Aboubakar, SEIGNOBOS Christian, 2005, « Agriculteurs et éleveurs des savanes d'Afrique centrale : de la coexistence à l'intégration territoriale », *L'Espace géographique*, n°3 (tome 34) : 223-236, <http://www.cairn.info>, consulté le 8/11/2017

GIRAUD Gilbert, (2008), « Ecologie et sociologie de la transhumance », revue *Tourtour-Village*, <http://tourtour.village.free.fr/>, consulté le 18/11/2016

GUILLAUD Dominique, (1994), « Des pasteurs chez les villageois, L'élevage dans l'Aribinda (Burkina-Faso) », revue *researchGate* : 215-236, <https://www.researchgate.net/.../32978356>, consulté le 23/12/2016

GUILBERT Joël et JUMEL Guy, (1997), *Méthodologie des pratiques de terrain en sciences humaines et sociales*, Armand Colin/Masson, Paris, 216 P.

GUERIN (H.), FRIOT (D.), MBAYE (Nd.), RICHARD (D.), DIENG A, (1988), Régime alimentaire de ruminants domestiques (bovins, ovins, caprins) exploitant des parcours naturels sahéliens et soudano-sahéliens. II. Essai de description du régime par l'étude du comportement alimentaire. Facteurs de variation des choix alimentaires et conséquences nutritionnelles. *Revue Élev. Méd. vét. Pays tropical*, 41(4) : 427-440.

GONIN Alexis et TALLET Bernard, (2012), « Changements spatiaux et pratiques pastorales : les nouvelles voies de la transhumance dans l'ouest du Burkina Faso », *Cahiers Agricultures* vol. 21, n° 6 :448-454, <http://revues.cirad.fr/index.php/cahiers-agricultures/article/view/31000>, consulté le 12/03/2017

GONIN Alexis et TALLET Bernard, (2011), « Relations agriculture-élevage et recomposition des territoires ruraux de l'Ouest du Burkina Faso », Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 21 P.

GRAF, (2010), « Agrobusiness au Burkina Faso Quels effets sur le foncier et la modernisation agricole ? », Ouagadougou — Amsterdam, revue *Inter-Réseaux*, www.inter-reseaux.org/IMG/pdf/BDS4-Foncier.pdf, Consulté le 06/10/2016

GUISSOU Tanga, (2012a), *Problématique des zones pastorales et des pistes à bétail*, Ministère des Ressources Animales, Burkina Faso, rapport d'études, 29 P.

GUISSOU Tanga, (2012b), *La transhumance : état des lieux et voies de solutions*, Ministère des Ressources Animales, Burkina Faso, rapport final, 17 P.

GUISSOU Tanga (2011); *Etude sur la mobilité du bétail*, Ministère des Ressources Animales, Burkina Faso, rapport de mission, 102 P.

HAGBERG Sten, (2001), « À l'ombre du conflit violent », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], n°161 : 45-72, <http://etudesafricaines.revues.org/66>, consulté le 26/01/2017

HAMA Baba, (1982), *La femme mariée en tant que successible dans le droit écrit voltaïque et la coutume peulh*, Université de Ouagadougou/ESD, 145 P.

HARCHIES Manu, BINOT Aurélie et WOLFF Eléonore, (2007), « Impacts mutuels de la conservation et de l'élevage transhumants sur l'occupation des sols et les ressources environnementales », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 4, URL : <http://journals.openedition.org/vertigo/808>, consulté le 03/09/2016

HASSANE Hama, (1996), *Système d'élevage traditionnel de bovins, ovins et caprins au Sahel : cas du village de Sella au Burkina Faso*, rapport de stage présenté en vue de l'obtention du diplôme d'Agent Technique d'Élevage, ENESA, 41 Pages.

HIYA MAÏDAWA Moustapha, ANDRES Ludovic, YAMBA Boubacar, LEBAILLY Philippe, (2014), « Mobilité pastorale au Sahel et en Afrique de l'Ouest : essai de synthèse », https://orbi.uliege.be/.../Essai_synthese_mobilite, consulté 16/02/2015

HOCHET Peter et GUISSOU Charles, (2010), « Une Politique D'adaptation Climatique Inachevée Mais Persistante, le Cas de la Zone Pastorale du CEZIET de Samorogouan, (Burkina Faso) », *Sustentabilidade em Debate*, 61-78, periodicos.unb.br/index.php/sust/article/download/1681/1304, consulté le 14/09/2016

ILBOUDO Samuel, (2000), *La problématique des bovins, petits ruminants, de la volaille et des porcs dans la vallée de la Nouhao*, mémoire de fin d'études en vue du Diplôme d'Agent Technique d'Élevage, 60 P.

INERA, (2017), *Inventaire et capitalisation des bonnes pratiques agro-pastorales*, protocole d'accord n°097/2016/frbkf, rapport final, 115 P.

INERA, (1997), *Etude diagnostique du terroir de Lelly sur les systèmes de gestion des parcours, de la reproduction de bétail, et les organisations paysannes*, Dori, Burkina Faso, rapport, 36 P.

INSD, (2013), *Annuaire statistique 2011*, Burkina Faso, 420 P.

INSD, (2006), « Les indicateurs statistiques de la région du Centre-Est », www.insd.bf/n/...regions/regions...2006/depliant_statistique_region_centre-est.pdf, consulté le 4/7/2015

INSS et al., (2003), *Monographie du Burkina Faso*, rapport d'activités, 49 P.

JAHNKE Hans (1984) : *Système de production animale et développement de l'élevage en Afrique tropicale*, Addis Abeba (Éthiopie) : Centre international pour l'élevage en Afrique (CIPEA) ; Kieler Wissenschaftsverlag Vauk, 279 P.

KAGONÉ, Hamadé, (2001), « *Profil Fourrager Burkina Faso* », Grassland and Pasture Crops, FAO, Burkina Faso, www.fao.org/ag/agp/AGPC/doc/.../BurkinaFaso/BurkinaFfrench.htm, consulté le 29 /05/2014

KAGONÉ, Hamadé, (2004), *État des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du parc W du fleuve Niger*; rapport de synthèse, Programme PARC-W/ECOPAS, 24 P.

KONKOBO Richard Bernard, (1974), « *L'élevage bovin et activités dérivées en Haute-Volta* », IDR, Ouagadougou, rapport de stage 41 P.

KOUASSI Akossoua Faustine, TRA Bi Boli Francis et KOFFI Kouao Jean, (2016), « Etude Socio-Économique De L'exploitation Des Plantes Fourragères Dans Le District d'Abidjan (Côte d'Ivoire) », *European Scientific Journal*, December 2016 edition vol.12, No.34 : 357-369, eujournal.org, consulté le 11/11/2017

KORBÉOGO Gabin, (2016), « Variabilité socio-écologique, crise du pastoralisme et résilience des Peuls pasteurs du Gourma rural (Burkina Faso) », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 16 Numéro URL : <http://vertigo.revues.org/17241>, consulté le 12/06/ 2016.

KORBÉOGO Gabin, (2014), « Variabilité socio-écologique, crise du pastoralisme et résilience des Peuls pasteurs du Gourma rural (Burkina Faso) », in *African Sociological Review*, vol 182, PP. 61-81

KOUSSOUMNA LIBA'A Natali, (2008), *De la mobilité à la sédentarisation: gestion des ressources naturelles et des territoires par les éleveurs Mbororo au nord du Cameroun*. Géographie. Université Paul Valéry - Montpellier III, Thèse, Université Montpellier III – Paul Valéry, Art et lettres, Langues et Sciences Humaines et Sociales U.F.R III: Géographie et aménagement, <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00366409/document>, consulté le 27/10/16, 285 P.

KUBA Richard, LENTZ Carola et SOMDA Claude Nurukeyor, (2003), *Histoire du peuplement et relations interethniques au Burkina Faso*, Éditions Karthala, Paris, 296 P.

LANCKER Van Jules (1998), *Etude sur cadre juridique de la protection des pistes à bétail*, ouagadougou, rapport définitif, 147 P.

LANDAIS Etienne, (1997), Recherches sur les systèmes d'élevage : questions et perspectives, document de travail, INRA, Versailles-Dijon-Mirecourt, 75 pages.

LANDAIS Etienne et DEFFONTAINES Jean Pierre (1994), « L'espace d'un berger, Pratiques pastorales dans les Ecrins », Vidéogramme en 6 modules - durée 60 minutes, *inCollection Colloques et Séminaires*, Paris, ORSTOM, Cahiers d'Études Africaines, URA, 94 : 322-338

LANDAIS Etienne, (1994), « Système d'élevage : D'une intuition holistique à une méthode de recherche, le cheminement d'un concept », sous la coordination de BLANC-PAMARD Chantal et BOUTRAIS Jean : *Dynamique des systèmes agraire : A la croisée des parcours, pasteurs, éleveurs, agriculteurs*, ORSTOM, Paris, PP.15-43

LANGLOIS Michel, (1983), *Les sociétés agro-pastorales de la mare d'Oursi*, ORSTOM, Ouagadougou, 101 P.

LAOUALI Abdoukadi, (2014), *Contribution à l'étude de la dynamique de l'élevage pastoral au NIGER : cas de la région de DIFFA*, Université de LIEGE – GEMBLoux AGRO-BIO TECH, dissertation originale présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences Agronomiques et Ingénierie Biologique, 212 P.

LECLERC Gérard et SY Oussouby, (2011), « Des indicateurs spatialisés des transhumances pastorales au Ferlo », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Systèmes, Modélisation, Géostatistiques, document 532, URL : <http://cybergeo.revues.org/23661>, consulté le 11/10/2015

LERICOLLAIS André et FAYE Adama (1994), « Des troupeaux sans pâturages en pays séreer au SÉNÉGAL », revue *Horizon* : 165-196, horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/, consulté le 23/09/2015

LESSE Dodji Paolo Armel, (2015), *Gestion et modélisation de la dynamique des parcours de transhumance dans un contexte de variabilités climatiques au nord-est du Bénin*, Thèse, l'Université d'Abomey-Calavi, 251 P.

LHOSTE Philippe, (1984), « Le diagnostic sur le système d'élevage », *Les Cahiers de la Recherche-Développement*, n°3-4, agritrop.cirad.fr, Consulté le 21//10/2017

LHOSTE Philippe, et MILLEVILLE Pierre, (1982) : La conduite des animaux : techniques et pratiques d'éleveurs, revue *Horizon* : 231-252, horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes.../28046.pdf, consulté le 25/03/2017

LOUART Pierre, (2002), « Maslow, Herzberg et les théories du contenu motivationnel », *Les cahiers de la recherche, CLAREE, IAE-USTL*, academia.edu, Consulté le 15//10/2017

LY Boubacar et SCHENK Sabine (1986) : *Glossaire des termes principaux de l'élevage, peul-français/français-peul*, Rome, 142 P.

MAÉ, (Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage), (1984), Etude agro-pastorale dans l'unité de planification N° 1, UP. 1 (Sorgho), rapport final, 56 P.

MARTY André, (2012), « Le Sahel en 2012, évolutions, sécurité, développement », conférence de l'Ifri le 22 juin 2012, [http : //www.ifri.org/fr/debats/](http://www.ifri.org/fr/debats/), consulté le 7/12/2016

MASLOW Abraham, (1954), « Motivation and personality», revue *s-f-Walker*, s-f-walker.org.uk/pubsebooks/pdfs/Motivation_and_Personality-Maslow.pdf, consulté le 12/08/2017

MATHIEU Jean Marie, (1998), *Les bergers du soleil. L'Or peul*, Paris, Éditions DésIris, 1998, 235 P.

MEYER Christian, (2018), « Dictionnaire des Sciences Animales », Cirad, ed. sc., Montpellier, France, URL : <http://dico-sciences-animales.cirad.fr/>, consulté le 3/01/2018

MEYER Jone François., (1989), *Les sécheresses de 1972 et 1983 au Burkina Faso et leurs conséquences sur l'élevage*, Ouagadougou, rapport 42 P.

MILLEVILLE Pierre., COMBES Jacques et MARCHAL Jean, (1982), *Systèmes d'élevages sahéliens de l'Oudalan : Etude de cas*, Ouagadougou, ORSTOM, 127 P.

MDR, (Ministère du Développement Rural), (1983), *Rapport sur la transhumance*, Section des Services de l'Élevage et des Industries Animales, Ouagadougou, rapport final, 45 P.

MET, (Ministère de l'Environnement et du Tourisme), (1990) : *Etude des mouvements de bétail au Burkina Faso*, rapport final, 59 P.

MONTEIL Charles, (1950), Réflexions sur le problème de Peuls, revue *Journal de la Société des Africanistes*, 1950, tome XX, : 153-192, <https://www.idref.fr/085945536>, consulté le 3/05/2015

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2015), *Annuaire des statistiques de l'élevage 2013-2014*, Ouagadougou, rapport d'étude, 177 P.

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2012), *Situation de référence de la zone pastorale de la Nouhao*, Ouagadougou, rapport technique, 26 P.

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2011), *Atelier national de réflexion sur les zones pastorales au Burkina Faso, état des lieux des zones pastorales*, rapport, Ouagadougou, 31 P.

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2010), *Annuaire statistique du secteur de l'élevage*, année 2009, Ouagadougou, 19 P.

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2002a), *Eléments de réflexion pour une sécurisation de l'élevage dans les zones pastorales*, Ouagadougou, rapport provisoire, 35 P

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (2002b), *Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso*, Édition n°2, janvier 2013, 26 P

MRA, (Ministère des Ressources Animales), (1999), *Enquête socio-économique dans la vallée de la Nouhao*, Ouagadougou, rapport d'étude, 86 P.

MRAH, (Ministère des Ressources Animales et Halieutiques), (2013), Programme National de Développement de l'Élevage Pastoral, Ouagadougou, rapport définitif, 141 P.

NATURAMA, (1999), Programme d'action national de lutte contre la désertification du Burkina Faso, Ouagadougou, rapport final, 89 P.

NÉBIÉ Ousmane, (2005), *Expérience de peuplement et stratégies de développement dans la vallée du Nakambé, Burkina Faso*, Thèse présentée à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel pour obtenir le grade de docteur en sciences humaines, 353 P.

NIKIÉMA Michel, (2017), « Approche champ école, adaptation aux changements climatiques », communication présentée à l'Atelier FAO, Kaya, Burkina Faso, 17 P.

NORI Michele et DAVIES Jonathan, (2007), « Vent de changement : changement climatique, adaptation et pastoralisme », UICN, Nairobi, www.iucn.org/wisp, consulté le 22/12/2017

OUATTARA Siaka et SILGA Ousmane, (2002), « Sécurisation foncière des producteurs : expérience de la zone agropastorale de la Nouhao, au Burkina Faso Projet de Mise en Valeur de la Vallée de la Nouhao – Tenkodogo », PP. 115-124, in *Priorités et pratiques du développement rural en Afrique subsaharienne*, Sous la direction de: FAGGI Pierpaolo, SOMÉ Honoré P., ZOUNGRANA Tanga Pierre, Actes du Colloque international ENRECA IDR-Sciences humaines, Ouagadougou, 279 P.

OUDET Maurice, (2011), « Les peuls du Burkina et la sédentarisation », <http://www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/vu-au-sud-vu-du-sud/>, consulté le 15/10/2014

OUÉDRAOGO David, (2001), *Pratiques pastorales et dynamique du couvert végétal dans le terroir de OUE (province de la KOMONDJARI)*, mémoire de Maîtrise, Université de Ouagadougou / Unité de Formation et de recherche en Sciences Humaines, 84 P.

OUÉDRAOGO Sibiri Jean, ZOUNGRANA Philippe, BOTONI Edwige, COMPAORÉ Félix de Valois, OUÉDRAOGO Jean Claude, BONZI Moussa, BATIONA Babou André et KIÉMA André, (2012), *Bonnes pratiques agro-sylvo- pastorales d'amélioration durable de la fertilité des sols au Burkina Faso*, CILSS, Ouagadougou, rapport d'études, 194 p.

OUÉDRAOGO Hubert (1988) : *Aspects juridique et institutionnel du Développement agro-sylvo-pastoral de la vallée de la Nouhao*, FAO, Rome, rapport d'études, 51 P.

PAGEARD Robert, (1972), « Les relations de la descendance avec les aïeux et bisaïeux chez les Bambara, les Mossi et les Peul (contribution à une étude comparée de la famille dans la savane de l'Ouest africaine) », *notes et documents voltaïque* 5(4) juillet - septembre 1972 : 49 - 54

PARKOUDA Sibiri, YAMÉOGO Clément, RAMDÉ Tinga et SANOU Ségué, (2006), *BURKINA FASO : Initiative «Elevage, pauvreté et croissance (IEPC)» - Propositions pour un Document national*, rapport principal, 142 P.

PETIT Sandrine, (2000), *Environnement des troupeaux et usage de l'arbre chez les agropasteurs peuls de l'Ouest burkinabé. Approche comparative et systématique de trois situations: Barani, Kourouma, Ouangolodougou*. Thèse de l'Université d'Orléans/Laboratoire ERMES-IRD/CIRDES/CIRAD-Forêts. Tomes 1 & 2, 528 p. + 34 fiches.

PEYRE DE FABRÉGUES, (NS), *Lexique de noms vernaculaires des plantes du Niger*, 2e édition provisoire, Tome I, noms scientifiques - noms vernaculaires, Etude botanique, n° 3 Bis, IEVMVT, Maisons-Alfort, Paris, 79 P.

QUERRE Madina, (1996), *L'enfant peul : naissance de la personne, différences et intégration*, mémoire de DEA en Anthropologie, Université de Bordeaux II, 93 P.

QUIVY Raymond et CAMPENHOUDT Luc Van, (1995), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Dunod, Paris, 288 P.

RBM, (2013), « Bilan critique des interventions menées en zone pastorale par les dispositifs publics de prévention et de gestion des crises et les organisations d'éleveurs, Expériences, leçons apprises et jalons pour renforcer la résilience des systèmes pastoraux », rapport provisoire, [http:// www.marooobe.org.](http://www.marooobe.org), consulté le 21/03/2014

RETAILLÉ Denis (2003), « Le destin du pastoralisme nomade en Afrique », *L'information géographique*, Volume 67 n°1 : 88-102, www.persee.fr/doc/ingeo_0020-0093_2003_hos_67_1_2857, consulté le 6/09/2016

ROBERT Élodie, (2013), « Les zones pastorales comme solution aux conflits agriculteurs / pasteurs au Burkina Faso : l'exemple de la zone pastorale de la Doubégué », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 249 : 47-71, URL : <http://journals.openedition.org/com/5861>, consulté le 13/04/2014

ROUSSEL Patrice, (2000), « La motivation au travail - concept et théories », LIRHE, Université Toulouse I - Sciences Sociales, note n°326, www.academia.edu/.../LA_MOTIVATION_AU_TRAVAIL_-CONCEPT_ET_THÉOR, consulté le 15/10/2017

SANGARÉ Yacouba, CORNU Florent et CHAPON Marc, (2010), « Le schéma d'aménagement pastoral : un outil de reconnaissance et de sécurisation du foncier pastoral », *Collection "Praxis"*, ICD - AVSF – RURALTER, Lyon – France, <https://www.avsf.org/.../le-schema-d-amenagement-pastoral-un-outil-de-securisation-d>, consulté le 21/08/2016

SANON Yacouba, (2013), « La contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens, colloque régional de N'Djamena, mobilités transfrontalières et renforcement de la sécurité dans l'espace CEDEAO : politiques et mesures relatives à la sécurisation de l'élevage pastoral », Colloque Régional, www.pasto-secu-ndjamena.org, consulté le 5/01/2018

SANON Yacouba, (1994), « Un programme pilote dans la Nouhao : Eleveurs et agriculteurs de la vallée de la Nouhao (Burkina Faso) se sont mis à l'école de la gestion de terroirs. Des

résultats encourageants », article paru dans la journal hebdomadaire : *Réseau Recherche/Développement*, PP 23-25

SANON Yacouba, (1987), *Introduction des cultures fourragères dans la zone agro-sylvo-pastorale de la Nouhao. Quel avenir ?* Mémoire de fin d'études, option Socio-économiste, IDR, Ouagadougou, 78 p.

SANON Yacouba, (1986), *Découverte du milieu d'élevage dans la zone agro-sylvo-pastorale de la Nouhao*, Ouagadougou, IDR, rapport de stage, 53 P.

SANTOIR Christian, (1999), *Du Sahel à la savane, l'expansion peule au sud de la Sirba, (Gurma burkinabè)*, Ouagadougou, IRD, 64 P.

SANTOIR Christian, (1983), *Raison pastorale de développement (les problèmes des peuls sénégalais face aux aménagements)*, Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 166, Paris, 185 P.

SAVADOGO Moumini, (2000), *Crop Residue Management in relation to Sustainable Land Use A case study in Burkina Faso* Thesis Wageningen University, Institute of Animal Sciences, Animal Production Systems Group, The Netherlands Also published in Tropical Resource Management Papers, No. 3, ISSN 0926-9495

SAWADOGO Issa, (2011), *Ressources fourragères et représentations des éleveurs, évolution des pratiques pastorales en contexte d'aire protégées : Cas du terroir de Kotchari à la périphérie de la réserve de biosphère du W au Burkina Faso*, thèse, Spécialité : Physiologie et Biologie des Organismes - Populations – Interactions, Paris, 338 P.

SCHÖNEGG, Günter, MARTEL Philippe, SANO Balla et NOUFOU Salifou, (2006), « Les conflits liés à la transhumance transfrontalière entre le Niger, le Burkina Faso et le Bénin », revue *DED*, <https://www.giz.de/.../ded2007-transhumanzstudie-westafrika-de-fr.pdf>, consulté le 23/05/2016

SEDOGO Sidi Békaye, (1978), *Monographie du Djelgodji*, mémoire en vue du Diplôme d'Ingénieur du Développement Rural, option Elevage, Ouagadougou, 47 P.

SOKEMAWU Koudzo, (2011), "Déterminants, incidences et contraintes du pastoralisme transhumant dans la Région des Savanes au Togo", Laboratoire de Recherche sur la Dynamique des Milieux et des Sociétés (LARDYMES), Département de Géographie - Université de Lomé, Revue de *Géographie Tropicale et d'Environnement*, n°1, PP. 44-59, revue-geotrope.com/update, consulté le 12/09/2016

SOULEY Kabirou, (2004), « Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc du W du Niger (Say, Kollo et Boboye) », Université Abdou Moumouni de Niamey - Maîtrise de géographie www.memoireonline.com, consulté le 26/02/2015

SOMDA Marcel, (1980), *Pâturage naturels de la région de Bittou et principe d'exploitation*, mémoire, IDR, Ouagadougou, 69 P.

SONHAYE Adow Seibou, (2013), « La place de l'élevage pastoral dans l'économie et les politiques nationales et régionales », colloque régional de N'Djamena, UÉMOA, https://www.pasto-secu-ndjamena.org/.../J1-5-AS.Sonhaye_UEMOA-Elevage_econo, consulté le 12/04/2014

SOW Salamatou, (2006), « Le bâton de berger et laalebasse Patrimoine et matrimoine chez les Peuls pasteurs », revue *Researchgate*, https://www.researchgate.net/.../267372964_Le_baton_de_berger_et_la_alebasse_Patri, consulté le 25/11/2014

STATISTIKA, (2002), *Enquête sur les effectifs du cheptel dans la vallée de la Nouhao*, rapport final, 52 P.

Union, Africaine, (2013), « Sécuriser, Protéger et Améliorer les Vies, les Moyens de Subsistance et les Droits des cadre stratégique pour le pastoralisme en Afrique Communautés Pastorales », Département de l'Économie rurale et de l'Agriculture, Addis-Abéba, Ethiopie, <https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/81054>, consulté le 21/07/2016

UICN, (2015), *Evaluation de l'état général des ressources pastorales au Burkina Faso*, Ouagadougou, Burkina Faso 118 P.

THEBAUD Brigitte, (2002), *Foncier pastoral et gestion de l'espace au Sahel*, Paris Ed. Karthala, 318 P.

THEBAUD Brigitte, (1990), « Politiques d'hydraulique pastorale et gestion de l'espace au Sahel », *Cah. Sci. Hum.* 26 (I-2) : 13-31

TOURÉ David, (1991), *Le nomadisme et le pastoralisme face à la sauvegarde du patrimoine naturel*, Ouagadougou, rapport technique, 195 P.

TOURÉ Oussouby et Faye Adama, (2015), "Etat des lieux et analyse de la prise en compte du foncier pastoral dans les politiques et les cadres réglementaires en Afrique de l'Ouest", Inter-réseaux-Développement, www.inter-reseaux.org/publications/revue-grain-de...pastoralisme-a.../references, consulté le 24/11/2016

TOUTAIN Bernard, DESLANDES Philippe, TACHER Ghislain (NS) : *Développement dans la vallée de Nouaho (Haute Volta). Identification du projet, Ouagadougou*, rapport final 70 P.

VIEILLARD Gilbert, (1932), « Notes sur le caractère des Fulbe », *Revue d'Outre-Mer*, 4(1): 8-16, www.webpulaaku.net/defte/vieillard/caractere_peuls.html, consulté le 21/09/2016

WETHE Joseph, (2009), « Systèmes énergétiques : Vulnérabilité – Adaptation – Résilience, (VAR) », revue *Helio International/Burkina Faso*, <http://www.helio-international.org>, 48 P. consulté le 12/10/2015

YOMAN Michaël N'goh Koffi, 2016, « Conflits d'usage des petits barrages pastoraux à Ferkessedougou, Nord de la Côte d'Ivoire: la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls », *European Scientific Journal*, edition vol.12, No.29 ISSN: 1857 – 7881 (Print), URL:<http://dx.doi.org/10.19044/esj.2016.v12n29p337>, consulté le 08/11/2017

YOUGBARÉ Bernadette, (2013), *Insémination artificielle bovine au Burkina Faso : bilan et perspectives*, thèse pour obtenir le Grade de Docteur en Médecine Vétérinaire (Diplôme

d'État, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, École Inter-États Des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar (É.I.S.M.V.), 156 p., www.beep.ird.fr, consulté le 12/05/2014

ZAKARIA Yahaya Namassa, (2014), « Paix et sécurité internationales », *revue maroco*, www.catedras.uca.es , consulté le 19/10/2017

ZONGO Bin, DEKEN DE Réginald, LEFEVRE Pierre et THYS Eric, (2006), « Facteurs décisionnels dans la gestion des ressources hydriques par les éleveurs et les agro-éleveurs dans une zone semi-aride du Burkina Faso », revue *Tropicultura*, 24 (3) : 147-152, <https://www.dspace.itg.be>, consulté le 28/11/2016

ZOUNDI Jean Sibiri, BUTARE Innocent, Jean NDIKUMANA Jean, ADOMEFA Kossi, (2006), *Intégration agriculture-élevage alternative pour une gestion durable des ressources naturelles et une amélioration de l'économie familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Ouagadougou, INERA, Nairobi ILRI, Dakar : CORAF/WECARD, 374 p.

ANNEXES

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1 : Effectif des enquêtés par catégories et par Centre d'Appui (village)	38
Tableau 2 : Évolution de la hauteur de pluie annuelle dans les principales stations (en mm). 45	45
Tableau 3 : Évolution des effectifs du cheptel par espèce (en milliers de têtes).....	84
Tableau 4 : Évolution des exportations des bovins sur pied par destination.....	106
Tableau 5 : Itinéraires des dix (10) axes de transhumance au Burkina Faso	113
Tableau 6 : Évolution des effectifs des bovins en transhumance interne dans les treize (13) régions d'accueil du Burkina Faso.....	119
Tableau 7 : Évolution des effectifs des bovins en transhumance selon le pays d'accueil	120
Tableau 8 : Effectif (2001) par espèce animale dans les deux zones de la <i>Nouhao</i>	133
Tableau 9 : Effectifs (2011) par espèce animale dans les deux zones de la <i>Nouhao</i>	133
Tableau 10 : Province d'origine des éleveurs	142
Tableau 11 : Exemple de composition d'une famille monogame de 6 personnes à la <i>Nouhao</i>	143
Tableau 12 : Exemple de composition d'une famille polygame de 13 personnes à la <i>Nouhao</i>	143
Tableau 13 : Durée d'installation dans la zone pastorale.....	143
Tableau 14 : Nombre de bouviers par concession.....	144
Tableau 15 : Liens de parenté avec le chef de famille ou de ménage	144
Tableau 16 : Niveau d'éducation des éleveurs	146
Tableau 17 : Répartition des éleveurs par classe d'année d'expérience	146
Tableau 18 : Évolution des effectifs bovins, caprins et ovins de la région du Centre-Est (en milliers de têtes)	149
Tableau 19 : Effectifs du cheptel herbivore de la zone pastorale.....	150
Tableau 20 : Répartition des classes d'effectifs des bovins par chef de famille	151
Tableau 21 : Répartition des infrastructures dans la zone pastorale de la <i>Nouhao</i>	152
Tableau 22 : Situation pluviométrique du département de Bittou de 2008 à 2013	155
Tableau 23 : Calendrier annuel d'exploitation des pâturages pratiqué par les éleveurs de la <i>Nouhao</i>	166
Tableau 24 : Répartition du nombre des femmes peules enquêtées par CA et par classe d'âge	169
Tableau 25 : Quantité en litre de lait collectée à la mini-laiterie de Bittou de 2011 à 2016..	174
Tableau 26 : Calendrier de la conduite du troupeau laitier	176
Tableau 27 : Diversité de pratiques de conduite des bovins dans la zone pastorale	180

Tableau 28 : Répartition de l'âge du chef de bouvier par groupe de bouviers en transhumance	200
Tableau 29 : Répartition des agriculteurs enquêtés par classe d'âge et par centre d'appui ...	205
Tableau 30 : Calendrier journalier de conduite des bovins durant les deux saisons (pluvieuse et sèche), l'éleveur sédentaire	222
Tableau 31 : Calendrier journalier de conduite des bovins en saison pluvieuse et en saison sèche l'éleveur transhumant interne	231
Tableau 32 : Calendrier journalier de conduite des bovins en saison pluvieuse et en saison sèche l'éleveur transhumant transfrontalier	236
Tableau 33 : superficie (en hectare) des zones pastorale et agricole et par centre d'appui...	293
Une liste des personnes ressources interviewées, selon la date, la localité et la responsabilité, a été dressée. Ces informations sont contenues dans le tableau ci-dessous.....	311
Tableau 34 : Liste des personnes ressources interviewées.....	311
Tableau 35 : Liste des zones pastorales fonctionnelles ou actives au Burkina Faso	330
Tableau 36 : Liste des zones pastorales et/ou aires de pature potentielles.....	333

LISTE DES FIGURES

	Pages
Figure 1 : Structure du système d'élevage (Landais, 1994).....	26
Figure 2 : Situation administrative et géographique de la <i>Nouhao</i>	29
Source : Silga O., 2013.....	29
Figure 3 : 5 Centres d'Appui (noms encadrés) de la <i>Nouhao</i>	31
Figure 4 : Situation géographique du Burkina Faso sur le continent africain.....	42
Figure 5 : Carte du Burkina Faso	43
Figure 6 : Zones climatiques du Burkina Faso (1981 – 2017).....	49
Figure 7 : Présence des Peuls dans une quinzaine de pays africains.....	54
Figure 8: Bassins hydrographiques du Burkina Faso.....	91
Figure 9: Types dominants de transhumance au Burkina Faso.....	103
Figure 10 : Itinéraires et pistes à bétail au Burkina Faso	114
Figure 11 : Carte des axes de transhumance dans le Sahel burkinabé	116
Figure 12 : les déplacements des éleveurs vers le Parc W	117
Figure 13 : Zones de refuge de saison pluvieuse et pistes à bétail identifiées par la SNV	118
Source : PMVVN, 1988	127
Figure 15 : Répartition des éleveurs enquêtés par classe d'âge et par centre d'appui	141
Figure 16 : Proportion des éleveurs par classe d'âge en début de transhumance par catégorie	145
Figure 17 : Mobilité des bouviers de la zone pastorale de la <i>Nouhao</i> (Burkina Faso)	168
Figure 18 : Classe d'âge des bouviers de case.....	170
Figure 19 : Sites de transhumance des bouviers de la <i>Nouhao</i>	195
Figure 20 : Types de relations entre agriculteurs et éleveurs sous le financement des activités	206
Figure 21 : Types de relations entre éleveurs et agriculteurs sous le financement des activités	208
Figure 22 : Types de relations actuelles entre agriculteurs et éleveurs.....	209
Figure 23 : Types de relations actuelles entre éleveurs et agriculteurs.....	210
Figure 24 : Carte des villages de transit dans la vallée de la <i>Nouhao</i> ,.....	240
Figure 26 : Contraintes en dehors de la zone pastorale.....	247
Figure 27 : Carte des zones pastorales fonctionnelles.....	332
Figure 28 : Carte des zones pastorales et aires de pâtures potentielles	341

LISTE DES PHOTOS

	Pages
Photos 1 et 2: <i>Sawru</i> , pour orienter et donner des coups aux bovins et <i>pour</i> rester debout, Bané, 2014.....	57
Photos 3 et 4 : <i>Sawru</i> pour sentir moins la fatigue de la marche et pour se reposer, Bané, 2014	57
Photos 5 et 6 : Habits modernes des bouviers de la <i>Nouhao</i> , 2014.....	66
Photos 7et 8: balises de pistes à bétail occupées par des champs et des habitations, province de la Gnagna, 2016.....	112
Photo 9 et 10 : Différents types de maisonnette avec un toit en tôles, <i>Nouhao</i> , 2014	148
Photo 11 et 12 : Début de tarissement d'un affluent de <i>Nouhao</i> dans le centre d'appui de Bittou, occupation par les maraîchers et février 2014.....	156
Photo 13 : Descente dans le bas-fond de la <i>Nouhao</i> pour l'abreuvement à partir de puisard, Lalgaye, mars 2014	156
Photo 14: Stockage des résidus de cultures, <i>nyayle</i> , sur un arbre, <i>Nouhao</i> , 2014	157
Photo 15 et 16 : Stockage de l' <i>Andropogon gayanus</i> , <i>dakhié</i> et des tiges de céréales sur des hangars.	157
Photos 17 et 18 : Sacs de 50 kg des touteaux de coton utilisés par les éleveurs, Lalgaye, 2014	160
Photo 19 : Bovins au repos à l'ombre après une longue marche, Lalgaye, 2014	164
Photos 20 et 21: Corvées d'eau des femmes dans les bas-fonds et au forage à la <i>Nouhao</i> , 2014	171
Photos 22 et 23: Transport d'eau à bicyclette et abreuvement des bovins au barrage, <i>Nouhao</i> , 2014.....	171
Photos 24 et 25 : Bouviers de case aux points d'abreuvement (bas-fonds du waré et pompe à Kinzim) 2014.....	172
Photo 26: Jeune fille bouvière conduisant les bovins à l'abreuvement, Bané, 2014	172
Photo 27 : Puisard d'une profondeur de 5 mètres creusé dans le bas-fond de la <i>Nouhao</i> ,	181
Photo 28: Exhaure d'eau à partir du puisard creusé dans le bas-fondsde la <i>Nouhao</i> , mars 2014	182
Photo 29 : Abreuvoir aménagé pour l'abreuvement dans le bas-fond de la <i>Nouhao</i> ,.....	182
Photos 30 et 31 : Abreuvement au forage pérenne et à un puits traditionnel pérenne, Bittou, 2013.....	183
Photo 32 : stockage d'aliment bétail dans un fénil, mars 2014.....	184
Photos 33 et 34 : bois destinés à la vente en bordure de la voie et bois sortis de la zone pastorale par un charretier, Bané, décembre 2014	190

Photos 35 et 36 : résidus de récoltes rassemblés par les agriculteurs à Bané, décembre, 2014	190
Photo 37 : vaine pâture des bovins d'un peul dans le champ d'un agriculteur à Bané, février 2014.....	191
Photo 38: Abreuvement des bovins au barrage de Lalgaye avec des bouviers de case, 2014	201
Photo 39 : Exhaure d'eau réalisée par de jeunes bouviers au forage pastoral, Bittou (quartier Kiendpalogo), 2013.....	202
Photo 40 : Greniers de Diallo dont l'un rempli de sorgho rouge, Bittou, 2016,	217
Photo 41 : Abreuvoir traditionnel au sol, <i>Nouhao</i> , 2014	220
.....	225
Photo 42: conservation de semence de maïs, Lalgaye, 2016	225
Photos 43 et 44 : Tentatives pour faire entrer les bovins dans le parc et bovin smis en parc, Bané, 2014.....	228
Photos 45 et 46 : l'abreuvement au barrage, <i>Nouhao</i> , 2016	234

Principaux mots utilisés en fulfuldé

Amiru duroobé : chef des bouviers ;

birdugal : calebasse pour traire le lait ;

bolaaré : habit du bouvier ;

cabbi didi : deux bâtons ;

ceedu : saison sèche chaude (mars – avril) ;

ceekol : grand bas-fond ;

ceelol : petit bas-fond ou marigot ;

cuusuu'be : courageux ;

dabbunde : saison sèche froide ;

dyambel : coupe coupe ;

diétal : transhumer pour rechercher les pâturages et les cures salées ;

dimó : noble ;

diobal : mets obtenu à base de lait de vache et de la farine de mil cuit ;

dumo : sons obtenus après avoir pilé le mil, le sorgho ou le maïs ;

duroo : conduire ;

duroobé : bouviers ;

fulbe : peul ;

fofo : soyez les bienvenus ;

galle : campement ou résidence ;

garso : éclaireur

gapal : mets obtenu à base de lait de vache et de la farine de mil non cuit ;

gataaje : début des pluies ou pluies précoces (mai-juin) ;

gorgal : le lieu de l'homme viril ;

hoggo : l'enclos

horédji : troupeau de brousse ;

hoore-huDo : la tête de l'herbe (*hoore* = tête et *huDo* = herbe) ;

jam waali : Bonjour ;

jam wurowaali : comment se porte la famille ;

jam sukaabe : Comment se portent les enfants ;

jokol'be : des jeunes en forme (costauds) ;

kaawu : oncle maternel

kamboulan : l'eau issue du lavage du mil ;

kétugol : crème de lait ;

komboïri : la soupe au lait ;

kosam daaniidam : lait caillé ou littéralement « lait qui a dormi » ;

kosam keccam : lait frais consommé tel quel ou mélangé à la farine de mil cuit ou cru ;

ladde : la brousse ;

liptaako : peule invincible ;

maccuBe : esclaves ;

mawdo sukaabè : leader ou chef des bouviers ;

moodibbo (pl. moddibe) : marabout ;

nagge : vache ;

n'ai : les bœufs ;

n'dunngu : saison des pluies ;

néba : beurre en motte ou clarifié ;

neyeenyoobe : les adroits (*nyeenade* = être adroit) ;

nyayle : résidus culturels ;

pulaaku : code de conduite dans la société peule ;

rimude : naître ;

RimaiBe : affranchis ;

sawru : le bâton du bouvier ;

sourédji : troupeau de case ;

suudu : case en paille

sukaa'be : Jeunes ;

tiakuré : petit lait ;

yaayre : mare ;

yaamde : saison des récoltes (octobre-novembre) ;

yomme : résidus de récolte (tiges de céréales) ;

walhai : un parjure, expression pour signifier qu'il dit la vérité ;

wuro (pl. *gure*) : unité résidentielle composé du chef de famille, de ses épouses, de ses enfants et parfois des amis ou parents et des bouviers salariés ;

zaakat : charité

Tableau 33 : superficie (en hectare) des zones pastorale et agricole et par centre d'appui

Centre d'Appui	Zone pastorale	Zone agricole	Total
Bané	16 402	21 460	37 862
Bittou	22315	26100	48 415
Dimtenga	21516	12 005	33 521
Lalgaye	20117	14 107	34 224
Sawenga	14 650	31328	45 978
Total	95 000	105 000	200 000

Source : STATISTIKA, (2002)

Grille d'entretien individuel adressée aux personnes ressources de l'administration

1 – Identification : nom ; prénom, profession

2 – avez-vous des activités avec les éleveurs de la Nouhao ?

3 – Si oui, quels types d'activités ? Si non, pourquoi ?

4- Quels types de relations aviez-vous avec les éleveurs durant le financement des activités d'élevage ?

3 – Quelle est votre appréciation des activités conduites de nos jours ? Et il y a de cela 10 ans au moins ?

5 – Quelles sont les difficultés rencontrées avec les éleveurs de la zone pastorale ?

6 – Quelles sont les solutions ? Quelles étaient les solutions il y a de cela 10 ans au moins?

7 – Comment sont résolus les conflits avec l'administration ?

8 – Y a-t-il des éleveurs qui ne transhument hors de la zone pastorale ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?

9 – quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la zone pastorale ?

Grille d'entretien individuel adressée aux personnes-ressources (responsables des groupements d'éleveurs de la zone pastorale

1 – Identification : nom : prénom âge :

Groupe ethnique :venant d'où : niveau d'instruction :

Nombre de femmes et d'enfants ::

2 – Composition du ménage :

3 – Depuis quand êtes – vous arrivé dans ce village ?

4 – Depuis quand êtes-vous installé dans la zone pastorale de la Nouhao ?

5 – avez –vous un titre foncier ? Si oui, depuis quand ? Si non, pourquoi ?

6 – Pratiquez – vous la transhumance interne dans la Nouhao ? Si oui, quels sont les mois et les parcours ? Qui transhument avec les animaux ? Tous les animaux transhument ? Si non, quelle partie du troupeau ? Quels sont vos liens de parenté avec le ou les bouviers ?

7- Avez – vous des bovins confiés ? Si oui, par qui ? Si non, pourquoi ?

8 – Pratiquez – vous la transhumance hors de la Nouhao ? Si oui, quelles sont vos motivations ? L'organisation ? Les parcours ? Le mois de départ et le retour ? Les relations ? Les conflits et les natures ? Les solutions ? Les natures des conflits sont-elles les mêmes depuis 10 ans ?

9– Apprécier la transhumance de nos jours et celle pratiquée il y a de cela 10 ans : organisation, parcours, durée, relations, conflits, solutions, nombre d'animaux, nombre de bouviers

10– Si non transhumance hors de la Nouhao, pourquoi ?

11 – En dehors des pâturages naturels, comment alimentez –vous vos bovins ?

12 – Pratiquez- vous la culture fourragère ? Si oui, depuis quand ? Si non, pourquoi ?

13 –Existe-t-il des éleveurs de la Nouhao qui ne quittent pas la zone pastorale ? Si oui, pourquoi ?

14 – Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la Nouhao et vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ?

Grille d'entretien individuel adressée aux associations des femmes et des animatrices de la Nouhao

- 1 – Identification : nom ; prénom, âge, niveau d'instruction, nombre d'enfants scolarisés, alphabétisés, école coranique
- 2 – Etes-vous installés depuis quand ? D'où avez-vous quitté ? Nombre de coépouse ?
- 3 – Avez-vous déjà fait la transhumance ? Si oui, quand : durant le financement des activités ou après et quelles étaient les causes ?
- 4- Comment est l'organisation, les parcours, mois de départ et de retour, les relations, les conflits, les solutions ? Et cela il y a plus de 10 ans ? Qui sont les bouviers ?
- 5 – Qui traite les vaches ? Si vous, combien de vaches par jour et la quantité en saison des pluies ? Le nombre de vaches et la quantité en saison sèche ?
- 7 – Appréciez la quantité et la qualité du lait il y a de cela 10 ans.
8. Appréciation de vos activités pendant le financement de la FAO et celles réalisées actuellement.
9. Votre opinion sur la transhumance actuelle et il y a dix ans.
10. Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la zone pastorale ?
11. Qu'est-ce qui pourrait conduire les éleveurs à se sédentariser dans la zone pastorale ?

Grille d'entretien individuel adressée aux agriculteurs dans la vallée de la Nouhao

- 1 – Identification : nom : prénom : âge : ... niveau d'instruction :
- 2 – Composition de la famille : nombre de femmes : ... et enfants : et les actifs :
- 3 – Êtes- vous autochtone ? si non d'où êtes- vous venu ?
- 4 – Depuis quand êtes-vous installé dans la zone agricole de la Nouhao ?
- 5 – Avez- vous des animaux ? Inventaire du cheptel ? avez – vous des bœufs de trait ? sont-ils confiés après les récoltes ? et à qui ?
- 6 – Pratiquez –vous l'élevage des bovins ? sont – ils confiés et à qui ?
- 7 – Que donnez – vous aux éleveurs qui gardent vos animaux ?
- 8 – Quelles sont vos relations avec les éleveurs de la zone pastorale ?
- 9 – Existe-t –il un contrat de fumier ? si oui quels types d'éleveurs et quelle est la durée ? Si non, pourquoi ? y en avait –il avant ?
- 10 – Quels étaient les types de relations qui existaient entre vous et les éleveurs de la zone pastorale sous le financement des activités ?
- 11 – Quelles difficultés rencontrées avec les éleveurs de la Nouhao ? quelles sont les solutions et quelles sont vos propositions ?

Grille d'entretien individuel adressée aux éleveurs de la zone pastorale (chefs de famille)

I. Identification

- 1 ;-Nom : Prénoms : Date d'installation dans la zone pastorale : Groupe ethnique : Age :.....
2. Niveau d'instruction : Alphabétisation :.....
3. Est-ce un troupeau familial ? Oui..... non.....
4. Si non, combien de propriétaire ?.....Est-ce des éleveurs ? Oui.....non.....
5. Est-ce des agriculteurs ? Oui..... non.....ou des éleveurs et des agriculteurs ? Oui....Non.....
6. Lien de parenté avec le ou les propriétaire (s) du troupeau et durée de confiage :.....
7. Nombre d'année d'expérience dans le métier de bouvier :.....
8. Le ou les propriétaires sont-ils résidents de la zone pastorale ?.....Si, non préciser :
9. Formations reçues : visites d'expériences :

II. Organisation

- 1 .Avez-vous pratiqué la transhumance depuis votre installation en dehors de la zone pastorale : Si non, pourquoi ? :
2. Si oui, depuis le début d'installation (préciser) :....
3. Comment la transhumance était organisée ?
4. Comment les parcours étaient identifiés ?
5. Quels étaient les sites d'accueil ?
6. Ont-ils changé ? Oui non :
7. Si oui, à quelle fréquence ?
8. La transhumance était individuelle ou collective ?
9. Si collective, depuis quand ? et pourquoi ?
10. Combien de bouviers se déplaçaient ensemble ? et il y avait combien de troupeau par bouvier ?

11. Quel était l'âge des bouviers ?
12. Quels sont les équipements matériels, les aliments et les moyens financiers que vous emportiez ?
13. Y avait-il un chef de bouvier ? Oui non : Si non, pourquoi ?
14. Si oui, comment était-il choisi ? Comment était-il appelé ?
15. Etait-il chef de bouviers pour combien de temps ?
16. Faites-vous des marquages sur les animaux pour les identifier ? Oui Non :
17. Si oui, sur quelle partie du corps ? Si non, pourquoi ?
18. Récits de positifs et/ou négatifs au cours des transhumances

III. Alimentation

1. Pratiquez-vous la culture fourragère ? Oui non :
2. Si non, pourquoi ? :
3. Si oui, quelles cultures et quelle superficie ? :
4. Ces fourrages cultivés sont donnés à quels animaux ? Sont-ils nombreux ? Et pourquoi à ces animaux ? Combien de mois ? Les autres animaux sont nourris comment ?
5. Pourquoi ne pratiquez-vous pas l'élevage intensif ?
6. Pensez-vous que la transhumance va disparaître un jour ? Oui non :
7. Si oui, pourquoi ?
8. Si non, pourquoi ?
9. Va-t-elle diminuer ? Oui non :
10. Si oui, pourquoi ?, Si non pourquoi ?
11. Quelles sont vos propositions pour l'avenir des éleveurs dans la zone pastorale ?

IV. Conduite interne à la zone pastorale

- 1 Le troupeau de conduite est-il familial ou associé à d'autres propriétaires ?
2. Quels sont les secteurs de pâturages des bovins dans la zone pastorale ? Où sont-ils abreuvés ?
3. Quels sont les moments et les heures de pâturages et d'abreuvement ?

4. Y a-t-il des bouviers salariés ? Si oui, le nombre et la rémunération ?.....
5. Quelle est la durée d'embauche des bouviers et combien de fois avez-vous embauché de bouviers ?
6. calendrier annuel des activités pastorales durant les 5 saisons définies par les Peuls et les mois de correspondance en français :

Saisons Activités	<i>Gataaje</i> (Mai à juin)	<i>N'duungu</i> (Juin à septembre)	<i>Yaamde</i> (Octobre à novembre)	<i>Dabbunde</i> (Décembre à février)	<i>Ceedu</i> (Février à mai)
heure de départ des troupeaux de case et de brousse					
activités pastorales (lieux de pâturage et abreuvement)					
transhumance de nuit (lieux et durée)					
retour le matin (quelle heure ?)					
activités extra-pastorales					

V. Relations sociales

1. Avez-vous des liens avec les populations aux alentours de la zone pastorale ? Si oui, lesquels, si, non, pourquoi ?
2. Avez-vous des liens avec les agriculteurs de la zone pastorale ? Oui non :
3. Si oui, lesquels ?Si non, pourquoi ?.....
4. Quels sont les liens qui existent entre vous et ceux qui vous accueillent en période post-récolte dans la zone agricole ? Et le nombre de jours ?

VI. Conduite en dehors de la zone pastorale

A- Interieur du pays

1. Quels sont les sites de parcours ?
2. Quelle est la durée par sites ?
3. Les parcours sont effectués au hasard ou renseignés ?
4. Comment sont identifiés les parcours ?
5. Avez-vous des hôtes ? Oui Non
6. Si oui, ce sont les mêmes et depuis combien d'année ? ou changent-ils et pourquoi ?
7. Si non, pourquoi ?
8. Avez-vous des hôtes avant (préciser la durée) ?
9. Quels sont vos liens de parenté ?
10. Points d'eau gratuits ? Si oui, quelles sources ?

B- Exterieur au pays

1. Pratiquez-vous la transhumance transfrontalière ? Oui non :
2. Si oui, quels pays ? Et comment elle est organisée ?.....
3. Si non, pourquoi ?Avez-vous des hôtes ? Oui Non :
4. Si oui, ce sont les mêmes et depuis combien d'année ? ou changent-ils et pourquoi ?
5. Quels sont vos liens de parenté ?.....
- 6.. Si non, pourquoi ?.....
7. Quelles sont les difficultés rencontrées et les solutions ?.....

VII. Contraintes et solutions dans la zone pastorale

1. Quelles sont les difficultés ?.....
2. Existe-t-il des conflits entre éleveurs dans la zone pastorale ? Oui Non :
3. Si oui, la nature du conflit et comment il est résolu ?.....
4. Qui sont impliqués dans la résolution des conflits ?.....
5. Etes-vous satisfait des résolutions ? Oui non :

6. Si non, votre point de vue :.....
7. Quelle est votre perception de la transhumance ?.....
8. Quelles sont vos propositions pour améliorer l'élevage dans la Nouhao ?.....
9. Quelles seraient vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ?

femmes					
activités extra-pastorales des femmes					
activités extra-pastorales des enfants					

2. Comment appelle-t-on le troupeau laitier en fulfuldé ?

3. Il est conduit au pâturage par qui ?.....

4. Où pâture ce troupeau laitier ? et avant ? Quelle est la distance ? et avant ?....

5. Quelle est votre appréciation des pâturages avant et de nos jours ?.....

III. Relations sociales

1. Avez-vous des liens avec les agriculteurs installés dans la zone pastorale ? oui :non ..

2. Si oui, lesquelles ?

3. Si non, pourquoi ?.....

4. Avez-vous des liens avec les agriculteurs hors de la zone pastorale ? Oui :non.....

5. Si oui, lesquels ?.....

6. Si non, pourquoi ?.....

7. Avez-vous des liens avec les éleveurs peuls habitant en dehors de la zone pastorale ?
Oui :Non.....

8. Si oui, lesquels ?...

9. Si non, pourquoi ?.....

IV. Contraintes et solutions dans la zone pastorale

1. Quelles sont vos difficultés dans la zone pastorale ?.....

2. Quelles sont les causes des conflits ?.....

3. Qui sont impliqués dans la résolution des conflits ?.....
4. Etes-vous satisfait des résolutions ? Oui :non.....
5. Si non, votre point de vue :.....
6. Quelles sont vos propositions pour améliorer l'élevage dans la Nouhao ?.....

Grille d'entretien individuel adressée aux enfants bouviers des éleveurs peuls en zone pastorale

I. Identification

- 1 : Nom : Prénoms : Age :
2. Niveau d'instruction : Alphabétisation :

II. Organisation

1. Avez-vous pratiqué la transhumance depuis votre installation en dehors de la zone pastorale : Si non, pourquoi ? :
2. Si oui, depuis le début d'installation (préciser) :
3. Comment la transhumance était organisée ?
4. Comment les parcours étaient identifiés ?
5. Quels étaient les sites d'accueil ?
6. Ont-ils changé ? Oui non :
7. Si oui, à quelle fréquence ?
8. La transhumance était individuelle ou collective ?
9. Si collective, depuis quand ? et pourquoi ?
10. Combien de bouviers se déplaçaient ensemble ? et il y avait combien de troupeau par bouvier ?
11. Quel était l'âge des bouviers ?
12. Quels sont les équipements matériels, les aliments et les moyens financiers que vous emportiez ?
13. Y avait-il un chef de bouvier ? Oui non : Si non, pourquoi ?
14. Si oui, comment était-il choisi ? Comment était-il appelé ?
15. Était-il chef de bouviers pour combien de temps ?
18. Récits de positifs et/ou négatifs au cours des transhumances

III. Alimentation

1. Pratiquez-vous la culture fourragère ? Oui non :
2. Si non, pourquoi ? :
3. Si oui, quelles cultures et quelle superficie ? :
4. Ces fourrages cultivés sont donnés à quels animaux ? Sont-ils nombreux ? Et pourquoi à ces animaux ? Combien de mois ? Les autres animaux sont nourris comment ?
5. Pourquoi ne pratiquez-vous pas l'élevage intensif ?
6. Pensez-vous que la transhumance va disparaître un jour ? Oui non :
7. Si oui, pourquoi ?
8. Si non, pourquoi ?.....
9. Va-t-elle diminuer ? Oui non :
10. Si oui, pourquoi ?, Si non pourquoi ?.....
11. Quelles sont vos propositions pour l'avenir des éleveurs dans la zone pastorale ?

IV. Conduite interne à la zone pastorale

- 1 Le troupeau de conduite est-il familial ou associé à d'autres propriétaires ?.....
2. Quels sont les secteurs de pâturages des bovins dans la zone pastorale ? Où sont-ils abreuvés ?.....
3. Quels sont les moments et les heures de pâturages et d'abreuvement ?.....
4. Y a-t-il des bouviers salariés ? Si oui, le nombre
5. 6. Calendrier annuel des activités pastorales durant les 5 saisons définies par les Peuls et les mois de correspondance en français :

Saisons Activités	<i>Gataaje</i> (Mai à juin)	<i>N'duungu</i> (Juin à septembre)	<i>Yaamde</i> (Octobre à novembre)	<i>Dabbunde</i> (Décembre à février)	<i>Ceedu</i> (Février à mai)
heure de départ des troupeaux de case et de brousse					
activités pastorales (lieux de pâturage					

et abreuvement					
transhumance de nuit (lieux et durée)					
retour le matin (quelle heure ?)					
activités extra- pastorales					

V. Relations sociales

1. Avez-vous des liens avec les populations aux alentours de la zone pastorale ? Si oui, lesquels, si, non, pourquoi ?
2. Avez-vous des liens avec les agriculteurs de la zone pastorale ? Oui non :
3. Si oui, lesquels ?Si non, pourquoi ?.....
4. Quels sont les liens qui existent entre vous et ceux qui vous accueillent en période post-récolte dans la zone agricole ? Et le nombre de jours ?

VI. Conduite en dehors de la zone pastorale

A- Intérieur du pays

1. Quels sont les sites de parcours ?
2. Quelle est la durée par sites ?
3. Les parcours sont effectués au hasard ou renseignés ?
4. Comment sont identifiés les parcours ?
5. Avez-vous des hôtes ? Oui Non
6. Si oui, ce sont les mêmes et depuis combien d'année ? ou changent-ils et pourquoi ?
7. Si non, pourquoi ?
8. Avez-vous des hôtes avant (préciser la durée) ?
9. Quels sont vos liens de parenté ?

10. Points d'eau gratuits ? Si oui, quelles sources ?

B- Extérieur au pays

1. Pratiquez-vous la transhumance transfrontalière ? Oui non :

2. Si oui, quels pays ?

3. Si non, pourquoi ?Avez-vous des hôtes ? Oui Non :

4. Si oui, ce sont les mêmes et depuis combien d'année ? ou changent-ils et pourquoi ?

5. Quels sont vos liens de parenté ?.....

6.. Si non, pourquoi ?.....

7. Quelles sont les difficultés rencontrées et les solutions ?.....

VII. Contraintes et solutions dans la zone pastorale

1. Quelles sont les difficultés ?.....

2. Existe-t-il des conflits entre éleveurs dans la zone pastorale ? Oui Non :

3. Si oui, la nature du conflit et comment il est résolu ?.....

4. Qui sont impliqués dans la résolution des conflits ?.....

5. Etes-vous satisfait des résolutions ? Oui non :

6. Si non, votre point de vue :.....

7. Quelle est votre perception de la transhumance ?.....

8. Quelles sont vos propositions pour améliorer l'élevage dans la Nouhao ?.....

9. Quelles seraient vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ?

Grille d'observations

1. Le cadre : l'espace, le décor, les objets, le cheptel, les équipements ménagers, les aménagements ;
2. Le moment : période (saison sèche, saison pluvieuse, période de soudure), jour, heure ;
3. Les individus : caractéristiques (sexe, âge, statut), pratiques vestimentaires, pratiques langagières, les expressions ;
4. Les comportements : les activités par sexe et par âge, occupations du temps, l'accueil et l'intérêt pour l'objet de visite ;
5. Les relations : la relation familiale, polie,... entre les membres de famille, les visites reçues, les relations de parenté, de commerce, de travail (accueil d'une mission de recherche)

Transcription des entretiens

a) Personnes ressources interviewées

Une liste des personnes ressources interviewées, selon la date, la localité et la responsabilité, a été dressée. Ces informations sont contenues dans le tableau ci-dessous.

Tableau 34 : Liste des personnes ressources interviewées

N° d'ordre	Date	Nom et prénom	Localité	Responsabilités
Personnes-ressources administratives				
1	13/01/2014	CONGO Seydou	Tenkodogo	Directeur Régional des Ressources Animales
2	13/01/2014	BAGUEMZANRÉ Edmond	Tenkodogo	Responsable de la zone pastorale
3	13/01/2014	BAMBARA Clément	Tenkodogo	Directeur Provincial de l'Agriculture
4	14/01/2014	BÉNAO Félix	Bittou	Préfet de Bittou
5	14/01/2014	MINOUNGOU Judicaël	Bittou	Encadreur départemental des ressources animales
6	14/01/2014	TOÉ Mathieu (*)	Bittou	Responsable Départemental de l'agriculture
7	14/01/2014	PARÉ Dikié Jérôme (*)	Bittou	Technicien Supérieur d'élevage de la zone pastorale de la Nouhao
8	11/03/2014	DJALGA Moumouni	Lalgaye	1 ^{er} Adjoint au Maire
9	11/03/2014	BATIANA Entarès (*)	Lalgaye	Préfet de Lalgaye
Personnes ressources de groupements d'éleveurs				
10	15/01/2014	BARRY Salimata	kiendpalogo	Présidente du groupement féminin. Watinooma
11	15/01/2014	DIALLO Ramata	kiendpalogo	Secrétaire du groupement féminin Watinooma
12	15/01/2014	DIALLO Fatimata (*)	kiendpalogo	Vice-Présidente du groupement féminin Watinooma
13	16/01/2014	DIALLO Soumaïla	kiendpalogo	Président du groupement Pend-Wend
14	16/01/2014	DIALLO Issaka	kiendpalogo	Membre du groupement Naweli

				N'gara
15	16/01/2013	DIALLO Ali	kiendpalogo	Président du groupement Mouyat Rimata
16	16/01/2014	SONDÉ Mala	Ganwèga	Président du groupement Djanwané
17	17/01/2014	El Hadji SONDE Saïdou	Kankanmogré	Membre du groupement Zems-taaba
18	17/01/2014	SONDÉ Abdourasmané	Signoghin	Président de l'Union départementale des éleveurs
19	17/01/2014	SIDIBÉ Boureima	Signoghin	Président du groupement Wendémi Allah
20	17/01/2014	SONDÉ Moumouni	Signoghin	Membre du groupement d'éleveur
21	18/01/2014	BANDÉ Issaka	Signoghin	Membre du groupement Wendémi Allah
22	18/01/2014	GUIAO Béral	Signoghin	Membre du groupement Wendémi Allah
23	18/01/2014	BARRY Habssa	Signoghin	Trésorière du groupement féminin Wend -waoga
24	18/01/2014	DIALLO Maïmouna	Signoghin	Membre du groupement féminin wend-Waoga
25	27/01/2014	DIALLO Idrissa	Nazé	Membre du groupement d'éleveur
26	27/01/2014	BARRY Mahamoudou	Nazé	Membre du groupement d'éleveur
27	27/01/2014	DIALLO Belko	Nazé	Membre du groupement d'éleveur
28	28/01/2014	DIALLO Yobi	Nazé	Membre du groupement d'éleveur
29	28/01/2014	DIALLO Mahamoudou	Nazé	Membre du groupement d'éleveur
30	28/01/2014	BARRY Tasséré	Pathin	Membre du groupement d'éleveur
31	28/01/2014	DIAO Amadou	Hortogou	Membre du groupement d'éleveur
32	11/03/2014	BARRY Boureima (*)	Lalgaye	Membre du groupement d'éleveur

N.B. :

- Le symbole (*) devant le nom des personnes ressources sont celles que j'ai choisies pour transcrire les entretiens ;
- Les éleveurs qui sont membres de groupements ont été sélectionnés en tenant compte du critère d'ancienneté dans la zone pastorale (ils ont au moins soixante ans).

b) Transcription des entretiens de quelques personnes ressources

La transcription des entretiens a été réalisée avec quelques personnes ressources issues de la liste ci-dessus.

b.1) Entretien avec Boureima BARRY, personne ressource du groupement d'éleveur

Il réside au Centre d'Appui de Lalgaye, et fait partie des anciens résidents de la zone pastorale, L'entretien s'est déroulé à la ferme de l'éleveur dans le village de Nassièga, le 11 mars 2014. D'une durée d'une heure quarante-cinq minutes (1h 45 mn). Il eut lieu dans la cour à côté de sa case. Ses enfants et quelques voisins ont assisté à l'entretien.

Il a été réalisé en *mooré* (langue des *Mossé* maîtrisée par les Peuls) et j'ai fait la traduction en français. Lorsque l'on s'adresse à un Peul en entretien, le tutoiement est plus préféré que le vouvoiement, et réciproquement, l'intervieweur est également tutoyé. Par conséquent, j'emploierai le pronom « tu » au lieu du pronom « vous ».

Début de l'enregistrement

1- Sidonie OUOBA-IMA (S.O.I.) : Je vais procéder à un enregistrement de nos conversions, m'autorises-tu à le faire ?

2- Boureima BARRY (B.B.) : (rires accompagnés de signes de gênes) ... Ah bon ! Tu peux le faire !

3- S.O.I. : Quelle est ton identité ?

4- B.B. : Je suis éleveur à la *Nouhao*, né le /01/01/1972 à Nassièga, résident au centre d'appui de Lalgaye

5- S.O.I. : Quelle est ta province d'origine et ton niveau d'instruction ?

6- B.B. : *Walaï* ! Je suis originaire de la province du Kouritenga et je n'ai pas été scolarisé mais j'ai bénéficié d'une alphabétisation en *fulfuldé*.

7-S.O.I. : Quelle est la composition de ta famille ?

8- B.B. : [présentation de quelques membres de la famille présents durant mon passage pour l'entretien. Avec quelques hésitations, il commence par ses épouses en citant ainsi que leur âge]: Bibata âgée de 40 ans, Saouda âgée de 38 ans et Raïnatonu âgée de 26 ans. J'ai 17 enfants dont Issa BARRY âgé de 25 ans, Daouda BARRY âgé de 21 ans et Donto BARRY âgé de 17 ans. Ses propres enfants sont les bouviers et se nomment Issouf BARRY âgé de 23 ans et Hama BARRY âgé de 21 ans.

9- S.O.I. : Depuis quand es-tu arrivé dans ce village ?

10- B.B. : En vérité, je suis né à Tenkodogo et c'est en 1985 que je suis venu dans la zone pastorale avec mon père. Il est décédé en 2008 et j'ai pris la responsabilité de la famille. Ce

n'était pas facile, mais avec le soutien de mes frères et mes femmes, nous avons pu gérer la ferme et les animaux dans la zone pastorale.

11- S.O.I. : Depuis quand tu es installé dans la zone pastorale de la *Nouhao* ?

12- B.B. : Huum ! En réalité, depuis l'installation de mon père, ça fait 29 ans que ma famille réside dans la zone pastorale. Je suis le dernier enfant et c'est moi qui hérite de la gestion de la ferme.

13- S.O.I. : as-tu un titre foncier ? Si oui, depuis quand ? Si non, pourquoi ?

14- B.B. : Walaï, en vérité, en vérité, je n'ai pas encore obtenu le titre foncier. Aucun éleveur de la zone pastorale ne détient un titre foncier. Nous, les éleveurs avons poursuivi les responsables de la zone pastorale, la mairie de Tenkodogo et le service de l'élevage, mais nous n'avons pas encore eu un papier officiel pour prouver que je suis propriétaire de la ferme dans laquelle je suis installé. J'ai fait la demande du titre foncier plusieurs fois et il n'y a pas de suite favorable.

15 - S.O.I. : Pratiquez-vous la transhumance interne dans la *Nouhao* ? Si oui, quels sont les mois et les parcours ?

16- B.B. : Oui, je pratique la transhumance interne dans la zone pastorale de la *Nouhao*. Mais, après les récoltes, en saison sèche froide *dabbundé* tous les troupeaux valorisent collectivement les résidus de culture, indifféremment du propriétaire de la parcelle. Ils pâturent ensuite dans les bas-fonds et dans les camps pendant la post-récolte dans les zones agricoles. Durant la saison sèche chaude, *ceedu*, les animaux connaissent une période de pénurie alimentaire liée à l'insuffisance du fourrage naturel ainsi que l'insuffisance d'eau en zone pastorale. Dans les cas où les bas-fonds sont taris, le bétail doit partir en transhumance vers d'autres sites de parcours dans la région du Centre-Est et parfois vers les pays frontaliers.

D'autres, par mesure de sécurité, ou ceux gardés par les enfants, continuent à pâturer sur les espaces affectés collectivement aux éleveurs. À cette époque de soudure alimentaire, les bouviers exploitent les feuilles d'arbres fourragers qu'ils émondent. Dès le retour des premières pluies entre mai/juin, *Gataaje*, les animaux peuvent bénéficier des premières repousses de la végétation en se déplaçant avec les bouviers vers le Sud de la zone pastorale.

17- S.O.I. : Qui transhument avec les animaux ?

18- B.B. : C'est moi ainsi que les enfants qui nous déplaçons avec les animaux dans les pâturages de la zone pastorale et dans la brousse hors de la *Nouhao*.

19- S.O.I. : Tous les animaux transhument ? Si non, quelle partie du troupeau ?

20- B.B. : Euh, en vérité, les animaux sont répartis en deux lots : le premier lot constitue le troupeau laitier et il transhume avec les jeunes enfants dans les pâturages de la zone pastorale dans la journée. C'est moi qui pratique la transhumance nocturne avec ce troupeau dans le pâturage collectif de la vallée de la *Nouhao* non loin des fermes car les animaux n'ont pas suffisamment brouté l'herbe dans la journée avec les enfants. Actuellement, les enfants pratiquent mal la conduite des animaux et ils ne profitent pas suffisamment des fourrages disponibles dans la vallée de la *Nouhao*.

21- S.O.I. : Quels sont vos liens de parenté avec le ou les bouviers ?

22- B.B. : Waläi, les bouviers sont mes propres enfants

23- S.O.I. : Avez – vous des bovins confiés ? Si oui, par qui ? Si non, pourquoi ?

24- B.B. : Waläi, euh ! Sincèrement, je n'ai pas d'animaux qui m'ont été confiés. Tous les animaux appartiennent aux membres de ma famille, mes enfants, mes épouses et moi. Mes frères avaient leurs bovins dans le troupeau, mais ils ont tout repris. D'ailleurs, c'est mieux car les responsables de la zone pastorale, interdisent aux éleveurs de prendre des animaux qui ne leur appartiennent pas. Nous devons être le propriétaire des animaux afin de permettre aux animaux de bien profiter des fourrages de la zone pastorale.

25- S.O.I. : Pratiquez – vous la transhumance hors de la *Nouhao* ? Si oui, quelles sont vos motivations ?

26- B.B. : Oui, vraiment, je pratique la transhumance en dehors de la zone pastorale car les aliments ne comblent pas les besoins alimentaires des animaux en saison sèche. Il y a la dégradation de l'environnement due aux activités anthropiques telles que l'émondage des arbres, la coupe abusive du bois et les feux de brousse récurrents. Il y a aussi l'exploitation artisanale de l'or dans la zone pastorale qui pollue l'eau, avec les produits chimiques. Les fourrages à proximité de ces sites d'or sont en qualité et en quantité suffisantes mais l'accessibilité est difficile à cause des trous non bouchés par les orpailleurs. Je ne pratique pas non plus les cultures fourragères car les semences ne sont pas disponibles. Je ne peux pas nourrir les animaux avec les sous-produits agro-industriels car le sac coûte cher et les animaux sont nombreux. Il y a un accroissement des effectifs du cheptel bovin grâce au traitement sanitaire, la pratique de confiage et l'exploitation des pâturages par d'autres éleveurs non- résidents. L'augmentation des effectifs du cheptel entraîne une concurrence dans l'exploitation des fourrages qui est une source de conflits. Il y a également l'insuffisance d'eau pour l'abreuvement des animaux en saison sèche. Le nombre des sources d'eau est très insuffisant et il n'y a pas véritablement un bon entretien des équipements hydrauliques (les pompes) et, enfin, il y a aussi, la baisse et l'irrégularité de la pluviométrie dans le temps et dans l'espace qui entraîne le tarissement des mares.

27- S.O.I. : Comment tu t'organises pour partir en transhumance ?

28- B.B. : En réalité, les préparatifs s'effectuent à deux niveaux par moi-même ou par le *garso* ou l'éclaireur en recherchant les informations avant d'aller en transhumance. Différentes sources sont utilisées telles que les marchés, les réunions, les médias, les services d'élevage, les organisations d'éleveurs, etc. La prospection des sites de transhumance est un préalable aux déplacements. Ce travail est réalisé généralement par un éclaireur. Si je dispose déjà des hôtes dans les sites d'accueil, j'utilise le téléphone pour faire la prospection. Les informations collectées sur les zones d'accueil portent principalement sur la quantité et la qualité de pâturages, les différentes sources d'abreuvement, les maladies, les pistes d'accès aux ressources naturelles, l'existence des conflits et leur fréquence, la présence ou non des bandits, la présence d'animaux sauvages, les agressions physiques, etc. Dans mon Centre d'Appui, quatre à cinq bouviers de concessions différentes se réunissent et partent au même moment. L'objectif de ces

regroupements est, qu'en cas de problèmes, nous puissions se défendre. Après la prospection des itinéraires de parcours et des sites d'accueil, je procède à la vaccination des bovins et je fais ma déclaration en prenant procureur le certificat de transhumance interne au Burkina Faso. Ensuite, je rassemble les matériels et les équipements nécessaires pour partir en transhumance. L'argent issu de la vente des moutons et des chèvres me permet de réaliser les dépenses liées à la transhumance.

29- S.O.I. : Quels sont les mois de départ et le retour et les parcours ?

30- B.B. : Euh, ça dépend, s'il a bien plu durant l'hivernage, c'est au mois de mars que les enfants et moi partons vers la partie Est de la *Nouhao* dans le pays des *Bissa* pour la recherche de pâturages et d'eau. Les sites de parcours sont Ouargaye, Ouâda, Lèda, Garango, Nakambé.

31- S.O.I. : Et quel est le mois de retour ?

32- B.B. : Le retour est généralement prévu au mois de mai.

33- S.O.I. : En début mai ou en fin mai ?

34- S.O.I. : Quelles sont les relations que tu entretiens avec les agriculteurs au cours de la transhumance ?

35- B.B. : Les relations diffèrent selon qu'ils soient mes hôtes ou non. S'il est mon hôte, les enfants et moi, habitons chez lui, les animaux pâturent dans ses champs et l'eau de son puits. Ses épouses nous préparent à manger. Nos animaux fument leurs champs par les déjections et nous leur offrons du lait de vaches. Au bout de trois ans, nous pouvons leur offrir un taurillon. S'ils ne sont pas nos hôtes, nous venons en groupe avec les autres bouviers et nous campons dans le village à proximité des habitations.

36- S.O.I. : Et les conflits existent-ils et quelle est la nature ?

37- B.B. : Il y a des conflits avec les agriculteurs et ils sont à l'origine des dégâts de culture dans les champs des paysans. Avec la culture du coton, les paysans récoltent tardivement. Il en a qui trainent dans le ramassage des récoltes dans les champs.

38- Des récoltes jusqu'au mois de mars ?

39- B.B. : Non, au fait, s'il ne pleut pas bien, nous partons vite au mois de novembre ou décembre en transhumance. En saison des pluies, les conflits avec les paysans dans la vallée de la *Nouhao* sont les dégâts dans les champs, occupation des couloirs pour l'accès aux points d'eau et les bas-fonds par les maraîchers.

40- S.O.I. : Lorsqu'il y a conflit, quelles sont les solutions ?

41- B.B. : Lorsqu'il y a des dégâts de culture qui ne sont pas graves (piétinement ou broutage de quelques pieds de culture), les parties en conflit s'entendent à l'amiable sans frais ou moyennant une compensation convenue d'accord parties. Si les deux parties ne parviennent pas à s'entendre, le conflit est porté devant une commission villageoise avec le chef de village et du chef de terre pour une solution à l'amiable. Au cas où cette instance, au niveau villageois ne parvenait pas à résoudre le conflit, on fait appel au préfet, aux agents d'encadrement (élevage et agriculture), au chef de la zone pastorale et à la gendarmerie. Mais dans tous les cas, c'est chaque fois en faveur des paysans car nous payons des amendes à chaque dégât des cultures.

42-S.O.I. : Les natures des conflits sont-elles les mêmes depuis 10 ans ?

43- B.B. : La nature des conflits n'a pas changé mais les conflits ont pris beaucoup de l'ampleur et les conséquences sont devenues graves. C'est surtout les dégâts des animaux dans les champs, le débordement des parcelles de culture dans la zone pastorale et les vols des animaux. Les conflits étaient résolus à l'amiable, de nos jours, ce sont des amendes à payer aux paysans.

44- S.O.I. : Ton appréciation sur la transhumance de nos jours et celle pratiquée il y a de cela 10 ans : organisation, parcours, durée, relations, conflits, solutions, nombre d'animaux, nombre de bouviers

45- B.B. C'est vrai, hum ! Avant, il y avait beaucoup de fourrages, aujourd'hui, il y a une diminution des ressources naturelles due aux changements climatiques, les actions anthropiques, l'extension des surfaces de culture, l'augmentation des effectifs animaliers et les conflits récurrents. Le troupeau bovin était associé aux petits ruminants en transhumance et atteignant 100 têtes. Il y avait la vaine pâture des animaux dans les champs des agriculteurs et les tiges de céréales étaient laissées au champ. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs étaient résolus à l'amiable. La distance des parcours ne dépassait pas 30 kilomètres et le coût de la mobilité pouvait atteindre 50 000 francs CFA. Il y avait peu de vols et de pertes d'animaux. Le gardiennage était relaxe et on ne se plaignait pas de faim car les arbres en brousse avaient beaucoup de fruits. Les enfants partaient en transhumance avec son jeune frère. Aujourd'hui, il y a une augmentation des effectifs des bovins et les agriculteurs ne confient plus leurs bovins aux Peuls car ils sont devenus des éleveurs. La réduction des espaces de pâture et l'occupation des pistes à bétail. La surveillance des animaux est devenue rigoureuse et exige une conduite par des adultes. La pratique de l'élevage requiert des moyens financiers suffisants pour l'alimentation et les soins des animaux, la rémunération du bouvier salarié, le paiement des taxes et des amendes à la suite aux dégâts dans les champs. Il y a également la détention obligatoire d'un certificat de transhumance, la pratique des fourrages cultivés et l'utilisation de sous-produits agro-industriels. Le coût élevé de la mobilité et les conflits sont devenus récurrents entre éleveurs et agriculteurs suivis parfois de morts d'hommes. Nous, les éleveurs, nous passons notre temps au cours des transhumances à payer des amendes aux paysans, aux forestiers. En plus, ce qui est grave, c'est le désintérêt de la pratique de mobilité par les jeunes, ils ne pratiquent pas convenablement la vocation du métier de bouvier. Les contraintes rencontrées dans la transhumance et le désintérêt des jeunes pour ce métier n'augurent pas d'un bon avenir pour le système d'élevage transhumant, il risque de disparaître, surtout que les textes élaborés ne sont pas appliqués par l'État.

46- S.O.I. : En dehors des pâturages naturels, comment alimentes-tu tes bovins ?

47- B.B. : Walaï, en vérité en vérité, les animaux sont nourris à base de résidus de cultures et des sous-produits agro-industriels pour le troupeau laitier. Plus des deux tiers de l'effectif du cheptel bovin, consomment les fourrages naturels.

48 S.O.I. : Existe-t-il des éleveurs de la *Nouhao* qui ne quittent pas la zone pastorale ? Si oui, pourquoi ?

Oui, il y a certains éleveurs qui ne quittent pas la zone pastorale, peut-être qu'ils ont les moyens de nourrir les animaux dans la zone pastorale.

49 – S.O.I. : Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la *Nouhao* ?

50– B.B. : C'est d'abord réparer les pompes et augmenter leur nombre, planter des arbres pour améliorer les pâturages naturels. Ils sont dégradés, notamment en saison sèche, à cause des passages répétés des feux de brousse, la forte pression du bétail et la régression de la pluviométrie. Nous voulons des barrages car l'abreuvement est facile pour les animaux et moins fatigant pour nous les éleveurs. Il y a aussi l'obtention des titres de jouissance dans la zone pastorale et la sécurisation de la zone pastorale ainsi que la fermeture du site d'or. Il faut que l'État nous apporte un appui technique et financier dans l'amélioration de l'alimentation du bétail en nous dotant des équipements pour la coupe et la conservation du foin, des magasins de fourrages et des semences fourragères. Il y a aussi la facilité d'accès aux produits vétérinaires et à moindre coût ainsi que les sous-produits agro-industriels.

51 S.O.I. : Quelles sont vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ?

52– B.B. : Ah ! *Walaï* ! Les fourrages et l'eau, si nous les éleveurs avons suffisamment le fourrage et l'eau disponible en toute saison dans la zone pastorale, nous n'allons plus pratiquer la transhumance.

53– S.O.I. : C'est vrai ?

54– B.B. : *Walaï* ! La pratique de la transhumance est fatigante pour nous les éleveurs et les animaux, avec les changements climatiques, il fait très chaud et il faut faire de longues distances pour trouver de fourrages et d'eau, sans oublier les conflits avec les marâchers à la suite des dégâts dans les parcelles Nous les éleveurs passons notre temps à payer des amendes aux agriculteurs, souvent, il y a des affrontements suivis de morts d'hommes ou des blessés.

b.2) Entretien avec Fatimata DIALLO, personne-ressource de groupement d'éleveur

Elle réside au Centre d'Appui de Bittou est vice-Présidente du groupement féminin *Watinooma*. L'entretien s'est déroulé à la ferme dans le quartier kiendpalogo, le 15 janvier 2014, d'une durée de deux heures (2 h) environ. Il eut lieu dans la cour sous le hangar proche de sa maisonnette. Ses enfants ont assisté à l'entretien.

Il a été réalisé en *mooré* (langue des *Mossé* maîtrisée par les femmes peules) et j'ai fait la traduction en français. Le tutoiement est aussi utilisé pour les femmes peules par conséquent, j'emploierai le pronom « tu » au lieu du pronom « vous ».

Début de l'enregistrement

- 1- Sidonie OUOBA-IMA (S.O.I.) : Je vais procéder à un enregistrement de nos conversions, m'autorises-tu à le faire ?
- 2- Fatimata DIALLO (F.D.) : Aaah ! (rires accompagnés de signes de gênes) ... Est-ce que je pourrai bien parlé !
- 3- S.O.I. : C'est facile ! Tu fais comme s'il n'y a pas d'enregistrement !
- 4- F.D. : Aïyoo ! C'est d'accord !
- 5- S.O.I. : Quelle est ta province d'origine et ton niveau d'instruction ?
- 6- F.D. : Aïyoo ! Je suis originaire de la province du Kouritenga et je n'ai pas été scolarisée mais j'ai bénéficié d'une alphabétisation en fulfuldé. Je réside dans la zone pastorale avec mon mari et mes enfants.
- 7-S.O.I. : Quelle est la composition de ta famille ?
- 8- F.D. : j'ai une coépouse et nous avons neuf enfants dont quatre qui ont un âge compris entre 0 et 5 ans, 5 enfants ayant un âge variant de six à dix-neuf ans. Il y a huit enfants qui fréquentent l'école coranique. Il y a aussi le neveu de mon mari qui a une épouse et deux enfants (7 et 3 ans).
- 9- S.O.I. : Depuis quand habites-tu dans la zone pastorale de la *Nouhao* ?
- 10- F.D. : En vérité, je réside dans la zone pastorale il y a 27 ans.
- 11- S.O.I. : Ton mari a-t-il un titre foncier ? Si oui, depuis quand ? Si non, pourquoi ?
- 12- F.D. : *Walaï*, en vérité, en vérité, il n'a pas encore obtenu le titre foncier. Aucun éleveur de la zone pastorale ne détient un titre foncier. Il a constitué plusieurs fois les dossiers de demande de titre de jouissance sans une suite favorable.
- 13 - S.O.I. : Pratiquez – vous la transhumance interne dans la *Nouhao* ? Si oui, quels sont les mois et les parcours ?
- 14- F.D. : Oui, mon époux et les enfants pratiquent la transhumance dans la vallée de la *Nouhao*. Lorsqu'il n'y a pas beaucoup de fourrages et d'eau en saison sèche, ils vont dans les autres centres d'appui, en particulier à Ganwèga, yandé, Wandé, Mogandé et Sougrenooma

ainsi qu'en dehors de la zone pastorale avec le troupeau de brousse. Le troupeau laitier pâture à l'intérieur de la zone pastorale dans les champs et les pâturages de la brousse.

15- S.O.I. : En saison sèche, c'est précisément quel mois ?

16- F.D. : C'est au mois de mars et surtout au mois d'avril.

17- S.O.I. : Avez – vous des bovins confiés ? Si oui, par qui ? Si non, pourquoi ?

18- F.D. : Euh, huum ! Les animaux sont la propriété de la famille. Comme c'est mon époux qui gère tous les animaux, je ne sais pas s'il y a des animaux confiés.

19- S.O.I. : Pourquoi ils pratiquent la transhumance hors de la *Nouhao* ?

20- F.D. : C'est parce que les aliments et l'eau sont insuffisants. Le nombre de pompes sont insuffisants et le débit des pompes sont très faible ce qui fait que l'attente dure à la pompe et puis, il y a beaucoup de disputes entre nous les femmes à la pompe. Les pompes sont aussi en panne et il n'y a pas d'entretien des pompes car il y a des familles qui refusent de cotiser. Il y a aussi beaucoup de tensions avec les agriculteurs et pour éviter cela, ils partent ailleurs dans d'autres villages de la province.

21- S.O.I. : Quels sont les villages ?

22- F.D. : Les villages sont Garango, Yargatenga et Tenkodogo.

23-S.O.I. : Quels sont le mois de retour de transhumance ?

24- F.D. : Le retour est parfois au début du mois de mai ou mi-mai selon les familles.

25- S.O.I. : Précisément, pour ta famille, précisément, c'est quel mois ?

26- F.D. : Aiyoo ! Rires ... C'est généralement en début mai que les enfants reviennent avec les bovins dans la zone pastorale.

27- S.O.I. : Quelles sont les relations que tu entretiens avec les agriculteurs dans la zone pastorale ?

28- F.D. : Avec les agriculteurs, on échangeait le lait contre céréales, mais aujourd'hui on doit acheter avec l'argent. On ne prend plus leurs animaux pour élever car il y a des disputes. Lorsque les fourrages et l'eau diminuent en saison sèche, les animaux sont conduits en zone agricole.

29- S.O.I. : Est-ce que les femmes des paysans et toi entretenez des relations sociales ?

30- F.D. : Oui, on se fréquente, s'il y a des évènements heureux ou malheureux et qu'on m'informe, je participe. Il y a des femmes peules et *mossé* ou *bissa* qui sont de très bonnes amies.

34- S.O.I. : Et les conflits existent-ils et quelle est la nature ?

35- F.D. : Il y a des conflits avec les agriculteurs et ils sont à l'origine des dégâts de culture dans les champs des paysans. Avec la culture du coton, les paysans récoltent tardivement. Il en a qui traînent dans le ramassage des récoltes dans les champs. Il y a aussi les pertes ou les vols d'animaux qui sont des sources de tensions.

36- S.O.I. : Lorsqu'il y a conflit, quelles sont les solutions ?

37- F.D. : Lorsqu'il y a des dégâts de culture, les éleveurs et les agriculteurs s'entendent à l'amiable ou bien les éleveurs payent des amendes. Actuellement, ce sont surtout les amendes que les éleveurs payent aux agriculteurs.

38-S.O.I. : Les natures des conflits sont-elles les mêmes depuis 10 ans ?

39- F.D. : La nature des conflits n'a pas changé mais les conflits ont pris beaucoup de l'ampleur et les conséquences sont devenues graves. C'est surtout les dégâts des animaux dans les champs, et les vols des animaux. La pâture des animaux était libre avant et de nos jours, le déplacement des animaux exige une surveillance rigoureuse pour éviter les dégâts dans les champs ou les pertes d'animaux.

40- S.O.I. : En dehors des pâturages naturels, comment alimentes-tu tes bovins ?

41- F.D. : Aïyoo ! Les animaux sont nourris à base de résidus de cultures et des sous-produits agro-industriels pour le troupeau laitier. Les animaux de brousse consomment les fourrages naturels. Les aliments consommés selon les périodes de l'année ont des effets sur le lait des vaches.

42- .O.I. : Que veux-tu dire ?

43- F.D. : Avant, lorsque les animaux broutaient les pâturages naturels, le lait des vaches était épais et contenait beaucoup de crème. Actuellement, le lait de vaches est léger et peu crémeux car les pâturages sont pauvres. C'est le lait en saison sèche qui est meilleur, épais, crémeux et résistant à la faim. La crème est de couleur jaune et de bonne qualité pour la fabrication du savon. Alors que celui de saison des pluies est léger et de couleur blanchâtre à cause de la présence d'eau contenue dans les plantes. Le savon fabriqué à partir de ce lait n'est pas de bonne qualité. Et aussi, ce lait ne rassasie pas.

44 S.O.I. : Existe-t-il des éleveurs de la *Nouhao* qui ne quittent pas la zone pastorale ? Si oui, pourquoi ?

45- F.D. : Oui, il y a certains éleveurs qui ne quittent pas la zone pastorale car ils n'ont pas beaucoup d'animaux et aussi de la main d'œuvre.

46 – S.O.I. : Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la *Nouhao* ?

47- F.D. : Augmenter les pompes et planter des arbres pour améliorer les pâturages naturels. Ils sont dégradés, notamment en saison sèche, à cause des feux de brousse, la forte pression du bétail et l'insuffisance des pluies. Réduire le coût des sous-produits agro-industriels et lutter contre la coupe abusive du bois et les attaques des bandits

48- S.O.I. : Quelles sont vos conditions de sédentarisation dans la zone pastorale ?

49- F.D. : Aïe ! Les fourrages et l'eau, Si les éleveurs ont suffisamment du fourrage et d'eau en toute saison dans la zone pastorale, les éleveurs ne vont plus pratiquer la transhumance. Nous avons besoin également des titres fonciers, ce qui nous encourage à investir dans la zone pastorale

50- S.O.I. : Quelle est ton dernier mot ?

51- F.D. : Avoir des aliments variés en quantité et en qualité pour les bovins afin de disposer du lait en toute saison. Cela permettra aux femmes d'augmenter leurs revenus.

b.3) Entretien avec Dikié Jérôme PARÉ personne-ressource de l'administration

Il est Technicien Supérieur d'élevage à la zone pastorale de la *Nouhao* et réside à Bittou, L'entretien s'est déroulé le 14 janvier 2014. D'une durée d'une heure (1h). Il eut lieu dans son domicile. Il a été réalisé en français et il totalise 20 ans de service dans la zone pastorale. Le vouvoiement est utilisé pour exprimer la marque de politesse, par conséquent, j'emploierai le pronom « vous » contrairement au pronom « tu » utilisé avec les Peuls.

Début de l'enregistrement

1- Sidonie OUOBA-IMA (S.O.I.) : Puisse-je procéder à un enregistrement de nos conversions ?

2- Dikié Jérôme PARÉ (D.J.P.) : je ne suis pas très bien préparé, parce que...mais, ça va aller !

3- S.O.I. : Ah non non, moi j'ai quelques questions et...

4- D.J.P. Ah ! On n'aime pas trop que ça se rapproche de l'entretien journalistique. On préfère que ce soit une conversation assez habituelle. Mais, c'est bien ! Ça peut aller !

5- S.O.I. : C'est-à-dire que ça va me servir de matériau de travail très important pour le dépouillement.

6- D.J.P. : Absolument !

7- S.O.I. : Avez-vous des activités avec les éleveurs de la *Nouhao* ?

8- D.J.P. : Oui, il y en a !

9- S.O.I. : Si oui, quels types d'activités ?

10- D.J.P. : Il s'agit de l'encadrement sanitaire des animaux dans la vallée de la *Nouhao*, la formation des éleveurs sur les soins primaires tels que les déparasitages internes et externes. Des maladies observées sont les parasitoses internes et externes, les trypanosomoses, la pasteurellose, la péri-pneumonie bovine qui est contagieuse, la fièvre aphteuse et le charbon symptomatique. Les éleveurs se déplacent constamment avec les animaux sur des distances de 30 à 50 kilomètres, ce qui est source de contamination des animaux qui sont suivis sur les fermettes de la zone pastorale. Il y a aussi les éleveurs transhumants qui sont de passage et séjourment deux à trois jours dans la zone pastorale.

11- S.O.I. : les traitements sanitaires sont-ils respectés par les éleveurs ?

12- D.J.P. : Oui, tous les éleveurs suivent les mesures médicales et sanitaires des animaux, seulement, la totalité des animaux ne sont pas traités. Vis-à-vis des maladies, de façon générale, les Peuls adoptent deux comportements, soit la fuite des zones infestées, soit le recours à la médecine traditionnelle. Dans la zone pastorale, ils utilisent la pharmacopée traditionnelle. C'est lorsque la maladie s'aggrave que les éleveurs font recours à la médecine moderne.

13- S.O.I. : Quels sont les différents traitements ?

14- D.J.P. : Euh ! Ce sont les déparasitages, les vaccinations et la chimioprophylaxie de la trypanosomose. D'autres mesures, c'est surtout apporter de l'eau d'abreuvement à volonté, apporter du fourrage de bonne qualité et pratiquer l'hygiène de l'habitat.

15- S.O.I. : Quel est l'effectif des bovins ?

16- D.J.P. : Le troupeau peut atteindre cent (100) têtes de bovins par famille ou parfois cinquante à soixante-dix (50-70) têtes de bovins conduit par un jeune bouvier de vingt (20) ans environ. Certains bouviers ne prennent pas la carte de transhumance, conséquence, les animaux ne sont pas vaccinés et ils se déplacent dans l'illégalité, d'où source de propagation des maladies animales. Les éleveurs de la vallée de la *Nouhao* n'ont plus de grands effectifs bovins mais un troupeau composé de vingt à cinquante (20 à 50) têtes. Il y a également que les animaux confiés aux éleveurs peuls par les agriculteurs *mossé* ou *bissa* ne sont pas généralement vaccinés. Ils sont cachés par peur de sanctions des responsables administratives de la zone pastorale ou par manque de moyens financiers au cas où les agriculteurs ne donnent pas l'argent pour les suivis sanitaires.

17- S.O.I. : Quels types de relations aviez-vous avec les éleveurs durant le financement des activités d'élevage ?

18- D.J.P. : C'était des sensibilisations, des formations en santé animale, l'hygiène de l'alimentation et de l'habitat, la pratique de la culture fourragère de 0,5 hectare à 1 hectare, mais tous les éleveurs ne cultivent pas.

19- S.O.I. : Pourquoi ils ne pratiquent pas la culture fourragère ?

20- D.J.P. : Euh ! Par paresse, insuffisance de main d'œuvre ou encore parce qu'ils ne sont pas propriétaires de tous les bovins. Mais, avec l'appui de l'ONG Lutheran World Relief (LWR), vingt (20) éleveurs ont pratiqué des cultures fourragères et j'assure l'encadrement.

21- S.O.I. : Quelle est votre appréciation des soins sanitaires menés de nos jours ? Et il y a de cela 10 ans au moins ?

22- D.J.P. : Sous le financement des activités par la FAO, les animaux étaient bien suivis et les animaux de case et de brousse étaient en bonne santé. De nos jours, les éleveurs évoquent une insuffisance de moyens financiers et ils ne soignent pas tous les animaux, et par conséquent il y a des résistances et des contaminations.

23- S.O.I. : Existe-t-il des éleveurs de la *Nouhao* qui ne quittent pas la zone pastorale ? Si oui, pourquoi ?

24- D.J.P. : Oui, il y a certains éleveurs qui ne quittent pas la zone pastorale, peut-être qu'ils ont les moyens de nourrir les animaux dans la zone pastorale. Et puis, c'est ceux qui n'ont pas beaucoup d'animaux.

25- S.O.I. : Quelles sont les difficultés rencontrées avec les éleveurs de la zone pastorale ?

26- D.J.P. : l'insuffisance d'eau et fourrage pour les animaux en saison sèche, les feux d brousse, l'insécurité et les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la mobilité des éleveurs en dehors de la zone pastorale et qui reviennent souvent avec des animaux contaminés et enfin, la présence des sites d'orpillage qui incitent les jeunes bouviers à délaisser la vocation de conduite des animaux.

27 - S.O.I. : Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la *Nouhao* ?

28- D.J.P. : C'est d'abord réparer les pompes et augmenter leur nombre, planter des arbres fourragers pour améliorer les pâturages naturels. Il y a aussi la sécurisation de la zone pastorale ainsi que la fermeture du site d'or. Il faut améliorer de l'alimentation du bétail en

dotant aux éleveurs des équipements pour la coupe et la conservation du foin, des magasins de fourrages et des semences fourragères. Il y a aussi la facilité d'accès aux produits vétérinaires et à moindre coût ainsi que les sous-produits agro-industriels.

29- S.O.I. : Existe-t-il des conflits ?

30- D.J.P. : Oui, entre éleveurs et agriculteurs à la suite des dégâts de cultures dans les champs

31- S.O.I. : Comment sont résolus les conflits avec l'administration ?

32- D.J.P. : L'administration privilégie, la sensibilisation, la discussion et la résolution à l'amiable.

b.4) Entretien avec Mathieu TOÉ personne-ressource de l'administration

Il est le Responsable Départemental de l'Agriculture à Bittou, L'entretien s'est déroulé le 14 janvier 2014. D'une durée de quarante-cinq minutes (45 mn). Il eut lieu dans son bureau et il est en fonction depuis 2010. L'entretien a été réalisé en français. Le vouvoiement est utilisé pour exprimer la marque de politesse, par conséquent, j'emploierai le pronom « vous ».

Début de l'enregistrement

1- Sidonie OUOBA-IMA (S.O.I.) : Je vais procéder à un enregistrement de nos conversions ?

2- Mathieu TOÉ (M.T.) : Ah bon, C'est très rare cette manière d'enquête ! Je ne suis pas très bien préparé, parce que...mais, ça va aller !

3- S.O.I. : Ah, moi j'ai quelques questions et vous verrez que ça va être facile !

4- M.T. : Ah ! On préfère surtout les conversations simples et habituelles. Mais, bon, ça peut aller !

5- S.O.I. : C'est-à-dire que ça va me servir de matériau de travail pour le dépouillement des entretiens car les écrire n'est pas évident car certains aspects des réponses peuvent m'échapper.

6- M.T. : Absolument !

7- S.O.I. : Avez-vous des activités avec les éleveurs de la *Nouhao* ?

8- M.T. : Oui, il y en a eu avec mes prédécesseurs, mais je pourrai seulement vous renseigner sur ce que je réalise comme activités avec les éleveurs de la zone pastorale de la *Nouhao*.

9- S.O.I. : Quelles sont ces activités ?

10- M.T. : Il s'agit de l'encadrement pour la production de semence de maïs et de niébé (haricot). J'assure également le suivi de ces productions. Ainsi, dix (10) producteurs semenciers ont été retenus dans la zone pastorale. Ils sont appuyés par l'ONG Lutheran World Relief (LWR). Ils sont aussi soutenus financièrement et techniquement dans la construction des magasins de stockage de fourrages pour le bétail.

11- S.O.I. : Pourquoi la culture des plantes fourragères ?

12- M.T. : Nous avons constaté que l'alimentation constitue une contrainte majeure dans l'élevage des bovins et poussent les éleveurs à la pratique de la transhumance. Le manque de fourrage s'explique par les feux de brousse qui sont fréquents. Il y a beaucoup de feux de brousse, surtout dans le centre d'appui de Bittou, la coupe abusive de bois et les émondages. Le manque de fourrages incite les éleveurs à se diriger vers le Ghana.

13- S.O.I. : Les plantes fourragères sont-elles la seule alternative à la problématique alimentaire des animaux dans la zone pastorale ?

14- M.T. : Il y a aussi la fauche et la conservation du fourrage, malheureusement peu d'éleveurs met en œuvre cette pratique et de plus, ils n'ont pas de magasins pour le stockage des aliments pour les animaux.

15- S.O.I. : Est-ce que cela n'est pas dû au fait que les éleveurs ont beaucoup d'animaux ?

16- M.T. Huum, je ne crois pas ! Les Peuls sont paresseux et n'ont pas l'habitude de cultiver pour nourrir les bovins, il faut toujours qu'on les sensibilise.

17- S.O.I. : Quel est l'effectif des bovins ?

18- M.T. : C'est difficile de connaître l'effectif de leurs animaux car ils disséminent les animaux un peu partout pour cacher le nombre réel, mais le troupeau peut atteindre soixante-dix (70) têtes de bovins par famille ou parfois trente à cinquante (30-50) têtes de bovins conduit par un jeune bouvier.

19- S.O.I. : Quelle est votre appréciation de la conduite alimentaire des animaux de la zone pastorale ?

20- M.T. : Eh bien, de nos jours, en saison des pluies, le problème d'alimentation du bétail ne se pose pas. C'est surtout en saison sèche qu'on observe une insuffisance de fourrage. car tous les éleveurs ne pratiquent pas un stockage conséquent de résidus de cultures, du foin naturel et des fourrages cultivés. Les animaux consomment majoritairement des fourrages naturels. Il y a aussi des insuffisances d'eau dans la zone pastorale car le nombre des points d'eau est insuffisant au regard de l'effectif de la population et celui des animaux qui ne cessent de croître. À partir du mois d'avril jusqu'au mois de mai, les animaux souffrent de ce fait, les éleveurs pratiquent la transhumance.

21 S.O.I. : Tous éleveurs transhument ? N'existe-t-il pas des éleveurs de la *Nouhao* qui ne quittent pas la zone pastorale ?

22- M.T. : Oui, il y a certains éleveurs qui ne quittent pas la zone pastorale car ils ont un effectif réduit de bovins et ils arrivent à les nourrir.

23- S.O.I. : Quelles sont les difficultés rencontrées avec les éleveurs de la zone pastorale ?

24- M.T. : L'insuffisance d'eau et fourrage pour les animaux en saison sèche, les feux de brousse, l'insécurité et les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la mobilité des éleveurs en dehors de la zone pastorale ce qui ne facilite pas leur encadrement. Il y a aussi la fréquentation des sites d'orpaillage qui poussent les jeunes bouviers à délaisser la conduite des animaux. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs à la suite des dégâts de cultures sont fréquents et conduisent à la fixation d'amendes à payer par les éleveurs. Les amendes peuvent atteindre un montant de 250 000 F CFA pour cinq champs de coton et 40 000 à 50 000 F CFA pour un champ. L'insécurité est élevée et la pratique des feux de brousse a pour but de lutter contre le banditisme dans la zone pastorale.

25 – S.O.I. : Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la *Nouhao* ?

26- M.T. : C'est de mettre en oeuvre le cahier de charge, intensifier le système d'élevage dans la zone pastorale et procéder à un destockage des animaux. Il faut également réparer et augmenter les pompes, pratiquer l'agriculture à double objectif (consommations humaine et animale). Il y a aussi la sécurisation de la zone pastorale ainsi que la fermeture du site d'or. Il faut améliorer de l'alimentation du bétail en dotant aux éleveurs des équipements pour la coupe et la conservation du foin, des magasins de fourrages et des semences fourragères. Il y a aussi la facilité d'accès aux

produits vétérinaires et à moindre coût ainsi que les sous-produits agro-industriels et la construction des magasins de fourrages.

27- S.O.I. : Comment sont résolus les conflits avec l'administration ?

28- M.T. : L'administration privilégie, la sensibilisation, la discussion et la résolution à l'amiable. En cas d'insatisfaction des parties en conflits, ils peuvent conduire à l'implication de l'administration, des forces de l'ordre et les instances juridiques

b.5) Entretien avec Entarès BATIANA personne-ressource de l'administration

Il est le Préfet de Lalgaye. L'entretien s'est déroulé le 11 mars 2014. D'une durée de quarante minutes (40 mn). Il eut lieu à la préfecture, précisément dans son bureau. Il a été réalisé en français et le vouvoiement a été utilisé pour exprimer la marque de politesse.

Début de l'enregistrement

- 1- Sidonie OUOBA-IMA (S.O.I.) : je peux procéder à un enregistrement de nos conversions ?
- 2- Entarès BATIANA (E.B.). Ah bon ? Ok, ça peut aller !
- 3- S.O.I. : Bon, j'ai quelques questions et vous verrez que ça va être facile et rapide ! Faites comme s'il n'y avait pas d'enregistrement ! ça va aller !
- 4- E.B. : Ah bon, ok, on va essayer !
- 5- S.O.I. : Quelle est votre appréciation sur la zone pastorale de la Nouhao ?
- 6- E.B. : Vraiment l'existence de la zone pastorale dans la commune de Lalgaye est une très bonne opportunité car elle permet à la population de disposer des produits animaliers de qualité. Les animaux sont suivis par les agents de l'élevage et les éleveurs sont aussi encadrés. La zone regorge également de fourrages et d'eau en saison des pluies. C'est surtout en saison sèche qu'on observe une insuffisance de fourrage car tous les éleveurs ne pratiquent pas un stockage conséquent de résidus de cultures et du foin naturel. Il y a aussi l'insuffisance d'eau dans la zone pastorale durant la même période. Cette situation conduit les éleveurs peuls à la pratique de la transhumance. Ce système d'élevage transhumant entraîne des conflits et nous sommes sollicités surtout aux mois de juillet, août et septembre pour résoudre les conflits entre éleveurs et agriculteurs. Les conflits sont généralement bien gérés à Lalgaye et une amende qui dépasse 100 000 F CFA, Nous permettons à l'éleveur de s'acquitter de l'amende sur plusieurs mois.
- 7- S.O.I. : Quelles sont les causes des conflits ?
- 8- E.B. : les principales causes des conflits sont les dégâts dans les champs. Il y a eu un cas d'empoisonnement de bœuf
- 9- S.O.I. : Tous éleveurs transhument ?
- 10- E.B. : L'insuffisance d'eau et fourrage pour les animaux en saison sèche, les feux de brousse, l'insécurité et les conflits entre éleveurs et agriculteurs, la mobilité des éleveurs en dehors de la zone pastorale ce qui ne facilite pas leur encadrement. Il y a aussi la fréquentation des sites d'orpillage qui poussent les jeunes bouviers à délaisser la conduite des animaux. Les conflits entre éleveurs et agriculteurs à la suite des dégâts de cultures sont fréquents et conduisent à la fixation d'amendes à payer par les éleveurs. Les amendes peuvent atteindre un montant de 250 000 F CFA pour cinq champs de coton et 40 000 à 50 000 F CFA pour un champ. L'insécurité est élevée et la pratique des feux de brousse a pour but de lutter contre le banditisme dans la zone pastorale. Ce sont les transhumants de Pouytenga et de Fada N'Gourma, partis au Ghana et de retour veulent s'installer dans la zone pastorale.

11- S.O.I. : Quels sont les autres problèmes que vous rencontré ?

12- E.B. : Ce sont les questions de lotissement des parcelles, les installations anarchiques et le nombre élevé de bétail, plus de cent éleveurs ne veulent pas s'installer dans la zone pastorale par manque de sécurité

13 - S.O.I. : Quelles sont vos propositions pour une amélioration de l'élevage dans la *Nouhao* ?

14- E.B. : C'est d'intensifier le système d'élevage dans la zone pastorale et procéder à un destockage des animaux. Il faut également réparer et augmenter les pompes, pratiquer l'agriculture à double objectif (consommations humaine et animale). Il faut aussi sécuriser la zone pastorale et aussi envisager la fermeture du site d'or. Il faut également améliorer l'alimentation du bétail en dotant les éleveurs, des équipements pour la coupe et la conservation du foin, des magasins de fourrages et des semences fourragères.

15- S.O.I. : Comment sont résolus les conflits avec l'administration ?

16-E.B. : Nous privilégions, la sensibilisation, la discussion et la résolution à l'amiable. En cas d'insatisfaction des parties en conflits, ils peuvent conduire à l'implication des forces de l'ordre et les instances juridiques

À ce jour, on dénombre, selon le ministère des ressources animales, (2011), vingt-six (26) zones pastorales aménagées et cent soixante une (161) zones pastorales et aires de pâture potentielles au Burkina Faso. Elles couvrent une superficie totale de 2 000 000 ha environ. La liste de ces deux types de zones pastorales est présentée dans les tableaux 35 et 36.

Tableau 35 : Liste des zones pastorales fonctionnelles ou actives au Burkina Faso

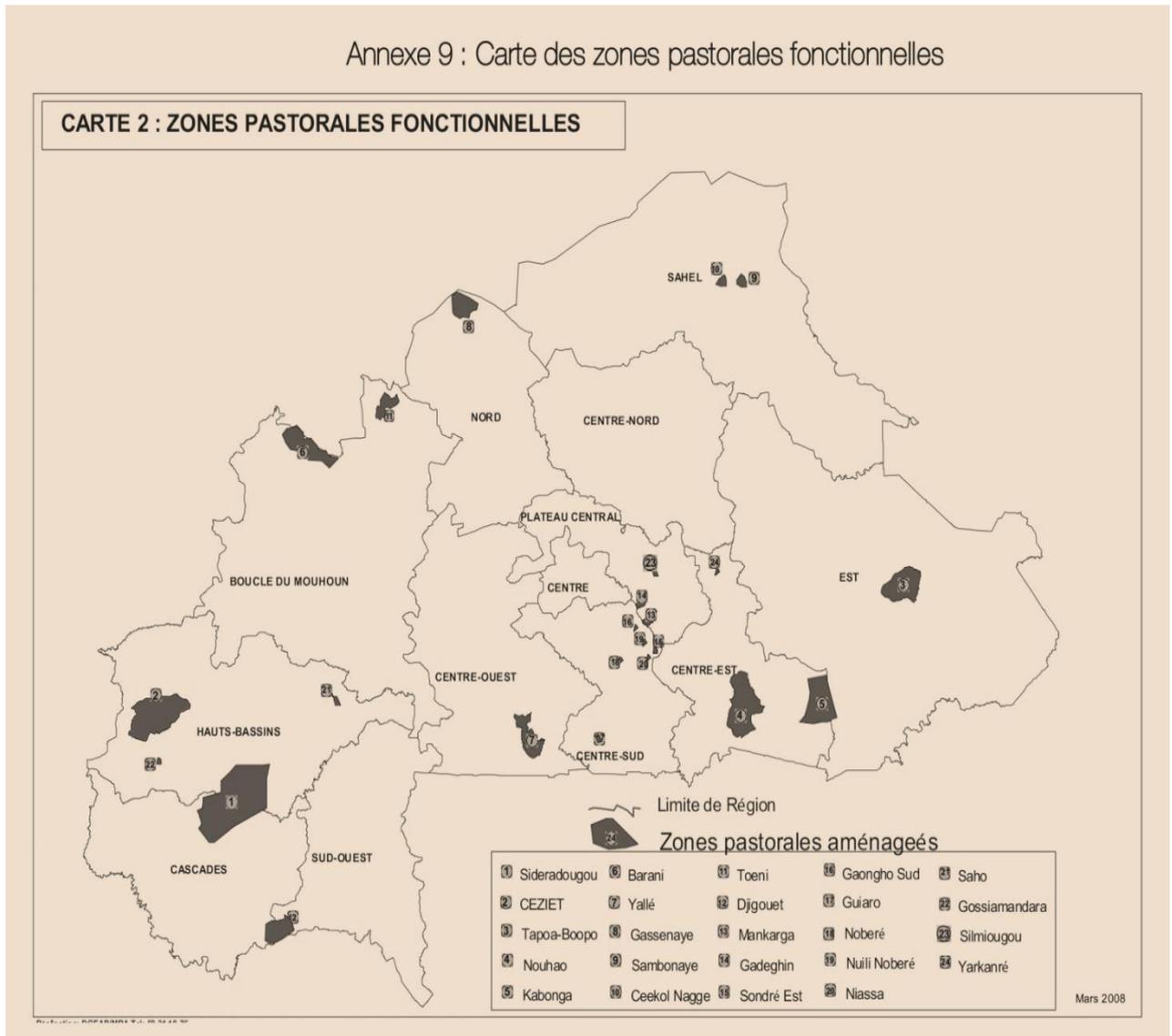
N°	Nom zone pastorale	Provinces	DRRA	Superficie (ha)	N° arrêté délimitation	Cahier des charges Spécifiques	Matérialisation des limites
01	Barani	Kossi	Boucle Mouhoun	48.924	2000-32 du 21/07/2000	2009	Pare feu Balises
02	Toéni	Sourou		19.000	-	2006	Pare feu Balises (2006)
03	CEZIET	Kéné Dougou	Hauts-Bassins	124 000	2000-40 du 21/07/2000	2009	
04	Diassaga/Gossia mandara			600	2001-14 du 28/03/2002		
05	Saho	Tuy		2.800	2001-16 du 28/03/2002	2002	Peinture
06	Gadéghin	Ganzourgou	Plateau Central	6.000	2000-33 du 21/07/2000		
07	Mankarga V7			6.270	2000-36 du 21/07/2000		
08	Silmiougou			420	2000-42 du 21/07/2000		
09	Yagma	Kadiogo	Centre	50			
10	Gaongho-Sud	Bazèga	Centre Sud	6.762	2000-34 du 21/07/2000		
11	Luili-Numberé	Zoundwéogo		3.700	2000-35 du 21/07/2000	2006	Balise
12	Niassa			19.000	2000-37 du 21/07/2000	2006	Balise
13	Sondré-Est			16.459	2000-43 du 21/07/2000	2006	Balise
14	Zone Sud Ouest			32 000			Balise
15	Guiaro	Nahouri		9.500	2001-15 du 28/03/2002	2006	Pare feu Balises (2006)

16	Gassanaye	Lorum	Nord	30.000	-		
17	Tapoa-Boopo	Gourma	Est	95.000	2003-59 du 28/10/2003		Balise partielle
18	Kabonga	Kompienga / Koulpélog o		41 000	2004-38 du 02/08/2004	2004	Balise partielle
19	Nouhao	Boulgou	Centre Est	95.000	2000-38 du 21/07/2000	2001	Pare feu
20	Doubégué			7 125			
21	Yarkanré	Kouritenga		1.850	-		
22	Sambonaye	Séno	Sahel	37.500	2000-39 du 21/07/2000		
23	Ceekol Nagge			27 500	-		
24	Sidéradougou	Comoé	Cascades/ Hauts- Bassins	51 000	2000-41 du 21/07/2000	2006	Balise
25	Yallé	Sissili/Ziro	Centre Ouest	40.000	Raabo n° An VI- 0093 du 13/06/1989		
26	Djigoué	PONI	Sud-Ouest	9 500	-		
	Total			730 960		18	11

Source : (MRAH, 2013 : 131)

Figure 27 : Carte des zones pastorales fonctionnelles

Cette carte permet de repérer les régions où sont créées les zones pastorales au Burkina Faso. Trois régions en sont dépourvues, ce sont les régions du Centre, du Centre-Nord et du Plateau Central.



Source : UICN, (2015 : 111)

Tableau 36 : Liste des zones pastorales et/ou aires de pature potentielles

N°	PROVINCES	ZONES PASTORALES	SUPERFICIES (hectares)	OBSERVATIONS
01	Séno	4 espaces de pâture identifiés (Damtchadi, Malbo, Peoukoye et Bouloye-Thiouly)		Identification faite par les producteurs, mais sans appui de projet à cause de la clôture du projet.
02		Soumboulou	21 000	Délimitation à la peinture blanche, implantation de bornes
03		Péta Kolé		Délimitation peinture blanche, sous solage, diguettes en terre, reboisement collectif et implantation de bornes
04		Makaladjo	2 400	implantation de bornes
05		Séno Tchondi	24 000	Délimitation à la peinture blanche, implantation de bornes
06		Kiral		Délimitation à la peinture blanche, implantation de bornes
07		Belgou-Ekou-Kargounol	4 800	Délimitation à la peinture blanche, implantation de bornes
08		Wiboria_Haini-Salla		Délimitation à la peinture blanche, sous solage, diguettes en terre, reboisement collectif et implantation de bornes
09		Wiboria-Gomo-Salla		
10		Tchekaw		Délimitation à la peinture blanche, scarifiage, élaboration de règles de gestion, Création d'un barrage
11		Leeba		
12		Gountoudjé		

13		Gangaol		Identification faite par les producteurs, mais sans appui de projet.
14		Sud de Bani		
15 ³⁶	Soum	6 espaces de pâture ont été identifiés	4900	
16			2500	
17			10 000	Balisages (500ha)
18			600	Non balisé
19			400	Non balisé
20			2500	Non balisé
21			3000	Non balisé
22	Oudalan	Zone du forage Christine	30 000	Négociée, Peinture
23		Béli	15 000	Négociée, Peinture
24		Zone de Zermakoye	20 000	Négociée, Peinture, levés GPS
25		Zone de Gonadaouri Bangonadji	15 000	Négociée, Peinture, levés GPS
26		Nord- Est	10 000	Négociée, Peinture, levés GPS
27		Sud- Ouest	8 000	Existence d'un (01) boulis et de 03 parcs de vaccination
28		Sud- Est	7 000	2 parcs de vaccination
29		Nord – Ouest	4 000	02 parcs de vaccination
30		Ouest	7000	1 parc de vaccination
31		Tin- Akoff Tinzalayane	27 000	
32		Tin – Akoff Massifigui	30 000	1 parc de vaccination
33		Massifigui Kacham Est	12 000	
34	Massifigui Rafnamane	80 000		

35		Markoye Hinawas	700	
36		Konsi Salmossi	500	
37		Markoye Darkoye Warara	2 000	
38		Oursi alentours	10 000	1 parc de vaccination
39		Soukoundou	10 000	
40		Djalafanka	5 000	1 parc de vaccination
41		Yaagha	3 espaces de pâture identifiés Wuro Djako/Kankantiari	
42	Denga Kali			
43		Boundore/Karmama		
44		3 espaces de pâture identifiés (Hamdallaye Mansila/Banga Tefaré/Soféri)		Bornage fait par PGRN/SY
45				
46				
47		4 espaces de pâture identifiés (Tchitiali, Batibougou/Aligaga Batibougou/Kourori, et Dinallaye/Wuro Soutibe)		Bornage fait par PGRN/SY
48				
49				
50				
51		3 espaces de pâture identifiés (Moussougou, Bagnaba1/Mantabina et Tambiri/Sambagou)		Bornage fait par PGRN/SY
52				
53				
54	3 espaces de pâture identifiés (Koigourol/Nabaningou- Wanatarangou, et Bakotou)		Bornage fait par PGRN/SY	
55				
56				
57		4 espaces de pâture identifiés		Bornage fait par PGRN/SY

58		(Kiena/Baham/Balgabouga, Tankougounadie/Kiéri, Tankougounadie/Kankantiari/Wurod jako, et Denga/Kéli)		
59				
60				
61	Bazèga	Kayao		Zone potentielle
62	Gourma	Tipalga	2100	Négociée,
63		Diabatou	9 000	Négociée, levés GPS, forum tenu
64		Dampari Namougou	6 000	Négociée, Peinture, levés GPS, puits pastoraux.
65		Komangou	4 800	Négociée, Peinture, levés GPS
66		Kpentchangou	6 000	Négociée, Peinture
67		Bomona	2 500	Négociée, Peinture
68		Gnimpiena/Natiaboani	1 500	Négociée
69		Natiaboani/Biougou	5 000	Négociée
69		Nagaré	1 200	Négociée, Peinture
70		Kpentouangou	3 200	Négociation en cours
71		Baléré/Boumpa	5 000	Négociation en cours
72		Goundoukoagou	1 200	Négociée, Peinture, forum tenu
73		Moalo	1 500	Négociée, levés GPS
74		Modré	2 500	Négociée, Peinture, levés GPS
75		Nagbangou	1 500	Négociation en cours
76		Balga	6 000	Négociation en cours
77		Wakou	800	Négociation en cours
78		Piéga	6 500	Négociée
79		Oubrinou	400	Négociée, Peinture
80		Yitibari	35 000	Négociée, Peinture
81	Our Seni	15 000	Négociation en cours	
82	Boutoanou	800	Négociation en cours	

83		Datougou	400	Négociée
84		Tiasséri	20 000	Négociation en cours
85		Boulgou/Nagnindougou	25 000	Négociée
86		Ouro Aou	30 000	Négociation en cours
87		Tapoa Benli	15 000	
88		Yéritagui	15 000	
89	Kompienga	12 espaces de pâture identifiés (Nadiagou, Mamanga, Tindangou, Koalou, Tibadi, Oumpougndeni, Kabonga1, Kabonga2, Folpodi, Kalmama, Pkadiari, et Kompienbiga)		Négociation, Peinture et levés GPS pour certains, Négociation en cours pour d'autres
90		3 espaces de pâture identifiés (Kompienga, Diabiga et Kpankpage)		Négociation, Peinture et levés GPS réalisés pour tous
91		Madjoari		Négociation en cours
92	Tapoa	Tanoua		Négociation en cours
93		Mamangou Boudiéri		Négociation en cours
94		2 espaces de pâture identifiés (Pentinga et Yirini)		Négociée, Peinture
95		Fodonga	30 000	Négociée forum tenu, Arrêté
96		Tawori	6 000	Négociée
97		Mardaga		Négociée, Peinture
98		Nadiabonly	42 000	Négociée arrêté et 97 partiellement balisée
99		3 espaces de pâture identifiés (Kogoli – Bamboa – Tiapagali, Baka – Tiapagali et Tansarga – Kogoli)		Négociation en cours
100				
101				

102		Afini Tanoa Kogoli		Négociation en cours	
103	Komondjari	Piéli	16 010	Zone intervillageoise, Négociée, Peinture	
104		Fouada	-	Zone intervillageoise	
105		Djora	22 174	Zone intervillageoise, Négociée, Peinture	
106		Bartiebougou	4 391	Zone intervillageoise, Négociée, Peinture	
107		Tankoualou	3 228	Zone intervillageoise, Négociée, Peinture	
108		Foutouri	4 391	Zone intervillageoise, Négociée, Peinture	
109		Gnagna	Brinaï	70	Négociation en cours
110	Botou (Yora)		25 000	Négociation en cours	
111	Bakin		1 500	Négociée, Peinture	
112	Korindiaka		1 500	Négociée, Peinture partielle	
113	Gori (Gassin)			Négociée, levés GPS	
114	Dimboari		1 500	Négociée, Peinture partielle	
115	Sorgou		5 000	Négociée, Peinture en cours	
116	Kokou		30 000	Négociée, Peinture en cours	
117	Liptougou		10 000	Négociée, Peinture en cours	
118	Tambiga		15 000	Négociée, Peinture en cours	
119	Dinalaye		10 000	Négociée, Peinture en cours	
120	Kpenkpen		5 000	Négociée, Peinture	
121	Nassourou		?	Négociation en cours	
122	Yarga		10 000	Négociée, Peinture	
123	Koulfouo		15 000	Négociation en cours	
124	Obadé		1 500	Négociation en cours	
125			Miapienga		Négociation en cours
126			Boukargou	16 000	Négociation en cours
127		Ganta	35 000	Négociée	
128		Gnimpiéma	15 000	Négociée	
129		Babsa	2 000	Négociée	

130		Gassin	25 000	Négociation en cours
131		Dapili	1 500	Négociée
132		Samou	2 400	Négociation en cours
133		Samou Folga	9100	Négociation en cours
134		Youaka	1 500	Négociation en cours
135		Namountergou	2 000	Négociée et aménagée
136		Werin	2 900	Négociée
137		Kindibuoma	1 500	Négociée
		Diaka	1 000	Négociée
138	Kenedougou	Kléni	700	Délimitée, Zone envahie par les agriculteurs
139		Sérékeni	1500	Délimitée, Zone envahie par les agriculteurs
140		Niénan Djonkéle	2900	Délimitée, Zone envahie par les agriculteurs
141	Tuy			
142				
143	Houet	Tigan	525	Négociée, non délimitée
144		Sourgoudinga	1000	non délimitée, en négociation
145	Noumbiel	Bambassou	53000	Zones traditionnelles d'élevage n'ayant pas bénéficié d'intervention de la DGEAP
146		Kpèrè	33000	
147	Bougouriba	Nabalé		Zone délimitée à la peinture par le biais du PNGT
148	Ioba	Bouni		Zone délimitée par VARENA mais peu connue par la DGEAP
149		Zambo	15 000	
150	Banwa	Tansila-Dokuy	40 000	Zone de pâture en hivernage pour le cheptel de la zone

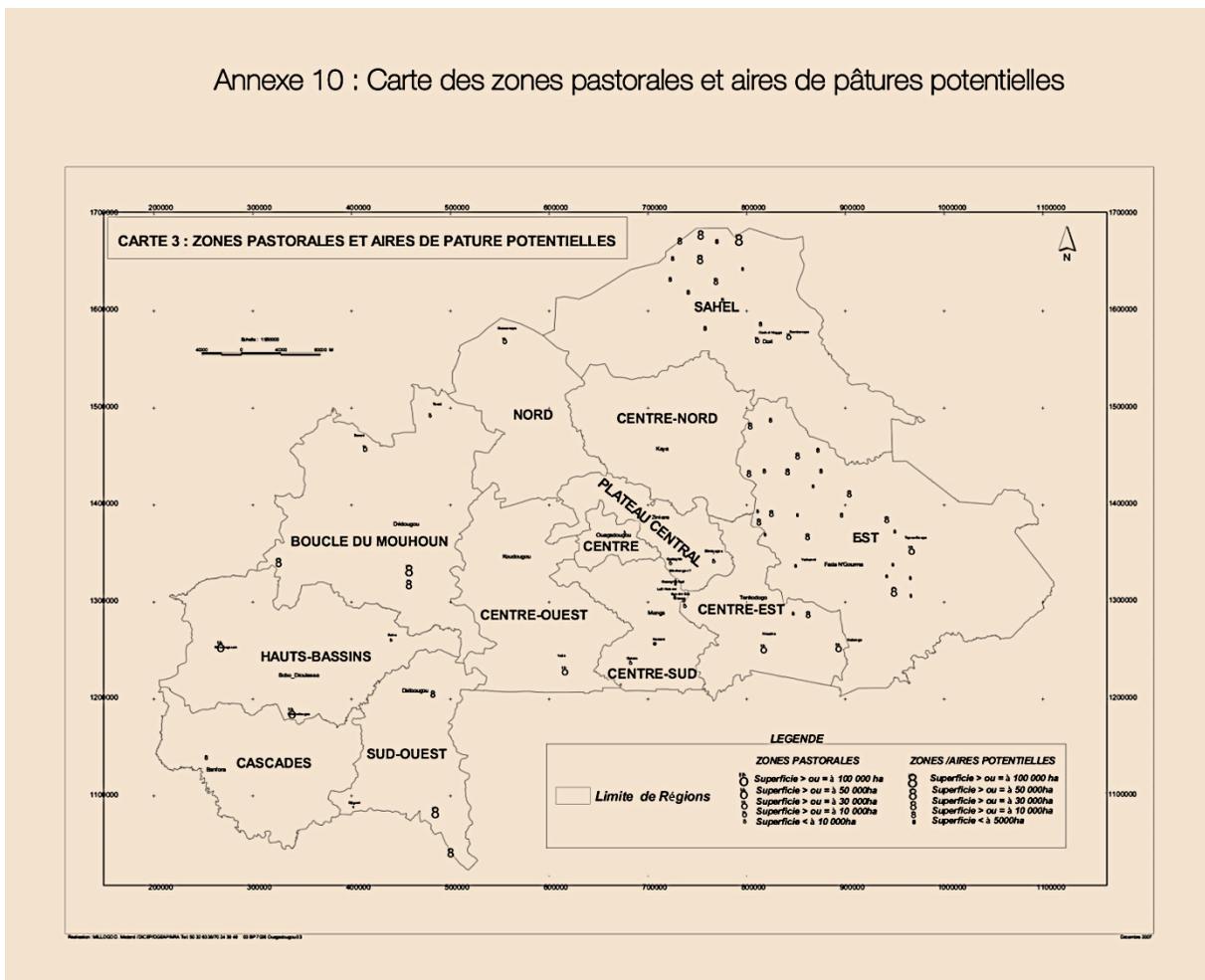
151		Lekoro	9 000	Zone de pâture en hivernage pour le cheptel de la zone
152	Passoré/Zondoma	Tibin/Boussou		
153	Comoé	Djéfoula Tiemberla	5000	Zone GEPRENAF
154	Koulpélogo	Comin-Yanga	55000	Projet inscrit dans ARECOPA
155	Kourittenga	Tensobentenga		
156	Boulogou	Sablogo	30000	
	Total	161	1.203.989	

Source : (MRAH, 2013 : 132)

Figure 28 : Carte des zones pastorales et aires de pâtures potentielles

Cette carte permet de repérer les régions où sont créées les zones pastorales et aires de pâture fonctionnelles au Burkina Faso. Trois régions en sont dépourvues, ce sont les régions du Centre, du Centre-Nord et du Plateau Central. Ce sont des centres urbains, notamment, le Centre qui est la capitale et la proximité de ces deux régions avec la capitale. La densité humaine est très élevée dans ces régions, ce qui empêche la création d'une pastorale potentielle.

Annexe 10 : Carte des zones pastorales et aires de pâtures potentielles



Source : UICN, (2015 : 112)

Table des matières

DÉDICACE.....	ii
REMERCIEMENTS	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	vi
INTRODUCTION.....	1
1. Présentation du sujet.....	2
2. Justification de l'étude	9
3. Annonce du plan d'étude.....	14
PREMIÈRE PARTIE : CADRES THÉORIQUE ET OPÉRATIONNEL.....	15
CHAPITRE I : CADRE THÉORIQUE	15
1. Différentes approches de la politique du développement pastoral	15
2. Problématique.....	20
3. Intérêt et portée de l'étude	22
4. Questions de recherche, hypothèses et objectifs	23
5. Approche utilisée.....	24
CHAPITRE II : CADRE OPÉRATIONNEL.....	26
1. Cadre de l'étude.....	26
2. Choix de la zone d'étude et des groupes cibles	30
3. Traitement et analyse des données	37
4. Difficultés et limites de ce dispositif	39
DEUXIÈME PARTIE : ÉLEVAGE AU BURKINA FASO	41
CHAPITRE III : ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET SOCIAL DU BURKINA FASO ...	41
1. Environnement physique du Burkina Faso	43
2. Environnement social.....	51
3. Gestion du troupeau bovin	71
CHAPITRE IV : ÉLEVAGE AU BURKINA FASO	76
1. Systèmes d'élevage des bovins.....	76
2. Effectif du cheptel : un atout très important	83
3. Ressources alimentaires.....	86
4. Ressources hydriques	90
5. Conflits liés au système d'élevage extensif.....	93
6. Régime foncier au Burkina Faso	99
CHAPITRE V : TRANSHUMANCE AU BURKINA FASO.....	101

1. Importance socio-économique de l'élevage	104
2. Historique de la transhumance	107
3. Causes de la transhumance	108
4. Itinéraires et situations de la transhumance	111
5. Transhumance et destinations.....	118
Conclusion partielle.....	120
TROISIÈME PARTIE : TRANSHUMANCE DES ÉLEVEURS PEULS DANS LA ZONE PASTORALE DE LA NOUHAO.....	
123	
CHAPITRE VI : POLITIQUES NATIONALES DE MISE ŒUVRE DES ZONES PASTORALES.....	
123	
1. Stratégie de mise en place	124
2. Une zone à double fonction : agricole et pastorale.....	126
3. Milieu social et activités économiques dans la vallée de la <i>Nouhao</i>	132
4. Régime foncier	134
CHAPITRE VIII. RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES DONNÉES	
138	
1. Systèmes d'élevage en zone pastorale aménagée.....	138
1.1. Caractéristiques socio-démographiques des éleveurs.....	140
1.2. Ressources pastorales	147
1.3. Diversité de pratiques de conduite des bovins dans la zone pastorale	162
1.4. Calendrier annuel de mobilité des éleveurs	165
1.5. Rôles des femmes peules et des bouviers de case	168
2. Motivations justifiant la pratique de la transhumance	179
2.1. Éleveurs sédentarisés.....	180
2.2. Transhumance dans les villages environnants.....	187
2.3. Transhumance internationale.....	192
2.4. Gestion de la transhumance	197
2.5. Parcours, amplitude et durée de la transhumance.....	202
2.6. Relations entre éleveurs et agriculteurs	205
3. Analyse des différents systèmes d'élevage au sein des fermettes.....	214
3.1. Éleveur sédentaire.....	215
3.2. Éleveur transhumant interne	223
3.3. Éleveur transhumant transfrontalier	232
3.4. Contraintes d'élevage en zone pastorale et en dehors de la zone pastorale	242
3.5. Conflits et gestion des conflits liés à la mobilité	248

CONCLUSION GÉNÉRALE	254
Analyse des résultats	254
Discussion des hypothèses.....	257
Bilan des parties.....	260
BIBLIOGRAPHIE	263
ANNEXES	285
LISTE DES TABLEAUX.....	286
LISTE DES FIGURES	288
LISTE DES PHOTOS	289
Principaux mots utilisés en fulfuldé	291
Grille d’entretien individuel adressée aux personnes ressources de l’administration	294
Grille d’entretien individuel adressée aux personnes-ressources (responsables des groupements d’éleveurs de la zone pastorale	295
Grille d’entretien individuel adressée aux associations des femmes et des animatrices de la Nouhao.....	296
Grille d’entretien individuel adressée aux agriculteurs dans la vallée de la Nouhao	297
Grille d’entretien individuel adressée aux éleveurs de la zone pastorale (chefs de famille)	298
Grille d’entretien adressée aux femmes des éleveurs	303
Grille d’entretien individuel adressée aux enfants bouviers des éleveurs peuls en zone pastorale.....	306
Grille d’observations	310
Transcription des entretiens.....	311
a) Personnes ressources interviewées	311
b) Transcription des entretiens de quelques personnes ressources	313
b.1) Entretien avec Boureima BARRY, personne ressource du groupement d’éleveur.....	313
b.2) Entretien avec Fatimata DIALLO, personne-ressource de groupement d’éleveur	319
b.3) Entretien avec Dikié Jérôme PARÉ personne-ressource de l’administration	322
b.4) Entretien avec Mathieu TOÉ personne-ressource de l’administration.....	325
b.5) Entretien avec Entarès BATIANA personne-ressource de l’administration	328

Sidonie Aristide IMA - OUOBA

Dynamique du mode de vie des éleveurs et des bouviers peuls de la zone pastorale de la Nouhao au BURKINA FASO

Résumé

Face aux conditions d'élevage devenues défavorables, l'État perçoit dans la création des zones pastorales une opportunité d'insuffler une dynamique nouvelle à l'élevage par l'amélioration des techniques de production. C'est dans ce cadre que fut créée la zone pastorale de la *Nouhao* et y ont été installés, officiellement, des éleveurs peuls. Cette installation fut précédée de plusieurs réalisations dans le but d'assurer de manière durable, une disponibilité satisfaisante et en toute période de l'année, des ressources alimentaires, hydriques, ainsi qu'un encadrement sanitaire pour les animaux de ladite zone. Malgré les différentes réalisations qui ont apporté du mieux-être pour les éleveurs, ils ont conservé leur système traditionnel d'exploitation des ressources pastorales. L'étude vise à identifier les motivations des acteurs dans la persistance de la pratique de la mobilité en dehors de la zone pastorale. L'enquête conduite auprès des acteurs de différents domaines d'activités ont permis d'apporter des réponses à une question spécifique de la mobilité qu'est la transhumance des éleveurs et des bouviers peuls de la zone pastorale de la *Nouhao*.

Mots-clés : Peuls, bouviers, systèmes d'élevage, *Nouhao*, zones pastorales, motivations et contraintes

In the face of unfavorable rearing conditions, the State sees in the creation of pastoral areas an opportunity to inject a new dynamic into livestock farming by improving production techniques. It is in this context that the pastoral zone of *Nouhao* was created and there were officially installed Fulani breeders. This installation was preceded by several achievements in order to ensure in a sustainable way, a satisfactory availability and at any time of the year, food resources, water, as well as a sanitary supervision for the animals of the said zone. Despite the many achievements that have brought benefits to pastoralists, they have retained their traditional system of pastoral resource exploitation.

The study aims to identify the motivations of the actors in the persistence of the practice of mobility outside the pastoral zone. The survey carried out among stakeholders in different fields of activity has made it possible to provide answers to a specific question of mobility that is the transhumance of pastoralists and Fulani herdsmen in the pastoral zone of *Nouhao*.

Keywords: Fulani, herdsmen, farming systems, *Nouhao*, pastoral areas, motivations and constraints